

Rapport d'étape 2023

sur le Plan de réduction des émissions pour 2030



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351 boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023

Also available in English

Déclaration du ministre



Il y a deux histoires qui circulent actuellement au Canada.

Il y a d'abord l'histoire de ceux qui voudraient nous voir ignorer la crise climatique et ne rien faire pour assurer la sécurité de la population et de notre avenir, ou qui voudraient nous demander de choisir entre un air pur et de bons emplois au sein d'une économie forte.

L'autre histoire est racontée dans les pages de ce rapport, qui résume les efforts du gouvernement du Canada, des dirigeants provinciaux et territoriaux, des entreprises et des ménages qui ont contribué à infléchir la courbe des émissions au Canada, alors que l'économie continue de croître.

En 2015, le Canada était en passe de voir ses émissions augmenter continuellement, année après année. Après huit ans d'efforts, la réalité est tout autre. Les projections les plus récentes montrent que nous sommes en voie de surpasser notre cible de réduction précédente qui était de 30 % sous les niveaux de 2005, et que nous devrions dépasser

l'objectif provisoire que nous nous étions fixé pour 2026. Ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat de plus de 140 politiques climatiques mises en place par le gouvernement au cours des dernières années, qu'il s'agisse de la tarification de la pollution qui réduit les émissions tout en remettant de l'argent dans les poches de la population, ou encore des investissements dans les technologies propres qui créent des emplois et contribuent à garder notre air pur. Pas moins de 78 % des mesures climatiques annoncées sont en cours ou ont été adoptées; des projets de règlements ont été publiés ou des règlements finaux sont en place, des programmes de financement acceptent des demandes, des entreprises reçoivent de l'aide et des activités de recherche sont réalisées.

Cette histoire met en vedette plus de 140 entreprises de divers secteurs de l'économie canadienne, de la construction aux technologies de l'information, qui ont décidé de participer au Défi carboneutre et de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transition pour devenir carboneutres d'ici 2050. Il s'agit par exemple de Microsoft Canada, de l'Association canadienne du ciment, ou encore de la compagnie de construction Pomerleau. C'est aussi l'histoire de The Stack, une nouvelle tour de bureaux commerciale située à Vancouver, la toute première au Canada à obtenir la certification Bâtiment à carbone zéro. C'est en outre l'histoire de tous ceux qui font des choix écologiques, une étape à la fois, notamment en décarbonant leur domicile par l'installation de thermopompes et en faisant l'achat de véhicules électriques.

Je pourrais vous donner encore des tonnes d'exemples. Nous travaillons avec les gouvernements provinciaux afin d'attirer des usines de batteries pour véhicules électriques et de bâtir l'économie de l'avenir, ici, au pays. Un savant mélange d'esprit d'entreprise et de sens aigu des affaires a mené à l'expansion des énergies renouvelables. Les entreprises mettent au point des motoneiges, des bateaux de pêche, des moteurs hors-bord et des hydravions qui fonctionnent à l'électricité.

C'est une histoire de courage et d'efforts. D'une part, les gouvernements sont prêts à soutenir l'ingéniosité et la créativité qui stimulent l'économie de l'avenir, et d'autre part, les divers acteurs désirent trouver des solutions, comme nos jeunes, nos travailleurs de l'industrie automobile, nos travailleurs du secteur de l'énergie, et j'en passe.

Nous en avons fait beaucoup. Notre économie en croissance et la courbe de nos émissions qui s'infléchit nous le prouvent bien. Mais il reste du travail à faire pour continuer de hausser la barre et de faire du Canada un exemple à suivre. C'est pourquoi ce rapport présente plusieurs mesures supplémentaires qui doivent être envisagées, alors que nous sommes résolument en voie d'atteindre nos objectifs ambitieux, mais réalistes, de réduction des émissions. Le gouvernement du Canada répond à l'appel et agit. Nous invitons les provinces, les territoires, les entreprises, le milieu financier et les ménages à faire de même.

Les dernières années n'ont pas été faciles. La pandémie, l'inflation et les tensions géopolitiques ont amené leur lot de difficultés, et comme si ce n'était pas assez, nous avons pris conscience des dures réalités des changements climatiques, alors que des feux de forêt dévastateurs, des tempêtes et des vagues de chaleur ont frappé notre pays. Ces problèmes ne peuvent pas être abordés séparément. Et les solutions non plus. Nous savons que le coût de la vie et le logement sont les grandes priorités. Ensemble, nous pouvons contribuer à réduire la pollution qui cause les changements climatiques, tout en améliorant la vie de la population canadienne, afin d'offrir à nos enfants un avenir dont nous pourrions être fiers.

Le Canada que je connais répond habituellement présent et prend ses responsabilités. En ce moment, nous avons la responsabilité d'agir et de réduire considérablement la pollution qui cause les changements climatiques. C'est cette histoire qui doit se perpétuer ici au Canada, pour le bien de nos jeunes et des populations les plus vulnérables qui ont le plus à perdre.

Je vous remercie pour tous les efforts que vous avez déployés pour nous mener là où nous sommes. J'espère que vous vous reconnaissez dans cette histoire, parce que si vous faites déjà quelque chose, peu importe ce que c'est, pour lutter contre les changements climatiques, cette histoire parle de vous.

**L'honorable Steven Guilbeault,
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

Table des matières

Déclaration du ministre	iii
Sommaire exécutif	7
Évaluation des progrès	7
Une approche englobant l'ensemble de la société	9
Mesures supplémentaires	9
À propos du présent rapport	12
Partie I	13
Chapitre 1 : Introduction	14
1.1 Législation sur la responsabilité climatique et plans climatiques	14
1.2 Impératif pour l'action climatique	16
1.3 Changements climatiques et abordabilité	18
1.4 Adaptation climatique : se préparer à faire face aux impacts	21
1.5 Le rôle de la science dans la lutte contre les changements climatiques	22
1.6 Évaluation des progrès par le Canada	23
Chapitre 2 : Progrès accomplis	27
2.1 Atteindre la cible du Canada en matière d'émissions	27
2.2 Mise en œuvre du PRÉ pour 2030 : regard sur les mesures climatiques récentes	33
2.3 Mise en œuvre du PRÉ pour 2030 : mesures supplémentaires envisageables	41
2.4 Mesures prises dans l'ensemble du Canada	44
2.5 Mesures habilitantes	55
Chapitre 3 : Travailler ensemble pour atteindre nos objectifs climatiques	62
3.1 Une approche englobant l'ensemble de la société	62
3.2 Leadership autochtone en matière de climat	67
3.3 Groupe consultatif pour la carboneutralité	72
3.4 Leadership international	74
Chapitre 4 : Prochaines étapes	82
4.1 Prochaines étapes sur la route vers 2030 et 2050	82
4.2 Conclusion	84
Partie II	86
Chapitre 5 : Déclaration des émissions du Canada	87
5.1 Engagements internationaux en matière de déclaration	87
5.2 Inventaire des gaz à effet de serre du Canada	88
5.3 Projections des émissions de GES du Canada	89
5.4 Modifications récentes apportées à la modélisation des projections	92
5.5 Amélioration continue	95
Chapitre 6 : Tableaux de suivi de la mise en œuvre	99
Tableau 6-1 : Mesures et stratégies fédérales	102
Tableau 6-2 : Mesures et accords de coopération	188

Chapitre 7 : Provinces et territoires	213
7.1 Colombie-Britannique	215
7.2 Alberta	218
7.3 Saskatchewan	221
7.4 Manitoba	224
7.5 Ontario	226
7.6 Québec	229
7.7 Nouveau-Brunswick.....	232
7.8 Nouvelle-Écosse.....	235
7.9 Île-du-Prince-Édouard	238
7.10 Terre-Neuve-et-Labrador.....	241
7.11 Yukon.....	244
7.12 Territoires du Nord-Ouest.....	247
7.13 Nunavut	250
Annexes	252
Annexe 1 : Définitions et méthodologie	252
A1.1 Glossaire	252
A1.2 Abréviations et acronymes.....	258
A1.3 Définitions des secteurs	261
Annexe 2 : Références.....	265

Sommaire exécutif

L'an dernier, le gouvernement du Canada a publié le *Plan de réduction des émissions pour 2030 : prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*. Le *Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions* est le premier rapport d'étape et montre aux Canadiens nos progrès sur la voie tracée dans le Plan de réduction des émissions.

Le Plan de réduction des émissions pour 2030 comportait une feuille de route ambitieuse et réalisable, décrivant une approche secteur par secteur à suivre pour que le Canada atteigne des niveaux d'émissions nationales inférieurs de 40 % à ceux de 2005 d'ici 2030, accompagnée d'une modélisation de scénarios qui indiquait les domaines prioritaires pour les actions futures. Le Plan fixait aussi un objectif provisoire de 20 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2026.

Le Rapport d'étape indique que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre cible pour 2030. En fait, le Canada est en voie de dépasser sa cible précédente de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 et de dépasser son objectif provisoire pour 2026. Avec des mesures supplémentaires et l'engagement des provinces, des territoires, des municipalités, des communautés autochtones, du secteur financier et des entreprises, le Canada peut atteindre la cible de réduction des émissions, et il le fera.

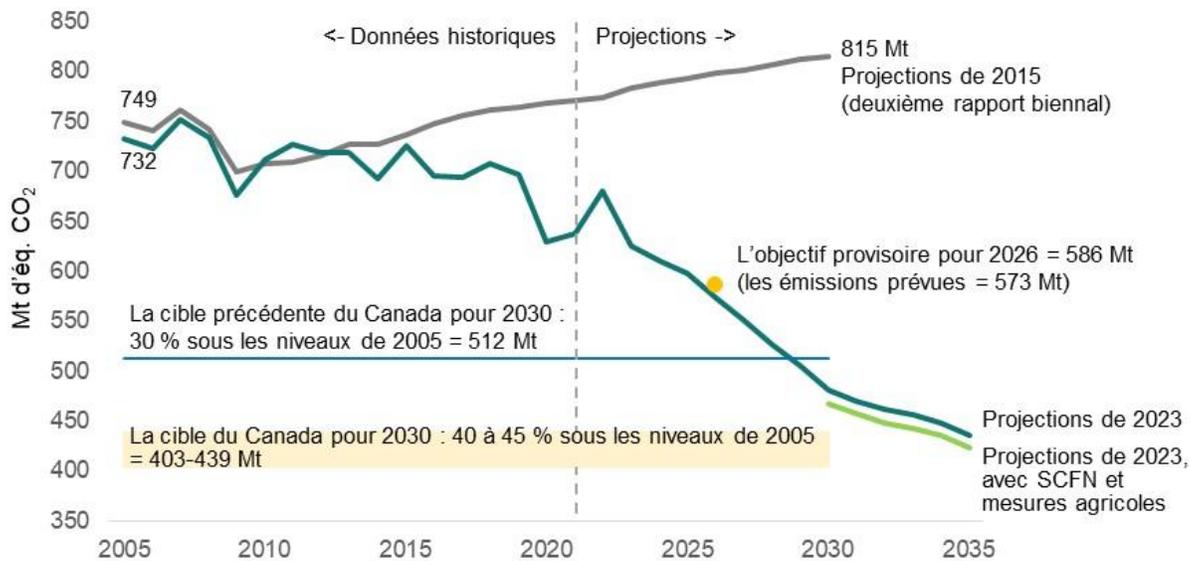
Évaluation des progrès

Le Canada évaluera principalement l'atteinte de sa cible par la mesure des émissions au cours de l'année cible. Le présent Rapport d'étape 2023 comprend plusieurs mesures permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada, y compris :

- **la trajectoire des émissions** : la trajectoire des émissions combine souvent les émissions historiques et les émissions projetées. Les émissions historiques décrivent la voie que nous avons empruntée. Les projections des émissions indiquent où nous pensons que les émissions se situeront sur la base des meilleures informations disponibles. La trajectoire des émissions, qui comprend les émissions historiques et les émissions projetées, illustre le pic d'émissions attendu et le schéma d'évolution des émissions. En d'autres termes, elle indique si nous sommes dans la bonne direction et où nous estimons que les émissions se situeront au cours de l'année cible.
- **l'intensité des émissions**: le ratio des émissions de gaz à effet de serre par unité de produit intérieur brut. L'intensité des gaz à effet de serre indique à quel point les émissions sont étroitement liées à la croissance économique. La dissociation des émissions et de la croissance économique est une étape essentielle vers la réduction des émissions tout en maintenant la prospérité économique.
- **la mise en œuvre des mesures** : évaluation de l'état de mise en œuvre de chaque mesure du Plan de réduction des émissions à l'aide d'une grille d'évaluation.

Ce Rapport d'étape est présenté en deux parties : la première partie donne un aperçu des progrès accomplis par le Canada vers l'atteinte de la cible pour 2030 et la mise en œuvre du Plan de réduction des émissions pour 2030. La deuxième partie présente un bilan complet des mesures du gouvernement fédéral, ainsi qu'un examen plus approfondi des travaux menés dans l'ensemble du Canada.

Trajectoire des émissions prévues du Canada



Selon le Rapport d'étape sur le Plan de réduction des émissions pour 2030, qui fait référence aux projections publiées dans le Rapport sur les projections des émissions de 2023, le Canada devrait :

- dépasser la cible précédente de 30 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030;
- dépasser l'objectif provisoire de 20 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2026;
- atteindre 36 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030 si toutes les mesures modélisées sont pleinement mises en œuvre;
- atteindre 40 % en dessous des niveaux de 2005 si des actions supplémentaires (comprises dans le présent document) et de nouvelles mesures (non comprises dans le présent document) sont mises en œuvre, comme l'illustre le scénario rétrospectif.

Lorsque le Plan de réduction des émissions a été publié, les mesures potentielles disposant de suffisamment d'informations pour être modélisées ont été incluses. Alors que nous continuons à peaufiner la réglementation et les programmes, il est essentiel de maintenir le cap sur la mise en œuvre pour garantir l'atteinte des réductions de 36 % par rapport aux niveaux de 2005 déjà déterminées. Les changements dans les projections entre le Plan de réduction des émissions pour 2030, le Cinquième rapport biennal et le Rapport d'étape sur le Plan de réduction des émissions sont le résultat de changements dans les données et la méthodologie du modèle, comme des changements dans les prévisions de l'offre et de la demande de gaz naturel, les estimations de la population et du produit intérieur brut, les prévisions des intensités d'émissions industrielles, et les calculs liés à l'affectation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Le présent Rapport d'étape énumère une série d'actions supplémentaires qui ont déjà été déterminées, mais qui ne sont pas suffisamment élaborées afin de faire l'objet d'une modélisation complète. Dans les mois à venir, elles seront affinées afin d'élaborer des politiques et des programmes qui permettront de combler le fossé d'ici 2030.

En outre, 78 % des 149 mesures sont activement mises en œuvre. Pour les règlements, cela signifie qu'à tout le moins, la version provisoire a été publiée. Pour les programmes de financement, cela signifie qu'ils sont en cours et qu'ils acceptent des propositions en vue de soutenir la décarbonisation. Quelque 9 % seulement font l'objet d'une exploration ou sont en cours de développement.

En raison de la répartition des pouvoirs entre les gouvernements nationaux et infranationaux, les provinces et les territoires sont responsables d'un grand nombre de règlements et de politiques nécessaires à l'atteinte de la carboneutralité. Ce rapport illustre les engagements pris par chacun d'entre eux.

Une approche englobant l'ensemble de la société

Cinq provinces et un territoire (Colombie-Britannique, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Yukon) ont fixé des cibles climatiques par voie législative. Quatre provinces et un territoire (Alberta, Manitoba, Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et Territoires du Nord-Ouest) ont des cibles climatiques non inscrites dans la loi. La Saskatchewan est la seule province à ne pas avoir de cible climatique. Le Nunavut n'a pas de cible climatique, mais sa très faible population et le froid posent des défis supplémentaires dans cette région.

Les gouvernements municipaux ont un rôle à jouer dans la gestion des bâtiments, des transports, de l'eau, des déchets et de l'utilisation des terres, et jouent donc un rôle important.

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada sont à l'avant-garde des efforts déployés pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter à leurs conséquences. Le Canada s'est engagé à promouvoir un programme de leadership autochtone en matière de climat de concert avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis en reconnaissance du fait que les peuples autochtones réclament depuis longtemps une relation renouvelée de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement, et fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

De nombreux leaders autochtones prennent des mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en jouant le rôle de gardiens et d'intendants des écosystèmes, en gérant la pollution de l'eau et de l'air et en améliorant la manière dont l'environnement naturel est respecté et protégé. Le leadership et les connaissances des Autochtones sont essentiels à la réalisation des changements fondamentaux nécessaires afin de lutter contre les changements climatiques et de soutenir un environnement sain.

Le secteur privé, y compris l'industrie, les banques et les investisseurs institutionnels, peut prendre des décisions ayant des répercussions considérables. Les secteurs à fort potentiel de changement sont les transports, les bâtiments et l'électricité. Leurs actions, comme le soutien à l'adoption de véhicules zéro émission et de thermopompes ainsi que l'utilisation des codes de construction les plus efficaces, contribueront à préparer la population canadienne à un avenir à faibles émissions de carbone et à soutenir l'expansion des énergies renouvelables afin de décarboniser le réseau électrique du Canada.

Des actions en faveur du climat sont menées à l'échelle nationale.

Mesures supplémentaires

Le gouvernement du Canada étudie un certain nombre de possibilités pour aider le Canada à demeurer fermement sur la voie pour atteindre notre cible de 2030 et la carboneutralité d'ici 2050, y compris :

- Collaborer avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les partenaires autochtones et les principales parties prenantes, afin d'identifier et d'accélérer les possibilités de croissance propre les plus prometteuses dans chaque région, mener des projets d'économie propre et soutenir les travailleurs dans un avenir mondial carboneutre.
- Continuer à explorer d'autres façons d'offrir aux entreprises une certitude quant à la trajectoire de la tarification de la pollution par le carbone, notamment en examinant de possibles approches législatives et d'autres nouvelles mesures, en collaboration avec les provinces et les territoires.
- Continuer à explorer la manière dont les ajustements à la frontière pour le carbone pourraient s'intégrer dans la stratégie plus large du Canada en matière de climat.
- Guidé par le cadre de la Stratégie de gestion du carbone du Canada, identifier des politiques et des programmes visant à soutenir l'accélération de l'innovation et l'expansion des technologies à émissions négatives afin de compenser les sources d'émissions difficiles à décarboniser.
- Comme annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le Fonds de croissance du Canada sera la principale entité fédérale à établir des contrats sur différence pour le carbone. Le Fonds de croissance du Canada affectera en priorité jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards de dollars à toutes les formes de contrats sur différence et accords d'écoulement.

- Achever la mise en œuvre des nouveaux crédits d'impôt à l'investissement pour une économie propre.
- Poursuivre l'élaboration de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts afin de promouvoir un secteur des bâtiments carboneutre et résilient aux changements climatiques.
- Collaborer avec les provinces, les territoires et les autres intervenants pour élaborer de nouvelles exigences en matière de code afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans les nouvelles constructions et pour garantir des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments existants.
- Explorer la possibilité de mettre à jour des normes de rendement énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des programmes financés par le gouvernement fédéral relatifs aux habitations et aux bâtiments.
- Explorer d'autres possibilités de minimiser les émissions intrinsèques de l'environnement bâti.
- Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres acteurs pour élaborer les détails de la conception et de la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.
- Faisant suite à la publication du rapport intitulé *Propulser le Canada dans l'avenir : Construire un réseau électrique propre, abordable et fiable pour toutes les régions du Canada*, le Canada s'engage à publier sa première Stratégie sur l'électricité propre en 2024.
- Explorer les possibilités de faire progresser la décarbonisation industrielle, y compris la possibilité de formuler une approche coordonnée pour accélérer l'adoption de technologies et combustibles propres par l'industrie.
- Continuer à soutenir l'industrie sur la voie de la carboneutralité et promouvoir une croissance économique propre par le biais du Fonds stratégique pour l'innovation et du Fonds de croissance du Canada, en accordant un financement important et d'autres formes d'aide financière pour le développement et l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux processus à faible intensité de carbone.
- Poursuivre la mise en œuvre de règlements portant sur les émissions dans le secteur pétrolier et gazier, notamment la tarification du carbone, un règlement sur le méthane et le Règlement sur les combustibles propres.
- Élaborer et mettre en œuvre un plafond sur les émissions provenant de la production de pétrole et de gaz.
- Fournir un soutien financier aux activités de décarbonisation dans le secteur pétrolier et gazier, notamment par le biais du crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC.
- Respecter l'engagement de financer en permanence le transport public.
- Examiner les possibilités découlant de l'engagement avec les parties prenantes du secteur des biocarburants.
- Continuer à développer des plans climatiques pour les secteurs maritime, ferroviaire, et aéronautique.
- Étudier les possibilités d'accélérer le remplacement des véhicules routiers plus anciens et plus polluants.
- Étudier les possibilités de déployer des bornes de recharge et stations de ravitaillement à l'hydrogène pour les véhicules zéro émission moyens et lourds.
- Étudier les possibilités d'accélérer le développement d'une stratégie de décarbonisation des véhicules non routiers afin de faire la transition vers des équipements et des machines à émissions nulles et des combustibles à émissions nulles ou à faible teneur en carbone.
- Faire progresser l'élaboration d'un plan directeur pour les carburants durables pour l'aviation.
- Étudier les possibilités d'élaborer un nouveau plan directeur pour un système de transport durable et à zéro émission d'ici 2050 qui adopte une approche intégrée du secteur des transports, assure la coordination entre les gouvernements et les intervenants et soutient les modes de transport à faibles émissions, le cas échéant.

- Étudier la possibilité d'étendre le programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission pour inclure les véhicules usagés, en s'appuyant sur l'extension récente du programme pour faciliter la mise en place de plus d'incitatifs pour les flottes d'autopartage.
- Étudier la possibilité d'étendre les incitatifs accordés aux véhicules zéro émission moyens et lourds à d'autres véhicules à usage particulier ou aux équipements hors route utilisés dans les centres de transport (tels que les aéroports et les ports).
- Élaborer la Stratégie pour une agriculture durable, qui contribuera à définir une orientation commune pour une action collective visant à réduire les émissions et à améliorer les performances environnementales du secteur à long terme.
- Explorer les différentes approches susceptibles de favoriser la durabilité du secteur agricole, d'accroître l'utilisation des technologies propres au Canada et de lever les obstacles à l'adoption, à l'extension et au transfert de connaissances en matière de technologies de réduction des émissions dans les fermes.
- S'appuyant sur les récents résultats obtenus dans le cadre du renforcement de la Politique d'achats écologiques avec l'achèvement de deux nouvelles normes, la Norme sur le carbone intrinsèque en construction et la Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction, l'attention se portera sur la mise en œuvre effective de ces normes, en collaboration avec les entreprises qui soumissionnent pour des contrats fédéraux.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert du Canada afin de démontrer son leadership tout en explorant le potentiel que représentent les nouvelles mesures capables de contribuer à l'atteinte des cibles du gouvernement du Canada en matière de carboneutralité et d'activités résilientes au changement climatique. Les possibilités à court terme comprennent : l'achat d'électricité propre, de carburants à faible teneur en carbone et de véhicules zéro émission, ainsi que l'évaluation des risques climatiques liés aux opérations.

À propos du présent rapport

En 2021, le Canada a adopté la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui prévoit l'établissement de cibles en matière d'émissions tous les cinq ans et la publication de rapports réguliers sur les progrès réalisés. Le Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions (PRÉ) pour 2030 est divisé en deux parties.

La partie I inclut les chapitres suivants :

Chapitre 1 : aborde le contexte qui éclaire et influence les actions du gouvernement du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques et décrit la manière dont la mise en œuvre du PRÉ pour 2030 est évaluée.

Chapitre 2 : résume les progrès accomplis pour atteindre l'objectif provisoire du Canada en matière d'émissions pour 2026 et la cible pour 2030, donne un aperçu des mesures mises en œuvre et en cours de développement, identifie les possibilités pour des mesures climatiques supplémentaires pour augmenter la probabilité d'atteindre la cible pour 2030, et décrit les mesures habilitantes qui aident à orienter l'économie vers la carboneutralité.

Chapitre 3 : aborde l'importance de l'action collective, en reconnaissant qu'une action est nécessaire dans l'ensemble de la société et par tous les niveaux de gouvernement, en soulignant le travail avec les partenaires autochtones pour faire avancer un programme de leadership autochtone en matière de climat, les conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité, et les efforts en cours au sein de la communauté internationale.

Chapitre 4 : souligne les prochaines étapes et les jalons à venir, tels que l'établissement de la cible pour 2035 et le Rapport d'étape 2025 en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.

La partie II inclut les chapitres suivants :

Chapitre 5 : fournit une vue d'ensemble de la déclaration des émissions du Canada, y compris une vue d'ensemble des engagements internationaux en matière de déclaration, des résumés du Rapport d'inventaire national et du Rapport sur les projections des émissions les plus récents, ainsi qu'une vue d'ensemble de l'approche pour l'amélioration continue de l'inventaire et des projections des émissions du Canada.

Chapitre 6 : fournit une mise à jour complète de la mise en œuvre des mesures du PRÉ pour 2030, plus précisément les mesures et stratégies fédérales ainsi que les mesures et accords de coopération avec les provinces et les territoires.

Chapitre 7 : fournit un aperçu du travail des provinces et des territoires, en reconnaissant leur rôle important dans l'action contre les changements climatiques.

Les définitions principales, les acronymes et les références sont fournies dans les annexes.

L'ensemble constitue le Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030, qui répond aux exigences en matière de production de rapports par le gouvernement du Canada en vertu de l'article 14 de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui prévoit la préparation d'un rapport d'étape au plus tard à la fin de l'année 2023.

Sauf indication contraire, toutes les estimations d'émissions exprimées en Mt représentent les émissions de GES en mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO₂).

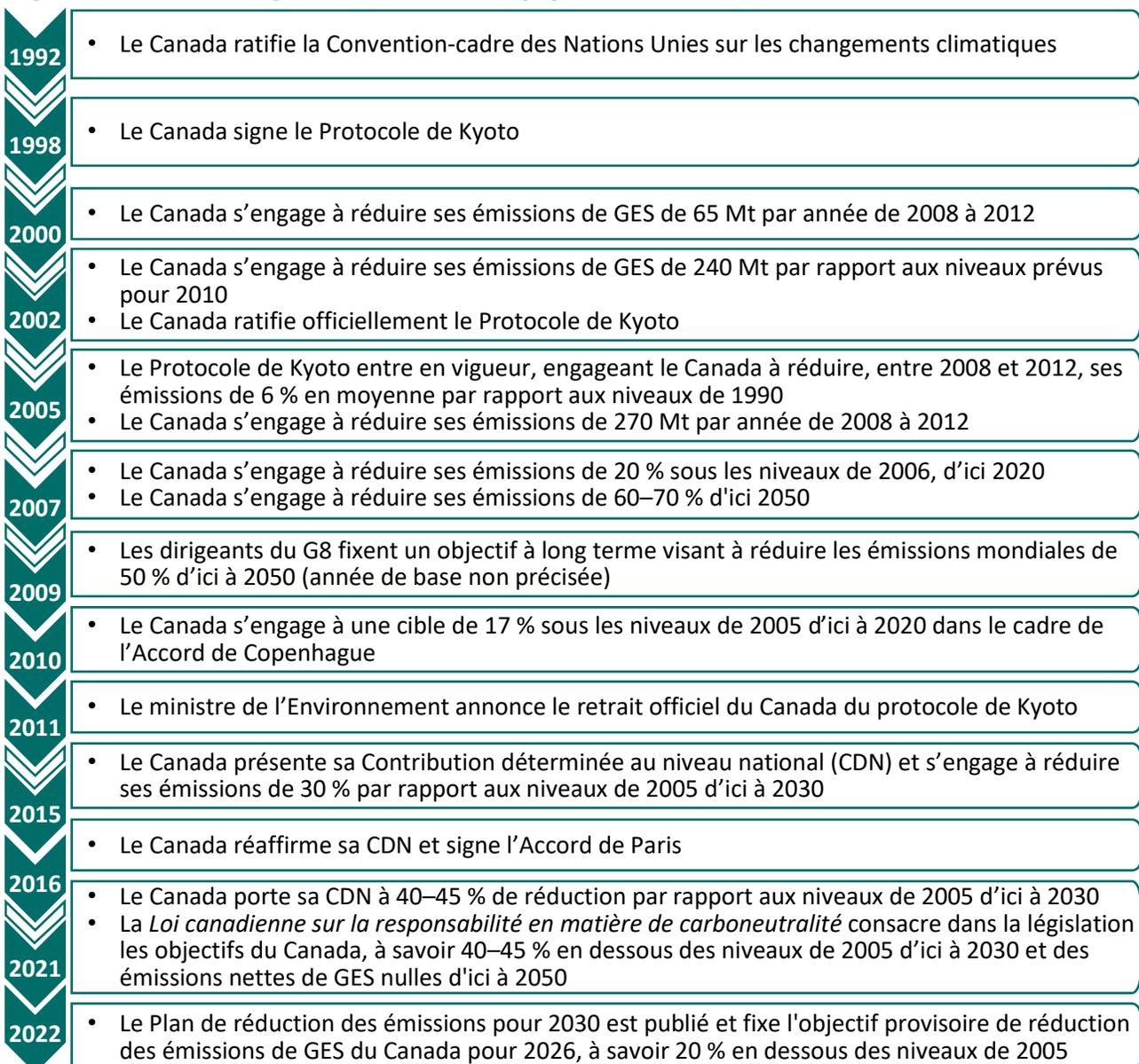
Partie I

Chapitre 1 : Introduction

1.1 Législation sur la responsabilité climatique et plans climatiques

Le Canada était signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 et a fixé son premier objectif national en matière d'émissions en 2000. Malgré cet engagement et quelques autres, les émissions au Canada ont continué d'augmenter. Bien que les émissions aient atteint un pic en 2007, l'année précédant le ralentissement économique mondial, les projections de 2015 indiquaient que ce pic serait temporaire. Il était projeté que les émissions du Canada devaient dépasser le pic de 2007 en 2020 et continuer à augmenter. Pour garantir la responsabilité et la transparence, le Canada a ratifié l'Accord de Paris en 2016 et a adopté la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (LCRMC ou « la Loi ») en 2021, inscrivant les engagements du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques dans le droit national et international.

Figure 1-1 : Chronologie des principaux engagements climatiques du Canada



1.1.1 L'Accord de Paris et la CCNUCC

En vertu de l'Accord de Paris au titre de la CCNUCC, les pays ont convenu de renforcer collectivement la réponse mondiale aux changements climatiques, notamment en limitant le réchauffement de la planète bien en deçà de 2 °C, tout en poursuivant les efforts visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C. Pour contribuer à l'atteinte de cette cible, le gouvernement du Canada a annoncé, en avril 2021, que la cible initiale du Canada pour 2030, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % par rapport aux niveaux de 2005, deviendrait une cible plus ambitieuse, soit de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, ce qui reflète à la fois notre capacité à dépasser la cible originale, l'ampleur de la crise climatique, et les possibilités socioéconomiques que présente l'action climatique.

1.1.2 La Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité : la loi sur la responsabilité climatique et la transparence du gouvernement du Canada

La LCRMC est entrée en vigueur en juin 2021. Cette loi consacre dans la législation l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et fournit un cadre de responsabilisation et de transparence pour respecter cet engagement. La Loi établit également un processus juridiquement contraignant pour établir des cibles nationales quinquennales de réduction des émissions et élaborer des plans de réduction des émissions crédibles et fondés sur la science pour atteindre chaque cible. En vertu de la Loi, la cible d'émissions de gaz à effet de serre fixée par la loi pour 2030 est la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada pour 2030 en vertu de la CCNUCC (40 à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030).

En bref : la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité

- Exige la publication et le dépôt au Parlement de cibles nationales de réduction des GES tous les cinq ans, de 2030 à 2050, ainsi que d'un plan de réduction des émissions, d'un rapport d'étape et d'un rapport d'évaluation pour chaque cible.
- Prévoit la participation du public lors de l'établissement ou de la modification d'une cible ou d'un plan.
- Établit officiellement le Groupe consultatif pour la carboneutralité en tant qu'organisme nommé par le gouverneur en conseil pour fournir des conseils indépendants sur l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.
- Exige que le ministre des Finances établisse un rapport annuel sur les principales mesures que le gouvernement du Canada a prises pour gérer les risques financiers et les possibilités liés aux changements climatiques.
- Exige que le commissaire à l'environnement et au développement durable examine, au moins une fois tous les cinq ans, la mise en œuvre des mesures et des stratégies du plan actuel par le gouvernement du Canada et en fasse rapport.
- Prévoit un examen exhaustif de la Loi, cinq ans après son entrée en vigueur.
- Consacre le rôle des connaissances autochtones dans le processus de responsabilisation climatique.

1.1.3 Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030

La Loi exige que le gouvernement du Canada prépare un [Plan de réduction des émissions](#) (PRÉ) pour 2030 afin d'orienter les mesures à prendre pour atteindre l'objectif fixé pour 2030. En mars 2022, le gouvernement du Canada a publié le PRÉ pour 2030 du Canada. Des plans de réduction des émissions sont également requis pour chacune des cibles de 2035, 2040, 2045 et 2050. La Loi exige en outre que le gouvernement rende compte régulièrement des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, à partir de 2023. Au fur et à mesure que les gouvernements, les peuples autochtones, les entreprises, les organisations de la société civile et les communautés de tout le pays travailleront ensemble pour atteindre les objectifs climatiques du Canada, le plan évoluera et s'adaptera aux nouvelles opportunités.

1.2 Impératif pour l'action climatique

De plus en plus, les scientifiques établissent un lien entre les phénomènes météorologiques extrêmes et les émissions de GES d'origine anthropique. Une analyse réalisée par Carbon Brief a révélé que sur les 504 événements météorologiques extrêmes examinés, 71 % étaient le résultat des changements climatiques ou avaient été aggravés par ceux-ci¹. Au rythme actuel, on s'attend à ce que le réchauffement de la planète atteigne 1,5 °C entre 2030 et 2052². Le Canada est l'un des plus grands émetteurs par habitant au monde et représentait environ 1,5 % des émissions mondiales de GES en 2020, ce qui en fait le dixième plus grand émetteur au monde³. Le Canada est le seul pays du G7 qui exporte plus d'émissions qu'il n'en importe. Bien que les émissions du Canada liées à la production d'électricité aient été réduites de moitié au cours des 20 dernières années et que le système électrique canadien soit l'un des plus propres au monde, la trajectoire du Canada vers des réductions d'émissions supplémentaires doit tenir compte d'une vaste géographie, d'un climat froid, d'une économie exposée au commerce et d'un rôle de producteur et d'utilisateur majeur d'énergie et de ressources naturelles.

Selon la CCNUCC, les émissions mondiales doivent être réduites de près de la moitié d'ici 2030 pour que le monde puisse limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C⁴, ce qui nécessite une ambition accrue, une mise en œuvre accélérée et une approche de l'ensemble de la société comprenant des mesures prises par les gouvernements infranationaux, les peuples autochtones, les institutions financières, le secteur privé et la société civile. La science est claire : des efforts mondiaux accélérés pour réduire les émissions sont nécessaires pour éviter les impacts les plus dévastateurs des changements climatiques. Les aspects économiques sont également clairs : pour construire une économie forte et résiliente pour les générations à venir, nous devons exploiter la puissance d'un avenir plus propre. Une action climatique ambitieuse au cours des prochaines années sera essentielle pour apporter les changements nécessaires à temps pour prévenir les pires impacts des changements climatiques.

1.2.1 Impacts sur les communautés

Les impacts dévastateurs des changements climatiques sont évidents. Rien qu'en 2023, le Canada a connu l'été le plus chaud depuis toujours, les plus grands incendies de forêt de son histoire, la sécheresse dans les Prairies et des inondations en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Des maisons ont été détruites, des vies ont été perdues, des milliers de personnes ont dû évacuer leur domicile, des communautés et des entreprises ont été touchées, la fumée des incendies de forêt a recouvert le pays et la biodiversité a été mise en péril. Outre les conséquences personnelles et émotionnelles, ces impacts climatiques ont des conséquences économiques qui affectent les familles et les communautés, et se répercutent sur l'économie canadienne.

Coût des catastrophes climatiques au Canada

Selon les premières estimations des gouvernements provinciaux et territoriaux, le coût de la lutte contre les feux de forêt en 2023 en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Saskatchewan, s'est élevé à 1,4 milliard de dollars. Cela ne comprend pas la lutte contre les incendies dans les autres provinces touchées, notamment la Nouvelle-Écosse et le Québec, et exclut également les coûts liés aux évacuations, aux pertes assurées, aux interruptions économiques, sans oublier les coûts des soins de santé. L'[Institut climatique du Canada](#) a signalé que les coûts des soins de santé liés aux incendies de forêt seulement, pendant une semaine en juin en Ontario, s'élevaient à 1,28 milliard de dollars.

Le [Bureau d'assurance du Canada](#) a signalé en janvier 2023 que les phénomènes météorologiques violents de 2022 ont causé des dommages assurés totalisant 3,1 milliards de dollars, soit l'année au troisième rang des pires années de l'histoire du Canada pour ce qui est des dommages assurés. La saison 2022 a été caractérisée par une grande variété d'événements, notamment des tempêtes et des inondations. L'ouragan Fiona à lui seul a causé 800 millions de dollars en dommages assurés. La pire année de l'histoire a été 2016, avec des pertes chiffrées à 5,96 milliards de dollars, principalement en raison des feux de forêt de Fort McMurray. Les coûts pour 2023 continuent de s'accumuler. L'incendie de Tantallon, en Nouvelle-Écosse, du 28 mai au 4 juin, a causé plus de 165 millions de dollars en dommages assurés. L'événement de rivière atmosphérique survenu en Nouvelle-Écosse le 23 juillet a causé des dommages assurés estimés à 170 millions de dollars. On estime que de 80 à 90 % des structures du hameau d'Enterprise, dans les Territoires du Nord-Ouest, ont été détruites par des feux de forêt. Dans la région de l'Okanagan et de Shuswap, en Colombie-Britannique, les feux de forêt ont causé des dommages assurés de plus de 720 millions de dollars, les feux de forêt de 2023 en Colombie-Britannique étant l'événement assuré le plus coûteux de l'histoire de la province. Les coûts financiers des changements climatiques sont effarants et ne représentent qu'une infime partie de l'ensemble des répercussions que ces événements entraînent sur les personnes et les collectivités. En outre, les incendies ont entraîné des répercussions disproportionnées sur les communautés autochtones, accessibles par avion et autres communautés isolées, particulièrement vulnérables en raison du manque de services et des obstacles aux interventions.

À l'international, des inondations sans précédent au Bangladesh ont touché plus de 7 millions de personnes et laissé des milliers de sans-abri. Des températures de près de 50 °C ont été observées dans la plupart des régions d'Afrique du Nord l'été dernier, tandis que de nombreuses régions d'Italie, de Grèce et d'Espagne ont connu des températures dans la fourchette moyenne-supérieure des 40 °C. La National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis a indiqué que 2023 était la pire année jamais enregistrée pour ce qui est du nombre de catastrophes climatiques extrêmes aux États-Unis, avec un nombre supérieur à celui de toutes les années précédentes⁵.

1.2.2 Impacts sur la nature

La saison des incendies de forêt au Canada en 2023, qui a fait de terribles ravages dans les communautés, a également eu des répercussions sur les paysages et les espèces présentes dans ces régions, y compris les espèces en péril. Comme nous l'avons vu en 2023, les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les incendies de forêt contribuent à la perte d'espèces et d'habitats. En outre, les impacts des changements climatiques, tels que l'augmentation des températures et des précipitations, peuvent modifier l'habitat et affecter la santé des écosystèmes et des espèces.

Les changements climatiques compromettent également la capacité de la nature à apporter une contribution essentielle à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. Les forêts, les sols, les plantes et les milieux humides du Canada contiennent près d'un tiers de l'ensemble du stockage du carbone terrestre et si ces écosystèmes sont endommagés par des phénomènes météorologiques extrêmes ou des répartitions d'écosystèmes dues aux changements climatiques, le carbone stocké peut être libéré dans l'atmosphère. La saison des incendies de 2023 au Canada a brûlé plus de 18,5 millions d'hectares de terres forestières, ce qui a entraîné des émissions importantes et sans précédent. Le Nord se réchauffe deux fois

plus vite que la moyenne mondiale, ce qui fait fondre le pergélisol et libère le carbone naturellement stocké sous terre.

Une approche synergique pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité est essentielle pour stocker autant de carbone que possible et conserver les caractéristiques naturelles, telles que les milieux humides, qui peuvent mieux absorber les impacts climatiques au fur et à mesure que nous subissons des changements plus importants. Pour atteindre cet objectif, le Canada a coorganisé et facilité la négociation d'un accord mondial sur la biodiversité lors de la 15^e Conférence des Parties (COP15) à Montréal, en décembre 2022. Le Canada a donné suite à cet événement historique en accueillant l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial en août 2023, au cours de laquelle les gouvernements ont lancé le Fonds-cadre mondial pour la biodiversité.

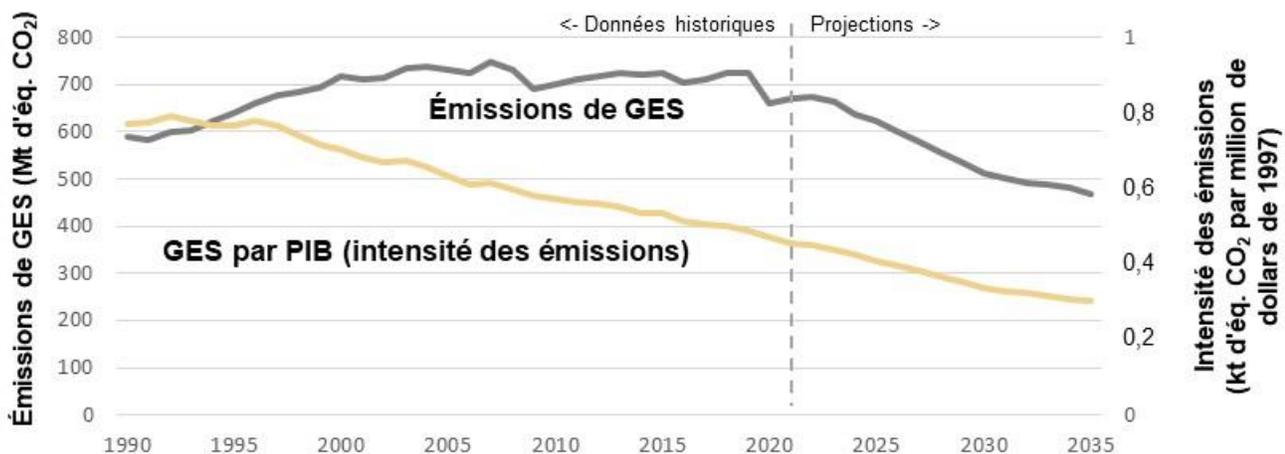
1.3 Changements climatiques et abordabilité

1.3.1 Impacts des politiques climatiques sur l'ensemble de l'économie

Bien que l'économie canadienne se soit largement redressée après la pandémie de COVID-19, de nombreux Canadiens sont maintenant confrontés à de nouveaux défis sur le plan de l'abordabilité, notamment en raison de la hausse des prix des aliments, des prix de l'énergie et des coûts de logement. La pandémie a entraîné d'importantes perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des changements dans les habitudes de consommation, ce qui a contribué à une inflation élevée. La situation a ensuite été aggravée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ces défis se sont avérés importants et très perturbants pour les Canadiens.

Un ralentissement de la croissance économique a été observé au Canada et ailleurs dans le monde. L'économie canadienne a connu une croissance de 1,6 % par année de 2006 à 2021, une période qui comprenait la récession mondiale de 2009 et la pandémie de COVID-19. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel du Canada devrait ralentir, passant de 3,8 % en 2022 à 1,1 % en 2023 et 0,4 % en 2024, avant de rebondir à 2,2 % en 2025⁶. Alors que l'économie canadienne continue de croître, les émissions continuent de diminuer.

Figure 1-2 : Émissions canadiennes de GES et tendance indexée de l'intensité des émissions
(à l'exclusion de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie)



1.3.2 Prix du carbone fiscalement neutre

Depuis 2019, toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont mis en place un prix sur la pollution par le carbone. L'approche du Canada est flexible : chaque province ou territoire peut concevoir son propre système de tarification adapté aux besoins régionaux, ou choisir le système de tarification fédéral. Le gouvernement fédéral fixe des exigences nationales minimales que tous les systèmes doivent respecter pour s'assurer qu'ils sont comparables et qu'ils contribuent équitablement à la réduction des émissions de GES. Si

une province décide de ne pas appliquer de tarifs sur la pollution ou propose un système qui ne répond pas à ces normes, c'est le système fédéral qui est mis en place.

Le système de tarification de la pollution par le carbone comporte deux volets : une redevance réglementaire sur les combustibles fossiles tels que l'essence et le gaz naturel, appelée « redevance sur les carburants », et un système basé sur le rendement pour les industries, appelé « système de tarification fondé sur le rendement ». La redevance sur les combustibles s'applique en Ontario, au Manitoba, au Yukon, en Alberta, en Saskatchewan, au Nunavut, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le système de tarification fondé sur le rendement s'applique au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et au Nunavut. Toutes les autres provinces et tous les territoires mettent en œuvre leur propre système de tarification.

Les recettes générées par la redevance fédérale sur les combustibles sont reversées aux consommateurs sous la forme de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat (PIAC), distribués tous les trimestres. Grâce à ces paiements, la majorité des familles canadiennes reçoivent plus d'argent qu'elles n'en paient, les Canadiens à faible revenu étant ceux qui en bénéficient le plus. Les ménages et les particuliers qui prennent des mesures pour réduire leur consommation de combustibles fossiles peuvent économiser encore plus d'argent en ne payant pas le prix sur le carbone.

Grâce à cette approche neutre du point de vue des recettes, le signal donné par le prix du carbone encourage les consommateurs à réduire leur consommation de combustibles fossiles tout en veillant à ce que la situation des ménages n'empire pas, en moyenne. Bien que cela puisse sembler contre-intuitif, la tarification du carbone s'est avérée être l'un des moyens les moins coûteux et les plus efficaces de réduire les émissions. Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la tarification du carbone, le gouvernement du Canada propose des informations complémentaires [en ligne](#).

1.3.3 Avantages économiques de la décarbonisation pour les ménages

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a souligné le rôle important des véhicules électriques et des thermopompes non seulement pour atteindre la carboneutralité, mais aussi pour renforcer la sécurité énergétique et l'accessibilité financière⁷. Des recherches menées par [Clean Energy Canada](#) (en anglais seulement) ont montré que la décarbonisation peut réduire les coûts énergétiques globaux jusqu'à 800 dollars par mois, même en tenant compte des coûts d'achat de l'équipement. Une analyse récente de l'[Institut climatique du Canada](#) a révélé qu'en moyenne, dans les cinq villes évaluées (Vancouver, Edmonton, Toronto, Montréal et Halifax), le coût du cycle de vie d'une thermopompe standard avec système de secours électrique est 13 % inférieur à celui d'une chaudière à gaz et d'un système de climatisation, si l'on tient compte des coûts d'immobilisations et d'exploitation et des subventions existantes pour les ménages se situant entre 5 000 dollars et 12 000 dollars. Les thermopompes sont de deux à cinq fois plus efficaces que les chaudières à gaz, ce qui permet de réaliser des économies importantes tout en aidant à garder les maisons au chaud en hiver et au frais en été. L'analyse de [BC Hydro](#) (en anglais seulement) compare le coût des véhicules à zéro émission à celui des véhicules à essence, y compris le coût d'achat, le coût du carburant et le coût d'entretien. Même avec un coût d'achat initial plus élevé, les véhicules à zéro émission sont souvent une option plus économique. À titre d'exemple, le coût rattaché à l'utilisation d'un véhicule à essence pour parcourir 20 000 km par année peut s'élever en moyenne à 3 340 dollars, selon le prix de l'essence en 2021, alors que le coût équivalent de l'électricité pour un véhicule électrique serait d'environ 478 dollars par année, un coût qui n'est pas sujet au même degré de fluctuation des prix que le coût de l'essence.

Cependant, les coûts initiaux d'un nouveau système de chauffage, de nouvelles fenêtres ou d'un véhicule électrique constituent un obstacle pour de nombreuses familles. Ce problème est abordé de deux manières. Premièrement, l'adoption se fera au fil du temps, ce qui permettra aux familles de remplacer leur équipement dépendant des combustibles fossiles par des appareils électriques lorsque le besoin s'en fera sentir. Personne n'est obligé d'acheter une voiture électrique tout de suite. Mais lorsque vous aurez besoin d'une nouvelle voiture, et que vous devrez de toute façon faire face à cette dépense, des voitures électriques moins chères et plus fiables seront probablement disponibles. Deuxièmement, des mesures sont en place pour aider les familles, en particulier les familles à faible revenu, à acheter des équipements plus tôt afin qu'elles puissent

commencer à réaliser des économies plus rapidement tout en contribuant à la réduction des émissions. Par exemple, le programme pour la Conversion abordable du mazout à la thermopompe, récemment annoncé, qui rendrait les thermopompes standard gratuites pour les familles à revenu faible ou moyen. Un résumé des mesures du PRÉ pour 2030 du Canada est présenté au chapitre 2 et une liste complète des mesures figure au chapitre 6.

Comme l'a conclu l'Institut climatique du Canada dans son rapport [*limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*](#), les changements climatiques constituent en eux-mêmes un risque pour l'accessibilité financière des ménages canadiens, en particulier pour les populations vulnérables. Il est prouvé que ce sont les ménages qui paieront le prix le plus élevé pour les impacts climatiques, les ménages à faible revenu étant les plus durement touchés. Les effets se font déjà sentir, avec une baisse du revenu par habitant de 720 dollars d'ici à 2025, qui atteindra 1 890 dollars par habitant au milieu du siècle dans un scénario de faibles émissions et près de 2 300 dollars par habitant dans un scénario d'émissions élevées. Les ménages à faible revenu seront les plus touchés, avec des baisses de revenus de 23 % d'ici la fin du siècle dans un scénario à fortes émissions. L'Institut a conclu qu'une combinaison de mesures d'adaptation proactives et de réductions des émissions mondiales serait la plus efficace pour atténuer les dommages, en réduisant de 75 % les pertes totales de PIB réel du Canada.

1.3.4 Éviter les coûts dus aux changements climatiques

Les changements climatiques augmentent déjà le nombre d'événements météorologiques et climatiques extrêmes et à impact élevé au Canada, ce qui entraîne des coûts pour les particuliers, les ménages, les collectivités, les entreprises et les gouvernements. Comme l'indique la Stratégie nationale d'adaptation publiée en juin 2023 :

- les épisodes de chaleur extrême sont les événements météorologiques les plus meurtriers au pays. Par exemple, le dôme de chaleur de 2021 a causé la mort d'au moins 619 personnes en Colombie-Britannique.
- les inondations sont l'un des risques les plus coûteux et les plus répandus, les dommages causés par les inondations côtières aux bâtiments et aux habitations devant augmenter de 60 à 300 millions de dollars au cours des 30 prochaines années.
- les feux de forêt menacent de plus en plus les communautés, les infrastructures et l'industrie. La fumée des incendies peut se disperser sur de vastes zones et affecter la santé humaine à proximité et au loin. Outre les coûts directs liés à la lutte contre les feux de forêt (environ 1 milliard de dollars par an), les coûts indirects liés aux pertes de biens, aux fermetures d'entreprises, aux dépenses de santé, etc. devraient augmenter au Canada.
- l'augmentation de la fréquence, de la gravité et de l'imprévisibilité des catastrophes naturelles liées au climat met à rude épreuve les systèmes d'intervention d'urgence du Canada et affecte la fiabilité des chaînes d'approvisionnement, mettant ainsi en péril notre sécurité alimentaire et nos moyens de subsistance.

Il existe de nombreuses façons de mesurer les coûts liés aux changements climatiques (tableau 1-1). Si certains coûts sont couverts par les assurances, de nombreux coûts non assurés sont supportés par les propriétaires, les communautés, les entreprises et les gouvernements. Les assurances couvrent généralement les coûts directs, mais les personnes incapables de se rendre à leur travail ou les entreprises qui ne peuvent pas ouvrir leurs portes ne reçoivent aucune aide. On accorde de plus en plus d'attention aux coûts non marchands des changements climatiques, tels que l'impact sur le système de santé en raison de l'augmentation des coûts liés à la santé physique et mentale.

Tableau 1-1: Aperçu des différents types de coûts liés aux changements climatiques⁸

Coûts assurés	Coûts couverts par les compagnies d'assurance.
Coûts non assurés	Coûts non couverts par les compagnies d'assurance, qui doivent être pris en charge par les propriétaires, les entreprises et les pouvoirs publics. Il s'agit souvent de situations où la couverture d'assurance n'est pas offerte.
Coûts directs	Coûts résultant des effets physiques des risques climatiques, tels que les dommages ou les perturbations subis par les biens et les services, ainsi que par les éléments immatériels.
Coûts indirects	Coûts qui découlent des effets directs des changements climatiques de manière indirecte, par exemple lorsque l'infrastructure est endommagée ou détruite, interrompant l'utilisation normale ou les flux de services, perturbant la fourniture de services essentiels ou interrompant d'une autre manière les activités des entreprises.
Coûts marchands	Coûts liés aux biens et services qui peuvent être échangés sur un marché et qui ont donc un prix observé.
Coûts non marchands	Coûts liés à des éléments intangibles qui ne sont pas achetés ou vendus sur un marché traditionnel et qui n'ont donc pas de prix facilement observable (par exemple, les services écosystémiques, les niveaux de stress ou de douleur et la qualité de vie en général).

Il y a deux façons d'éviter les coûts engendrés par les changements climatiques : en atténuant les émissions et en devenant plus résilient aux impacts climatiques grâce à des mesures d'adaptation. Le présent rapport décrit les mesures que nous prenons pour atténuer les émissions au niveau national, ce qui, en tant que dixième émetteur mondial, contribue grandement à la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le changement de température mondiale à 1,5 °C. Le gouvernement du Canada a également publié la Stratégie nationale d'adaptation en 2023, une approche de l'ensemble de la société visant à réduire les vulnérabilités et à accroître la capacité d'adaptation aux changements climatiques.

1.4 Adaptation climatique : se préparer à faire face aux impacts

Les politiques d'atténuation présentées dans ce rapport visent à réduire les émissions afin d'atténuer les impacts climatiques. Les mesures d'adaptation visent à réduire la vulnérabilité des populations et à accroître leur résilience face aux inondations, aux incendies, aux sécheresses et aux autres impacts climatiques que nous connaissons aujourd'hui.

En juin 2023, le gouvernement du Canada a publié la [Stratégie nationale d'adaptation du Canada](#), qui établit l'orientation des efforts de l'ensemble de la société pour mieux se préparer aux répercussions des changements climatiques. La Stratégie décrit les buts à long terme, les objectifs à moyen terme et les objectifs à court terme pour cinq systèmes interconnectés : la résilience face aux catastrophes, la santé et le bien-être, la nature et la biodiversité, l'infrastructure, l'économie et les travailleurs. La Stratégie identifie également des actions fondamentales qui recoupent ces cinq systèmes et qui sont nécessaires pour soutenir une adaptation efficace (p.ex. développer des connaissances fondées sur des données sur la façon dont le climat change et les impacts sur les communautés). La mise en œuvre de la Stratégie reposera sur un ensemble de principes directeurs, et mettra l'accent sur le besoin de respecter les compétences des gouvernements et de faire respecter les droits des peuples autochtones, d'assurer l'équité et le soutien aux personnes les plus vulnérables, de prendre des mesures proactives et intégrées axées sur les risques et de maximiser les avantages dans toute la société tout en réduisant la maladaptation.

Nous tous à l'échelle du pays – les gouvernements, les peuples autochtones, le secteur privé, la société civile, les collectivités et les particuliers – devons prendre des mesures pour créer un Canada plus résilient. La mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation sera appuyée par un certain nombre de plans d'action, y compris le [Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada](#), qui décrit les contributions fédérales

aux buts, aux objectifs et aux cibles de la Stratégie. Les stratégies et les plans d'action provinciaux, territoriaux, municipaux et sectoriels feront également progresser les objectifs de la Stratégie. De plus, les peuples autochtones sont aux premières lignes de la réponse aux changements climatiques, car les Premières Nations, les Inuits et les Métis subissent les effets des changements climatiques de façon disproportionnée tout en étant des chefs de file de la lutte contre les changements climatiques au Canada et à l'échelle mondiale. Cela comprend de faire progresser des réponses aux changements climatiques qui s'appuient sur les systèmes de science et de savoir autochtones et qui sont fondées sur l'intendance autochtone des terres et des eaux. Le Programme de leadership autochtone en matière de climat sera un mécanisme clé pour faire avancer les actions dirigées et autodéterminées par les Autochtones relativement à l'adaptation et à l'atténuation en réponse aux changements climatiques.

La mise en œuvre de la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada offre l'occasion de coordonner les efforts pour réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience à l'échelle du pays, en mettant l'accent sur les populations plus vulnérables. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Stratégie, des rapports réguliers décriront les progrès réalisés sur l'état de la résilience climatique au Canada.

1.5 Le rôle de la science dans la lutte contre les changements climatiques

La recherche scientifique est essentielle pour comprendre les changements climatiques et leurs répercussions sur les Canadiens, leur santé, l'environnement et les collectivités. La science informe les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et évalue l'efficacité des mesures qui ont été prises. Chaque année, le Canada prépare son Rapport d'inventaire national (RIN) pour déclarer les estimations des émissions de GES du Canada et fait également le suivi des émissions des installations individuelles dans le cadre de son Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (PDGES). Le RIN sert de fondement essentiel pour éclairer les décisions stratégiques et élaborer le régime de réglementation du Canada. Les mesures atmosphériques depuis le sol, les aéronefs et les satellites sont de plus en plus explorés pour améliorer la validité et la robustesse des estimations des émissions. Ces renseignements confirment la crédibilité des estimations des émissions du Canada et renforcent la capacité de suivre les réductions des émissions du Canada au fil du temps.

Les alertes d'urgence climatique et de qualité de l'air visant à protéger les Canadiens et leurs collectivités, comme les alertes sur la qualité de l'air émises en raison de la saison des feux de forêt dévastateurs de 2023, dépendent des données scientifiques, de la surveillance et des prévisions de la qualité de l'air du gouvernement fédéral. En 2023, il y a eu de trois à cinq fois plus d'alertes sur la qualité de l'air que toute autre année entre 2017 et 2022. Sans cette information, la vie et la santé des Canadiens peuvent être mises en danger, dans l'immédiat par des crises d'asthme, ou par des problèmes de santé chroniques liés à une exposition à long terme à la pollution atmosphérique. Le *Rapport sur le climat changeant du Canada (2019)* a évalué l'état des connaissances sur l'évolution du climat au Canada, les raisons pour lesquelles il a changé et les changements prévus à l'avenir⁹. Par exemple, il a été constaté que les réchauffements passés et à venir au Canada, en moyenne, représentent le double du réchauffement climatique à l'échelle de la planète. L'Arctique se réchauffe maintenant de trois à quatre fois plus rapidement que la moyenne mondiale. La science du climat nous permet de surveiller et de rendre compte des conditions actuelles et de prévoir les conditions climatiques futures afin de mieux prévoir ces changements et d'y réagir, et de comprendre leurs causes sous-jacentes et leurs répercussions potentielles.

Les écosystèmes biologiquement diversifiés résistent mieux aux effets néfastes des changements climatiques. La recherche scientifique sur les solutions fondées sur la nature et une meilleure compréhension du cycle naturel du carbone peuvent jouer un rôle vital dans la capacité future du Canada d'atténuer les émissions de GES et de s'adapter aux impacts des changements climatiques. Les changements climatiques ont également une incidence sur la qualité et la quantité de notre eau douce. La surveillance, la modélisation et l'analyse

scientifiques permettent d'établir des prévisions hydrologiques et de se préparer à des événements extrêmes tels que les inondations. Ils renseignent également les décisions de gestion de l'eau relatives à l'offre et à la demande d'eau, aux niveaux de contaminants et à l'utilisation à des fins récréatives. L'avancement et la mobilisation continus des connaissances, des données et des outils sont essentiels pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne l'identification des actions climatiques nécessaires pour répondre aux risques et aux impacts que nous connaissons actuellement et que nous connaissons à l'avenir.

La science et le savoir, y compris la gamme complète des sciences naturelles, sociales et de la santé occidentale et les systèmes de science et de savoir autochtones, sont essentiels pour orienter et éclairer des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques plus efficaces, afin de réduire les émissions de GES, de réduire les risques pour la santé et notre environnement naturel, et d'accroître la résilience partout au pays. Il faut continuer à bâtir ces relations qui relient, tressent et tissent les systèmes de science et de savoir autochtones et occidentaux pour éclairer et améliorer la prise de décisions. À mesure que la compréhension scientifique continuera de progresser et d'évoluer, il deviendra plus facile de déterminer, de renseigner et de faciliter la mise en œuvre de nouvelles approches pour atteindre les cibles climatiques ambitieuses du Canada, protéger les Canadiens et leurs collectivités, et évaluer les progrès réalisés à ce jour.

Un Rapport sur les priorités nationales pour la science et le savoir sur les changements climatiques devrait être publié au début de 2024. Il résumera les besoins les plus importants en matière de recherche scientifique et de données que la communauté scientifique du Canada devrait entreprendre pour nous aider à mieux évaluer les changements climatiques et à planifier leurs impacts.

1.6 Évaluation des progrès par le Canada

La méthodologie établie par le Canada pour rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles de réduction des émissions tient compte (1) de l'[historique des émissions de gaz à effet de serre](#) et (2) des [projections des émissions de gaz à effet de serre](#), qui sont tous deux des indicateurs du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE), des indicateurs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et des indicateurs conformes aux lignes directrices des rapports de la CCNUCC. Cette approche d'évaluation des progrès est confirmée dans la LCRMC, qui précise que les données les plus récentes doivent être utilisées.

Le Canada fait état des progrès réalisés à l'échelle nationale en vertu de la LCRMC et de la Stratégie fédérale de développement durable, et à l'échelle internationale par le biais du rapport biennal de la CCNUCC, du rapport biennal sur la transparence de la CCNUCC, et des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD des Nations Unies). Ce rapport d'étape sur le PRÉ répond aux exigences définies par la Loi. Pour plus d'information sur les rapports concernant les émissions du Canada, voir le chapitre 5.

1.6.1 Indicateurs de progrès

Le Canada évaluera principalement l'atteinte de sa cible par la mesure des émissions au cours de l'année cible. Le présent rapport d'étape 2023 comprend plusieurs mesures permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible de réduction des émissions de GES du Canada, y compris :

- **la trajectoire des émissions** : la trajectoire des émissions combine souvent les émissions historiques et les émissions projetées. Les émissions historiques décrivent la voie que nous avons empruntée. Les projections des émissions indiquent où nous pensons que les émissions se situeront sur la base des meilleures informations disponibles. La trajectoire des émissions, qui comprend les émissions historiques et les émissions projetées, illustre le pic d'émissions attendu et le schéma d'évolution des émissions. En d'autres termes, cela indique si nous sommes dans la bonne direction et l'endroit où nous estimons que les émissions se situeront au cours de l'année cible.
- **l'intensité des émissions** : le ratio des émissions de GES par unité de PIB. L'intensité des GES indique à quel point les émissions sont étroitement liées à la croissance économique. La dissociation

des émissions et de la croissance économique est une étape essentielle vers la réduction des émissions tout en maintenant la prospérité économique.

- **la mise en œuvre des mesures** : évaluation de l'état de mise en œuvre de chaque mesure du PRÉ à l'aide d'une grille d'évaluation.

1.6.2 Émissions historiques

Les émissions historiques de gaz à effet de serre figurent dans le RIN du Canada, qui est présenté à la CCNUCC en avril de chaque année. La soumission la plus récente du Canada en avril 2023 comprenait les données sur les émissions pour la période de 1990 à 2021 et est disponible [en ligne](#). L'inventaire des émissions du Canada est établi conformément aux lignes directrices de la CCNUCC pour les inventaires nationaux de GES. Les lignes directrices en matière de déclaration exigent que les Parties à l'annexe I, dont le Canada, établissent leurs inventaires nationaux à l'aide des Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Les lignes directrices sur la production de rapports exigent également que les rapports d'inventaire fournissent des renseignements détaillés et complets sur l'élaboration des estimations, y compris les ententes officielles à l'appui de leur préparation et tout changement important apporté aux procédures de préparation et de présentation des inventaires. Les lignes directrices en matière de rapport engagent également les Parties à améliorer de façon continue la qualité des estimations des émissions et des absorptions.

Les réductions d'émissions ne suivent souvent pas une trajectoire linéaire, car il y a généralement un délai entre le moment où une initiative est mise en œuvre pour la première fois et le moment où les réductions d'émissions sont pleinement réalisées, ce qui limite la quantité qui peut être déterminée à partir de la trajectoire historique des émissions. Par exemple, les réductions de GES résultant des réglementations et des programmes conçus pour encourager l'adoption des véhicules électriques ne sont pas réalisées l'année où ils sont mis en place. Il peut s'écouler plusieurs années avant que les réglementations n'entrent en vigueur et que les programmes ne soient pleinement mis en œuvre. Pour décrire ce qui est anticipé, les trajectoires d'émissions futures sont projetées.

1.6.3 Projections des émissions

Les projections des émissions sont un outil précieux pour estimer les futures émissions de GES. Elles sont utilisées pour établir un scénario de référence et contribuer au développement de cibles d'émissions de GES, évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte de la cible et estimer l'impact des mesures sur les futures émissions de gaz à effet de serre. Les projections sont une estimation basée sur les meilleures informations disponibles au moment où elles sont élaborées. Les projections devraient changer au fil du temps en réponse à de nouvelles actions climatiques, à des révisions des estimations historiques des émissions, à des améliorations de la méthodologie d'estimation et en réponse à de nouvelles informations dans le contexte national et mondial changeant, telles que les conditions économiques et la demande en énergie.

Les projections des émissions sont préparées chaque année et soumises à la CCNUCC tous les deux ans dans le cadre du rapport biennal du Canada à la CCNUCC. La dernière fois que le Canada a soumis des projections des émissions à la CCNUCC était en décembre 2022, avec la *Huitième communication nationale du Canada et Cinquième rapport biennal*, qui comprenait des projections des émissions jusqu'en 2035. Pour les années de déclaration autres que celles de la CCNUCC, les projections sont publiées sous forme de rapports autonomes par ECCC intitulés « *Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada* ». Le plus récent Rapport sur les projections des émissions du Canada a été publié en décembre 2023. Les projections des émissions du Canada sont élaborées conformément aux pratiques exemplaires reconnues et intègrent les normes du GIEC pour l'estimation des émissions de GES provenant de différents combustibles et procédés. Ces normes sont en processus continu d'amélioration. Le Canada s'appuie aussi sur les points de vue d'experts externes et les données les plus récentes disponibles pour les principaux facteurs que sont la croissance économique, les prix de l'énergie, ainsi que la demande et l'offre d'énergie. Enfin, le Canada applique un cadre de modélisation énergétique et macroéconomique reconnu à l'échelle internationale pour l'estimation des émissions et des interactions économiques.

Lorsqu'il élabore des projections des émissions, le Canada inclut à la fois un scénario « de référence » (appelé « scénario avec mesures » ou « scénario AM » dans les communications de la CCNUCC) et un scénario « avec mesures supplémentaires » (appelé « scénario avec mesures supplémentaires » ou « scénario AMS » dans les communications de la CCNUCC). D'après les directives internationales, le scénario de référence comprend toutes les politiques et mesures financées, adoptées et mises en œuvre par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux jusqu'à la date limite désignée. Le scénario avec mesures supplémentaires tient compte des politiques et des mesures supplémentaires qui sont en cours d'élaboration, mais qui n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre, et pour lesquelles il y a suffisamment de renseignements pour que les politiques et les mesures soient modélisées. Le scénario avec mesures supplémentaires est celui qui est mentionné tout au long du présent rapport, car il représente le mieux les progrès réalisés par rapport à la cible du Canada pour 2030 et saisit les répercussions des politiques climatiques du Canada.

Même si tous les efforts sont déployés pour que l'information incluse dans le modèle soit la plus complète possible, le scénario AMS n'inclut pas toutes les mesures annoncées. Les mesures qui ne sont pas suffisamment développées pour être incluses dans le modèle, à la date limite de clôture du cycle annuel de modélisation, ne sont pas prises en compte dans le scénario avec mesures supplémentaires. La date limite pour la préparation des scénarios de projection est normalement deux à trois mois avant la publication des projections. Les mesures ne sont pas incluses lorsqu'il y a des décisions importantes à confirmer qui auraient un impact sur les réductions d'émissions associées à la mesure. Pour le processus de projections de 2023, la date limite pour de nouvelles mesures était le mois d'août 2023. Les mesures qui n'ont pas été incluses dans la mise à jour du modèle pour 2023 comprennent des éléments de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts. Les mesures qui sont envisagées ou en cours d'élaboration par les provinces et les territoires ne sont incluses dans le modèle que si elles ont été identifiées par leur gouvernement pour inclusion avant la date limite, et sont suffisamment détaillées pour être incluses. Réciproquement, les mesures qui avaient déjà été incluses en raison de calendriers et d'approches annoncés pourraient devoir être rajustées si elles n'évoluent pas comme prévu au départ.

1.6.4 Tenir compte des incertitudes

Les projections des émissions de GES du Canada sont fondées sur la structure économique et le contexte politique actuels. Ces projections pourraient être modifiées en fonction des changements dans la politique gouvernementale, de l'offre, de la demande et de la technologie énergétiques, et des événements économiques et politiques aux échelles nationale et internationale. On formule une série d'hypothèses plausibles concernant, entre autres, la croissance démographique et économique, les prix, la demande et l'offre d'énergie, ainsi que l'évolution des technologies. Compte tenu de l'incertitude inhérente à l'établissement de projections en général, les projections des émissions devraient être considérées comme une seule estimation dans un ensemble de résultats possibles en matière d'émissions au cours de la période de projection. Des scénarios et des analyses de sensibilité sont utilisés pour explorer les répercussions potentielles de ces hypothèses. Une vue d'ensemble des hypothèses utilisées dans les projections pour 2023 est présentée au chapitre 5. La description détaillée des hypothèses et les résultats de l'analyse de sensibilité sont disponibles dans [Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada 2023](#).

Le modèle énergie émissions économie du Canada (E3MC) sert à établir les projections des émissions pour l'ensemble de l'économie canadienne et est également souvent utilisé pour l'analyse de diverses politiques et réglementations, selon qu'il présente ou non un niveau de granularité suffisant et les caractéristiques du modèle requises pour analyser la politique ou la réglementation en question. Néanmoins, tout au long de l'élaboration des politiques, ECCC ne s'appuie pas uniquement sur l'E3MC, car différents outils de modélisation peuvent être utilisés pour fournir le meilleur aperçu analytique des différentes caractéristiques ou paramètres de la mesure proposée. Différentes approches de modélisation peuvent produire différents résultats de modélisation, qui restent informatifs et peuvent être utilisés dans des circonstances précises. Pour en savoir plus sur l'approche adoptée par le Canada pour préparer les projections des émissions, des informations sont disponibles [en ligne](#).

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur les projections et les meilleures pratiques internationales, la CCNUCC est une source d'information importante. Un exemple des documents disponibles pour en savoir plus est un [guide d'introduction pour les praticiens](#) (en anglais seulement) sur les projections des émissions élaboré par l'Allemagne pour soutenir les efforts de la CCNUCC liés aux nouvelles exigences de déclaration en vertu du Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Pour le Canada, un [Carrefour de modélisation énergétique](#) a été créé en 2022 pour favoriser un dialogue continu entre les modélisateurs du système énergétique canadien, les décideurs politiques et les partenaires. En 2023, le gouvernement du Canada a annoncé un soutien financier pour trois [projets de modélisation énergétique](#) avec des organisations de pointe à travers le Canada afin d'élargir la base de connaissances pour les voies carboneutres au Canada.

ECCC a organisé un processus dirigé par des experts pour fournir des conseils indépendants garantissant un régime de modélisation solide et fiable, afin de maximiser la transparence et d'aborder les incertitudes inhérentes à tous les processus de modélisation. Un résumé des résultats de l'examen de la modélisation est présenté à la section 5.5. Voir le Rapport sur les projections des émissions pour plus d'informations sur le plan d'action de l'examen indépendant de la modélisation.

Le rythme du développement et de l'adoption des technologies

Le développement et l'adoption de technologies propres dans tous les secteurs économiques seront nécessaires pour respecter les engagements du Canada en matière de climat, passant des technologies, des procédés et des pratiques à forte intensité de carbone à ceux qui peuvent réduire considérablement ou éliminer les émissions de GES. Des solutions de technologie propre sont nécessaires dans tous les secteurs économiques du Canada. Le scénario d'émissions carboneutre de l'[Agence internationale de l'énergie](#) (en anglais seulement) prévoit que pour atteindre le zéro émissions nettes d'ici à 2050, il faudra poursuivre le déploiement rapide des technologies disponibles et généraliser l'utilisation de technologies qui ne sont pas encore sur le marché. Le scénario estime qu'environ 35 % des réductions d'émissions nécessaires pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 proviennent de technologies qui en sont actuellement à la phase de démonstration ou de prototype. L'[Institut climatique du Canada](#) estime également que, pour le Canada, les technologies propres actuellement disponibles sur le marché devraient jouer un rôle important dans l'atteinte de la cible de 2030, mais que des efforts d'innovation considérables seront nécessaires pour développer des solutions dans certains domaines clés en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le rythme et l'ampleur du changement varieront selon le secteur en fonction de facteurs spécifiques, comme le coût relatif des technologies propres, le développement de la chaîne d'approvisionnement et la présence d'une infrastructure habilitante.

Pour élaborer les projections d'émissions, les hypothèses sont fondées sur les technologies actuelles et le rythme prévu du développement et de l'adoption de la technologie. De plus importantes réductions sont possibles, grâce à un développement plus rapide des technologies novatrices et à une adoption accrue des technologies existantes. Un éventail de facteurs influent sur le développement et l'adoption des technologies, y compris l'investissement et l'innovation des gouvernements et du secteur privé. Les décisions relèvent en grande partie des intervenants de l'industrie, qui sont influencés par le secteur financier, ainsi que par la mesure dans laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux créent des environnements stratégiques, réglementaires et commerciaux propices à la transition vers des technologies propres.

Pour en savoir plus sur les rapports d'émissions du Canada et sur l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer en permanence les estimations de l'inventaire et les projections des émissions du Canada, voir le chapitre 5 de la partie II du présent rapport.

Chapitre 2 : Progrès accomplis

Ce chapitre fait le point sur le progrès accompli dans l'atteinte de l'objectif provisoire de 2026 et de la cible de 2030 en se référant au plus récent RIN du Canada et aux dernières projections des émissions publiées (voir la partie II du présent rapport pour plus d'informations sur les rapports des émissions du Canada).

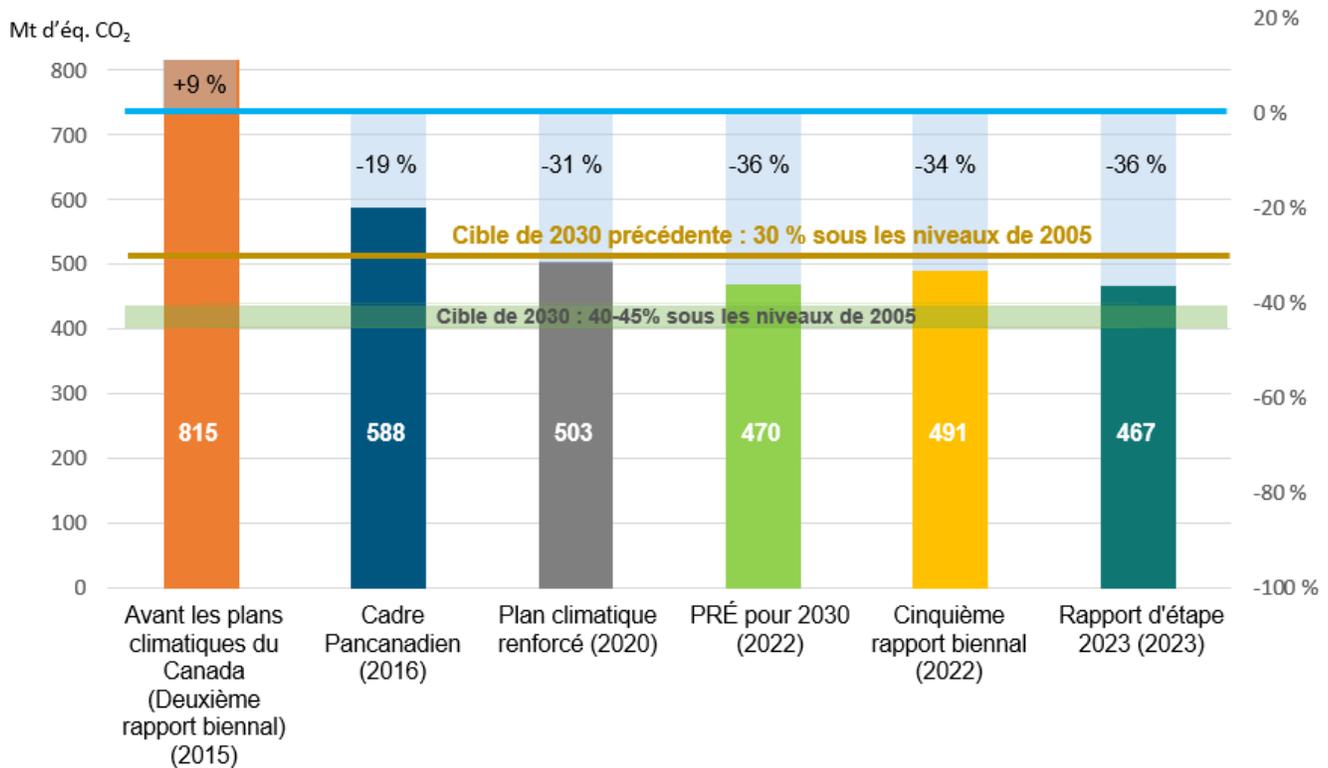
Pour donner un aperçu des actions qui contribuent à la trajectoire à la baisse des émissions du Canada, ce chapitre donne également une vue d'ensemble de l'état de la mise en œuvre des mesures à ce jour et de certains travaux à venir. La section 2.2 présente un résumé de l'état d'avancement des 149 mesures du PRÉ pour 2030 et une vue d'ensemble de certaines des mesures clés qui sont mises en œuvre ou en cours de réalisation. La section 2.3 présente les mesures que le gouvernement du Canada s'est engagé à étudier. La section 2.4 présente des exemples où les provinces, les territoires, les peuples autochtones et le secteur privé font preuve de bonnes pratiques et ce qui peut être fait pour aider le Canada à se rapprocher de sa cible. Enfin, la section 2.5 présente les mesures habilitantes qui ne réduisent pas nécessairement les émissions directement, mais qui aident la société à faire la transition vers un mode de vie plus propre, plus abordable et carboneutre.

2.1 Atteindre la cible du Canada en matière d'émissions

La cible de réduction des émissions de GES du Canada est de 40 à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 avec un objectif provisoire de 20 % sous les niveaux de 2005 en 2026. D'après les prévisions les plus récentes, le Canada est en voie de réduire ses émissions de plus de 20 % par rapport aux niveaux de 2005. D'après les projections publiées les plus récentes :

- le Canada est en voie de dépasser sa cible de réduction précédente qui était de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030;
- le Canada est en voie de dépasser les 20 % de réduction d'émissions sous les niveaux de 2005 d'ici 2026; et
- des efforts supplémentaires seront requis afin d'atteindre la cible de 2030.

Figure 2-1 : Progrès des émissions prévues du Canada en 2030 (Mt)



Remarque : le pourcentage de réduction est calculé ici par rapport aux émissions de 2005, comme indiqué lors de l'année à laquelle les projections des émissions ont été réalisées. Le niveau d'émissions du Canada en 2005 peut varier à chaque édition du RIN, en raison des améliorations méthodologiques et des révisions apportées aux données de base. Les réductions en pourcentage peuvent également être calculées en fonction du niveau de 2005 par rapport au RIN de l'année en cours, ce qui donne des valeurs différentes.

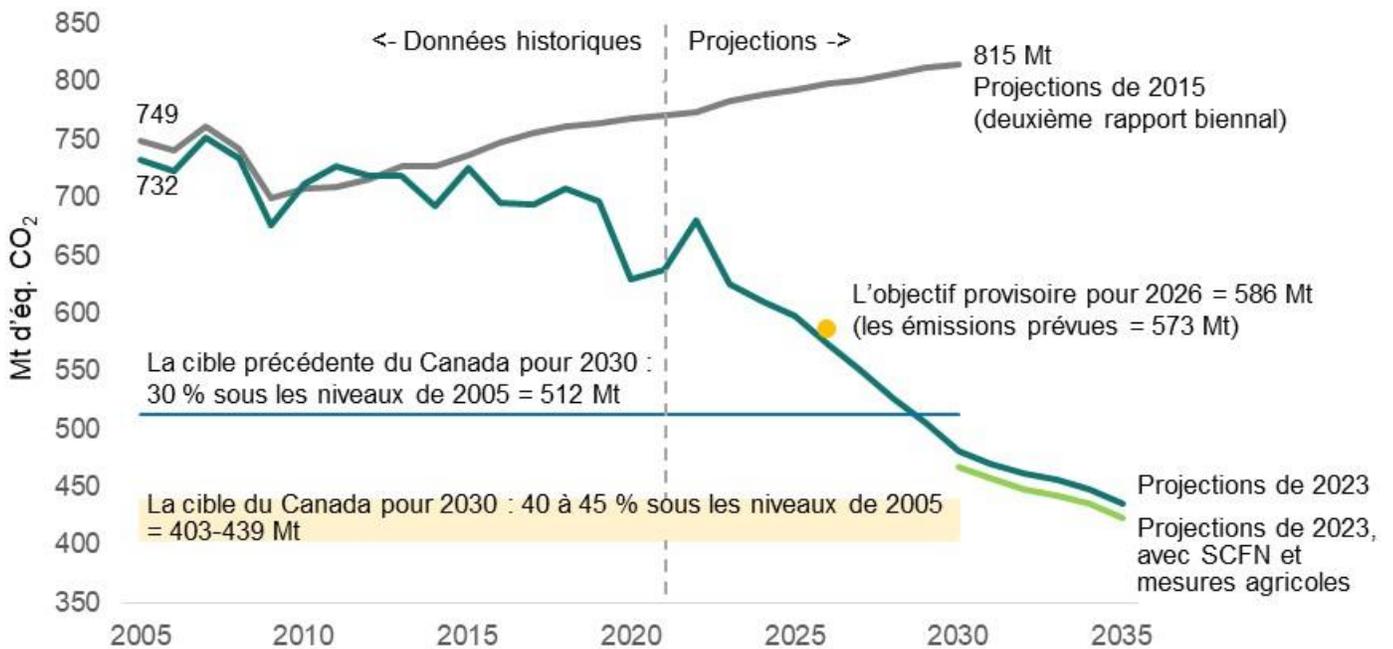
Depuis l'élaboration du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* avec les provinces et les territoires en 2016, le Canada a fait des progrès considérables et durables en matière de réduction des émissions. Les prévisions des émissions sont mises à jour chaque année pour tenir compte des nouvelles mesures, pour faire face à l'évolution des conditions de l'économie nationale et mondiale et pour intégrer les émissions historiques du plus récent RIN. Les données et la méthodologie sous-jacente pour l'estimation des émissions sont également révisées au fil du temps, conformément au principe de l'amélioration continue. Pour en savoir davantage sur les rapports du Canada en matière d'émissions, y compris les changements récents apportés à la modélisation des projections des émissions et l'approche d'amélioration continue, voir le chapitre 5.

D'après les données tirées du plus récent RIN et du Rapport sur les projections des émissions (RPÉ) du Canada, les émissions de GES du Canada ont atteint leur pic en 2007. Il s'agit d'un accomplissement important, puisqu'en 2015, comme l'indique le Deuxième rapport biennal du Canada à la CCNUCC, il était prévu que les émissions du Canada dépassent de 2,2 % les niveaux de 2005 en 2020 et continuent à croître pour atteindre 9 % au-dessus des niveaux de 2005 en 2030¹. En réalité, le plus récent RIN indique que les émissions canadiennes en 2020 étaient de 10 % inférieures aux niveaux de 2005, ce qui n'inclut pas la contribution comptable du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF) ni les crédits achetés par le Québec à la Californie dans le cadre de la Western Climate Initiative (WCI). Si l'on tient compte des contributions du secteur de l'ATCATF et de la WCI, on estime que les émissions du Canada en 2020 avaient

diminué d'environ 16 % sous les niveaux de 2005, ce qui est très proche de l'objectif de 17 % pour 2020.

Les projections les plus récentes indiquent que les mesures modélisées se traduiront par des réductions d'émissions de 21,7 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2026 et de 36,2 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Les émissions continuent de baisser après 2030, en voie vers la carboneutralité d'ici 2050, atteignant une réduction de 42,2 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035. Selon ces résultats, avec les mesures actuelles annoncées, bien que le Canada soit en voie de dépasser de façon importante la cible initiale de 2030, qui était de 30 % par rapport aux niveaux de 2005, et de dépasser l'objectif provisoire de 2026, il reste encore du travail à faire pour atteindre la cible rehaussée de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030.

Figure 2-2 : Trajectoire des émissions prévues du Canada



Le gouvernement du Canada utilise une combinaison de modèles et d'approches de modélisation. L'approche ascendante utilise un modèle de simulation détaillé qui fournit une estimation des réductions d'émissions résultant des mesures climatiques existantes (scénario avec mesures supplémentaires). L'approche ascendante est celle à laquelle ont fait habituellement référence lorsqu'on parle de projections des émissions. Dans le cadre de l'approche de l'analyse rétrospective, le modèle est utilisé pour déterminer les réductions potentielles par secteur d'une manière efficace sur le plan économique. L'analyse rétrospective produit un scénario illustratif qui est basé sur l'ensemble des politiques et des mesures comprises dans l'approche ascendante et qui est calibré de manière à atteindre la cible de 2030 de 40 % sous les niveaux de 2005. Cette analyse n'est pas utilisée pour évaluer les progrès. Il s'agit toutefois d'un outil important pour appuyer l'examen de réductions d'émissions supplémentaires qui pourraient être identifiées. Elle peut également servir à tenir compte des politiques et des mesures qui sont annoncées, mais qui sont encore en cours d'élaboration, et qui ne sont pas suffisamment avancées pour justifier leur inclusion dans la modélisation ascendante. Les résultats du scénario d'analyse rétrospective ne doivent pas être interprétés comme une indication des intentions politiques, mais plutôt comme une illustration de ce que le cadre de modélisation suggère

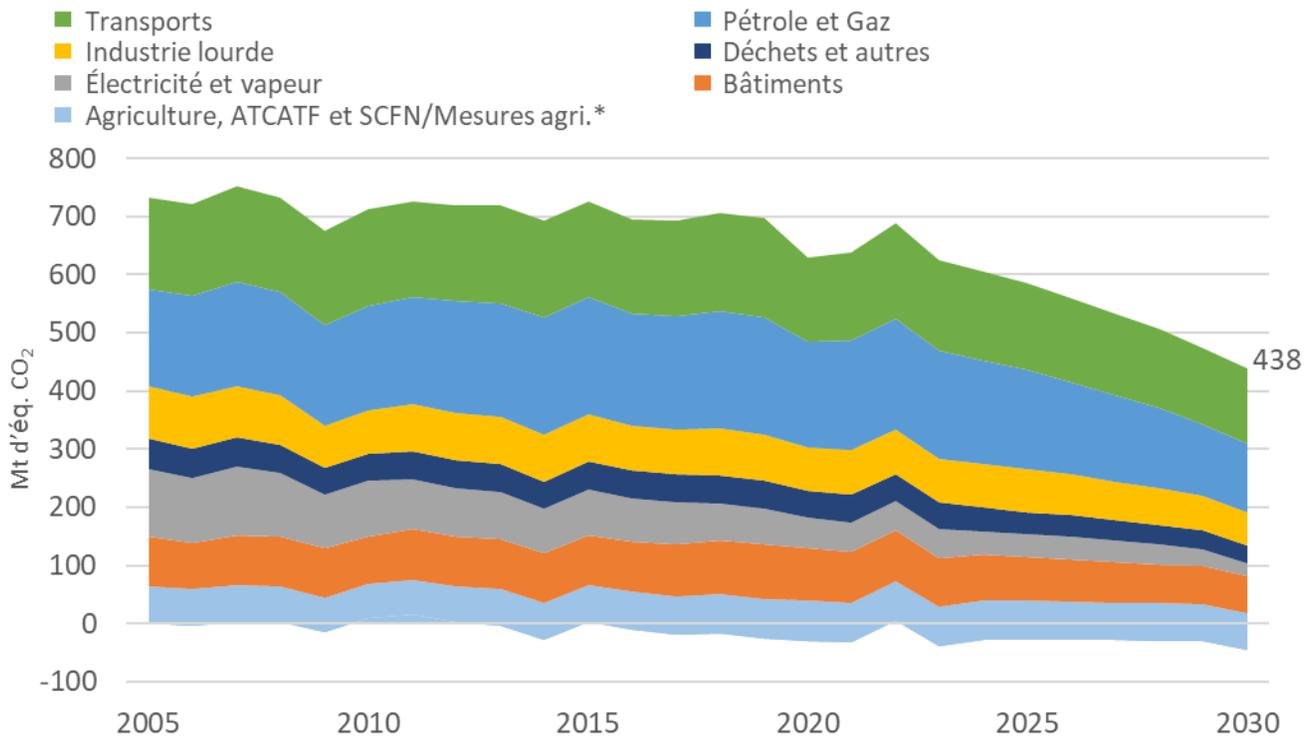
comme des possibilités économiquement efficaces pour atteindre des réductions d'émissions prédéterminées.

Le PRÉ pour 2030 a utilisé les approches ascendantes et rétrospectives pour proposer, à tous les secteurs économiques, une voie possible pour atteindre la cible du Canada de 2030. Outre les projections ascendantes à jour publiées en décembre 2023, l'analyse rétrospective a également été mise à jour, identifiant une voie à suivre pour atteindre la cible de 2030, qui tient compte des développements récents. Les secteurs qui présentent le plus grand potentiel selon la trajectoire révisée sont les mêmes que ceux identifiés dans le PRÉ pour 2030 :

- le secteur pétrolier et gazier, pour lequel un plafond d'émissions est en cours d'élaboration, ainsi que d'autres aides substantielles, y compris le nouveau crédit d'impôt à l'investissement (CII) sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
- le secteur des transports, pour lequel un certain nombre d'initiatives sont en cours et d'autres possibilités sont activement explorées;
- le secteur de l'industrie lourde, qui bénéficie de niveaux élevés d'investissement du secteur privé et qui bénéficie d'investissements importants de la part des gouvernements fédéral et provinciaux pour décarboniser et établir des industries à faibles émissions de carbone au Canada;
- le secteur du bâtiment, qui a fait d'importants investissements ces dernières années pour soutenir la décarbonisation des bâtiments, et pour lequel la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts est en cours d'élaboration.

La trajectoire identifiée nécessite des efforts supplémentaires d'ici 2030, y compris la mise en œuvre complète des mesures déjà annoncées dans le cadre du PRÉ pour 2030, ainsi que l'élaboration de nouvelles mesures de réduction des émissions, en particulier celles qui aideront l'économie canadienne à faibles émissions de carbone à croître et les Canadiens à prospérer dans un avenir à faibles émissions de carbone. La trajectoire vers l'atteinte de la cible exige également que d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé prennent des mesures.

Figure 2-3 : Trajectoire vers 2030 (analyse rétrospective pour la cible de 40 %)



*SCFN/Agr. fait référence aux solutions climatiques fondées sur la nature et aux mesures du secteur agricole.

Un aperçu des résultats des prévisions ascendantes et rétrospectives par secteur est fourni ci-dessous. Pour des informations plus détaillées sur les projections des émissions de GES du Canada, y compris les résultats du scénario rétrospectif, veuillez consulter la version complète du Rapport sur les projections des émissions du Canada, qui est [disponible en ligne](#).

Tableau 2-1 : Émissions de GES par secteur des estimations historiques (2005), ascendantes et scénario rétrospectif (2030)

Secteur	Émissions de 2005 (Mt)	Émissions de 2030 (Mt)	
		Ascendantes	Rétrospectives
ATCATF + SCFN/mesures agr.	0	-45	-45
Agriculture	64	63	63
Bâtiments	85	69	64
Électricité	118	20	22
Industrie lourde	89	63	57
Pétrole et gaz	168	128	119
Transports	157	137	128
Déchets et autres	52	32	30
Total	732	467	438

* Les émissions du secteur agricole ne devraient pas connaître de réductions significatives dans le scénario rétrospectif, étant donné que les émissions des processus provenant de la production végétale et animale, qui représentent environ 80 % des émissions du secteur, sont exogènes à la modélisation. Les réductions associées aux mesures agricoles sont comptées dans la ligne « ATCATF + SCFN/mesures agr. ».

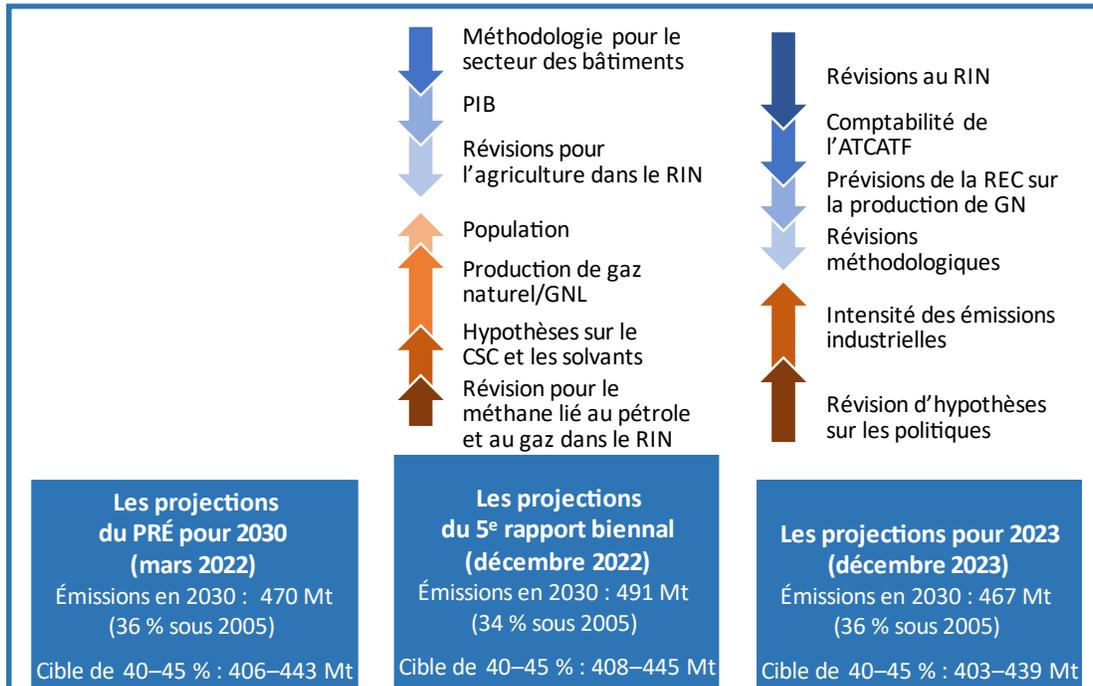
Les projections des émissions sont mises à jour chaque année pour tenir compte des nouvelles mesures et de l'évolution des conditions de l'économie nationale et mondiale ainsi que pour intégrer les émissions historiques actualisées du RIN le plus récent, y compris les changements résultant des améliorations méthodologiques apportées au RIN.

Dans les projections mises à jour et soumises à la CCNUCC en décembre 2022, les principaux facteurs de changement entraînant une augmentation des émissions étaient la prévision de croissance démographique plus élevée, les prévisions de production de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié plus élevées, les modifications des hypothèses relatives au captage et au stockage du carbone et aux solvants dans le secteur du pétrole et du gaz, et les révisions du RIN qui ont entraîné une augmentation des émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz. Les changements qui ont entraîné une baisse des émissions sont notamment des modifications de la méthode utilisée pour le secteur du bâtiment, des estimations à la baisse de la croissance prévue du PIB et des révisions du RIN pour le secteur agricole. L'impact net a été une augmentation des émissions projetées pour 2030 par rapport aux projections précédentes qui ont été publiées dans le cadre du PRÉ pour 2030 en mars 2022.

Pour les projections de 2023, les révisions du RIN, les modifications de la comptabilisation des émissions de l'ATCATF, les prévisions de production de gaz naturel à la baisse et les révisions méthodologiques du modèle ont entraîné une baisse des émissions projetées. Les intensités d'émissions industrielles plus élevées et des hypothèses sur les politiques révisées liées à la stratégie pour l'hydrogène et à l'adoption par les provinces et les territoires de codes de construction à zéro émission nette ont entraîné une augmentation des émissions. L'impact net a été une baisse des émissions projetées pour 2030 par rapport aux projections de décembre 2022.

Pour en savoir plus sur les rapports sur les émissions du Canada, y compris un aperçu des facteurs de changement, voir la section 5.4 du chapitre 5. Des informations détaillées sont disponibles dans le [Rapport d'inventaire national](#) du Canada et dans le [Rapport sur les projections des émissions](#) du Canada.

Figure 2-4 : Aperçu des principaux facteurs d'évolution des projections actualisées, entre les projections du PRÉ pour 2030, les projections de décembre 2022 et celles de 2023



REC/GN : Régie de l'énergie du Canada/Gaz naturel

CSC: Captage et stockage du carbone

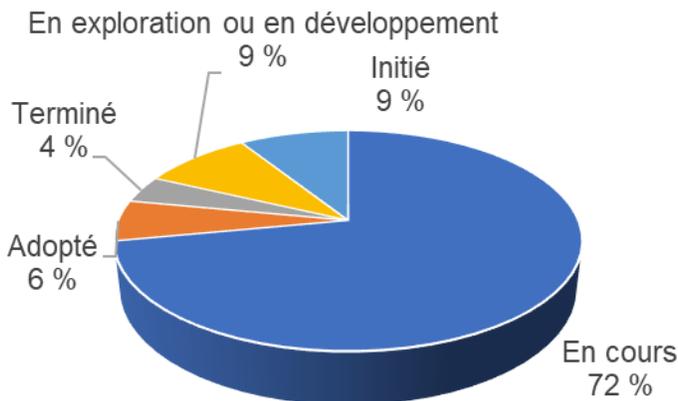
GNL: Gaz naturel liquéfié

2.2 Mise en œuvre du PRÉ pour 2030 : regard sur les mesures climatiques récentes

L'approche du Canada en matière d'action climatique est organisée secteur par secteur, tout en reconnaissant l'interconnexion entre les secteurs. L'ensemble de l'économie canadienne a un rôle à jouer dans la réduction des émissions. Les secteurs identifiés comprennent les secteurs économiques (bâtiments, électricité, industrie lourde, pétrole et gaz, transport, agriculture, et déchets), les mesures à l'échelle de l'économie qui agissent sur tous les secteurs, et les solutions fondées sur la nature qui cherchent des occasions de réduire les émissions par la nature telles que planter des arbres et conserver et améliorer d'autres puits de GES comme les milieux humides. Un aperçu de la définition des secteurs est fourni en annexes.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes pour réduire les émissions en utilisant l'éventail des mécanismes disponibles, notamment les règlements, l'aide financière, l'approvisionnement, la recherche, et les communications en vue d'informer les mesures prises par les autres. Il y a 149 mesures dans le cadre du PRÉ pour 2030, qui sont classées ainsi : en exploration (1), en développement (13), initiées (12), en cours (108), adoptées (9) et terminées (6). Les faits saillants sont présentés ci-bas, alors que la mise à jour complète de l'ensemble des mesures et stratégies du PRÉ pour 2030, et des renseignements sur la classification de l'état de la mise en œuvre des mesures figurent au chapitre 6.

Figure 2-5 : État de la mise en œuvre des mesures du PRÉ



2.2.1 Dans l'ensemble de l'économie

La tarification du carbone demeure une mesure fondamentale de l'approche canadienne en matière d'action climatique, le prix minimal étant fixé à 65 dollars la tonne d'éq. CO₂ en 2023 et augmentant de 15 dollars par année pour atteindre 170 dollars en 2030. On estime que le prix du carbone est responsable d'environ un tiers des réductions des émissions prévues en 2030. Les paiements de l'Incitatif à agir pour le climat aux ménages ont augmenté depuis leur mise en place, ce qui reflète l'augmentation du prix de la pollution par le carbone. Les particuliers et les familles des provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique reçoivent ces paiements trimestriels. La majorité des ménages reçoivent plus d'argent de l'Incitatif à agir pour le climat que le système fédéral de tarification du carbone ne leur coûte, et sont toujours incités à réduire les émissions.

Le gouvernement du Canada a établi le Fonds de Croissance du Canada, un instrument d'investissement public indépendant de 15 milliards de dollars qui aidera à attirer des capitaux privés pour bâtir une économie propre au Canada en utilisant des instruments d'investissement qui absorbent certains risques pour encourager les investissements privés dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Le [premier investissement](#) du Fonds de Croissance du Canada a été annoncé en octobre 2023. L'un des outils d'investissement que le Fonds de Croissance du Canada fournira pour soutenir les projets de croissance propre est les contrats sur différence.

Ces contrats serviront de filet de sécurité pour le prix futur du carbone et offriront une prévisibilité aux entreprises, ce qui réduira les risques liés aux grands projets de réduction des émissions. L'Énoncé économique de l'automne de 2023 a annoncé que le Fonds de croissance du Canada sera la principale entité fédérale à établir des contrats sur différence pour le carbone (CDC). Le Fonds de croissance du Canada affectera en priorité jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards de dollars à toutes les formes des CDC et accords d'écoulement. Le Fonds de croissance du Canada est déjà en train de négocier des CDC avec un certain nombre de promoteurs de projets dans divers secteurs. Les CDC du Fonds de croissance du Canada aideront aussi à établir de solides marchés d'échange de crédits de carbone.

Le régime de crédits compensatoires pour les GES du Canada permet aux industries qui ont des émissions difficiles à réduire d'acheter des réductions d'émissions d'autres sources. Cela augmente le signal du prix du carbone et crée des opportunités, pour les forestiers, les agriculteurs, les

communautés autochtones et d'autres promoteurs de projets, de gagner des revenus en vendant des compensations de GES. En même temps, l'existence de crédits compensatoires devrait favoriser l'innovation et les investissements du secteur privé. Le *Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre* a été publié en juin 2022 et le gouvernement du Canada continue d'élaborer des protocoles de compensation, qui énoncent les exigences pour certains types de projets compensatoires.

En vedette : compensations pour les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le régime de crédit compensatoire concernant les GES du Canada encourage les municipalités, les collectivités autochtones, les forestiers, les agriculteurs et les autres promoteurs de projets à entreprendre des projets novateurs qui réduisent les GES par rapport aux pratiques courantes. Il existe actuellement deux protocoles fédéraux de compensation actifs :

- le protocole fédéral de compensation pour la [Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des systèmes de réfrigération](#) (décrit ci-dessous);
- le [protocole de Récupération et destruction du méthane des sites d'enfouissement](#).

Le protocole fédéral de crédits compensatoires pour la *Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des systèmes de réfrigération* encourage les entités industrielles et commerciales à abandonner les réfrigérants dont le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) est élevé dans leurs systèmes de réfrigération ou de climatisation. Pour être admissibles en vertu du protocole, les entités doivent : a) moderniser un système de réfrigération ou de climatisation préexistant pour utiliser un réfrigérateur admissible; ou b) installer un nouveau système de réfrigération ou de climatisation contenant un réfrigérateur admissible.

Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) encourage la mise en place de mesures climatiques par les provinces et les territoires, les municipalités, les universités, les collèges, les écoles, les hôpitaux, les entreprises, les organismes sans but lucratif, les gouvernements autochtones, les collectivités et les organismes représentatifs en fournissant du financement pour des initiatives et des programmes de décarbonisation. Il y a quatre volets dans le FEFEC : le Fonds du leadership pour les provinces et les territoires; le Fonds du défi pour les organisations commerciales et à but non lucratif; le Fonds de leadership autochtone; et le Fonds de préparation à la mise en œuvre.

En vedette : Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)

Le FEFEC appuie les mesures climatiques prises par les provinces et les territoires, des municipalités, les universités, les collèges, les écoles, les hôpitaux, les entreprises, les organismes sans but lucratif et les collectivités et organismes autochtones. Depuis mars 2022, le FEFEC a investi dans un certain nombre de projets, notamment :

- jusqu'à 60,5 millions de dollars pour les Néo-Écossais et jusqu'à 17,3 millions de dollars pour les Terre-Neuviens et les Labradoriens pour les programmes provinciaux de transition de l'huile de chauffage afin d'aider les propriétaires à faible revenu à passer de l'huile de chauffage à des technologies à faibles émissions plus abordables, comme les thermopompes électriques et les fours électriques.
- jusqu'à 2,9 millions de dollars pour appuyer le projet d'électrification du système énergétique de district de l'Université Brock, qui vise à réduire les émissions par la modernisation.
- jusqu'à 1,4 million de dollars à Redcliff Cypress Regional Waste Management Authority, à Redcliff (Alberta), et jusqu'à 10 millions de dollars à PurEnergy Inc., dans le canton de Havelock (Ontario), pour réduire les émissions provenant des déchets alimentaires.
- jusqu'à 910 000 dollars du gouvernement du Canada et de la Colombie-Britannique au district de Kitimat pour aider à la mise en place d'une nouvelle installation de compostage pour le traitement des aliments, des déchets de triage et des déchets de bois.
- jusqu'à 600 000 dollars pour aider les nations Kwadacha et Heiltsuk à créer et à élargir leur capacité de transformation biologique.

Le Règlement sur les combustibles propres établit des exigences de plus en plus strictes pour les producteurs et les importateurs de combustibles fossiles afin de réduire l'intensité en carbone de l'essence et du diesel utilisés au Canada. Cela réduit les émissions tout en créant des possibilités économiques dans la mise au point et l'utilisation de carburants de remplacement propres. Le Règlement sur les combustibles propres a été publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada* en juillet 2022 et les exigences de réduction sont entrées en vigueur en juillet 2023.

Mesuré sur une période de 20 ans, le méthane est 80 fois plus puissant que le dioxyde de carbone (CO₂). À ce titre, la réduction du méthane provenant du secteur pétrolier et gazier et des décharges demeure une condition préalable pour que le Canada atteigne ses cibles climatiques. À cette fin, le gouvernement du Canada a publié la Stratégie canadienne sur le méthane en septembre 2022 dans le but de réduire les émissions nationales de méthane de plus de 35 % d'ici 2030, comparativement aux niveaux de 2020, consolidant ainsi le rôle d'avant-garde du Canada dans ce domaine. Dans le cadre de la Stratégie, le Canada a récemment publié une proposition de règlement sur le méthane pour consultation visant à réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier d'au moins 75 % en deçà des niveaux de 2012 d'ici 2030.

Le gouvernement du Canada met également en œuvre la Stratégie de gestion du carbone, publiée en septembre 2023. La gestion du carbone est un éventail d'approches pour capter le CO₂ et le stocker durablement ou le réutiliser. Il s'agit notamment de technologies qui éliminent le carbone des sources ponctuelles, comme la production d'électricité ou les usines industrielles, ou le captage direct dans l'air et la bioénergie avec le captage et stockage du carbone (BECSC) ou d'autres technologies d'élimination du dioxyde de carbone qui éliminent le CO₂. Selon le GIEC et l'AIE, il n'y a pas de voie crédible vers la carboneutralité sans technologies de gestion du carbone. Leur déploiement doit être rapide et immense : il doit être multiplié par près de 200 d'ici 2050². D'autres avantages comprennent

l'innovation et les possibilités d'emploi. Ces technologies innovantes sont développées et mises en œuvre dans le monde entier, y compris au Canada. Le gouvernement met en œuvre des mesures de soutien pour tirer parti du leadership précoce du Canada dans ce domaine, notamment par le biais du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), du régime canadien de crédits compensatoires pour les émissions de gaz à effet de serre et d'un soutien direct à la recherche et au développement des technologies.

En vedette : tables régionales sur l'énergie et les ressources

Les tables régionales sur l'énergie et les ressources (tables régionales) constituent une initiative clé pour soutenir les travailleurs et les collectivités dans la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone, en garantissant une croissance économique équitable, inclusive et durable dans l'ensemble du pays. Les tables régionales contribuent à accélérer les possibilités de croissance économique du Canada en tenant compte des avantages uniques de chaque région et de sa capacité à répondre aux demandes des marchés nouveaux et émergents. Ces processus régionaux sont menés en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec la participation de partenaires autochtones, d'experts, d'organisations syndicales, de l'industrie et d'autres parties prenantes. Les tables régionales serviront de base à la mise en œuvre de stratégies conjointes visant à exploiter les possibilités en matière d'énergie et de ressources afin de concrétiser les avantages comparatifs de chaque région du Canada dans le cadre d'une économie carboneutre.

2.2.2 Bâtiments

La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts du Canada est une vision globale de la décarbonisation des bâtiments existants et nouveaux au Canada, qui cherche à mobiliser l'action nationale pour créer un secteur des bâtiments carboneutre d'ici 2050, tout en augmentant sa résilience. La Stratégie se concentrera sur l'augmentation du taux de rénovation des bâtiments, en veillant à ce que les bâtiments soient résilients et carboneutres dès le départ, et sur la transformation du chauffage des locaux et de l'eau. Deux initiatives clés à l'appui de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts, le Fonds d'accélération des codes et l'Initiative d'accélérateur de rénovations majeures, ont été lancées au début de 2023. La Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe (CMTP) a également été lancée en 2023. Un document de discussion sur la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts a été partagé pour des consultations publiques en 2022 et un Rapport sur « Ce que nous avons entendu » et un résumé de la consultation avec les partenaires autochtones ont été publiés en juillet 2023.

2.2.3 Électricité

La réglementation est en place pour éliminer progressivement la production d'électricité du charbon d'ici 2030. Une réglementation complémentaire est également en place afin d'assurer que seule une production de gaz naturel performante soit construite. Des programmes de financement et des mesures incitatives supplémentaires minimisent les risques et soutiennent des projets d'immobilisations comme l'électrification intelligente, le développement et le déploiement d'énergies renouvelables, ainsi que la transition énergétique dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones. Le gouvernement du Canada s'est engagé à ce que son réseau d'électricité soit carboneutre d'ici 2035 et a développé une série de mesures, dont la provision de milliards de dollars, visant l'atteinte de cet objectif. À la lumière des engagements similaires pris par les États-Unis et d'autres pays du G7 de demeurer compétitifs à l'échelle internationale et de soutenir la demande croissante d'électricité pour l'économie canadienne, on a proposé que le Règlement sur l'électricité

propre (REP) fournisse un signal rapide pour assurer que cette transition soit propre. Le projet de REP a été publié en août 2023 pour une période de commentaires de 75 jours. Le REP offre une souplesse considérable aux producteurs d'électricité afin de déterminer la meilleure façon de passer à un réseau propre tout en continuant d'offrir une énergie fiable et abordable aux Canadiens et à leurs entreprises. Propulser le Canada dans l'avenir, une vision visant à atteindre un réseau électrique carboneutre abordable et fiable d'ici 2035, a été publiée en août 2023. Elle souligne l'importance cruciale de la décarbonisation des réseaux électriques du Canada comme étape pour atteindre la carboneutralité dans l'ensemble de l'économie d'ici 2050 et assurer un avenir prospère aux Canadiens. Le document est un appel à l'action et invite les Canadiens à se joindre à un dialogue national sur l'électricité qui servira de base à l'élaboration de la première stratégie canadienne pour l'électricité propre, qui sera publiée en 2024.

Le Conseil consultatif canadien de l'électricité a été créé en tant qu'organisme consultatif indépendant, spécialisé dans le secteur de l'électricité et chargé de conseiller le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'accélérer les investissements et de promouvoir des systèmes électriques durables, abordables et fiables. Le Conseil a commencé ses travaux en mai 2023 et a pour objectif de soumettre un rapport final contenant ses conseils au printemps 2024.

2.2.4 Industrie lourde

Le Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro (FSI-ANZ) investit dans des projets visant à soutenir les réductions d'émissions de GES des secteurs industriels les plus émetteurs du Canada, à les aider à réussir dans l'économie mondiale carboneutre de 2050, et à aider à faire du Canada un chef de file en matière de technologie propre, en tirant parti des nouvelles possibilités de croissance, y compris un écosystème national de la filière des batteries. Depuis son lancement en 2021, l'initiative a permis de conclure plusieurs ententes de contribution dans un large éventail de secteurs, notamment les technologies des piles à combustible, le développement de batteries, le nucléaire, l'acier et les véhicules électriques. Le gouvernement du Canada a collaboré avec l'Association canadienne du ciment pour élaborer la [Norme sur le carbone intrinsèque en construction](#) et les données nécessaires afin de divulguer et réduire le carbone intrinsèque du béton prêt à l'emploi fourni aux grands projets de construction du gouvernement fédéral. La norme est entrée en vigueur le 31 décembre 2022, et tous les achats du gouvernement du Canada qui entrent en vigueur après cette date doivent appliquer cette norme. La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques a été lancée en décembre 2022 et un centre d'excellence sur les minéraux critiques a été mis sur pied.

Les gouvernements nord-américains se font concurrence pour attirer les investissements dans les véhicules zéro émission (VZE) et la chaîne d'approvisionnement de l'automobile. *L'Inflation Reduction Act* (IRA) aux États-Unis et son crédit d'impôt pour la fabrication de pointe sont des mesures incitatives attrayantes pour les entreprises qui choisissent d'ancrer leur production aux États-Unis, et posent un défi au Canada quand vient le temps de rivaliser en matière d'investissements dans de la filière batterie en Amérique du Nord. En réponse, le Canada s'est engagé à fournir un soutien à la production par le biais d'ententes de contribution spéciales avec certains fabricants de batteries (p. ex., PowerCo, NextStar et Northvolt). Ces investissements devraient garantir la fabrication de batteries et de VE au Canada pour les décennies à venir.

2.2.5 Pétrole et gaz

Le gouvernement du Canada publiera un cadre réglementaire sur le plafonnement des émissions provenant de la production du pétrole et du gaz à l'automne 2023. Le plafond viendra compléter d'autres mesures telles que la réglementation sur le méthane, les normes sur les combustibles propres,

la tarification du carbone et les incitatifs fiscaux (p. ex., le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone), le FIS-ANZ et le Fonds de Croissance du Canada.

2.2.6 Transports

Le gouvernement du Canada a publié le *Règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers* afin d'exiger que toutes les ventes de voitures à passagers et de camions légers soient des VZE d'ici 2035, avec des objectifs intérimaires d'au moins 20 % d'ici 2026, et d'au moins 60 % d'ici 2030. Le gouvernement est également en train d'élaborer des exigences similaires pour les véhicules routiers lourds. Plusieurs initiatives complètent ces mesures réglementaires en contribuant à éliminer les obstacles à leur adoption. Par exemple, le programme d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE) a contribué à l'achat de plus de 300 000 VZE depuis son lancement en mai 2019, et le programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE), lancé en 2022, a traité plus de 1 000 demandes. Le Programme de camionnage à zéro émission (PCZE) finance des projets visant à recueillir des données et une expérience de première main sur le rendement des camions zéro émission dans les conditions canadiennes et contribue à accélérer le déploiement sécuritaire des VMLZE, y compris le financement des bancs d'essai, et à appuyer les provinces et les territoires dans l'élaboration, la modernisation et l'harmonisation des codes, des normes et des règlements relatifs au camionnage zéro émission.

2.2.7 Agriculture

Le gouvernement du Canada continue de mettre en œuvre des mesures ambitieuses pour soutenir les agriculteurs et les producteurs, afin de renforcer la résilience et de réduire les émissions grâce à des investissements dans des pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique. En juillet 2022, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont conclu une entente de principe pour le Partenariat canadien pour une agriculture durable. En date d'août 2023, Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat a distribué plus de 124,8 millions de dollars à 13 projets, soutenant les agriculteurs à adopter et à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques immédiates à la ferme qui stockent le carbone et réduisent les émissions de GES. Le Programme des technologies propres en agriculture finance la recherche, l'innovation et l'adoption de technologies propres qui favoriseront une économie à faibles émissions de carbone et stimuleront la croissance durable dans le secteur agricole. Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 470,7 millions de dollars sur sept ans à ce programme, dont plus de 79,2 millions de dollars en octobre 2023.

2.2.8 Déchets

Le gouvernement du Canada met en œuvre un [plan global](#) de réduction de la pollution par le plastique et de transition vers une économie circulaire du plastique, notamment en collaborant avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre la Stratégie et le plan d'action pancanadiens visant l'atteinte de zéro déchet de plastique. Un projet de cadre réglementaire pour la réduction des émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement a été publié en avril 2023, et un projet de règlement est en cours d'élaboration et devrait être publié d'ici l'hiver 2024. Le Canada a publié un protocole de crédits compensatoires pour la [Récupération et destruction du méthane des sites d'enfouissement](#) dans le cadre du régime de crédits compensatoires pour les GES du Canada. Les protocoles de crédits compensatoires sont aussi disponibles pour une utilisation en Colombie-Britannique (« Methane from Organic Waste Offset Protocol »), en Alberta (« Landfill Gas Capture and Combustion » et « Aerobic Landfill Bioreactor »), et au Québec (« Valorisation et destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement »).

2.2.9 Solutions fondées sur la nature

Le gouvernement du Canada continue de progresser vers la conservation de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030, en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les municipalités et les gouvernements locaux, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), les fiducies foncières privées et d'autres partenaires.

Des fonds supplémentaires de 780 millions de dollars dans le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature, pour un total de 1,4 milliard de dollars, ont été investis pour réduire les émissions provenant de solutions climatiques fondées sur la nature. De plus, le programme 2 milliards d'arbres investira jusqu'à 3,2 milliards de dollars dans les efforts de plantation d'arbres pour appuyer les provinces, les territoires, les organismes tiers (à but lucratif et sans but lucratif) et les organismes autochtones afin d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada de planter deux milliards d'arbres dans l'ensemble du pays. En 2022, le Conseil canadien des ministres des Forêts a approuvé le Cadre de la bioéconomie forestière renouvelé pour accélérer le développement de la bioéconomie et maximiser la contribution du secteur forestier à la carboneutralité. Le Cadre s'appuie sur la reconnaissance que les réductions d'émissions peuvent être réalisées en augmentant l'utilisation du bois dans la construction et en utilisant les déchets et les résidus forestiers pour produire de la bioénergie et des bioproduits qui se substituent à des matériaux à plus forte intensité d'émissions.

2.2.10 Écologisation du gouvernement

Le gouvernement du Canada entend faire sa transition vers des opérations carboneutres, résilientes face au climat, tout en réduisant les impacts environnementaux au-delà du carbone, notamment sur les déchets, l'eau et la biodiversité. Le gouvernement du Canada, guidé par le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, veillera à ce que le Canada soit un chef de file en ce qui a trait aux opérations gouvernementales carboneutres, résilientes et écologiques. Le Centre pour un gouvernement vert travaille en étroite collaboration avec des ministères techniques, comme RNCan, ECCC, le CNRC et SPAC, afin de fournir des conseils d'experts pour aider les ministères à mettre en œuvre la [Stratégie pour un gouvernement vert](#).

Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert, tous les ministères doivent élaborer une stratégie de portefeuille neutre en carbone afin de créer une voie vers la décarbonisation complète des biens immobiliers ministériels. Cela comprend l'évaluation des biens immobiliers pour s'assurer que les besoins futurs sont satisfaits et que les actifs excédentaires sont dessaisis, l'optimisation de la gestion et de l'efficacité énergétique des bâtiments retenus, et le passage à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone.

En vedette : le Projet de réhabilitation du 25, avenue St. Clair Est

Le [Projet de réhabilitation du 25, avenue St. Clair Est](#) est un modèle phare de l'engagement du gouvernement à réduire l'empreinte carbone de ses biens immobiliers. Il sera l'un des premiers édifices fédéraux à être convertis en bâtiments carboneutres au centre-ville de Toronto. Le bâtiment est doté de systèmes géothermiques pour assurer un chauffage et un refroidissement durables, des panneaux photovoltaïques sur le toit pour fournir plus de 10 % de la demande d'électricité des bâtiments, d'infrastructures de réduction du gaspillage d'eau, d'un système d'automatisation du bâtiment (intelligent) et de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les garages, réduisant les émissions de GES du bâtiment de plus de 80 %. Le bâtiment répondra aux normes du bâtiment à carbone zéro du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) et obtiendra les certifications LEED-Or et WELL-Argent.

En 2023, le gouvernement du Canada a publié la [Norme sur le carbone intrinsèque en construction](#), qui définit les exigences minimales pour l'approvisionnement en services de conception et de construction. Les entreprises qui soumissionnent pour des projets du gouvernement fédéral doivent satisfaire aux exigences des normes à considérer. Le carbone intrinsèque représente une proportion importante des émissions de carbone pendant toute la durée de vie des projets de construction. Les grands projets de construction comprennent habituellement la rénovation ou la construction de bâtiments ou d'ouvrages techniques.

La [Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction](#) exige que les entreprises qui soumissionnent pour des projets fédéraux de plus de 25 millions de dollars doivent divulguer leurs émissions de GES et à fixer des cibles de réduction. Les entreprises qui se joignent au Défi carboneutre ou à d'autres programmes reconnus répondent automatiquement à la norme. Ainsi, le processus d'approvisionnement de plus de 25 millions de dollars encourage les fournisseurs à établir une voie vers la carboneutralité.

2.3 Mise en œuvre du PRÉ pour 2030 : mesures supplémentaires envisageables

Le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre un certain nombre de mesures qui en sont encore aux premières étapes de l'exploration, du développement et de la mise en œuvre. Ces mesures pourraient avoir des répercussions importantes. Il s'agit notamment d'adopter une approche collaborative afin que les fonds publics et les capitaux privés puissent être dirigés stratégiquement avec un maximum d'efficacité pour soutenir la croissance économique, la réconciliation, les résultats en matière de climat, la diversité et l'équité, et la création d'emplois durables. Pour bon nombre de ces initiatives, le gouvernement du Canada s'est engagé à mener de vastes consultations auprès des provinces et des territoires, des peuples autochtones, de l'industrie et du public canadien. L'évolution de ces initiatives dépendra en grande partie des commentaires que le gouvernement recevra de la part des Canadiens.

2.3.1 Dans l'ensemble de l'économie

Collaborer avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les partenaires autochtones et les principales parties prenantes, afin d'identifier et d'accélérer les possibilités de croissance propre les plus prometteuses dans chaque région, mener des projets d'économie propre et soutenir les travailleurs dans un avenir mondial carboneutre.

Continuer à explorer d'autres façons d'offrir aux entreprises une certitude quant à la trajectoire de la tarification de la pollution par le carbone, notamment en examinant de possibles approches législatives et d'autres nouvelles mesures, en collaboration avec les provinces et les territoires.

Continuer à explorer la manière dont les ajustements à la frontière pour le carbone pourraient s'intégrer dans la stratégie plus large du Canada en matière de climat.

Guidé par le cadre de la Stratégie de gestion du carbone du Canada, identifier des politiques et des programmes visant à soutenir l'accélération de l'innovation et l'expansion des technologies à émissions négatives afin de compenser les sources d'émissions difficiles à décarboniser.

Comme annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le Fonds de croissance du Canada sera la principale entité fédérale à établir des contrats sur différence pour le carbone. Le Fonds de croissance du Canada affectera en priorité jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards de dollars à toutes les formes de contrats sur différence et accords d'écoulement.

Achever la mise en œuvre des nouveaux crédits d'impôt à l'investissement pour une économie propre.

2.3.2 Bâtiments

Poursuivre l'élaboration de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts afin de promouvoir un secteur des bâtiments carboneutre et résilient aux changements climatiques.

Collaborer avec les provinces, les territoires et les autres intervenants pour élaborer de nouvelles exigences en matière de code afin de limiter les émissions de GES dans les nouvelles constructions et pour garantir des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments existants.

Explorer la possibilité de mettre à jour des normes de rendement énergétique et de réduction des émissions de GES dans le cadre des programmes financés par le gouvernement fédéral relatifs aux habitations et aux bâtiments.

Explorer d'autres possibilités de minimiser les émissions intrinsèques de l'environnement bâti.

2.3.3 Électricité

Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres acteurs pour élaborer les détails de la conception et de la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.

Faisant suite à la publication du rapport intitulé *Propulser le Canada dans l'avenir : Construire un réseau électrique propre, abordable et fiable pour toutes les régions du Canada*, le Canada s'engage à publier sa première Stratégie sur l'électricité propre en 2024.

2.3.4 Industrie lourde

Compte tenu des liens multiples entre ce secteur et d'autres, les mesures prises dans d'autres secteurs joueront également un rôle important dans la réduction des émissions dans le secteur de l'industrie lourde :

- la Stratégie de gestion du carbone du Canada;
- des efforts visant à aborder la question du carbone intrinsèque dans les projets d'infrastructure canadiens grâce aux investissements du Conseil national de recherches Canada dans l'élaboration d'outils, de solutions et de ressources permettant de décarboniser le secteur de la construction;
- les engagements en matière d'approvisionnement écologique pris dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert et les efforts visant à créer une demande pour des technologies propres; et,

- soutenir la disponibilité d'une électricité propre.

Explorer les possibilités de faire progresser la décarbonisation industrielle, y compris la possibilité de formuler une approche coordonnée pour accélérer l'adoption de technologies et combustibles propres par l'industrie.

Continuer à soutenir l'industrie sur la voie de la carboneutralité et promouvoir une croissance économique propre par le biais du Fonds stratégique pour l'innovation et du Fonds de croissance du Canada, en accordant un financement important et d'autres formes d'aide financière pour le développement et l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux processus à faible intensité de carbone.

2.3.5 Pétrole et gaz

Poursuivre la mise en œuvre de règlements portant sur les émissions dans le secteur, notamment la tarification du carbone, un règlement sur le méthane et le Règlement sur les combustibles propres.

Élaborer et mettre en œuvre un plafond sur les émissions provenant de la production de pétrole et de gaz.

Fournir un soutien financier aux activités de décarbonisation dans le secteur pétrolier et gazier, notamment par le biais du crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC.

2.3.6 Transport

Respecter l'engagement de financer en permanence le transport public.

Examiner les possibilités découlant de l'engagement avec les parties prenantes du secteur des biocarburants.

Continuer à développer des plans climatiques pour les secteurs maritime, ferroviaire, et aéronautique.

Étudier les possibilités d'accélérer le remplacement des véhicules routiers plus anciens et plus polluants.

Étudier les possibilités de déployer des bornes de recharge et stations de ravitaillement à l'hydrogène pour les véhicules VZE moyens et lourds.

Étudier les possibilités d'accélérer le développement d'une stratégie de décarbonisation des véhicules non routiers afin de faire la transition vers des équipements et des machines à émissions nulles et des combustibles à émissions nulles ou à faible teneur en carbone.

Faire progresser l'élaboration d'un plan directeur pour les carburants durables pour l'aviation.

Étudier les possibilités d'élaborer un nouveau plan directeur pour un système de transport durable et à zéro émission d'ici 2050 qui adopte une approche intégrée du secteur des transports, assure la coordination entre les gouvernements et les intervenants et soutient les modes de transport à faibles émissions, le cas échéant.

Étudier la possibilité d'étendre le programme d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE) pour inclure les véhicules usagés, en s'appuyant sur l'[extension récente du programme iVZE](#) pour faciliter la mise en place de plus d'incitatifs pour les flottes d'autopartage.

Étudier la possibilité d'étendre les incitatifs accordés aux VZE moyens et lourds à d'autres véhicules à usage particulier ou aux équipements hors route utilisés dans les centres de transport (tels que les aéroports et les ports).

2.3.7 Agriculture

Élaborer la Stratégie pour une agriculture durable, qui contribuera à définir une orientation commune pour une action collective visant à réduire les émissions et à améliorer les performances environnementales du secteur à long terme.

Explorer les différentes approches susceptibles de favoriser la durabilité du secteur agricole, d'accroître l'utilisation des technologies propres au Canada et de lever les obstacles à l'adoption, à l'extension et au transfert de connaissances en matière de technologies de réduction des émissions dans les fermes.

2.3.8 Un gouvernement vert

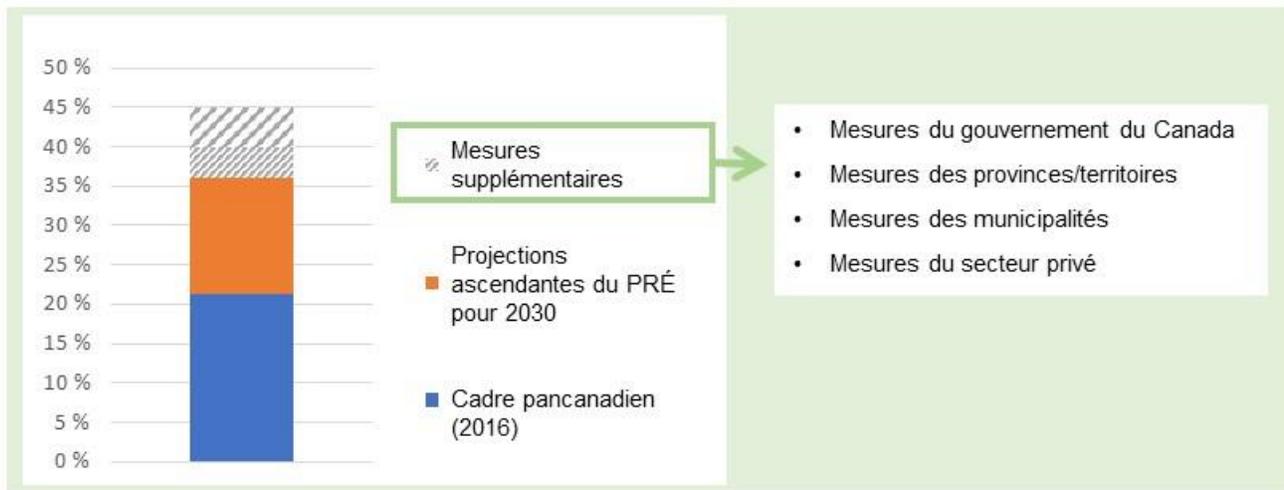
S'appuyant sur les récents résultats obtenus dans le cadre du renforcement de la [Politique d'achats écologiques](#) avec l'élaboration de deux nouvelles normes, la [norme sur le carbone intrinsèque en construction](#) et la [norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction](#), l'attention se portera sur la mise en œuvre effective de ces normes, en collaboration avec les entreprises qui soumissionnent pour des contrats fédéraux.

Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert du Canada afin de démontrer son leadership tout en explorant le potentiel que représentent les nouvelles mesures capables de contribuer à l'atteinte des cibles du gouvernement du Canada en matière de carboneutralité et d'activités résilientes au changement climatique. Les possibilités à court terme comprennent : l'achat d'électricité propre, de carburants à faible teneur en carbone et de véhicules zéro émission, ainsi que l'évaluation des risques climatiques liés aux opérations.

2.4 Mesures prises dans l'ensemble du Canada

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'atteinte de la cible de réduction d'émissions du Canada nécessitera des efforts dans l'ensemble de la société et de l'économie. Plusieurs prennent déjà des mesures pour faire leur part, mais il est nécessaire d'en faire davantage. En plus des actions que le gouvernement du Canada prend, les provinces et les territoires, les municipalités, les peuples autochtones et le secteur privé ont des rôles et des responsabilités importants. Cette section présente les faits saillants de ce qui est fait par d'autres et utilise des exemples de projets réussis pour illustrer la façon dont d'autres gouvernements et divers secteurs peuvent accroître leur ambition. L'approche englobant l'ensemble de la société est examinée en détail au chapitre 3, et des aperçus de chaque province et territoire sont fournis au chapitre 7.

Figure 2-6 : Réalisation des réductions des émissions du Canada en 2030



2.4.1 Dans l'ensemble de l'économie

Le secteur privé prend des décisions en matière d'investissement et les provinces et les territoires contribuent à établir un environnement commercial qui encourage les investissements en faveur de la décarbonisation. Un certain nombre de provinces et de territoires ont mis au point leurs propres systèmes de tarification du carbone et examinent comment soutenir des réductions d'émissions qui conviennent le mieux à leur situation. Le secteur privé investit pour réduire les émissions et rechercher des opportunités à faibles émissions de carbone, y compris dans la production d'hydrogène.

En vedette : la production d'hydrogène à faibles émissions de carbone

Plus de 70 nouveaux projets de production d'hydrogène à faibles émissions de carbone ont été annoncés et en sont à divers stades de développement. Ces projets jettent les bases de cette nouvelle industrie de l'énergie propre pour aider à décarboniser les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, comme le transport par véhicules lourds et l'industrie lourde, tout en créant des possibilités d'exportation.

2.4.2 Bâtiments

Les provinces et les territoires sont responsables de l'adoption des codes du bâtiment et ont autorité sur les affaires des administrations municipales. Les municipalités ont des responsabilités en matière de zonage et de construction, et ont une marge de manœuvre considérable pour aider les propriétaires à entreprendre d'importantes rénovations. Le secteur privé et les particuliers prennent des décisions d'achat qui ont des répercussions durables étant donné la nature à long terme des stocks de construction.

En vedette : les bâtiments carboneutres au Canada

Suivant l'exemple du Mosaic Centre for Conscious Community and Commerce (premier bâtiment commercial carboneutre de l'Alberta) et du Joyce Center for Partnership & Innovation du Collège Mohawk (premier bâtiment institutionnel du Canada à recevoir une certification de la Norme du bâtiment à carbone zéro – Design par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa), plusieurs bâtiments se sont distingués en étant carboneutres :

- le Stack à Vancouver est le premier gratte-ciel commercial au Canada à être reconnu officiellement comme un bâtiment carboneutre.
- le siège social de Co-operators à Guelph est conçu pour être entièrement électrique et éliminer les émissions de carbone directes provenant de n'importe quelle source sur le site, et a obtenu la Norme du bâtiment à carbone zéro – Design du CBDCa.
- le Phénix de Montréal a obtenu la certification Bâtiment Carbone Zéro – Performance du CBDCa pour avoir transformé un entrepôt abandonné en espace de travail à faible teneur en carbone et à consommation énergétique carboneutre.

En détail : codes du bâtiment

En décembre 2016, les premiers ministres du Canada ont adopté le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* (CPC)ⁱ. Dans le CPC, les gouvernements FPT s'engagent à œuvrer à l'élaboration et à l'adoption de codes du bâtiment de plus en plus rigoureux, à compter de 2020, en visant l'adoption, par les provinces et les territoires, d'un code modèle du bâtiment « prêt pour une consommation énergétique nette zéro » d'ici 2030. Les codes du bâtiment sont reconnus comme importants pour stimuler l'innovation et aider les entreprises canadiennes à élaborer des techniques et des technologies de construction plus efficaces.

La Colombie-Britannique s'est engagée à prendre des mesures importantes pour accroître les exigences en matière d'efficacité énergétique du Code du bâtiment de la Colombie-Britannique et à rendre les bâtiments prêts pour une consommation énergétique nette zéro d'ici 2032. L'Energy Step Code de la Colombie-Britannique fait partie du Code du bâtiment de la province. Norme provinciale volontaire qui fournit une approche progressive et uniforme pour réaliser des bâtiments plus écoénergétiques qui vont au-delà des exigences du Code du bâtiment de la Colombie-Britannique de base, elle établit une série d'exigences mesurables qui sont axées sur le rendement en matière d'écoénergie pour la construction que les constructeurs peuvent choisir de suivre. Les collectivités, pour leur part, peuvent volontairement adopter les règlements et politiques soulignés dans l'Energy Step Code de la Colombie-Britannique. Ce Code est entré en vigueur en avril 2017, donnant aux constructeurs la possibilité de construire en tout temps selon les exigences de l'Energy Step Code. Actuellement, les gouvernements locaux ont le pouvoir d'exiger des constructeurs le respect d'une ou plusieurs étapes ou de les inciter à le faire. À l'avenir, les nouvelles maisons devront être mieux construites que ce qu'exige le Code du bâtiment de la Colombie-Britannique existant, ce qui permettra d'atteindre 40 % d'efficacité énergétique en 2027 et 80 % en 2032, ce qui constitue la norme de consommation énergétique nette zéro.

En plus de cet exemple de la Colombie-Britannique, d'autres gouvernements, y compris les municipalités, cherchent également à élaborer et à accélérer l'adoption de codes et de normes en mettant l'accent sur la disponibilité de bâtiments à consommation énergétique nette nulle.

ⁱ La Saskatchewan et le Manitoba n'ont pas adopté le CPC à ce moment-là. Le Manitoba l'a adopté en février 2018.

En détail : thermopompes

Le chauffage de l'espace et de l'eau représente 98 % des émissions opérationnelles directes dans le secteur des bâtiments. Ces émissions peuvent être réduites en remplaçant les combustibles fossiles par des thermopompes, alimentées par de l'électricité non émettrice. Non seulement les thermopompes réduisent les émissions, mais elles se sont aussi avérées très efficaces sur le plan énergétique et peuvent, par conséquent, réduire les coûts de l'énergie pour les propriétaires et les locataires. Le développement technologique au cours des dernières années a donné lieu à de nouveaux modèles à haute performance pour le climat froid qui sont adaptés au climat canadien et qui se sont avérés être plus performants que les options de combustibles fossiles³. Les thermopompes offrent aussi bien le refroidissement que le chauffage, ce qui élimine le besoin d'un appareil de climatisation distinct, une caractéristique qui a pris de l'importance compte tenu des vagues de chaleur plus fréquentes pendant les étés canadiens. Ces considérations, combinées aux mesures incitatives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des services publics, ont entraîné une augmentation considérable du nombre de thermopompes résidentielles installées au Canada, qui a plus que doublé depuis 2000 pour atteindre environ 850 000 foyers utilisant des thermopompes comme principale source de chauffage en 2020⁴. Cette estimation ne tient pas compte de l'adoption de thermopompes depuis 2020 et n'inclut pas les ménages qui utilisent une thermopompe pour le chauffage partiel. Dans les trois provinces des Maritimes, la proportion de ménages équipés de thermopompes était de plus de 20 % en 2021⁵.

Les recherches de l'Institut climatique du Canada, publiées en septembre 2023, montrent que les thermopompes, combinées aux subventions présentement disponibles, sont moins coûteuses au cours de leur durée de vie que le chauffage au gaz et la climatisation, en incluant les coûts en capital et d'opération, dans la plupart des cas au Canada. Elles sont particulièrement rentables pour les maisons unifamiliales individuelles et les maisons de ville et dans la plupart des villes modélisées. Le scénario « tout électrique », une thermopompe standard avec une alimentation électrique de secours, tend à être l'option la moins coûteuse disponible.

En 2021, le chauffage domestique au Canada représentait 33 Mt d'émissions, soit environ 6 % des émissions canadiennes. D'ici 2030, le chauffage de l'espace domestique devrait représenter environ 23 Mt d'émissions, avec un peu plus de 10 % du chauffage domestique total fourni par les thermopompes. L'adoption accélérée de thermopompes offre un énorme potentiel pour réduire davantage les émissions, aider à maintenir des températures intérieures confortables et sécuritaires pendant les périodes de chaleur extrême et réduire les coûts pour les Canadiens.

2.4.3 Électricité

Alors que le gouvernement fédéral a le pouvoir de réglementer les émissions de GES, les provinces et les territoires ont un rôle important à jouer pour la planification et l'exploitation de l'électricité. De plus, plusieurs des services publics sont des sociétés d'État détenues par les provinces. Dans d'autres provinces ou territoires, les services publics relèvent du secteur privé, mais sont réglementés par les gouvernements. Les administrations municipales ont également un rôle important puisqu'elles détiennent des services publics dans certaines provinces (c.-à-d. en Ontario) et contrôlent la prise de décisions liées au zonage. De plus, les communautés autochtones continuent de mettre en œuvre des solutions novatrices pour appuyer une transition vigoureuse vers une électricité propre.

En vedette : Tarquti Energy

Tarquti est une entreprise du Nunavik qui réalise des projets d'énergie propre adaptés aux besoins et aux intérêts des communautés inuites de la région. Elle mène la transition du Nunavik en matière d'énergie propre en partenariat avec les intervenants communautaires, en favorisant la création d'emplois locaux et en bâtissant un avenir meilleur pour la région qui respecte l'environnement et les valeurs inuites. En 2022, Tarquti a signé un partenariat historique avec Hydro-Québec, la société de services publics provinciale, afin de faire progresser des projets d'énergie propre de propriété collective dirigés par la communauté partout au Nunavik, tout en créant de nombreux emplois locaux et régionaux. Le gouvernement du Canada a également établi un partenariat avec Tarquti pour renforcer les capacités en matière d'énergie renouvelable dans la région.

En vedette : l'élimination accélérée du charbon en Alberta

En 2012, le gouvernement du Canada a adopté le premier règlement canadien sur l'élimination progressive du charbon, qui verrait l'Alberta fermer sa dernière usine de charbon en 2061. En 2015, le gouvernement de l'Alberta a présenté son Plan de leadership climatique, qui visait à progressivement éliminer l'électricité à partir du charbon d'ici 2030. À cette époque, le charbon fournissait plus de la moitié de l'électricité de l'Alberta.⁶ En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé une loi fédérale visant à progressivement éliminer toute production d'électricité produite par le charbon au Canada d'ici 2030. En 2023, l'élimination du charbon est sur le point d'être réalisée en Alberta, sept ans avant l'échéance prévue, puisque la dernière centrale au charbon complète son passage au gaz naturel. L'abandon progressif du charbon a été possible en raison de plusieurs facteurs, dont un leadership stratégique clair de la part des gouvernements fédéral et provincial par des mesures comme la tarification du carbone, la réglementation et le soutien financier aux services publics, aux travailleurs et aux communautés touchés, ainsi que la disponibilité de technologies rentables.

En détail : l'énergie renouvelable

L'énergie renouvelable offre un potentiel important pour accroître la disponibilité de l'électricité et soutenir l'électrification à grande échelle, réduire les émissions de la production d'électricité et, compte tenu de son émergence comme l'une des options les moins coûteuses pour la nouvelle production d'électricité, réduire les coûts pour les Canadiens. Le coût des énergies renouvelables, comme l'énergie solaire et éolienne, a chuté de manière spectaculaire entre 2010 et 2022. Le coût moyen pondéré de l'électricité provenant de la photovoltaïque solaire et de l'éolien terrestre a baissé de 89 % et de 69 %, respectivement⁷. Ces technologies sont devenues concurrentielles avec les combustibles fossiles dans certaines régions, par exemple en Alberta et en Ontario, où l'éolien peut produire de l'électricité à un coût inférieur à celui de l'énergie alimentée au gaz naturel⁸. En 2022, la capacité de production d'électricité solaire au Canada a augmenté de plus de 41 % et de 7 % pour l'énergie éolienne. Le Canada dispose maintenant d'une capacité installée de plus de 19 GW d'énergie éolienne et solaire à grande échelle, ayant ajouté plus de 1,8 GW de capacité de nouvelle génération en 2022 (CANREA)⁹. L'Alberta a été un chef de file dans le développement des énergies renouvelables au Canada, représentant 75 % de l'augmentation de la production d'énergie solaire et éolienne en 2022, et 17 % de l'électricité produite par l'énergie éolienne et solaire de la province en 2022. La Nouvelle-Écosse, qui est déjà un pionnier au Canada dans l'adoption de l'énergie éolienne et l'exploration de sources d'énergie renouvelable, s'engage à développer l'énergie éolienne et solaire à grande échelle, citant des coûts peu élevés et des technologies éprouvées. La province a publié son Plan d'énergie propre en octobre 2023, appelant à 30 pour cent de plus d'énergie éolienne et 5 pour cent de plus d'énergie solaire dans son réseau électrique. Le plan d'énergie propre prévoit 1 000 mégawatts supplémentaires d'énergie éolienne sur terre d'ici 2030, ce qui permettrait de produire 50 % de l'électricité de la province.

En détail : les provinces investissent dans l'énergie nucléaire

L'énergie nucléaire est une source d'énergie sans émissions au Canada et de nouvelles possibilités se présentent. Le Rapport sur les voies de la décarbonisation de la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité de l'Ontario prévoit qu'en moins de 30 ans, l'Ontario pourrait avoir besoin de plus du double de sa capacité de production d'électricité, de 42 000 MW aujourd'hui à 88 000 MW en 2050. Le rapport prévoit que 17 800 MW supplémentaires d'énergie nucléaire pourraient être nécessaires pour répondre à cette demande accrue. En réponse à cela, l'Ontario a annoncé la construction éventuelle d'une nouvelle capacité nucléaire pouvant atteindre 4 800 MW qui serait ajoutée au réseau du site de Bruce Power. Il s'agirait de la première nouvelle centrale nucléaire de grande envergure construite au Canada depuis plus de 30 ans. L'Ontario a également annoncé qu'elle travaillera avec Ontario Power Generation pour commencer la planification et l'octroi de licences pour trois petits réacteurs modulaires (PRM) supplémentaires, pour un total de quatre réacteurs au nouveau site nucléaire de Darlington. En attendant l'approbation réglementaire pour la construction des trois autres réacteurs, la puissance totale serait de 1 200 MW, le premier PRM à l'échelle du réseau au Canada devant être achevé d'ici 2029.

Le Nouveau-Brunswick abrite la seule centrale nucléaire canadienne à l'extérieur de l'Ontario et étudie les possibilités offertes par la technologie des petits réacteurs modulaires.

La Saskatchewan a identifié l'énergie nucléaire comme une option possible de production d'énergie dans la province et a lancé en mars 2022 un plan stratégique visant à appuyer le développement des PRM.

Le gouvernement de l'Alberta a exprimé son intérêt pour les PRM comme option pour aider à décarboniser l'industrie pétrolière et gazière et fournir de l'électricité propre à leur réseau, soulignant que les PRM sont une voie de décarbonisation potentielle dans *Emissions Reduction and Energy Development Plan 2023*. La province s'est engagée à verser 7 millions de dollars pour évaluer davantage la faisabilité des applications de PRM dans les sables bitumineux, à la suite d'une étude de Hatch qui a conclu que les PRM sont une option faisable pour la fourniture d'électricité et de vapeur dans les sables bitumineux pour appuyer la production d'énergie carboneutre dans les installations in situ.

2.4.4 Industrie lourde

L'industrie lourde opère principalement sur un marché mondial et fait face à des pressions croissantes de la part des marchés afin de réduire ses émissions de portée 1, 2 et 3.

En vedette : l'industrie sidérurgique du Canada

Les principales opérations canadiennes intégrées d'acier sont en transition vers des aciers à faibles émissions. Algoma Steel transfère ses opérations vers des fours électriques à arc à Sault Ste. Marie. Ce processus devrait réduire les émissions de GES d'Algoma de plus de 70 %. ArcelorMittal Dofasco passe à la fabrication d'acier de réduction directe, qui vise à réduire les émissions de carbone de 60 % et à jeter les bases de la carboneutralité, et a annoncé un accord d'achat annuel de biocarbone avec CHAR Technologies pour l'achat de biocarbone dans son installation de Thorold à partir de biomasse ligneuse, en remplacement partiel du charbon fossile dans son processus de fabrication d'acier.

En vedette : l'Association canadienne du ciment

L'Association canadienne du ciment (ACC) est la voix de l'industrie canadienne du ciment. Au cours des dernières années, L'ACC a œuvré pour accélérer la décarbonisation du secteur en amorçant une transition vers des sources de combustible à faibles émissions de carbone, des ciments réduits en carbone et des technologies propres. Sa mission est de créer les conditions nécessaires à l'industrie pour diriger et prospérer dans une économie propre. En 2021, l'ACC et le gouvernement du Canada ont annoncé un partenariat visant à positionner le Canada comme un chef de file mondial dans la production de ciment et de béton à faibles émissions de carbone et les technologies propres connexes. Le partenariat a mis sur pied un Groupe de travail industrie-gouvernement, qui a dirigé la [Feuille de route vers un béton à zéro émission carbone d'ici 2050](#), publiée en 2022. La Feuille de route a engagé l'industrie à réduire les émissions de GES du secteur du ciment et du béton de 15 Mt d'ici 2030 et à obtenir un béton à zéro émission d'ici 2050. En 2023, l'ACC a publié un [plan d'action](#) pour atteindre la carboneutralité, où la collaboration entre le secteur public et le secteur privé joue un rôle central. L'ACC a également été parmi les premiers organismes à se joindre au [Défi carboneutre](#), une initiative fédérale qui encourage les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des plans crédibles et efficaces de transition de leurs installations et de leurs opérations vers la carboneutralité d'ici 2050.

En vedette : décarboniser l'industrie des produits chimiques

Le 28 novembre 2023, [Dow a annoncé](#) (en anglais seulement) sa décision finale d'investir dans la construction de la première installation d'éthylène et de dérivés à zéro émission au monde sur son site de Fort Saskatchewan en Alberta. Cet investissement représentera le premier complexe d'éthylène et de dérivés carboneutre (de portée 1 et 2) au monde. Cet investissement triplera la capacité de Dow tout en éliminant les émissions de carbone grâce à la conversion de l'hydrogène provenant des gaz de craquage en carburant propre, ainsi qu'au captage et au stockage du CO₂. Il permettra d'obtenir un investissement supplémentaire de 2 milliards de dollars de la part de tiers pour l'hydrogène circulaire, le captage du CO₂ et d'autres actifs d'infrastructure. Au plus fort de la construction, cette installation devrait créer 7 000 à 8 000 emplois dans le secteur de la construction. L'Alberta est le lieu d'accueil de cet investissement unique en son genre en raison de la disponibilité du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CUSC) et de l'infrastructure associée, ainsi que de l'avantage qu'elle offre en termes de matières premières. Lorsque le projet a été annoncé en 2021, Dow a déclaré que l'un des éléments clés de la décision d'investissement était le prix fort, stable et croissant du carbone au Canada.

2.4.5 Pétrole et gaz

Les provinces, les territoires et l'industrie ont tous un rôle essentiel à jouer pour réduire les émissions attribuables à la production pétrolière et gazière. Les peuples autochtones sont également des partenaires importants, reconnaissant les répercussions de l'exploitation pétrolière et gazière et le rôle des peuples autochtones par des accords de propriété et de partage des avantages.

En vedette : les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier de la Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique s'est engagée à réduire les émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz de 75 % par rapport aux niveaux de 2014 d'ici 2030 et à presque éliminer les émissions de méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'exploitation minière, des déchets de bois industriels et d'autres secteurs d'ici 2035.

En vedette : le Réseau d'innovation pour les ressources propres

Le RIRP est un réseau pancanadien qui vise à assurer que les ressources pétrolières et gazières du Canada puissent être développées de façon durable et intégrées à l'approvisionnement énergétique mondial. En identifiant les défis de l'industrie, il crée une demande du marché pour accélérer la commercialisation et l'adoption généralisée de technologies propres en réunissant des industries, des entrepreneurs, des investisseurs, des universités, des gouvernements et d'autres acteurs économiques. Dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) du gouvernement du Canada, 100 millions de dollars ont été alloués au RIRP afin d'accélérer le développement et l'adoption de technologies et de processus novateurs visant à réduire les répercussions environnementales de l'industrie pétrolière et gazière. En outre, trois défis technologiques liés à la concurrence pour des projets à fort impact, avec des voies claires vers la commercialisation, ont été lancés. Certains de ces projets comprennent : jusqu'à 10 millions de dollars financés en 2022 à Cvicus, ce qui permettra d'étendre ses activités commerciales pour démontrer la technologie qui fournira de l'hydrogène à faible intensité de carbone à partir d'hydrocarbures bloqués en Alberta; jusqu'à 8 millions de dollars à Ekona Power Inc. pour démontrer des solutions de méthane à échelle réduite qui livreront de l'hydrogène décarboné à des coûts comparables à ceux des systèmes conventionnels, tout en réduisant les émissions jusqu'à 90 %; jusqu'à 1 million de dollars pour la démonstration des systèmes de surveillance des émissions de VL Energy à l'aide de l'intelligence artificielle prédictive, conçus pour optimiser les procédés tout en réduisant les émissions provenant de l'évacuation, du torchage et des émissions fugitives.

2.4.6 Transports

Les consommateurs peuvent remplacer leurs voitures et camions alimentés au gaz et au diesel par des véhicules zéro émission (VZE). Les compagnies de transport de marchandises, les municipalités, les agences de transport en commun et les districts/conseils scolaires peuvent moderniser leurs flottes avec des camions et des autobus à zéro émission. De plus, les municipalités et les provinces peuvent concevoir des infrastructures de transport en commun efficaces et adopter une approche de planification qui appuie les solutions de transport à faibles émissions, comme la localisation de logements à haute densité près des centres de transport en commun. S'attaquer à l'abordabilité des VZE et à la disponibilité des bornes de recharge, passer aux carburants propres et promouvoir l'adoption de technologies à zéro émission pour les véhicules tout terrain et l'équipement sont quelques exemples de la façon dont on peut réduire les émissions dans ce secteur.

En vedette : Consortium de recherche et d'innovation en transport urbain au Canada (CRITUC)

Le CRITUC est un organisme sans but lucratif innovateur qui conçoit, lance et dirige le développement de projets de technologie et la commercialisation qui fait progresser les solutions de mobilité et de transport de la prochaine génération partout au Canada. En outre, le CRITUC met au point des outils de simulation à faible coût qui aident les organismes de transport en commun qui transitent vers des flottes à zéro émission à prévoir comment les véhicules fonctionneront en temps réel sur les routes et en service. Les progrès réalisés grâce à ses initiatives et à ses partenariats contribuent à l'expansion de l'écosystème de technologie intelligente et à faibles émissions de carbone dans l'ensemble du Canada et de l'Amérique du Nord, tout en favorisant la croissance de l'emploi et le développement économique à long terme. Parmi les projets remarquables du CRITUC, mentionnons : l'Initiative nationale d'approvisionnement conjoint pour les véhicules intelligents, qui déploie une demi-douzaine de navettes électriques autonomes à Markham, et l'Essai pancanadien de démonstration et d'intégration d'autobus électriques à pile à combustible à hydrogène, qui déploie 10 autobus électriques à pile à combustible (AEPC) avec Mississauga Transit. Ce programme est le premier essai d'AEPC du Canada visant à déployer la technologie de l'hydrogène développée au Canada dans la chaîne de valeur du transport en commun à base d'hydrogène. La phase 2 a été lancée en 2022 et les premières séances de la phase 3 ont eu lieu en 2023.

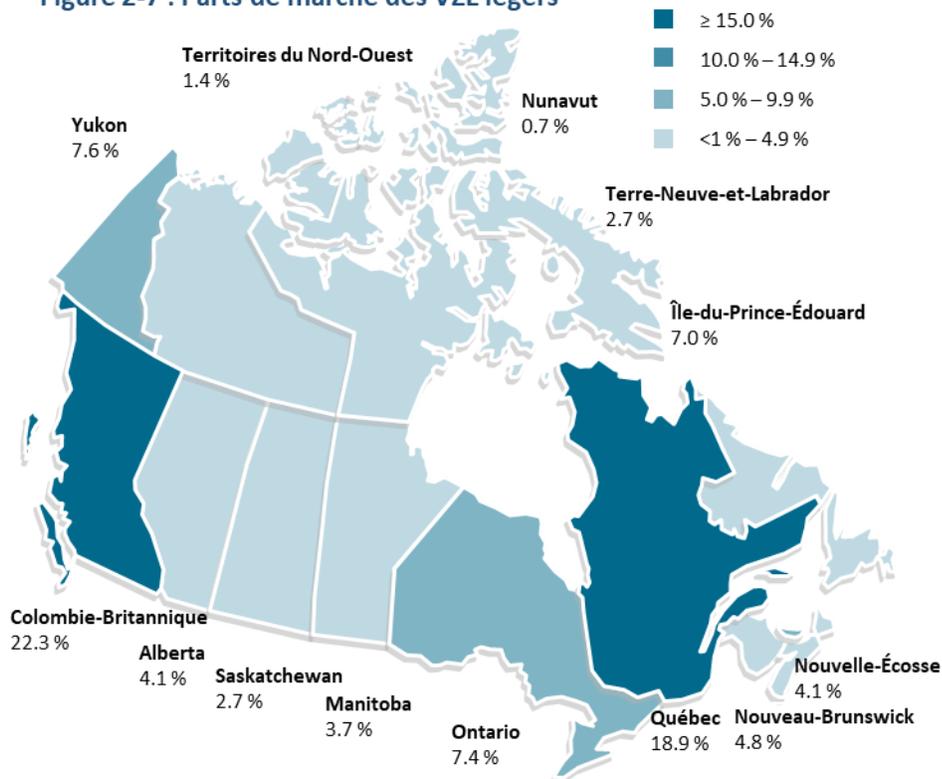
En détail : véhicules zéro émission

L'accélération de la transition vers des véhicules zéro émission (VZE) est essentielle pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. De plus en plus de Canadiens choisissent les VZE chaque année. Les Canadiens qui font la transition réalisent l'avantage de réduire leur empreinte environnementale et les coûts d'exploitation du véhicule, tout en répondant à leurs besoins en transport.

En 2022, la demande pour les VZE a dépassé l'offre, en partie en raison des contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, mais aussi en raison de l'intérêt accru des consommateurs¹⁰. Selon S&P Global Mobility¹¹, près de 11 % des véhicules neufs légers immatriculés dans les trois premiers trimestres de

2023 étaient des VZE, contre 8,9 % en 2022, 5,6 % en 2021, 3,8 % en 2020 et 3,1 % en 2019. D'ici 2035, tous les véhicules légers neufs vendus au Canada seront des VZE. Les Canadiens choisissent les VZE plus rapidement que prévu, réalisant l'avantage de réduire leur empreinte environnementale et les coûts d'exploitation des véhicules, tout en répondant à leurs besoins en transport, et grâce à un réseau croissant de bornes de recharge et d'incitatifs gouvernementaux (p. ex., au fédéral, en Colombie-Britannique, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Nouvelle-Écosse et au Yukon).

Figure 2-7 : Parts de marché des VZE légers



2.4.7 Agriculture

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en étroite collaboration pour promouvoir la réduction des émissions dans le secteur, tout en appuyant la compétitivité des fermes canadiennes et leur contribution à la sécurité alimentaire nationale et mondiale. Selon une récente étude de la Banque Royale du Canada, du Centre for Canada's Future du Boston Consulting Group (BCG) et du Arrell Food Institute, les budgets annuels des entreprises agricoles canadiennes pour la recherche et le développement ont au moins doublé depuis 2015, mais il faut investir davantage pour permettre au secteur d'atteindre son plein potentiel en matière de réduction des émissions qui, selon leurs estimations, pourrait atteindre 40 % d'ici 2050¹². Selon ce rapport, l'un des principaux défis pour le secteur consistera à assurer le développement et l'adoption généralisée de technologies de transformation, notamment les engrais de précision, les systèmes de digestion anaérobie et la biotechnologie, qui renforcent la résilience agricole face aux maladies et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Lorsqu'on examine les émissions produites par l'agriculture et les possibilités de réduction d'émissions, il est important d'inclure non seulement les émissions attribuables

à la production végétale et animale, mais également les émissions liées à la consommation de carburant à la ferme de même que les émissions et les absorptions par les sols agricoles (pour en savoir plus sur les considérations relatives à la manière dont les émissions du secteur agricole sont déclarées, voir l'annexe 1).

En vedette : les Producteurs laitiers du Canada

Les [Producteurs laitiers du Canada \(PLC\)](#) est une association financée et dirigée par les agriculteurs et représentent les intérêts de près de 10 000 fermes laitières canadiennes. En 2022, les PLC ont indiqué leur engagement à lutter contre les changements climatiques en visant la carboneutralité pour le secteur des fermes laitières d'ici 2050. Pour ce faire, les PLC travaillent avec des spécialistes en réduction des GES, les gouvernements fédéral et provinciaux, les acteurs du secteur laitier et les producteurs, sur des stratégies pouvant être appliquées à l'échelle de la ferme afin de réduire et de séquestrer les émissions dans un souci d'amélioration continue. Dans le but d'aider les agriculteurs dans leur quête envers la carboneutralité, les PLC ont publié en mars 2023 leur [Guide des pratiques de gestion bénéfiques pour atténuer les émissions dans les fermes laitières](#). Le guide est conçu pour aider les producteurs à identifier et à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion sur leur ferme et comprend une trentaine de suggestions de pratiques bénéfiques qui permettent de réduire les émissions, d'augmenter la séquestration du carbone et d'améliorer la durabilité environnementale globale. En outre, les PLC ont également élaboré une [stratégie de carboneutralité](#), qui présente les émissions actuelles du secteur tout en indiquant les stratégies que l'industrie peut appliquer actuellement afin de réduire les émissions. Il s'agit notamment de tirer parti des outils de mesure plus fiables et de cibler la recherche visant à maximiser la séquestration du carbone et à mieux utiliser l'eau dans les fermes laitières.

2.4.8 Déchets

La gestion des déchets relève des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les municipalités et les entreprises privées, quant à elles, gèrent la collecte, le réacheminement et l'élimination des déchets. Un certain nombre de provinces, de territoires et de municipalités participent aux activités du secteur des déchets, notamment pour régler des questions connexes comme celles portant sur la capacité d'enfouissement.

En vedette : le Conseil national zéro déchet (CNZD)

Le CNZD est une initiative de Metro Vancouver qui mène la transition du Canada vers une économie circulaire en réunissant des gouvernements, des entreprises et des organisations non gouvernementales pour faire avancer un programme de prévention de la production de déchets qui maximise les possibilités économiques au bénéfice de tous les Canadiens. Le CNZD s'est donné pour mission de travailler en collaboration avec les entreprises, les gouvernements et les collectivités, tant à l'échelle nationale qu'internationale, pour prévenir la production de déchets et réduire le gaspillage dans la conception, la production et l'utilisation de marchandises. En juin 2022, le CNZD a publié son [plan stratégique 2022-2025](#) (en anglais seulement) axé sur l'avenir. Parmi les axes de travail prioritaires signalés par le Conseil pour 2022, on retrouve les villes, les pertes et le gaspillage alimentaires, les plastiques, les déchets générés par les travaux de construction et de démolition, ainsi que la collaboration intersectorielle. En plus de se pencher sur les cinq priorités de 2022, les priorités qu'il a établies pour 2023-2025 se composent de deux secteurs et domaines de travail prioritaires : la réutilisation et l'environnement bâti. Le CNZD a indiqué qu'il formerait, entre 2023 et 2025, un nouveau groupe de travail qui dirigera les travaux dans le secteur de la réutilisation, notamment en promouvant des protections pour les consommateurs telles que le droit à la réparation.

2.4.9 Solutions fondées sur la nature

Les peuples autochtones jouent un rôle de premier plan. La science, la connaissance, les expériences, les perspectives et les droits des Autochtones sont des composants essentiels dans l'élaboration de stratégies de lutte aux changements climatiques efficaces. Les municipalités ont la capacité de préserver les puits de carbone locaux grâce à une planification efficace de l'aménagement des terres. La grande majorité des forêts du pays et des décisions en matière d'aménagement forestier relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Les propriétaires fonciers privés jouent également un rôle important dans la prise de décisions sur la façon dont leurs terres sont gérées.

En vedette : Arbres Canada

Arbres Canada est le seul organisme sans but lucratif national dédié à la plantation et à l'entretien des arbres dans les milieux ruraux et urbains dans toutes les provinces du pays. Grâce à ses programmes et à ses efforts de recherche et de sensibilisation, Arbres Canada a aidé à rétablir le couvert forestier de zones dévastées par des catastrophes naturelles, accompagné des collectivités dans la gestion de leurs forêts urbaines, reverdi plus de 660 terrains d'école et organisé des conférences annuelles sur la forêt urbaine. À ce jour, Arbres Canada a planté plus de 82 millions d'arbres. Son programme [Subventions d'arbres communautaires](#) soutient les initiatives communautaires de verdissement, d'innovation et d'intendance. Parmi ses récents projets, notons la restauration du bassin versant de Belleisle au Nouveau-Brunswick, la plantation d'arbustes à baies comestibles à la Première Nation Siksika en Alberta et l'occasion offerte aux patients du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre de planter des arbres pour créer un environnement de guérison près de la nature.

En détail : les administrations municipales et les solutions fondées sur la nature

Une [étude récente](#) (en anglais seulement) publiée dans la revue scientifique *Nature Climate Change* a identifié les solutions basées sur la nature comme l'un des principaux outils pouvant être utilisés par les villes pour réduire leurs émissions de carbone, indiquant comment 54 villes européennes pourraient bénéficier d'une réduction moyenne de leurs émissions de carbone de 17,4 % en utilisant des solutions fondées sur la nature comme les parcs urbains, le paysage de rue et les terrasses-jardins. Les municipalités du Canada cherchent activement des mesures visant à réduire les émissions de GES tout en rendant la vie des communautés plus agréables, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature. Les solutions fondées sur la nature utilisent la nature pour réduire les émissions au moyen d'activités telles que la plantation d'arbres, la restauration des prairies et des milieux humides et l'amélioration de la gestion des terres agricoles. Parmi les exemples de solutions fondées sur la nature, qui ont été mises en œuvre, citons l'examen de la création d'un [parc urbain national à Saskatoon](#), l'objectif de la Ville de [Toronto](#) (en anglais seulement) d'avoir un couvert forestier de 40 % d'ici 2050 et la création par la région de [Victoria](#) (en anglais seulement) d'un fonds consacré à l'acquisition de terres en 2000 qui a contribué à l'accroissement de son réseau de parcs régionaux, dont la superficie est passée de 8 400 hectares à plus de 13 000 hectares.

Étant donné que les zones urbaines représentent environ 40 % des émissions de GES au Canada, de grandes possibilités existent pour réduire les émissions au niveau local.

2.5 Mesures habilitantes

Outre les mesures visant à réduire directement les émissions, les mesures habilitantes appuient les efforts déployés par le Canada pour réduire les émissions de GES grâce au développement et au déploiement technologique, à des mécanismes de financement innovants et à l'acquisition des aptitudes requises pour parvenir à une économie à faibles émissions de carbone et soutenir les travailleurs. Même si on ne s'attend pas à ce que les mesures habilitantes entraînent directement une réduction des émissions, elles appuieront la réduction des émissions de manière indirecte et sont reconnues comme jouant un rôle important dans l'atteinte des objectifs du Canada en matière d'atténuation des changements climatiques. Dans certains cas, on s'attend à ce qu'elles génèrent des réductions des émissions, mais ces réductions sont prises en compte dans un ou plusieurs secteurs économiques (par exemple, les technologies propres qui appuient la réduction d'émissions dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie lourde, de l'électricité, etc.). Bien que les mesures habilitantes n'entraînent pas toujours une réduction des émissions de GES, l'histoire canadienne de l'atténuation du changement climatique ne serait pas complète sans elles.

Pour permettre la transition vers la carboneutralité, il est important que les décideurs prennent en compte les impacts climatiques d'une manière rigoureuse, cohérente et mesurable. Ces considérations doivent inclure l'atténuation des effets des changements climatiques à court et long terme, ainsi que la résilience et l'adaptation. C'est pourquoi le gouvernement du Canada est en train d'élaborer une « optique climatique » qui prendra en compte les considérations climatiques et économiques afin d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décision du gouvernement dans tous les ministères fédéraux. L'optique climatique intégrée a été lancée à l'automne 2021 et a fait l'objet d'un projet pilote dans des ministères clés afin de s'assurer que les considérations économiques et liées au climat ont éclairé les décisions importantes en matière de politiques, de programmes et de financement. Sur la base des enseignements tirés du projet pilote, des travaux sont en cours pour veiller à ce que le climat, la biodiversité et d'autres considérations environnementales clés soient intégrés de manière cohérente dans les documents de décision des ministères et organismes fédéraux.

2.5.1 Technologies propres et innovation climatique

Le développement et l'adoption accélérés de technologies propres dans tous les secteurs économiques seront nécessaires pour respecter les engagements du Canada en matière de climat, passer des technologies à forte intensité de carbone à celles qui peuvent réduire considérablement ou éliminer les émissions de GES issues des procédés et des pratiques.

En vedette : l'industrie canadienne des technologies propres

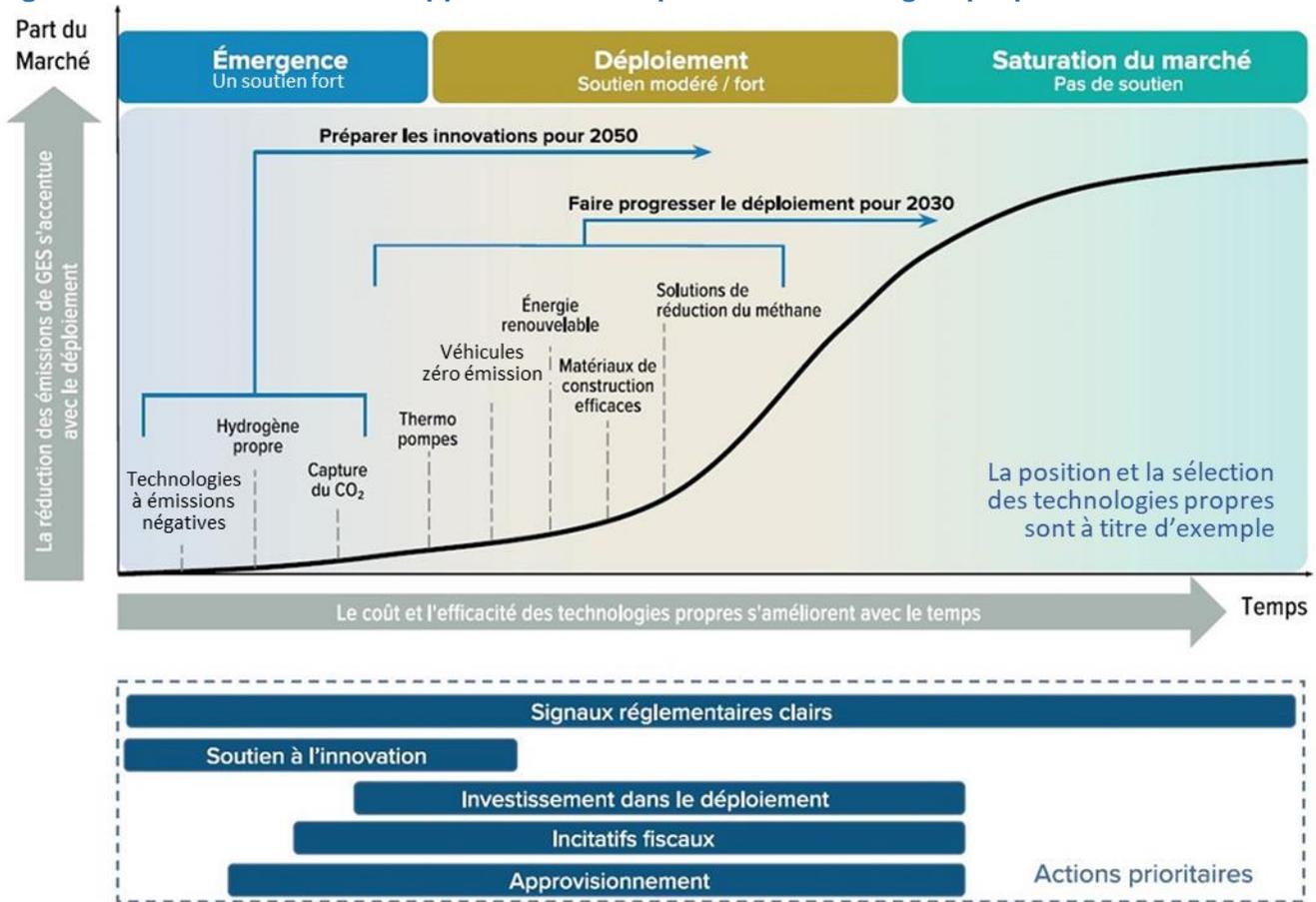
L'industrie canadienne des technologies propres continue d'être un moteur d'activité économique, ayant contribué à la hauteur de 34 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada et ayant créé plus de 188 000 emplois en 2021¹³. Cette possibilité de croissance propre s'étend à toutes les régions du pays et à tous les secteurs de l'économie, des industries de haute technologie émergentes aux secteurs de longue date comme l'énergie et l'énergie renouvelable, le développement des ressources et la fabrication. Plus de 2 400 entreprises de technologies propres identifiées innovent activement dans l'ensemble du Canada, avec une proportion plus élevée en Ontario, en Colombie-Britannique, au Québec et en Alberta. Le Canada continue de se classer aux premiers rangs au chapitre des entreprises offrant des solutions technologiques propres au monde, avec 12 entreprises canadiennes inscrites au palmarès *Global Cleantech 100* de cette année, soit plus que tout autre pays après les États-Unis¹⁴.

De nombreux défis ont une incidence sur le rythme et l'ampleur de l'adoption et de l'innovation des technologies propres. Les technologies propres peuvent être plus coûteuses et exiger de plus lourdes dépenses en immobilisations comparativement aux autres options à forte intensité d'émissions, ce qui signifie qu'une combinaison d'incitatifs, de tarification du carbone et/ou de règlements est nécessaire pour soutenir un investissement suffisant du secteur privé et augmenter l'utilisation par le public. Étant donné que la plupart des secteurs ne sont qu'aux premiers stades de la transition, les technologies propres doivent également composer avec les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures habilitantes. Il faudra du temps avant que leur adoption étendue et des réductions de prix puissent avoir lieu. De plus, il semble qu'il y ait une méconnaissance générale, parmi les intervenants, des solutions technologiques propres ou de la nécessité de se tourner vers elles.

Le gouvernement du Canada a réalisé des investissements importants depuis 2016 pour surmonter ces défis et accélérer le développement et l'adoption des technologies propres, avec des investissements de plus de 120 milliards de dollars dans la croissance propre et d'autres mesures de réduction des émissions. Des mesures fédérales importantes, telles que le Fonds de croissance du Canada, le Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro, le Programme d'innovation énergétique et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, contribuent à porter la recherche, le développement et les démonstrations (RD-D) visant les technologies propres à de nouveaux sommets et à atténuer les risques liés aux investissements dans le déploiement de technologies propres pour soutenir la décarbonisation dans toutes les industries. Les réglementations sous-jacentes et les crédits d'impôt à l'investissement transmettent également des signaux clairs dans le continuum d'innovation. De plus, le gouvernement continue de prendre de nombreuses mesures habilitantes pour encourager le développement et l'adoption de technologies propres, y compris les activités du Carrefour de la croissance propre, la Stratégie relative aux données sur les technologies propres et de la Stratégie sur les technologies propres et l'innovation en matière de changements climatiques.

Jusqu'à présent, le financement fourni par le gouvernement du Canada, les provinces et le secteur privé a soutenu le développement des technologies critiques, mais pas au point de saturation du marché où aucun soutien n'est nécessaire. Le gouvernement du Canada estime qu'entre 125 milliards et 140 milliards de dollars en investissements privés et publics annuels à tous les niveaux de gouvernement sont nécessaires pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Or, à l'heure actuelle, seulement 15 milliards à 25 milliards de dollars sont investis chaque année. Compte tenu du soutien financier déjà fourni par le gouvernement du Canada, il est de plus en plus important que les dirigeants des secteurs des affaires, de l'investissement et des finances réagissent aux signaux forts du marché.

Figure 2-8 : Accélérer le développement et l'adoption de technologies propres au Canada



En vedette : l'Alliance Canada Cleantech

Alliance Canada Cleantech est une coalition canadienne de 22 associations et accélérateurs de l'industrie des technologies propres représentant plus de 2 000 fabricants, innovateurs, investisseurs, adoptants de l'industrie et chercheurs de technologies propres à travers le pays. Elle s'efforce de faire du Canada le meilleur endroit au monde pour investir dans les technologies propres, tout en ouvrant de nouvelles possibilités pour les innovateurs du secteur des technologies propres du Canada. Elle y arrive, entre autres, en transmettant ses connaissances, en faisant des recommandations stratégiques, en essayant de réduire les obstacles à l'innovation et à l'adoption de technologies propres et en mettant en relation les entreprises du secteur des technologies propres avec les acheteurs et les investisseurs. En 2022, en collaboration avec le Réseau d'innovation pour les ressources propres, elle a lancé le programme « Accelerating Cleantech Innovation in Oil & Gas », qui vise à réduire les risques liés aux investissements dans les technologies propres pour les entreprises pétrolières et gazières et, finalement, à contribuer à réduire les émissions et l'empreinte du secteur pétrolier et gazier, de l'extraction jusqu'à l'utilisation.

2.5.2 Finance durable

La promotion des investissements du secteur privé dans des projets à faibles émissions de carbone pour accélérer la transition vers une économie verte demeure une priorité au Canada. À cette fin, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux et les experts financiers, a appuyé le développement de l'infrastructure de marché nécessaire pour mobiliser les investissements à faibles émissions de carbone au Canada. Il s'agit notamment de la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques afin de garantir la transparence des risques pour les investisseurs, d'une taxonomie et de stratégies d'allocation de capital carboneutre pour guider les investissements verts et de transition, et d'obligations vertes fédérales pour aider à financer la transition vers la carboneutralité.

La divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques constitue un élément clé de la finance durable qui a connu des progrès depuis la publication du PRÉ pour 2030. En mars 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié sa [ligne directrice sur la gestion des risques climatiques](#), qui énonce les attentes du BSIF en matière de gestion de ce type de risques par les institutions financières fédérales, notamment en matière de gouvernance et de communication d'informations financières. Cette ligne directrice devrait entrer en vigueur en 2024 d'une manière graduelle, par étape.

Le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD), qui comprend une large représentation des banques, des compagnies d'assurance et des fonds de pension canadiens, a formulé des recommandations au gouvernement fédéral sur l'avancement des informations financières liées aux changements climatiques. Afin d'élargir la portée de la divulgation obligatoire des informations financières liées au climat, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 annonce que le ministère des Finances Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Environnement et Changement climatique Canada élaboreront des options pour la rendre obligatoire pour les entreprises privées. Le CAFD a également formulé des recommandations au gouvernement fédéral sur une taxonomie canadienne de la finance verte et de transition par l'entremise de son Rapport sur la feuille de route de la taxonomie soumis en novembre 2022. À la lumière de ce rapport, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 a également annoncé que le ministère des Finances Canada travaillera avec Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada pour entreprendre les prochaines étapes, en consultation avec les organismes de réglementation, le secteur financier, l'industrie et des experts indépendants, afin d'élaborer une taxonomie qui soit conforme à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Au cours des prochains mois, le CAFD fournira d'autres conseils au gouvernement fédéral sur les stratégies visant à aligner les capitaux du secteur privé au principe de la carboneutralité, ainsi qu'aux données et aux analyses relatives au climat.

Les obligations vertes fédérales continuent d'être une initiative clé visant à mobiliser des capitaux à l'appui des objectifs climatiques et environnementaux du Canada. Publié en mars 2022, le cadre des obligations vertes du Canada présente les dépenses admissibles à l'allocation de fonds d'une émission d'obligations vertes, dont : les transports propres, les ressources naturelles biologiques et l'utilisation des sols, l'efficacité énergétique, la biodiversité terrestre et aquatique, les énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, l'approvisionnement en eau et la gestion durable des eaux usées, les produits, la production, les technologies et les processus adaptés à l'économie circulaire et la prévention et le contrôle de la pollution. En mars 2022, le gouvernement du Canada a émis avec succès ses premières obligations vertes à 7,5 ans, d'une valeur de 5 milliards de dollars, et prévoit émettre des obligations vertes supplémentaires dans un avenir proche.

2.5.3 Emplois durables, compétences et communautés

Le gouvernement du Canada s'est engagé à assurer un avenir carboneutre qui est équitable, juste et inclusif. Une économie carboneutre procure d'importantes occasions aux Canadiens—pour assurer et créer des emplois bien rémunérés, pour développer nos industries, et pour être un chef de file dans le monde et apporter les ressources et les technologies nécessaires pour les générations à venir. Grâce à des travailleurs hautement qualifiés et dévoués, un accès abondant aux ressources naturelles et aux sources d'énergie essentielles à un avenir carboneutre, et une industrie des technologies propres florissante, le Canada occupe une position privilégiée pour saisir l'occasion.

Le 15 juin 2023, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-50, la *Loi canadienne sur les emplois durables*, qui vise à faciliter et à promouvoir la croissance économique et la création d'emplois durables au Canada alors que le monde est en transition vers une économie carboneutre. Le projet de loi place les travailleurs et les collectivités au cœur de la politique et du processus décisionnel du gouvernement fédéral en établissant un cadre de responsabilisation, une structure de gouvernance et des mécanismes de mobilisation pour orienter une action fédérale efficace.

Sous réserve d'un examen parlementaire, ce projet de loi viserait à faire ce qui suit :

- établir des principes directeurs pour renforcer le travail collectif au niveau fédéral afin de créer un avenir équitable et inclusif en favorisant la création d'emplois durables tout en tenant compte des mesures de lutte contre les changements climatiques et de la sécurité énergétique;
- créer un Conseil de partenariat « tripartite plus » pour des emplois durables, qui sera chargé de fournir des points de vue et des recommandations au gouvernement tout en mobilisant les Canadiens, comme les travailleurs et les collectivités, pour s'assurer qu'ils disposent d'un mécanisme clair leur permettant de contribuer à l'approche du Canada en matière d'emplois durables au fil du temps;
- obliger le gouvernement à publier un Plan d'action pour des emplois durables tous les cinq ans à compter de 2025 afin de garantir qu'il demeure transparent et responsable envers la population canadienne à mesure qu'il prend des mesures pour appuyer les travailleurs et favoriser la création d'emplois durables dans l'ensemble du pays;
- exiger la création du Secrétariat des emplois durables au sein du gouvernement fédéral pour favoriser la mise en œuvre de la loi proposée, appuyer le Conseil et coordonner les travaux entre les ministères fédéraux;
- exiger du gouverneur en conseil qu'il désigne un ministre responsable ayant la responsabilité globale de la loi et de l'application de ses dispositions, et qu'il désigne des ministres précis dont les portefeuilles exigent une participation considérable et leur contribution aux mesures relatives aux emplois durables.

Ce projet de loi et ce plan provisoire pour des emplois durables sont le fruit d'un processus de consultation exhaustif qui a eu lieu au cours de l'exercice 2021-2022 avec les provinces et les territoires, les groupes autochtones, les travailleurs, les principaux partenaires du milieu du travail et de l'industrie, les intervenants et le public canadien. Il tient également compte des recommandations du Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes et d'un rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable.

Le gouvernement offre également un vaste éventail de programmes visant à soutenir les chercheurs d'emploi et les travailleurs de tous âges et issus de divers milieux socio-économiques, de même que les employeurs, les syndicats et les fournisseurs de formation. Bon nombre de ces programmes, qui

ont été créés en consultation avec les intervenants, contribuent déjà à avancer les initiatives liées aux emplois durables. Parmi ces programmes, notons les suivants :

- le **Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle**, un programme qui aide les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions afin de répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre, avec des investissements récents s'élevant à 145,9 millions de dollars dans neuf projets qui permettront de former des talents pour l'économie verte. Dans l'ensemble, les neuf projets devraient soutenir plus de 24 000 Canadiens et profiter à environ 2 100 employeurs du Canada;
- la **Stratégie canadienne de formation en apprentissage**, qui accorde des fonds pour aider les préapprentis, les apprentis, les employeurs, les syndicats et d'autres organismes et les gens de métier à participer à l'apprentissage et à réussir dans des métiers spécialisés. Il s'agit notamment d'investissements récents visant à mettre au point la formation aux compétences écologiques pour les travailleurs des métiers dans le cadre de l'initiative des emplois durables;
- le **Fonds pour les compétences et les partenariats**, un fonds axé sur les projets qui soutient les partenariats entre les organisations autochtones et les employeurs pour offrir une formation professionnelle aux peuples autochtones dans les secteurs prioritaires, qui comprennent les industries qui soutiennent une utilisation plus efficace et des sources d'énergie et ressources de remplacement. Grâce à ce fonds, les peuples autochtones sont formés aux possibilités d'emploi actuelles et émergentes dans l'économie verte;
- la **Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ)**, une initiative horizontale du gouvernement du Canada dirigée par Emploi et Développement social Canada et mise en œuvre en partenariat avec 11 ministères, agences et sociétés d'État fédéraux. La SECJ fournit des fonds aux organismes pour leur permettre de réaliser une gamme d'activités, qui aident les jeunes (15 à 30 ans) à surmonter les obstacles à l'emploi et à acquérir un large éventail de compétences et de connaissances afin de participer au marché du travail d'aujourd'hui et de demain. Certains programmes de la SECJ, comme le Programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes d'Environnement et Changement climatique Canada, le Programme de stages en sciences et en technologie (PSST) – Emplois verts de Ressources naturelles Canada et le programme Jeunesse Canada au travail de Parcs Canada, visent à mettre les jeunes Canadiens en contact avec des carrières dans le secteur des emplois durables;
- le **Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers**, pour aider à l'intégration des nouveaux arrivants qualifiés sur le marché du travail en finançant des projets qui rendront les processus de reconnaissance des titres de compétences plus rapides et plus efficaces, et en fournissant des prêts (jusqu'à 30 000 dollars), des services de soutien et des aides à l'emploi pour aider les nouveaux arrivants qualifiés à acquérir une expérience professionnelle au Canada, y compris dans le secteur à faibles émissions de carbone.

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 a annoncé le financement de la création d'un Fonds de formation aux emplois durables, qui constitue également un domaine d'action du Plan provisoire pour des emplois durables. Le Fonds aura pour objectif de travailler à développer des compétences pour des emplois dans des domaines essentiels à un avenir carboneutre. Il s'agira d'aider 15 000 travailleurs d'un bout à l'autre du pays à améliorer leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles en vue d'occuper un emploi dans une économie à faibles émissions de carbone.

De plus, l'Énoncé économique de l'automne de 2022 a annoncé le financement à un nouveau volet d'emplois durables du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage. Ce volet visera à aider les syndicats à diriger le

développement de la formation aux compétences vertes pour les travailleurs des métiers. On s'attend à ce que 20 000 apprentis et compagnons supplémentaires tirent profit de cet investissement.

En vedette : Indigenous Clean Energy

[Indigenous Clean Energy \(ICE\)](#) (en anglais seulement) est une plateforme canadienne sans but lucratif qui encourage l'inclusion autochtone dans l'avenir énergétique du Canada. ICE vise à promouvoir le leadership autochtone et à accélérer la participation des Premières Nations, des Inuits et des Métis aux projets d'énergie propre. Elle y parvient en favorisant le développement des compétences, en favorisant le leadership des jeunes Autochtones, en établissant des liens avec les gouvernements et les intervenants du secteur de l'énergie et en partageant des connaissances. Au fil des années, ICE a mis en œuvre plusieurs programmes importants, comme le programme 20/20 Catalyst, qui fournit aux participants des outils et des ressources pour devenir des chefs de file de l'énergie propre; Generation Power et ImaGENation, qui sont conçus pour outiller les jeunes à poursuivre des carrières dans le domaine de l'énergie propre et de faire avancer leurs propres projets de transition énergétique; Charge Up, une initiative qui vise à installer des bornes de recharge pour véhicules électriques (VE) dans les collectivités autochtones du Canada; et Bringing it Home, un programme qui soutient des projets d'efficacité énergétique autochtones à l'échelle communautaire. ICE joue également un rôle central dans [l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel](#), une initiative du gouvernement du Canada qui aide les collectivités autochtones éloignées à réduire leur utilisation du diesel pour le chauffage et l'électricité, en fournissant de la formation et des ressources aux champions de l'énergie et aux collectivités participantes. En tirant profit de son expertise et de ses relations pour aider les collectivités à élaborer des projets d'énergie propre, ICE contribue à favoriser l'équité et l'autodétermination des peuples autochtones.

En vedette : l'Organisation pour les carrières en environnement du Canada (ECO Canada)

ECO Canada agit en tant que gestionnaire de la main-d'œuvre environnementale canadienne dans tous les secteurs d'activité. Travaillant de concert avec l'industrie, les éducateurs et les professionnels, sa mission est de faire du Canada un leader mondial en matière de solutions innovantes en matière de main-d'œuvre et de création d'emplois. De la création d'emplois et de la subvention salariale à la formation et à la recherche sur le marché du travail, elle contribue à stimuler les aspirations professionnelles futures des jeunes et à soutenir les carrières des professionnels de l'environnement. Elle agit également à titre d'intermédiaire entre les employeurs qui œuvrent dans les secteurs de l'environnement et les employés et professionnels débutants qualifiés. Cette expertise a été reconnue par le gouvernement du Canada, qui a choisi ECO Canada comme l'un des organismes responsables de placer des diplômés postsecondaires dans des postes de stage en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) environnementales partout au Canada pour la période allant de 2023 à 2025, dans le cadre du Programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes.

Chapitre 3 : Travailler ensemble pour atteindre nos objectifs climatiques

Une action efficace pour lutter contre les changements climatiques exige un effort concerté dans l'ensemble de la société, par tous les ordres de gouvernement et en étroite collaboration avec la société civile et le secteur privé. Il est impératif que nous travaillions ensemble si nous voulons apporter les changements nécessaires pour stopper et inverser les pires effets des changements climatiques et réduire les émissions de façon durable.

Le présent chapitre traite de la nature sociétale de la crise climatique, en examinant comment l'action peut prendre différentes formes, selon les rôles, les responsabilités et les capacités. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'action individuelle et collective. Tous les segments de la société et tous les ordres de gouvernement doivent passer à l'action. Ce chapitre présente un aperçu des mesures prises par d'autres administrations pour faire progresser la lutte contre les changements climatiques au Canada, y compris les mesures prises par chaque province et territoire, la collaboration continue avec les partenaires autochtones, les conseils fournis par le Groupe consultatif pour la carboneutralité et les efforts en cours avec la communauté internationale.

3.1 Une approche englobant l'ensemble de la société

Les changements climatiques entraînent des répercussions sur tous les Canadiens, qu'il s'agisse des tempêtes, des évacuations, de la fumée des feux de forêt, de la sécheresse ou des coûts accrus associés aux changements climatiques. Chaque gouvernement, chaque secteur économique, chaque entreprise et chaque personne a un rôle à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. La nature de ces mesures peut varier considérablement. Pour plusieurs, les mesures de lutte contre les changements climatiques doivent être harmonisées avec les autres priorités concurrentes avec lesquelles doivent composer les Canadiens, comme l'abordabilité et l'augmentation du coût de la vie.

3.1.1 Gouvernement fédéral

Le gouvernement du Canada a un rôle clé à jouer pour stimuler la lutte contre les changements climatiques au pays et à l'étranger. Par exemple, le gouvernement fédéral a des responsabilités directes en matière de commerce interprovincial et international, effectue des évaluations environnementales pour de grands projets et exerce une autorité sur certains aspects du secteur de la production nucléaire, les exportations d'électricité et les lignes de transport internationales et interprovinciales désignées. Le gouvernement fédéral adopte également des règlements pour stimuler l'innovation, créer des possibilités d'emploi dans l'économie à faibles émissions de carbone et contribuer à garantir un environnement sain. En plus de jouer un rôle direct en matière de gestion et de réglementation, le gouvernement du Canada offre un soutien financier important aux provinces et territoires, aux partenaires autochtones, aux municipalités, au secteur privé et aux Canadiens. Le chapitre 6 présente un aperçu détaillé des mesures prises par le gouvernement fédéral.

3.1.2 Gouvernements provinciaux et territoriaux

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques, compte tenu des responsabilités partagées entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans les domaines de l'économie, de l'emploi, de l'énergie et de

l'environnement. Les provinces et les territoires ont la responsabilité de nombreuses sources importantes d'émissions. Les gouvernements provinciaux et territoriaux gèrent la propriété des ressources, les redevances, l'aménagement et la désignation des terres, ainsi que les activités d'exploration, de mise en valeur, de conservation et d'utilisation des ressources naturelles sur leur territoire. Chaque province et territoire est également responsable de la production, le transport et la distribution de l'électricité sur leur territoire. Les provinces et territoires sont aussi responsables de l'adoption des codes du bâtiment et ont autorité sur les affaires des administrations municipales. Un aperçu des mesures prises par chaque province et territoire en matière de changements climatiques est présenté plus loin dans le chapitre 7.

Les cibles des émissions de GES partout au Canada

Colombie-Britannique : cibles législatives en vertu de la *Climate Change Accountability Act* (2018) : 40 % sous les niveaux de 2007 d'ici 2030; 60 % sous les niveaux de 2007 d'ici 2040; 80 % sous les niveaux de 2007 d'ici 2050; engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2030 sera soutenu par la législation (à venir)

Alberta : objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 dans le cadre du *Emissions Reduction and Energy Development Plan* (2023)

Saskatchewan : aucune cible globale de réduction des GES

Manitoba : objectif de réduction cumulative de 5,6 Mt d'éq. CO₂ de 2023 à 2027 dans le cadre du compte d'épargne carbone; engagement d'élaborer une feuille de route pour la carboneutralité d'ici 2050

Ontario : engagement à réduire les émissions de 30 % sous les niveaux de 2005 dans le cadre *Un plan environnemental conçu en Ontario* (2018)

Québec : cibles législatives de 37,5 % sous les niveaux de 1990 (conformément aux modifications apportées en 2020 à la *Loi sur la qualité de l'environnement*); engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, réitéré dans le Plan pour une économie verte 2030 (2020)

Nouveau-Brunswick : cibles législatives en vertu de la *Loi sur les changements climatiques* (2018) de moins de 10,7 Mt d'éq. CO₂ d'ici 2030 et de 5 Mt d'éq. CO₂ d'ici 2050; carboneutralité d'ici 2050 dans le Plan d'action sur les changements climatiques de 2022

Nouvelle-Écosse : cibles législatives en vertu de la *Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (2021) : 53 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030; carboneutralité d'ici 2050

Île-du-Prince-Édouard : cibles législatives en vertu de la *Net-zero Carbon Act* (2020) : moins de 1,2 Mt d'éq. CO₂ d'ici 2030; carboneutralité d'ici 2040

Terre-Neuve-et-Labrador : engagement à réduire les émissions de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 dans le *Climate Change Action Plan* de 2019; carboneutralité d'ici 2050

Yukon : cibles législatives en vertu de la *Clean Energy Act* (2022) : 45 % sous les niveaux de 2010 d'ici 2030; carboneutralité d'ici 2050

Territoires du Nord-Ouest : engagement à réduire les émissions de 30 % dans le *Climate Change Strategic Framework* de 2018

Nunavut : aucune cible globale de réduction des GES

3.1.3 Peuples autochtones

Les peuples autochtones ont fait remarquer que les réalités vécues sont indissociables des effets des changements climatiques et ont souligné l'urgence de protéger leurs territoires, leurs terres ancestrales, leurs ressources, leurs langues, leurs traditions et leurs systèmes alimentaires pour les générations futures. Le Canada s'est engagé à promouvoir un programme de leadership autochtone en matière de climat (LAC) de concert avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en reconnaissance du fait que les peuples autochtones réclament depuis longtemps une relation renouvelée de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Un aperçu de l'initiative de leadership autochtone en matière de climat est présenté plus loin dans la section 3.2.

3.1.4 Administrations municipales

Les gouvernements municipaux sont des partenaires essentiels dans la lutte contre les changements climatiques. Les municipalités exercent une influence et un contrôle sur environ 50 % des émissions de GES au Canada grâce à leur gestion des bâtiments, des transports, de l'eau, des déchets et de l'utilisation des terres.¹ Elles ont la capacité de mettre en œuvre des mesures locales qui réduisent les émissions de GES, comme des projets de transport en commun et d'autobus zéro émission, des améliorations écoénergétiques, des bâtiments à consommation énergétique carboneutre, des infrastructures de transport actif et des investissements dans les infrastructures naturelles. De nombreuses municipalités ont leurs propres objectifs climatiques et réalisent des engagements sectoriels pour réduire la consommation d'énergie, décarboniser le transport, réduire les déchets et modifier les pratiques d'utilisation des terres.

En vedette : les programmes de prêts à la rénovation

Outre les aides fédérales directes à l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations (par exemple, l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes), les municipalités et les institutions financières aident activement les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leurs habitations par le biais de programmes de prêts à la rénovation. En 2021, la ville d'Ottawa a lancé un projet pilote de trois ans pour un programme de prêt destiné à l'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons, afin d'aider les résidents à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. Le programme offre des prêts à faible taux d'intérêt, d'une durée de 20 ans, pouvant aller jusqu'à 125 000 dollars pour couvrir le coût des améliorations énergétiques des maisons et de l'adaptation aux changements climatiques. Les mesures admissibles comprennent les améliorations de l'enveloppe thermique, les systèmes mécaniques, l'énergie renouvelable, les bornes de recharge de VE (niveau 2) et l'ajout de logements locatifs. Grâce à des prêts à faible taux d'intérêt, sur 20 ans, liés à la propriété et non à l'individu, le programme permet aux propriétaires de payer plus facilement et de manière plus abordable ces améliorations au fil du temps. Le programme, lancé pour la première fois en novembre 2021 avec un total de 8 millions de dollars en prêts à taux zéro et de 4 millions de dollars en prêts à faible taux d'intérêt, a été recapitalisé en juin 2022, la Ville d'Ottawa concluant un accord de prêt de 15 millions de dollars avec la Banque d'investissement communautaire VanCity.

En vedette : le leadership municipal

La [Fédération canadienne des municipalités \(FCM\)](#), la voix nationale des gouvernements locaux au Canada, prend des mesures transformatrices, comme l'Accélérateur d'actions climatiques vers la carboneutralité (CAANZero), financé par le gouvernement du Canada et dirigé par le District de la découverte MaRS, qui aidera des cohortes de municipalités à accélérer la lutte contre les changements climatiques grâce à des projets de rénovation.

Les municipalités de tout le pays prennent également des mesures, notamment :

- la Ville de Medicine Hat, en Alberta, avec le [Project Clear Horizon](#) (en anglais seulement), est en train de mettre sur pied un centre de CUSC visant à réduire ses propres émissions tout en étant ouverte aux partenaires de l'industrie. Une fois terminé, le centre pourrait séquestrer de façon permanente jusqu'à 3 Mt d'éq. CO₂ par année.
- la Ville de Laval, au Québec, en partenariat avec le [gouvernement du Québec, investit 64,8 millions de dollars](#) pour remplacer les combustibles fossiles par des énergies renouvelables dans 40 bâtiments municipaux, augmenter le parc de véhicules des réseaux de covoiturage, construire 140 bornes de recharge publiques pour VE et planter 15 000 arbres.
- la Ville de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, publie un [Tableau de bord environnemental](#), qui présente ses réalisations. En 2022, les panneaux solaires installés sur les bâtiments municipaux ont généré suffisamment d'énergie pour compenser 33,4 tonnes d'éq. CO₂, et la Ville a réduit les émissions des bâtiments municipaux de 500 tonnes depuis 2004.
- la Ville de Yellowknife (T.N.-O.) a un plan d'action organisationnel et communautaire sur la consommation d'énergie conçu pour cibler le chauffage, l'énergie, la rentabilité et l'adaptabilité. Elle s'est engagée à augmenter la part de l'énergie renouvelable à 30 % et à réduire les émissions de la collectivité de 30 % par rapport aux niveaux de 2009 d'ici 2025.
- l'initiative Financement de l'efficacité communautaire de la Fédération canadienne des municipalités, mise en œuvre dans le cadre du Fonds municipal vert, est un programme de 300 millions de dollars qui vise à aider les municipalités à offrir des programmes de financement de l'énergie pour les propriétés résidentielles de faible hauteur afin de rendre les maisons plus écoénergétiques et de produire plus d'énergie renouvelable.

3.1.5 Secteur privé

Le secteur privé comprend les entreprises qui produisent directement des émissions par l'entremise de l'activité industrielle. Le secteur privé englobe également les décisions d'investissement prises qui ont une incidence directe sur la structure de l'économie et qui auront une incidence énorme sur les efforts de réduction des émissions. Les entreprises individuelles, les banques, les investisseurs institutionnels, les sociétés de capital de risque et d'autres entités prennent des décisions de financement qui influencent directement le rythme et l'ampleur de l'adoption des technologies propres par le secteur privé. Un nombre croissant d'entreprises canadiennes, y compris des secteurs industriels, produisent ou adoptent des technologies propres pour réduire les émissions, stimuler la croissance et demeurer concurrentielles. Ces efforts s'harmonisent souvent avec l'obtention d'avantages économiques, notamment des économies de coûts continues, des emplois, l'innovation et l'amélioration de la compétitivité. Les entreprises canadiennes réduisent également leurs émissions en recourant à des fournisseurs durables, en transformant leurs parcs de véhicules conventionnels en véhicules électriques et en offrant des crédits de carbone à leurs clients. Plusieurs entreprises canadiennes ont déjà pris des engagements de carboneutralité, notamment les Aliments Maple Leaf, Lululemon et Teck Resources, et plusieurs autres.

Dans son rapport *Vers un Canada à zéro émission nette*, RBC estime que le Canada devra investir deux billions de dollars au cours des trente prochaines années (environ 60 milliards par an, contre 15 milliards par an actuellement) pour atteindre la carboneutralité. Le secteur privé jouera un rôle clé dans l'atteinte des niveaux d'investissement requis pour créer des collectivités à faibles émissions de carbone et résilientes face aux changements climatiques.

En vedette : Canadian Alliance for Net-Zero Agri-food (CANZA)

[CANZA](#) a été cofondée en 2023 par un groupe diversifié d'organisations qui sont déterminées à prendre des mesures et à tirer parti de leurs vastes réseaux et de leurs partenaires de la chaîne de valeur pour réaliser une vision commune, soit un système agroalimentaire carboneutre pour le Canada. Les partenaires fondateurs sont Nutrien, BCG, McCain, RBC, Loblaw et Maple Leaf. CANZA offre une plateforme pour la recherche axée sur l'action, un leadership éclairé et la collaboration, autant d'atouts qui permettent de tirer parti de l'ingéniosité, de l'entrepreneuriat et des ressources de cet écosystème complexe, mais essentiel. CANZA coordonnera et catalysera les possibilités grâce à une plateforme souple et évolutive de projets pilotes, de projets régionaux et d'innovations évolutives. Cette approche d'innovation de démarrage commence en partenariat avec des agriculteurs, en collaborant à des solutions qui répondent à leurs besoins et en s'assurant qu'ils ont le soutien (financier ou autre) dont ils ont besoin pour mettre en œuvre ces solutions avec succès. CANZA est une initiative de The Natural Step Canada, un organisme de bienfaisance indépendant constitué en société depuis 1996.

En vedette : le Défi carboneutre

En août 2022, le gouvernement du Canada a lancé le [Défi carboneutre](#), afin d'encourager les entreprises opérant au Canada à élaborer et à mettre en œuvre des plans crédibles et efficaces pour faire passer leurs installations et leurs activités à la carboneutralité d'ici 2050. Le Défi est ouvert à toutes les entreprises opérant au Canada. À ce jour, plus de 140 entreprises ont relevé le défi, couvrant de nombreux secteurs de l'économie. Parmi les entreprises qui se sont récemment jointes au programme, citons Pomerleau Inc., Aéroports de Montréal, Colliers Maîtres de projets, Deloitte, WSP au Canada et la Société immobilière du Canada limitée. Les entreprises participantes sont soutenues dans leur processus de préparation à la carboneutralité par divers moyens, notamment par des conseils techniques qui s'appuient sur des lignes directrices, des protocoles et des pratiques exemplaires à l'échelle nationale et internationale. En y adhérant, les entreprises participantes renforcent la confiance du public et des investisseurs dans leurs plans carboneutres, ont accès à une communauté de pratique composée de leurs pairs, reçoivent une reconnaissance publique de leurs engagements et bénéficient d'exigences simples en matière d'établissement de rapports. Les participants au Défi carboneutre sont le fer de lance de l'avantage industriel du Canada vers une économie propre et de la voie vers un avenir durable.

3.1.6 Société civile

Les organisations de la société civile jouent un rôle déterminant dans la promotion de mesures plus ambitieuses en matière de lutte contre les changements climatiques et dans la responsabilisation des gouvernements et des entreprises à l'égard de leurs engagements. Elles constituent un lien important entre les citoyens, les décideurs et le secteur privé, et contribuent à faire en sorte que les gouvernements prennent des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques. Les organisations de la société civile jouent un certain nombre de rôles clés, notamment en sensibilisant la population aux enjeux climatiques, en plaidant en faveur de lois, de programmes et de politiques

climatiques plus rigoureux, en demandant aux gouvernements de rendre compte de leurs engagements, en facilitant des événements et des initiatives communautaires, en effectuant des recherches et des analyses, et en formulant des recommandations sur des sujets liés au climat, ainsi qu'en participant à des forums nationaux et internationaux sur le climat, y compris à des négociations climatiques.

En vedette : l'Institut climatique du Canada

L'[Institut climatique du Canada \(ICC\)](#) est un organisme indépendant de recherche sur les politiques en matière de changements climatiques qui produit des analyses et des recommandations fondées sur des données probantes afin de favoriser la résilience face aux changements climatiques et de définir des trajectoires vers la carboneutralité et l'objectif de prospérité durable. L'ICC produit des documents d'orientation en matière de politiques et de programmes, produit des rapports sur l'adaptation aux changements climatiques, la croissance économique propre et l'atténuation des changements climatiques, et présente des études de cas qui mettent en évidence des solutions novatrices et des perspectives autochtones. Son projet [440 mégatonnes](#) fait le suivi des réductions d'émissions découlant des politiques.

3.2 Leadership autochtone en matière de climat

Le gouvernement du Canada reconnaît que le leadership des peuples autochtones est essentiel à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada et s'est engagé à travailler en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour faire progresser l'action climatique autodéterminée et fondée sur les distinctions. Bien que les émissions de GES provenant des communautés autochtones – estimées à moins d'une mégatonne par année – soient modestes, la contribution des peuples autochtones aux efforts climatiques dépasse de loin les émissions directement attribuées à leurs communautés. L'intendance territoriale des communautés et territoires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, l'exercice des droits ancestraux et issus de traités protégés par la Constitution et la participation à des régimes de cogestion des ressources naturelles et des grands projets d'infrastructure font des peuples autochtones des contributeurs indispensables et influents à la politique et à l'action climatique. De plus, les systèmes de connaissances autochtones englobent de nombreux points de vue pour comprendre la complexité environnementale et proposent des stratégies pour réduire les changements environnementaux d'une manière adaptée au milieu et holistique, les gérer et s'y adapter. Dans le contexte de l'évolution du climat, il est essentiel d'accorder la priorité aux connaissances et à la science autochtones et de soutenir les initiatives et les actions climatiques autodéterminées.

Au cours de l'élaboration du PRÉ pour 2030, les peuples autochtones, les gouvernements et les organisations représentatives ont été invités à présenter des mémoires détaillant leurs priorités et recommandations pour l'ambition climatique du Canada. Dans leurs mémoires, les peuples autochtones ont souligné que le temps accordé pour participer au PRÉ pour 2030 était inadéquat et ont souligné le besoin de pouvoir jouer un rôle significatif et soutenu, à une étape précoce, dans la politique et les programmes fédéraux de lutte contre les changements climatiques. Ils ont également souligné l'urgence de protéger leurs territoires, leurs terres ancestrales, leurs ressources, leurs langues, leurs traditions, leurs visions du monde, et leurs systèmes alimentaires pour les générations futures, et que les réalités vécues sont indissociables des effets des changements climatiques. Ils ont souligné le fait que les Premières Nations, les Inuits et les Métis subissent des effets disproportionnés des changements climatiques, dont les effets disproportionnés des feux de forêt et des inondations,

l'insécurité alimentaire, et les impacts sur la santé. Les séquelles laissées par la colonisation (y compris le déplacement des populations loin des territoires traditionnels) et une relation unique avec le territoire, l'eau et les glaces sont des facteurs qui aggravent les effets des changements climatiques et entraînent une intensification des répercussions culturelles, sociales et économiques négatives pour les peuples autochtones qui compromettent leur santé et bien-être. Reconnaisant que les partenaires autochtones contribuent de façon essentielle à la politique et à l'action climatique et que les réalités vécues par les Premières Nations, les Inuits et les Métis doivent être reflétées dans les plans climatiques du Canada, les mémoires de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami et du Ralliement national des Métis ont été inclus comme annexes au PRÉ pour 2030.

Afin de renforcer le partenariat du Canada avec les peuples autochtones en matière de climat, et en réponse aux recommandations de longue date reçues de partenaires autochtones, le Canada s'est engagé à faire progresser le travail avec les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les gouvernements et les organisations représentatives, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un modèle de partenariat qui habilite l'action climatique autodéterminée, met en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et garantit que les connaissances et les façons de savoir autochtones sont pleinement intégrées dans la politique nationale sur le climat.

Pour appuyer ce travail, le PRÉ pour 2030 a annoncé un investissement de 29,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour faire progresser un programme de LAC. De plus, le plan a annoncé 180 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2022-2023, pour constituer un nouveau Fonds de leadership autochtone sous l'égide du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui appuie des projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique dirigés par des communautés et des organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les progrès réalisés à l'égard du Fonds de leadership autochtone peuvent être consultés dans le chapitre sur le suivi de la mise en œuvre du présent rapport. Les progrès réalisés à ce jour dans le cadre de l'initiative de LAC sont décrits ci-dessous.

3.2.1 Programme de leadership autochtone en matière de climat

Depuis des temps immémoriaux, la capacité des peuples autochtones à s'adapter à la terre et à en prendre soin a été cruciale pour assurer un mode de vie florissant et des cultures riches et fortes. Face aux défis actuels du changement climatique d'origine anthropique, les peuples autochtones au Canada et dans le monde entier sont des chefs de file et des moteurs essentiels de l'action climatique aux échelles locale, régionale, nationale et internationale. Les peuples autochtones du Canada font progresser les réponses aux changements climatiques d'une manière qui reflète leurs systèmes de connaissances, leurs systèmes juridiques, leur gouvernance, leurs valeurs, leur vision du monde et leurs nations. De nombreuses organisations, régions et collectivités autochtones ont élaboré des stratégies et des plans d'action en matière de lutte contre les changements climatiques afin de définir leurs priorités. Les peuples autochtones ont également demandé au Canada de répondre de façon significative à leurs priorités dans l'espace climatique et d'éliminer les entraves présentes dans les programmes fédéraux existants de lutte contre les changements climatiques afin de rendre le financement plus accessible et équitable pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. De plus, les peuples autochtones ont demandé au Canada de mettre en œuvre une action climatique conforme à l'Accord de Paris, y compris des mesures urgentes et transformatrices pour ralentir les changements climatiques et s'attaquer aux répercussions d'un climat en évolution rapide.

Afin de soutenir les actions des peuples autochtones pour répondre à leurs priorités climatiques et leurs plans d'adaptation, le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler les relations de nation

à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Reconnaissant que les systèmes de connaissances et les façons de faire autochtones doivent devenir une pierre angulaire de la politique canadienne sur le climat, le Canada s'est engagé à faire progresser un programme de LAC conjointement avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis. L'objectif du programme de LAC est de mettre en œuvre un modèle de partenariat pour l'action climatique entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones qui facilite l'action climatique autodéterminée; tire parti de la transition vers une économie carboneutre pour soutenir les efforts globaux en faveur de l'autodétermination, l'atténuation des inégalités socioéconomiques et la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*; en plus d'appuyer l'inclusion des connaissances autochtones dans la politique nationale sur le climat par des ententes de gouvernance appropriées, la promotion des perspectives autochtones sur les changements climatiques et la prise en compte éthique et équitable des systèmes de connaissances et de la science autochtones et non autochtones.

Ensemble, le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones ont réalisé d'importants progrès en vue d'élaborer une voie à suivre pour renforcer l'approche du Canada en matière d'investissement dans l'action climatique des Autochtones et de mobilisation des partenaires autochtones en matière de climat. Avant et après la publication du PRÉ pour 2030, le Canada a maintenu de solides partenariats avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis par l'entremise de trois tables bilatérales de hauts responsables fondées sur les distinctions axées sur la croissance propre et les changements climatiques. Ces tables, établies pour relever les défis posés par le manque de participation significative des peuples autochtones lors de l'élaboration du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*, ont été annoncées par le premier ministre et les dirigeants nationaux de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami et du Ralliement national des Métis en 2016. Plus de six ans plus tard, elles continuent de jouer un rôle essentiel pour favoriser les relations entre le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones, partager l'action climatique dirigée par les peuples autochtones et offrir des possibilités d'enseignement culturel et d'apprentissage axé sur la terre. Il s'agit d'espaces importants pour cerner les obstacles, trouver des solutions mutuellement avantageuses et faire progresser les priorités communes en matière de climat. Les priorités établies à ces tables, ainsi que dans le cadre des stratégies nationales et régionales sur les changements climatiques des Premières Nations, des Inuits et des Métis, continueront d'éclairer le programme de LAC.

À la suite de la publication du PRÉ pour 2030 et en s'appuyant sur des priorités communes de longue date, Environnement et Changement climatique Canada et Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada ont lancé des discussions à l'échelle nationale, régionale et communautaire avec des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le but commun de faire progresser le programme de LAC, comme annoncé dans le PRÉ pour 2030. Reconnaissant que le gouvernement fédéral doit entendre directement les partenaires autochtones au sujet de leur vision en matière de leadership climatique, les fonctionnaires fédéraux ont communiqué avec les partenaires autochtones à la fin de 2022 pour amorcer un premier dialogue. Celui-ci visait à jeter les bases d'un processus élaboré conjointement et à préparer le terrain pour une mobilisation communautaire dirigée par les Autochtones jusqu'à l'automne 2024.

Depuis, dans le cadre de cette initiative, le gouvernement du Canada a établi des partenariats avec plus de 30 gouvernements autochtones et organisations régionales partout au pays afin d'appuyer un processus inclusif qui reconnaît le droit à l'autodétermination et reflète la diversité des réalités et

priorités des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le Canada fournit du financement à bon nombre de ces partenaires pour faire progresser des plans de mobilisation uniques, chacun utilisant des méthodes différentes pour recueillir les commentaires de ses citoyens et de ses collectivités, y compris des groupes de travail ciblés, des réunions en personne et virtuelles, des consultations publiques dans les collectivités et des conférences régionales plus importantes. À ce jour, plus de 20 millions de dollars en contributions ont été engagés pour appuyer les efforts de ces partenaires.

Parallèlement à ces efforts, Environnement et Changement climatique Canada et Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada travaillent avec tous les ministères fédéraux ayant des responsabilités liées aux changements climatiques afin de s’assurer que les programmes prennent des mesures immédiates pour mettre en œuvre des pratiques exemplaires en vue d’une mobilisation importante des partenaires autochtones et d’accroître l’accès des peuples autochtones aux programmes fédéraux par une conception et une mise en œuvre de programmes souples et équitables. De plus, les efforts du gouvernement fédéral pour faire progresser le programme de LAC comprennent la communication des premiers résultats de la mobilisation et la discussion des façons dont le gouvernement fédéral peut répondre de façon significative aux recommandations reçues de partenaires autochtones. Trois comités interministériels ont été mis sur pied pour appuyer ce travail, y compris un comité de sous-ministres adjoints chargé de fournir des conseils stratégiques aux ministères fédéraux sur la façon de mettre en œuvre le programme de LAC.

À mesure que le programme de LAC progressera, le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les gouvernements et les organisations représentatives pour faire progresser les engagements pris dans le PRÉ pour 2030, y compris la création de programmes fondés sur les distinctions pour l’action climatique qui établissent les prochaines étapes sur des questions comme :

- des approches fondées sur la terre et les droits pour lutter contre les changements climatiques, y compris l’établissement d’une approche commune pour la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* dans la politique climatique;
- des mécanismes d’établissement d’un soutien fédéral pour les stratégies climatiques dirigées par les Autochtones;
- la mobilisation des systèmes de connaissances autochtones dans les initiatives climatiques nationales;
- des options et des voies de transfert des pouvoirs et des ressources aux peuples autochtones.

En fin de compte, l’approche du Canada à l’égard de la mise en œuvre du programme de LAC doit reconnaître et respecter les droits des Autochtones et le droit à l’autodétermination. En juillet 2023, le Canada a réitéré cet engagement dans le [Plan d’action](#) de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui inclut le LAC à titre de mesure clé. La mesure 46 indique : « Avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, élaborer un programme de leadership autochtone en matière de climat, y compris des stratégies fondées sur des distinctions pour investir les ressources et les pouvoirs nécessaires pour que les peuples autochtones puissent exercer pleinement leur droit à l’autodétermination en ce qui a trait à la lutte aux changements climatiques. Il s’agit notamment de veiller à ce que les Premières Nations, les Inuits et les Métis disposent d’un financement stable et à long terme pour mettre en œuvre leurs mesures de lutte contre les changements climatiques et prendre des décisions en la matière en collaboration avec le gouvernement du Canada, et à ce que les obstacles systémiques au leadership autochtone en matière de lutte aux changements climatiques soient levés. »

Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations–Canada (CMAC)

En juin 2023, l'Assemblée des Premières Nations et le gouvernement du Canada ont publié le cinquième rapport annuel du Comité mixte sur l'action climatique, qui souligne les priorités du Comité pour 2023, y compris un engagement à faire en sorte que les solutions climatiques du Canada s'appuient sur le leadership des Premières Nations en matière de climat et favorisent sa pleine inclusion dans les mesures climatiques nouvelles. En juillet 2023, l'Assemblée des Premières Nations a ratifié sa Stratégie nationale sur le climat, qui établit l'orientation des priorités climatiques dirigées par les Premières Nations et orientera les travaux du CMAC et l'élaboration du volet Premières Nations du programme de LAC.

Table Inuits–Canada sur la croissance propre et les changements climatiques

En janvier 2023, la Table Inuits–Canada s'est réunie à Ottawa et a réaffirmé l'importance qu'elle accorde à la mise en œuvre de la *Politique sur l'Inuit Nunangat*, de la *Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques* et des stratégies régionales, à mesure de leur création, comme la stratégie sur les changements climatiques de la région désignée des Inuvialuit. Les représentants des Inuits et du gouvernement fédéral se sont également engagés à poursuivre les travaux visant à améliorer les programmes fédéraux afin de favoriser des approches holistiques en matière d'action climatique dans l'Inuit Nunangat et d'appuyer le leadership des Inuits en matière de climat afin de faire progresser le volet inuit du programme de LAC.

Nation Métisse–Canada Table de la lune de l'oie

En mars 2023, la Table de la lune de l'oie s'est réunie à Métis Crossing, en Alberta, dans le but de trouver de nouvelles façons d'établir des relations significatives, de souligner les mesures climatiques essentielles prises et d'intégrer le leadership des Métis en matière de climat dans les politiques et les programmes de lutte contre les changements climatiques, en particulier dans des domaines comme l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des urgences, où ils continuent d'être inadmissibles aux programmes fédéraux ciblant les Autochtones. Le Ralliement national des Métis, Les Femmes Michif Otipemisiwak et les membres dirigeants de la Nation métisse travaillent à la première stratégie nationale sur les changements climatiques de la Nation métisse, qui, lorsqu'elle sera mise en œuvre en 2024, orientera les travaux prioritaires pour la Table de la lune de l'oie. Elle soulignera aussi les principales priorités et recommandations en matière de climat pour appuyer davantage le volet métis du programme de LAC.

3.2.2 Prochaines étapes

Environnement et Changement climatique Canada et Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada continueront de travailler avec les détenteurs de droits, les gouvernements et les organisations représentatives des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi qu'avec les hauts dirigeants de l'ensemble du gouvernement fédéral, pour élaborer une feuille de route pour renforcer le partenariat du Canada avec les peuples autochtones en matière de climat. Le renforcement de la collaboration par une approche fondée sur les distinctions avec les partenaires autochtones fera en sorte que les priorités et les connaissances uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis sous-tendent les efforts nationaux en matière de climat, ouvrent la voie aux efforts régionaux et communautaires d'action climatique et sont reflétées de façon significative dans les plans climatiques du Canada.

3.3 Groupe consultatif pour la carboneutralité

Le [Groupe consultatif pour la carboneutralité](#) (GCPC) a été mis sur pied en février 2021. Il a été officiellement établi en tant qu'organisme nommé par le gouverneur en conseil par l'entremise de la LCRMC en juin 2021. Composé d'au plus 15 experts de partout au Canada, le rôle du GCPC consiste à formuler des conseils indépendants sur la façon dont le Canada peut atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Depuis sa création en 2021, le GCPC a fourni ses conseils par l'intermédiaire de plusieurs publications, y compris *Trajectoires vers la carboneutralité – Observations initiales*, son mémoire présenté au gouvernement du Canada pour le PRÉ pour 2030, son rapport annuel, ainsi que par d'autres avenues.

3.3.1 Conseils pour le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada

Le mémoire officiel du GCPC en regard du PRÉ pour 2030 du Canada s'appuie sur [ses cinq valeurs fondamentales et cinq principes de conception](#) et marque la première année des travaux du GCPC. Le mémoire fournit des conseils sur quatre champs d'enquête : gouvernance, bâtiments, transports et pétrole et gaz. Les trois champs d'enquête qui correspondent à des secteurs économiques particuliers ont été choisis, car ce sont les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre au Canada. La gouvernance a été choisie comme quatrième champ d'enquête en raison de l'importance de la capacité institutionnelle et des relations internes et externes.

3.3.2 Activités récentes

Depuis la publication du PRÉ pour 2030, le GCPC a continué de faire progresser son important travail par le biais d'un certain nombre d'activités. Il a notamment organisé des occasions de mobilisation nationale et internationale, et y a participé, comme des tables rondes avec des intervenants pour éclairer son rapport annuel de 2022, des discussions sur la mise en œuvre des valeurs et des principes du GCPC pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et un panel d'experts sur le rôle des conseils climatiques indépendants pour la gouvernance et la responsabilité en matière de climat, lors d'un événement organisé par le Réseau international des conseils climatiques lors de la COP27.

Le GCPC a également travaillé en partenariat avec l'Institut climatique du Canada pour organiser plusieurs conférences publiques. En octobre 2022, les deux organisations ont co-présidé Regard sur 2030 : Réussir la prochaine décennie pour la carboneutralité et en novembre 2023, elles ont présidé Donner de l'élan à la carboneutralité. Les discussions ont porté sur les progrès vers la carboneutralité, d'un point de vue national et international. Les conférences ont présenté des conférenciers de marque, des tables rondes animées et des conversations informelles avec des experts nationaux et internationaux en matière de politique de changement climatique, ainsi que des dirigeants politiques, commerciaux et autochtones.

Le GCPC a également achevé son premier rapport annuel intitulé [Être concurrentiel et se démarquer dans un avenir carboneutre](#). Le rapport a été soumis au ministre de l'Environnement et du Changement climatique en décembre 2022. Conformément aux exigences de la LCRMC, destinées à assurer la transparence et la responsabilité, le rapport du GCPC a été publié le 27 janvier 2023 et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique y a [répondu publiquement](#) le 19 avril 2023.

Dans le rapport, le GCPC a formulé 25 conseils sur trois champs d'enquête : gouvernance carboneutre, politique industrielle carboneutre et systèmes énergétiques carboneutres. La sélection de ces champs d'enquête a été guidée par des activités de consultation approfondies, un examen de la littérature, des discussions avec des Canadiens profanes et experts, et des discussions préliminaires avec des experts et des organisations autochtones.

Gouvernance carboneutre

Le GCPC a souligné la nécessité pour le gouvernement fédéral de collaborer avec ses partenaires pour mettre en place des structures de gouvernance solides et assumer un rôle de chef de file. Il a également souligné l'importance des pratiques exemplaires de surveillance des progrès et formulé des recommandations à cet égard. Les conseils ont également fourni un certain nombre de recommandations pour soutenir une modélisation efficace de la carboneutralité. Dans sa réponse à ces recommandations, le ministre s'est engagé à jouer un rôle de chef de file dans la transition vers la carboneutralité, à travailler à l'amélioration continue de la surveillance et de la déclaration des émissions de GES et à améliorer sa modélisation des GES.

Politique industrielle carboneutre

Le GCPC a fourni des conseils sur la définition des priorités de la politique industrielle en matière de carboneutralité et sur la nécessité de veiller à ce que le Canada tire parti de ses avantages uniques pour rester compétitif dans une économie à faibles émissions de carbone. Le rapport fournit également des conseils sur la mise en œuvre de la politique industrielle pour aider le Canada à s'implanter dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur des technologies propres émergentes. Le rapport souligne l'importance de créer un environnement favorable à l'industrie de la carboneutralité. Le GCPC a également noté qu'une politique industrielle de carboneutralité complétera le PRÉ. Le ministre a reconnu l'importance d'une politique industrielle carboneutre pour assurer la transition du Canada vers un avenir carboneutre. Il a fait état d'une collaboration continue avec le GCPC sur la manière d'améliorer l'engagement en faveur d'une politique industrielle carboneutre, et s'est engagé à explorer les mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité du processus d'évaluation des incidences et d'octroi des permis.

Systèmes énergétiques carboneutres

Le GCPC a souligné l'importance des systèmes énergétiques carboneutres pour continuer à fournir un approvisionnement en énergie fiable et abordable aux Canadiens, tout en assurant la transition vers une économie carboneutre. Il a également fourni des conseils sur la manière de soutenir la décarbonisation des réseaux et les interconnexions électriques, par exemple avec le Conseil pancanadien des réseaux électriques (lancé comme le Conseil consultatif canadien de l'électricité en mai 2023). Enfin, ce champ d'enquête a fourni des conseils sur la manière de créer un environnement réglementaire plus rationnel afin de faciliter le déploiement rapide de l'électricité propre. Le ministre a reconnu l'importance d'une vision de la carboneutralité qui reflète les principes énoncés par le GCPC, ainsi que les efforts en cours pour travailler avec les partenaires afin d'améliorer les processus réglementaires et de parvenir à un réseau carboneutre.

3.3.3 Regard vers l'avenir

À la demande du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, le GCPC élabore des conseils sur la réalisation de l'objectif de réduction des émissions du Canada pour 2030. Ces conseils encourageront les mesures susceptibles d'entraîner des réductions supplémentaires des émissions tout en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques, sociaux et technologiques ainsi que des meilleures informations et connaissances scientifiques disponibles, y compris les connaissances autochtones, en ce qui concerne les changements climatiques. Fondés sur les réalités uniques du Canada, ces conseils pour 2030 prendront en compte les risques de mise en œuvre auxquels sont confrontées de nombreuses politiques climatiques existantes et détermineront si ces politiques doivent être renforcées ou si les approches doivent être modifiées pour réaliser les réductions d'émissions prévues pour 2030. Ces conseils seront communiqués directement au ministre

de l'Environnement et du Changement climatique et seront rendus publics dans le rapport annuel 2023 du GCPC.

Les conseils du GCPC pour 2030 s'appuieront sur les connaissances acquises grâce à son engagement continu auprès des Canadiens, des intervenants spécialisés et des organisations autochtones, ainsi que sur les valeurs fondamentales et les principes de conception du GCPC afin d'assurer l'harmonisation avec les voies les plus probables pour que le Canada atteigne l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Au-delà de ses conseils pour 2030, le GCPC développe des conseils issus de ses trois champs d'enquête : systèmes énergétiques carboneutres, gouvernance carboneutre et politique industrielle carboneutre, ainsi que des recommandations pour éclairer l'élaboration d'une cible de réduction des émissions à l'horizon 2035. Le GCPC poursuivra le développement de ses connaissances et l'apprentissage des priorités autochtones en ce qui concerne le climat, et ce dans tous les champs d'enquête.

3.4 Leadership international

Poursuivant sa longue tradition de faire sa part lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux défis mondiaux, le Canada a été actif dans le cadre du G7, du G20, des Nations Unies et d'autres forums internationaux et relations bilatérales pour faire pression en faveur d'une ambition mondiale accrue et de mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques. Pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Canada prend des mesures concrètes au pays et collabore avec ses partenaires autour du monde pour encourager et faciliter les efforts globaux en matière de changements climatiques. Le Canada est engagé à soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation par les pays en développement.

3.4.1 Engagements internationaux et collaboration

En vertu de la CCNUCC, le Canada s'est engagé à collaborer avec la communauté internationale pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et accroître le financement de la lutte contre les changements climatiques afin d'appuyer les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation du changement climatique, et pour favoriser la résilience parmi les pays les plus menacés par les effets du changement climatique.

L'Accord de Paris de 2015 est un traité international juridiquement contraignant adopté par les Parties à la CCNUCC. L'Accord vise à maintenir la hausse de la température mondiale moyenne bien en dessous de 2,0 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Il aspire à poursuivre les efforts pour limiter la hausse de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Il vise également à améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et à faire en sorte que les flux financiers mondiaux soient compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique.

Le Financement international pour la lutte contre les changements climatiques

En 2021, le Canada a doublé son engagement en matière de financement international pour la lutte contre les changements climatiques pour le porter à 5,3 milliards de dollars sur cinq ans. Cet engagement aide les pays en développement à faire face aux crises interconnectées des changements climatiques et de la perte de biodiversité, et soutient leur transition vers un développement durable, sobre en carbone et résilient aux changements climatiques.

Le Canada travaille activement à atteindre ses cibles d'affecter au moins 20 % de son engagement de 5,3 milliards de dollars à des projets qui tirent parti de solutions climatiques fondées sur la nature et offrant des avantages connexes en matière de biodiversité, et 80 % à des projets qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes. Il vise par ailleurs à attribuer 40 % du financement destiné à des projets d'adaptation aux changements climatiques pour aider les pays en développement à renforcer leur résilience face aux répercussions des changements climatiques.

De plus, le Canada s'efforce de mobiliser des capitaux du secteur privé pour lutter contre les changements climatiques et soutenir le développement résilient face aux changements climatiques. Dans le cadre de son engagement de 5,3 milliards de dollars pour le financement de la lutte contre les changements climatiques, le Canada vise à accroître son apport cumulatif de financement privé mobilisé chaque année, en atteignant une cible globale de 0,75 dollar de capital du secteur privé pour chaque dollar de fonds publics investis.

Le Canada continue également de travailler avec l'Allemagne depuis 2021 pour démontrer les progrès collectifs réalisés dans le cadre de l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars américains par année en financement de la lutte contre les changements climatiques pour les pays en développement, en publiant le Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques en 2021 et son rapport d'étape en 2022. Avant la COP28, le Canada et l'Allemagne ont publié une [lettre ouverte](#) (en anglais seulement) faisant référence aux chiffres récemment publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars américains. L'OCDE a déclaré qu'il est probable que l'objectif ait déjà été atteint en 2022.

3.4.2 Le point sur les mesures prises dans les forums internationaux

Le travail du Canada pour soutenir les mesures d'atténuation ambitieuses à l'échelle mondiale comprend la direction d'initiatives et d'efforts complémentaires, comme l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, le Défi mondial sur la tarification du carbone du premier ministre, l'engagement mondial sur le méthane, et par l'octroi de financements pour le climat par l'intermédiaire des Fonds d'investissement climatique et de la reconduction du Fonds vert pour le climat. La participation active du Canada à de telles initiatives et efforts multilatéraux ainsi qu'à des partenariats contribue à l'établissement d'un consensus et de solutions avec d'autres pays et partenaires sur un éventail de questions.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

La Conférence des Parties (COP) des Nations Unies a lieu chaque année. Elle est à la fois l'organe décisionnel suprême de la CCNUCC et constitue une conférence plus vaste de l'ONU sur les changements climatiques réunissant plus de 50 000 participants pour faire avancer les discussions mondiales et les solutions aux changements climatiques.

Lors de la 27^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en novembre 2022, le Canada et d'autres pays ont convenu d'accélérer les efforts visant à éliminer

progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles et d'éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon, qui est la source isolée la plus importante d'émissions de CO₂. Le Canada a également continué à prôner l'énergie propre et a appelé à une adoption plus généralisée de la tarification du carbone à l'échelle mondiale. À la suite du défi lancé à la COP26 par le premier ministre Justin Trudeau de tripler la couverture mondiale de la tarification du carbone pour atteindre 60 % d'ici 2030, le Canada et le Chili ont officiellement lancé le Défi mondial sur la tarification du carbone à la COP27. Depuis, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark et l'Allemagne se sont joints au Défi en tant que partenaires, et la Côte d'Ivoire en tant qu'amie du Défi. Le Canada a également collaboré avec d'autres Parties pour examiner des solutions, y compris la création de nouveaux instruments financiers, afin d'aider les pays en développement vulnérables à faire face aux pertes et aux dommages. Le Canada participe activement à l'élaboration de ces solutions.

Le Canada participe à la COP28, tenue du 30 novembre au 12 décembre 2023, sous la présidence des Émirats arabes unis (EAU). La vision des Émirats arabes unis pour la COP28 est axée sur quatre changements de paradigme visant à (i) accélérer la transition énergétique et réduire les émissions avant 2030; (ii) transformer le financement de la lutte contre les changements climatiques; (iii) placer la nature, les personnes, les vies et les moyens de subsistance au cœur de l'action climatique; et (iv) mobiliser les Parties en vue d'une COP plus inclusive. Exercice de première importance, les Parties examineront les conclusions du premier Bilan mondial de l'Accord de Paris, qui vise à évaluer les progrès réalisés à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le résultat du Bilan mondial, qui sera négocié à la COP28, orientera les mesures climatiques que devront prendre tous les pays pour limiter les augmentations de température et répondre aux impacts d'une planète en réchauffement.

[Sommet des leaders nord-américains](#)

En janvier 2023, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont tenu le Sommet des leaders nord-américains, au cours duquel les trois parties se sont entendues sur certains engagements et certaines approches pour accroître l'ambition climatique dans la région. Les engagements les plus notables en matière de croissance propre comprennent les suivants : réduire les émissions de méthane de 15 % par rapport aux niveaux de 2020 dans les secteurs des déchets solides et des eaux usées d'ici 2030; s'engager à développer un marché nord-américain de l'hydrogène propre pour aller au-delà des combustibles fossiles; et, s'entendre, dans le cadre de dialogues publics-privés, pour que les chaînes d'approvisionnement régionales soient prêtes pour les semi-conducteurs et les batteries de véhicules électriques. D'autres engagements comprennent la promotion de la coopération et de l'alignement sur les approches CS-GES et la poursuite de la coopération sur les solutions fondées sur la nature et la conservation.

[Réunion des ministres du G7 sur le climat, l'énergie et l'environnement](#)

Le Groupe des Sept (G7) est composé des principales économies du monde, à savoir le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon et l'Union européenne. Le G7 a fait part de son engagement collectif à atténuer les changements climatiques. Le Canada assurera la présidence du G7 en 2025.

En 2022, les dirigeants du G7 ont appuyé conjointement les objectifs d'un club climatique international visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ils se sont engagés à réaliser un secteur routier fortement décarbonisé d'ici 2030 et à atteindre un secteur de l'énergie entièrement ou principalement décarbonisé d'ici 2035.

En 2023, le Canada et d'autres pays du G7 ont appelé à une plus grande ambition climatique par la mise en œuvre de marchés du carbone à haute intégrité et d'initiatives telles que le Défi mondial sur la tarification du carbone, l'accélération de l'élimination progressive de l'électricité produite à partir du charbon, la réduction des émissions de méthane et l'utilisation de solutions basées sur la nature. La réunion des ministres du G7 de 2023 sur le climat, l'énergie et l'environnement a eu lieu à Sapporo, au Japon, du 15 au 16 avril. Les ministres se sont employés à soutenir une ambition accrue en matière de lutte contre les changements climatiques, de conservation de la nature, d'énergie propre et efficace et de réduction de la pollution, tout en faisant progresser le portefeuille de la sécurité énergétique mondiale et en saisissant les possibilités économiques pour les entreprises, les travailleurs, les collectivités et les peuples autochtones du Canada. Cette réunion a été suivie du Sommet des dirigeants du G7 à Hiroshima, les 19 et 21 mai, au cours duquel les dirigeants du G7 ont également convenu d'un certain nombre de résultats concernant les changements climatiques et les enjeux environnementaux. Voici les principaux résultats convenus au niveau des ministres et des dirigeants :

- appeler tous les pays à renforcer leur ambition climatique, notamment en s'engageant à atteindre un plafond des émissions mondiales d'ici 2025 et en améliorant leurs cibles d'atténuation d'ici la COP30 en 2025 afin de s'aligner sur l'objectif de maintenir à portée une limite de 1,5 °C;
- accepter d'accélérer l'élimination progressive des combustibles fossiles afin d'atteindre la carboneutralité dans les systèmes énergétiques d'ici 2050 au plus tard;
- réitérer l'engagement de réaliser un secteur de l'électricité entièrement ou principalement décarbonisé d'ici 2035, et de donner la priorité à des mesures concrètes et prises en temps opportun pour atteindre l'objectif d'accélérer l'élimination progressive de la production nationale d'électricité à partir du charbon, et de travailler à mettre fin à la construction de nouvelles centrales électriques alimentées au charbon;
- réaffirmer l'engagement d'éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici 2025 ou avant;
- s'entendre pour accroître la capacité éolienne et solaire en mer et reconnaître le rôle de l'hydrogène à faible teneur en carbone et renouvelable et de ses dérivés, comme l'ammoniac;
- réaffirmer les engagements à l'égard de l'objectif de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars américains par an pour offrir du financement pour la lutte contre les changements climatiques d'ici 2020 et jusqu'en 2025, et d'atteindre pleinement cet objectif en 2023, et de réaffirmer le rôle important des banques multilatérales de développement (BMD), du secteur privé et d'autres acteurs dans la mobilisation de ce type de financement;
- exprimer l'engagement à l'égard de la mise en œuvre rapide et complète du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) adopté lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Montréal en décembre 2022, y compris l'établissement d'économies favorables à la nature, l'augmentation du financement favorable à la biodiversité et la prise de mesures contre les espèces exotiques envahissantes;
- s'engager à mettre fin à la pollution par le plastique, avec l'ambition de réduire à zéro la pollution supplémentaire causée par le plastique d'ici 2040, et à travailler ensemble à la conclusion d'un nouvel accord international ambitieux et juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique.

Ministres de l'Agriculture du G7

Reconnaissant que l'agriculture peut apporter une contribution essentielle à l'atténuation des effets des changements climatiques, les ministres de l'Agriculture du G7 se sont réunis en 2022. Ils se sont engagés à recourir davantage à des politiques visant à promouvoir une production durable, notamment

en intensifiant les efforts d'atténuation et en prenant des mesures pour adapter la production agricole au changement climatique. Les ministres se sont également engagés à intensifier leurs efforts pour parvenir à la carboneutralité dès que possible, et au plus tard en 2050. Une priorité connexe était l'utilisation responsable des engrais, tout en réduisant les pertes d'éléments nutritifs et en freinant et inversant la perte de biodiversité.

Les ministres de l'Agriculture du G7 ont également reconnu que les activités visant à renforcer la séquestration du carbone soutiennent la transformation vers des systèmes alimentaires durables et améliorent l'intendance climatique et la sécurité alimentaire.

Réunion ministérielle sur l'action climatique

Le Canada, la Chine et l'Union européenne sont conjointement les hôtes des réunions ministérielles annuelles sur l'action climatique. Ils rassemblent des partenaires clés pour faire avancer les objectifs de l'Accord de Paris. Ces réunions constituent également une tribune pour discuter des possibilités économiques avec des chefs d'entreprise mondiaux. En juillet 2023, les ministres participants ont communiqué leurs attentes à l'égard de la COP28, notamment le besoin de maintenir à portée de main la cible de limitation du réchauffement climatique sous les 1,5 °C et de travailler ensemble pour soutenir les personnes et les collectivités qui subissent les répercussions graves de la crise climatique. Avant cette réunion, le Canada a annoncé sa contribution à la deuxième reconstitution du Fonds vert pour le climat, soit une augmentation de 50 % par rapport à sa contribution précédente. Le Canada a plaidé en faveur de mesures nouvelles et renforcées pour réduire les émissions, son engagement à l'égard d'une approche inclusive de la lutte contre les changements climatiques, l'importance d'élaborer une réponse, à la COP28, aux pertes et aux dommages subis par les pays en développement, ainsi que son engagement à faire en sorte que les actions en faveur du climat et de la biodiversité se renforcent mutuellement à la suite de l'adoption historique du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal lors de la Convention sur la diversité biologique (COP15) en décembre 2022.

Réunion du G20

Le Groupe des Vingt (G20) est le principal forum de coopération économique internationale entre les principales économies développées et émergentes du monde. Au cours des réunions du G20 de 2023 en Inde, le Canada a travaillé avec ses partenaires pour faire pression afin que le G20 s'engage à accélérer les ambitions de maintenir à portée de main la cible de limitation du réchauffement climatique sous les 1,5 °C, de stopper et d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 et de mettre fin à la pollution par le plastique. Lors de leur réunion à New Delhi les 9 et 10 septembre, les dirigeants se sont entendus sur des résultats à atteindre : souligner le besoin de plafonner les émissions mondiales d'ici 2025 afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C; encourager tous les pays à élaborer des plans de réduction des émissions qui comprennent des cibles à l'échelle de l'économie couvrant toutes les émissions de gaz à effet de serre; et réitérer les engagements antérieurs du G20 à l'égard de l'élimination progressive et de la raréfaction des subventions inefficaces aux combustibles fossiles et de l'accélération des efforts vers l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon. Les dirigeants du G20 se sont également engagés à la mise en œuvre rapide, complète et efficace du CMBKM, en encourageant les actions visant à stopper et à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, et en appelant à une augmentation de l'aide financière provenant de toutes les sources pour soutenir cet effort. Ils ont aussi signifié leur détermination à mettre fin à la pollution par le plastique et à accueillir favorablement toute négociation en vue d'un nouvel instrument mondial juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique.

Forum sur l'énergie et le climat des principales économies

Le Forum sur l'énergie et le climat des principales économies (FPE) cherche à accélérer les efforts collectifs pour maintenir à portée de main la cible de limitation du réchauffement climatique sous les 1,5 °C. Le 20 avril 2023, le président des États-Unis, Joe Biden, a convoqué le plus récent FPE au niveau des dirigeants, auquel ont participé le premier ministre Trudeau et les dirigeants de 19 autres grandes économies. Les dirigeants ont exprimé leur appui à des initiatives dans cinq domaines prioritaires : (1) décarboniser l'énergie; (2) mettre fin à la déforestation; (3) réduire les émissions autres que le CO₂; (4) promouvoir des technologies de gestion du carbone et (5) augmenter le financement de la lutte contre les changements climatiques des banques multilatérales de développement (BMD).

Le Canada a appuyé l'objectif collectif voulant que plus de 50 % des véhicules légers et qu'au moins 30 % des véhicules moyens et lourds vendus d'ici 2030 soient des VZE. Le Canada a appuyé l'initiative de décarbonisation du transport maritime international pour appuyer, au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI), l'adoption d'objectifs alignés sur la cible de 1,5 °C dans le secteur du transport maritime, y compris un objectif de zéro émission provenant du transport maritime international au plus tard en 2050. Le Canada s'est joint à ses partenaires pour lancer l'initiative « Methane Finance Sprint » (sprint pour le financement de la lutte contre le méthane), qui vise à recueillir, par l'entremise de la COP28, au moins 200 millions de dollars en nouvelle aide publique et philanthropique pour les activités de réduction du méthane, en vue de l'élaboration d'une réserve de projets. Le Canada a également appuyé une initiative visant à encourager les grandes économies à ratifier l'Accord de Kigali et à soutenir une solide reconstitution du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal afin d'encourager une action rapide contre les HFC. Le Canada a exprimé son plein appui et est devenu co-parrain en juillet 2023 du Défi de la gestion du carbone, lequel vise à ce que les pays présentent, d'ici la COP28, des annonces et des objectifs concrets qui accéléreront les technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone.

Organisation de coopération et de développement économiques

Les 3 et 4 novembre 2022, les ministres de l'Agriculture du monde entier et des représentants d'organisations internationales se sont réunis à Paris pour la réunion des ministres de l'agriculture de l'OCDE. La réunion était coprésidée par le Canada et la Nouvelle-Zélande. À l'issue de cette réunion, toutes les parties se sont mises d'accord sur des engagements et des approches visant à accroître les efforts d'atténuation des changements climatiques en réduisant les émissions provenant de l'agriculture et des systèmes alimentaires et en augmentant efficacement le stockage du carbone. Cela contribuerait à l'objectif de parvenir à la carboneutralité à l'échelle de l'économie d'ici 2050, à des actions et à des politiques innovantes s'appuyant sur les contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris.

Ces engagements comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques; des investissements dans la recherche, l'innovation et les services de vulgarisation qui peuvent faciliter une croissance durable de la productivité et offrir des solutions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques; ainsi que divers engagements liés à d'autres priorités et avantages agroenvironnementaux connexes.

Autres priorités internationales

En plus des priorités décrites ci-dessus, le Canada continue d'appuyer un large éventail d'efforts internationauxⁱⁱ visant à réduire les émissions de GES et à protéger les écosystèmes et l'environnement, notamment :

- Coalition pour le climat et l'air pur;
- Initiative mondiale sur le méthane;
- Cadre d'action du Conseil de l'Arctique sur la réduction accrue des émissions de carbone noir et de méthane;
- Amendement de Kigali au Protocole de Montréal;
- Négociations en cours pour élaborer un nouvel instrument international sur la pollution par le plastique, y compris dans le milieu marin, par l'entremise du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) déjà établi;
- Mission Innovation;
- Réunion ministérielle sur l'énergie propre;
- Partenariat des dirigeants forestiers et climatiques;
- Engagements en matière de déforestation et d'utilisation durable des terres;
- Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources (GACERE) et d'autres initiatives visant à faire progresser l'économie circulaire;
- Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre agricoles;
- Conseil chinois en environnement et en développement;
- Alliance verte UE-Canada;
- Feuille de route pour un partenariat renouvelé entre le Canada et les États-Unis et Dialogue ministériel de haut niveau sur l'ambition climatique;
- Déclaration sur le soutien international à la transition vers l'énergie propre (la Déclaration de Glasgow).

3.4.3 Poursuite des progrès

Le Canada continuera de démarcher en faveur de l'accroissement de l'ambition mondiale et de l'action climatique de la part de tous les pays pour maintenir à portée de main la cible de limitation du réchauffement climatique sous les 1,5 °C d'ici la fin du siècle. Le Canada respectera ses engagements internationaux en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, s'efforcera d'accroître continuellement l'efficacité des investissements et mobilisera des ressources privées pour atteindre les objectifs de financement mondiaux. Parallèlement, le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir et à habiliter le leadership autochtone en matière de climat, à promouvoir l'égalité entre les sexes, à intégrer l'analyse comparative entre les sexes et à soutenir les pays en développement en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables et marginalisées. Le Plan de réduction des émissions pour 2030 a engagé le gouvernement à explorer d'autres possibilités de collaboration avec des partenaires internationaux et à faire progresser le leadership. Depuis le lancement du PRÉ pour 2030, des efforts ont été déployés pour faire progresser chacune de ces possibilités.

ⁱⁱ Un recueil des engagements du Canada aux accords internationaux et instruments internationaux sur l'environnement est disponible sur le [site Web du gouvernement du Canada](#).

Encourager le recours à la tarification de la pollution par le carbone partout dans le monde

Le Canada a continué de se faire le champion du Défi mondial sur la tarification du carbone (DMTC) dans les grandes tribunes internationales, notamment à la COP27, au Sommet du G7 et au Sommet sur l'ambition climatique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Lors de la COP27 en novembre 2022, le Canada a tenu une discussion de haut niveau pour faire progresser la tarification du carbone avec des représentants du Chili, de la Nouvelle-Zélande, de la Suède et du Royaume-Uni. En septembre 2023, le premier ministre et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada ont été les hôtes de l'événement du DMTC « Stimuler l'ambition climatique mondiale », auquel ont participé des représentants politiques et des hauts fonctionnaires de la Côte d'Ivoire, du Danemark, de l'Union européenne, de la République de Corée, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Royaume-Uni et du Vietnam, ainsi que la directrice générale du Fonds monétaire international, le conseiller spécial auprès du Secrétaire général des Nations Unies pour le climat et le directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie. En date de septembre 2023, le réseau du DMTC comprend le Canada, le Chili, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Allemagne, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et le Royaume-Uni. L'UE a fait part de son intention d'y adhérer. Par l'entremise du Comité consultatif et du Groupe de travail technique du DMTC, des travaux sont en cours pour faciliter les partenariats de pays à pays afin d'appuyer et d'élargir la couverture de la tarification du carbone.

Élimination progressive à l'échelle mondiale de la production d'électricité à partir du charbon et de l'exploitation du charbon thermique

En novembre 2022, lors de la COP27, le ministre Guilbeault a annoncé la publication de « Énergiser au-delà du charbon », le premier examen mondial de l'état de l'élimination progressive du charbon. La publication du rapport a marqué cinq années de progrès de la part de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon (AEAC), une alliance mondiale réunissant des gouvernements, des entreprises et des organisations industrielles codirigée par le Canada et le Royaume-Uni. Le rapport montre que le nombre de membres de l'AEAC est passé à plus de 165, y compris des gouvernements nationaux, des gouvernements infranationaux, des entreprises et des institutions financières. Le rapport montre que la fin de la production d'électricité à partir du charbon est en cours et que des progrès sont réalisés. En outre, il montre que l'AEAC a contribué à faire en sorte que plus de 75 % de la production d'électricité à partir du charbon, dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, a été abandonnée ou le sera d'ici 2030.

Lutte contre la pollution par le plastique

En juin 2023, le Canada a annoncé qu'il prévoit d'accueillir le monde à Ottawa en avril 2024 pour la quatrième session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN4) sur la pollution par le plastique. Le Canada continuera de travailler avec d'autres pays chefs de file pour établir un nouvel accord international juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique qui porte sur le cycle de vie complet du plastique, afin de répondre à la nécessité de se doter d'une approche coordonnée et d'investissements plus importants pour relever ce défi mondial.

Compensations et crédits de carbone internationaux

À la suite des efforts déployés par le Canada à la COP26 en faveur de l'adoption de règles internationales rigoureuses concernant les Résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATEI) afin d'assurer l'intégrité environnementale, la transparence et d'éviter le double comptage des crédits compensatoires, des efforts sont en cours pour explorer l'élaboration d'une politique fédérale sur les RATEI. Les négociations sur les règles de mise en œuvre des RATEI ont eu lieu à la COP27 et continueront de progresser à la COP28 en novembre/décembre 2023.

Chapitre 4 : Prochaines étapes

4.1 Prochaines étapes sur la route vers 2030 et 2050

Ce rapport, en tant que premier rapport d'étape en vertu de la LCRMC représente une étape importante dans l'engagement du gouvernement du Canada à assurer la responsabilité et la transparence dans la planification et l'action contre les changements climatiques. Comme prescrit par la Loi, ce rapport fait suite au premier plan climatique, le PRÉ pour 2030, publié en mars 2022. Toujours en vertu de la Loi, le gouvernement du Canada doit établir des cibles d'émissions de GES progressivement plus ambitieuses pour 2035, 2040 et 2045. Ces cibles doivent être établies au plus tard dix ans avant la date cible, et la cible de 2035 sera établie au plus tard le 1^{er} décembre 2024. Ces cibles futures tiendront compte des meilleures données scientifiques disponibles, des engagements internationaux du Canada en matière de changements climatiques, des connaissances autochtones, des conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité et des commentaires des partenaires clés et des Canadiens. Des plans de réduction des émissions doivent également être établis pour chaque année cible au moins cinq ans avant la date cible.

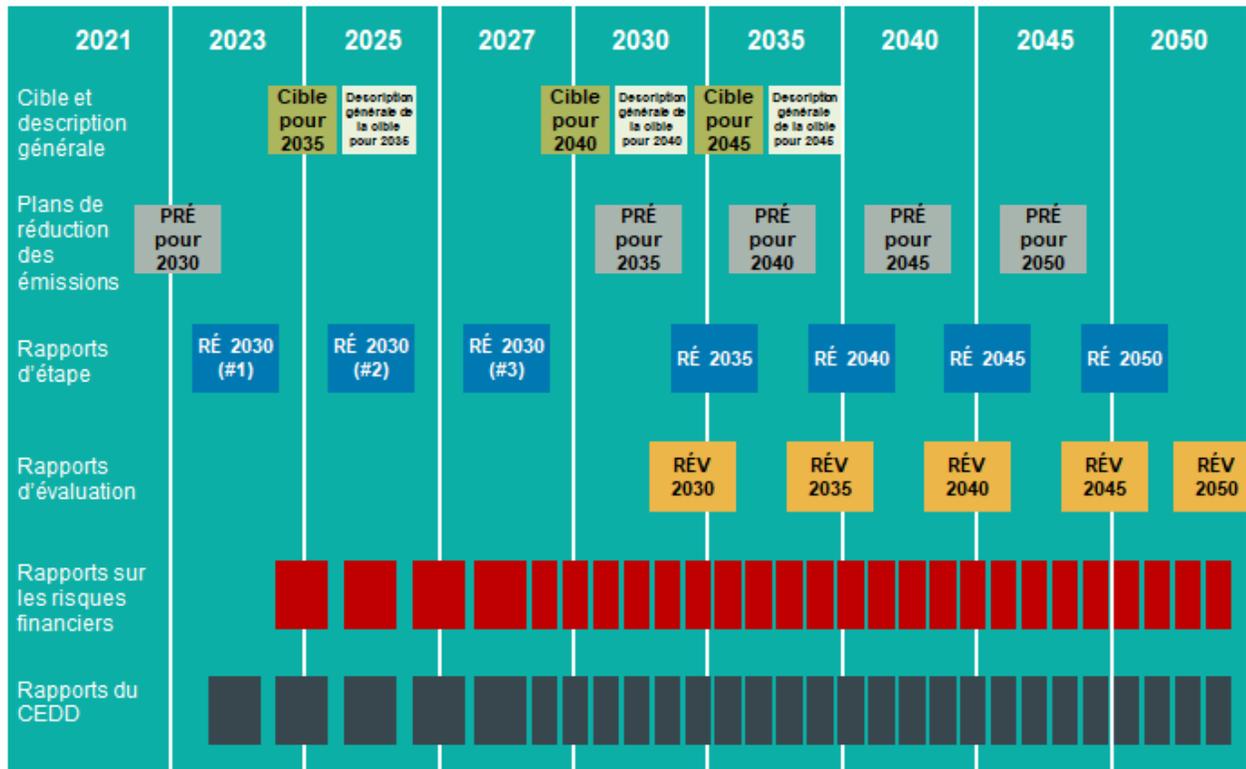
Le prochain rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan de réduction des émissions pour 2030 doit être finalisé au plus tard à la fin de 2025. Conformément à la Loi, le rapport d'étape de 2025 doit contenir une évaluation de la cible en matière d'émissions de GES pour 2030, fondée sur les plus récents développements dans le domaine des sciences et de la technologie et dans la gestion des émissions de GES, et doit déterminer si la cible doit être modifiée, en se fondant sur ces développements.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) fournit aux parlementaires et aux Canadiens des analyses et des recommandations sur les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour protéger l'environnement, atténuer les effets des changements climatiques et favoriser le développement durable. Le CEDD est nommé par le vérificateur général du Canada pour un mandat de sept ans. En vertu de la Loi, le CEDD doit, au moins une fois tous les cinq ans, examiner la mise en œuvre par le gouvernement du Canada des mesures visant à atténuer les changements climatiques et en rendre compte, tout en formulant des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des mesures. Le CEDD a publié son [premier rapport](#) en vertu de la Loi en novembre 2023.

Rapport annuel sur les risques financiers en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*

Le 30 mars 2023, le Conseil du Trésor a approuvé le décret qui met en vigueur l'article 23 de la Loi. Cet article de la Loi exige que le ministre des Finances, en collaboration avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, prépare un rapport annuel sur les principales mesures que l'administration publique fédérale a prises pour gérer les risques financiers ainsi que les possibilités financières liées aux changements climatiques. Le premier rapport annuel devrait être publié en 2024, pour couvrir l'exercice 2023-2024.

Figure 4-1 : Cycle de transparence et d'obligation de responsabilité de la LCRMC



- **Cibles de réduction des émissions** : contribution déterminée au niveau national revue à la hausse pour les années jalons. Les cibles subséquentes doivent être établies au moins dix ans avant les années jalons (p. ex. la cible pour 2035 doit être établie d'ici le 1er décembre 2024).
- **Description générale de la cible**: doit être publiée pendant l'année qui suit l'établissement d'une cible. Le contenu ressemble à la contribution déterminée au niveau national du Canada soumise à la CCNUCC. La description générale pour 2035 doit être publiée pendant l'année qui suit l'établissement de la cible pour 2035, d'ici le 1er décembre 2025.
- **Plans de réduction des émissions (PRÉ)** : le PRÉ pour 2030 a été établi en 2022. Les PRÉ suivants devront être établis au moins cinq ans avant le début de l'année à laquelle ils se rapportent (p. ex. le PRÉ pour 2035 avant le 31 décembre 2029).
- **Rapports d'étape (RÉ)** : visent à fournir une mise à jour à mi-chemin sur les progrès réalisés vers l'atteinte de la cible correspondante et sur la mise en œuvre du PRÉ correspondant. Trois rapports d'étape seront associés au PRÉ pour 2030 (2023, 2025 et 2027). Pour les années jalons après 2030, les RÉ doivent être préparés au plus tard deux ans avant le début de l'année visée (p. ex. le RÉ de 2035 avant le 31 décembre 2032).
- **Rapports d'évaluation (RÉV)** : doivent être préparés au plus tard 30 jours après la date à laquelle le Canada a soumis son Rapport d'inventaire national pour déterminer si la cible a été atteinte pour l'année jalon concernée.
- **Rapports sur les risques financiers** : en collaboration avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, le ministre des Finances prépare un rapport annuel, qu'il rend public, portant sur les principales mesures entreprises par l'administration publique fédérale afin de gérer ses risques et occasions d'ordre financier liés aux changements climatiques. Le premier rapport devrait paraître en 2024.
- **Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD)** : doit, au moins une fois tous les cinq ans, examiner et faire rapport sur la mise en œuvre des mesures visant à atténuer les changements climatiques. Le premier rapport doit paraître d'ici le 31 décembre 2024. Le CEDD a publié son premier rapport sur la LCRMC en novembre 2023, dans lequel il s'est engagé à publier un rapport annuellement.

De nombreux autres rapports fourniront des renseignements supplémentaires sur les changements climatiques au Canada et sur les efforts déployés pour en atténuer les répercussions :

- **le Rapport sur le climat changeant du Canada** : publié à l'origine en 2019, ce rapport évaluait l'état des connaissances sur la façon et les raisons pour lesquelles le climat du Canada a changé et les changements prévus pour l'avenir. Il est de portée nationale et présente le contexte canadien à la question du changement climatique à l'échelle mondiale. Le deuxième volet de ce rapport est prévu pour 2025.
- **le Groupe consultatif pour la carboneutralité** publiera son rapport annuel, accompagné de conseils sur l'atteinte des cibles de 2030 et de 2050.
- un rapport sur les **priorités nationales pour la science et le savoir sur les changements climatiques** devrait être publié au début de 2024. Il résumera les besoins les plus importants en matière de recherche scientifique et de données que la communauté scientifique du Canada devrait entreprendre pour nous aider à mieux évaluer les changements climatiques et à planifier leurs impacts.
- un certain nombre d'organisations non gouvernementales, notamment des groupes de réflexion, des groupes d'entreprises et des organisations environnementales, entreprennent des recherches et publient des rapports, notamment l'Institut climatique du Canada et l'Institut international pour le développement durable.

4.2 Conclusion

Le gouvernement du Canada reste fermement déterminé à atteindre la cible d'émissions de 2030, à faire la transition vers une économie carboneutre et à renforcer le tissu de la société canadienne. Cela nécessite un large éventail de règlements, de programmes et d'initiatives qui sont décrits dans ce rapport. En arriver là où nous en sommes aujourd'hui a aussi nécessité un engagement de la part des peuples autochtones, des communautés, des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, des entreprises et des particuliers. À sept ans de l'année 2030, les émissions du Canada projetées pour 2030 sont inférieures de 36 % aux niveaux de 2005. Pour atteindre la cible du Canada, qui est de 40 à 45 % sous les niveaux de 2005, des réductions d'émissions supplémentaires sont nécessaires. Il y a encore du travail à faire.

Ce rapport présente les plus de 140 mesures actuellement en place ou en cours d'élaboration qui réduisent les émissions, ainsi que les mesures habilitantes qui contribuent à soutenir le passage à un avenir carboneutre.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de finaliser les politiques en cours d'élaboration et de mettre pleinement en œuvre les politiques annoncées. Le gouvernement du Canada continuera de mettre en œuvre des mesures dans le cadre du PRÉ pour 2030, y compris la publication de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts au Canada et la mise en œuvre de la Stratégie de gestion du carbone. Le gouvernement continuera également de chercher de nouvelles possibilités et d'examiner un certain nombre d'options possibles, comme il est indiqué dans le présent rapport, y compris l'exploration du potentiel de normes de rendement en matière d'énergie et de GES dans les programmes de maisons et de bâtiments financés par le gouvernement fédéral, les possibilités liées aux stations de recharge et de ravitaillement à l'hydrogène, l'élaboration d'un plan directeur pour les carburants durables pour l'aviation, et des approches dans le secteur agricole pour favoriser l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques et accroître l'utilisation de technologies propres.

Étant donné le rôle central des provinces et des territoires, des municipalités, des peuples autochtones et du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement du Canada continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires. Les Canadiens demandent aux

gouvernements du Canada de faire preuve de leadership dans la lutte contre les changements climatiques. Il est impératif que nous travaillions ensemble pour veiller à ce que le Canada fasse sa part pour réduire les émissions mondiales et protéger les Canadiens contre les effets catastrophiques des changements climatiques.

Le gouvernement du Canada continuera de préparer des mises à jour sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PRÉ pour 2030 et de s'acquitter de ses obligations internationales en matière de rapports à la CCNUCC, notamment par le biais du premier rapport biennal sur la transparence à la CCNUCC qui doit être présenté d'ici la fin décembre 2024. La LCRMC fera en sorte que la planification et l'élaboration de rapports climatiques du Canada demeurent transparentes et responsables. Le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, les municipalités, l'industrie et la société civile. Reconnaisant le rôle essentiel des provinces et des territoires et du secteur privé dans l'atteinte des objectifs du Canada en matière de climat et afin de s'assurer que le Canada soit prêt à prospérer grâce à la transition vers la carboneutralité, le gouvernement du Canada continuera de chercher des possibilités avec ses partenaires.

Partie II

Chapitre 5 : Déclaration des émissions du Canada

Le présent chapitre donne un aperçu des récentes déclarations des émissions du Canada, y compris la déclaration du Canada soumise en vertu de ses engagements internationaux en matière de changements climatiques, ainsi que des résumés des plus récents inventaires officiels des émissions de GES du Canada et des plus récentes projections des émissions de GES publiées par le Canada. Ce chapitre donne également un aperçu de l'approche du Canada en matière d'amélioration continue de son inventaire des émissions et de la modélisation de ses projections.

5.1 Engagements internationaux en matière de déclaration

La déclaration est un élément essentiel de la CCNUCC pour garantir la disponibilité d'informations cohérentes, transparentes, comparables, exactes et complètes qui, à leur tour, soutiendront un examen et une évaluation approfondis de la mise en œuvre de la Convention et permettront de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Convention. En tant que signataire de la CCNUCC, le Canada s'est engagé à respecter un certain nombre d'exigences en matière de déclaration, notamment la présentation annuelle d'un rapport d'inventaire national (RIN), la préparation de communications nationales (CN) tous les quatre ans et de rapports biennaux (RB) tous les deux ans, ainsi que la présentation d'une communication sur l'adaptation, de contributions déterminées au niveau national (CDN) et d'une Stratégie à long terme (SLT). Le Canada prépare ces rapports conformément aux directives adoptées.

Le premier RIN du Canada a été publié en 1992 et est publié chaque année depuis 1996, et le plus récent a été présenté en avril 2023 (pour un résumé du RIN le plus récent, voir ci-dessous).

Le Canada a soumis sa *Première communication nationale* en 1994 et son *Premier rapport biennal* en décembre 2013. En décembre 2022, le Canada a présenté sa *Huitième communication nationale et son Cinquième rapport biennal* (NC8 / BR5) à la CCNUCC. Il s'agissait de la présentation finale du RB. Conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'Accord de Paris, le Canada soumettra son premier rapport biennal sur la transparence (RBT) en 2024. Le NC8 / BR5 a fourni des projections des émissions mises à jour et un rapport sur la cible d'émissions du Canada pour 2020. Pour plus d'informations sur le NC8 / BR5 du Canada, consultez la version complète, [qui est disponible en ligne](#).

Le Canada a présenté sa première communication sur l'adaptation en juillet 2021 et a également présenté un rapport sur l'adaptation dans le NC8 / BR5.

En vertu de l'Accord de Paris, le Canada est tenu de présenter et de communiquer les mesures climatiques postérieures à 2020 par l'entremise d'une CDN. La première CDN du Canada, portant sur 2030, a été soumise en octobre 2016, et une CDN révisée a été soumise en mai 2017, reflétant les développements survenus depuis la soumission précédente. Une CDN rehaussée a été soumise en juillet 2021, ce qui a fait passer la cible de réduction des émissions de GES du Canada en 2030 de 30 % sous les niveaux de 2005 à 40 à 45 % sous les niveaux de 2005. Les CDN sont soumises tous les cinq ans à la CCNUCC. L'Accord de Paris exige que les CDN successives représentent une progression par rapport à la CDN précédente et reflètent son ambition la plus élevée possible. La prochaine CDN du Canada, qui énoncera une cible pour 2035, doit être présentée en 2025.

En vertu de l'Accord de Paris, le Canada s'est engagé à formuler et à communiquer une stratégie de développement à long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2016, le Canada a soumis à la CCNUCC la *Stratégie canadienne de réduction des émissions de gaz à effet de serre visant le milieu du siècle et à long terme*. En octobre 2022, le Canada a soumis à la CCNUCC le rapport *Explorer les approches pour la transition du Canada vers la carboneutralité*, qui présente des approches illustratives jusqu'en 2050 fondées sur des scénarios modélisés. Pour plus d'informations sur la SLT du Canada, consultez la version complète, qui est [disponible en ligne](#).

En plus de la déclaration à la CCNUCC, le Canada fait état des progrès réalisés vers l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 2030 dans le cadre des rapports sur les objectifs de développement durable (ODD). En juillet 2023, le Canada a présenté son deuxième Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies. L'examen souligne les progrès réalisés par le Canada, les leçons qu'il a apprises et les difficultés auxquelles il a été confronté dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au pays et à l'étranger, depuis le premier Examen national volontaire, qui a été présenté en 2018. Pour plus d'informations sur le deuxième Examen national volontaire du Canada, consultez la version complète, qui est [disponible en ligne](#).

5.2 Inventaire des gaz à effet de serre du Canada

Le plus récent RIN du Canada a été présenté à la CCNUCC en avril 2023.¹ Le rapport porte sur les émissions de GES de l'économie canadienne pour la période du 1^{er} janvier 1990 au 31 décembre 2021.

- En 2021, les émissions de GES du Canada se sont établies à 670 Mt, en baisse de 62 Mt (8,4 %) par rapport à 2005. Il s'agissait d'une augmentation de 12 Mt (1,8 %) par rapport à 2020, mais elle est demeurée inférieure de 53 Mt (7,4 %) aux niveaux d'émissions d'avant la pandémie (2019).
- Bien que le Canada soit l'un des plus grands émetteurs par habitant, les émissions par habitant ont diminué depuis 2005, passant de 22,7 t d'éq. CO₂ par habitant à 17,5 t d'éq. CO₂ par habitant en 2021.
- L'intensité des émissions pour l'ensemble de l'économie canadienne (émissions de GES par produit intérieur brut [PIB]) a diminué de 29 % depuis 2005. Bien que la pandémie de COVID-19 ait sans aucun doute eu une incidence sur les émissions des années récentes, la diminution de l'intensité des émissions peut être attribuée au remplacement de combustible, à des augmentations de l'efficacité, à la modernisation des processus industriels et à des changements structurels dans l'économie.
- Depuis 2005, les secteurs économiques du pétrole et du gaz, de l'agriculture et du bâtiment ont enregistré des augmentations d'émissions de 21 Mt (12 %), 5,0 Mt (7,7 %) et 2,3 Mt (2,7 %), respectivement. Ces augmentations ont été plus que compensées par les diminutions d'émissions dans les secteurs de l'électricité (-66 Mt ou -56 %), de l'industrie lourde (-12 Mt ou -14 %) et des déchets et autres (-5,1 Mt ou -9,8 %). Les émissions dans le secteur des transports ont augmenté graduellement, à l'exception d'une diminution observée de 2019 à 2020, largement attribuable à une diminution du nombre de kilomètres parcourus et d'une diminution du trafic aérien. Les émissions des transports ont augmenté entre 2020 et 2021, mais demeurent inférieures aux niveaux de 2005 (-6,7 Mt ou -4,3 % depuis 2005).

- Les émissions varient considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre en raison de facteurs tels que la population, les sources d'énergie et la structure économique. Entre 2005 et 2021, les émissions ont diminué dans la plupart des provinces et territoires, y compris en Ontario (-53 Mt ou -26 %), en Nouvelle-Écosse (-8,2 Mt ou -36 %), au Québec (-8,1 Mt ou -9,4 %), au Nouveau-Brunswick (-7,7 Mt ou -39 %), en Colombie-Britannique (-2,2 Mt ou -3,6 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (-1,9 Mt ou -18 %), en Saskatchewan (-0,7 Mt ou -1,0 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (-0,44 Mt ou -25 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (-0,25 Mt ou -13 %). Les émissions ont augmenté en Alberta (20 Mt ou 8,6 %), au Manitoba (0,40 Mt ou 2,0 %), au Yukon (0,09 Mt ou 16 %) et au Nunavut (0,04 Mt ou 7,2 %).
- Dans le cadre du RIN du Canada publié en avril 2023, des améliorations méthodologiques considérables ont été apportées à l'estimation des émissions liées aux sites d'enfouissement de déchets et au transport, entre autres, ainsi qu'à l'inclusion d'une nouvelle source, les émissions fugitives en aval du compteur. Les méthodes améliorées s'appuient sur des études et des connaissances propres au Canada, facilitent l'adoption de nouvelles données scientifiques et reflètent mieux l'évolution des technologies et des pratiques industrielles.

Pour des informations plus détaillées sur les émissions de gaz à effet de serre du Canada, consultez la version complète du RIN du Canada, qui est [disponible en ligne](#).

5.3 Projections des émissions de GES du Canada

ECCC met à jour annuellement les projections des émissions de GES du Canada, en tenant compte des dernières données historiques et des hypothèses à jour sur l'économie et le marché de l'énergie. Ainsi, les projections fluctuent au fil du temps en raison de l'évolution des données historiques et des hypothèses. Dans les années qui coïncident avec la présentation d'un rapport biennal à la CCNUCC, les projections du Canada sont publiées dans le cadre de ce rapport. Au cours des autres années, le Canada publie ses projections dans un rapport distinct.

Le plus récent rapport de projections du Canada, intitulé *Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada 2023*, publié en décembre 2023, est [disponible en ligne](#) et présente les projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques du Canada jusqu'en 2035². Il est complexe d'attribuer des réductions d'émissions à des politiques individuelles, en grande partie en raison de l'interaction entre les différentes politiques du plan climatique. Par conséquent, les projections par mesure ne sont pas disponibles.

Les projections présentées dans le rapport ont été élaborées en fonction d'une combinaison de deux approches de modélisation, soit une approche « ascendante » (représentée par le scénario de référence et les scénarios de mesures additionnelles) et une approche rétrospective, qui représente un scénario illustratif fondé sur l'ensemble des politiques et des mesures incluses dans le scénario de mesures additionnelles et qui est calibrée pour atteindre la cible 2030 de 40 % sous les niveaux de 2005. Les résultats du scénario de rétrospection ne doivent pas être interprétés comme un signal d'intentions politiques, mais plutôt comme une illustration de ce que le cadre de modélisation suggère comme étant des opportunités économiquement efficaces pour atteindre des réductions d'émissions prédéterminées.

5.3.1 Scénario de référence

Les projections dans le cas de référence comprennent les politiques et les mesures fédérales, provinciales et territoriales qui étaient en place en août 2023 et supposent que le gouvernement ne

prendra aucune autre mesure. Ils incluent également la contribution comptable du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF).

Pour être incluses dans le scénario de référence, les politiques et mesures doivent :

- avoir le soutien législatif et financier nécessaire.
- disposer de suffisamment d'informations quantifiables pour permettre d'estimer son incidence.
- produire des réductions potentielles significatives (au moins 100 kilotonnes d'éq. CO₂).

Lorsque le financement du programme doit prendre fin, les projections supposent que les impacts de ces programmes, autres que ceux incarnés dans le comportement des consommateurs, cessent avec le financement.

La liste des politiques et des mesures modélisées dans le scénario de référence se trouve dans les *Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada 2023*.

5.3.2 Scénario avec mesures supplémentaires

Le scénario avec mesures supplémentaires comprend toutes les politiques et mesures fédérales, provinciales et territoriales du scénario de référence ainsi que celles qui ont été annoncées, mais qui n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre. Ce scénario inclut également la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, avec en plus l'impact de l'achat de crédits dans le cadre de la Western Climate Initiative, des solutions climatiques fondées sur la nature et les mesures dans l'agriculture.

Lorsque le financement du programme doit prendre fin, les projections supposent que les impacts de ces programmes, autres que ceux incarnés dans le comportement des consommateurs, cessent à la fin du financement.

Tous les efforts sont faits pour être aussi complets que possible dans ce qui est inclus dans le modèle; cependant, le scénario avec mesures supplémentaires n'inclut pas toutes les mesures annoncées. Les mesures qui ne sont pas suffisamment développées pour justifier leur inclusion dans le modèle ne sont pas reflétées dans les résultats des mesures supplémentaires. Les mesures qui ne sont pas incluses peuvent inclure celles dont certains aspects qui auraient une incidence sur les réductions d'émissions associées à la mesure n'ont pas été confirmés. Les mesures envisagées ou en cours d'élaboration par les provinces et les territoires ne sont incluses que si ces mesures ont été identifiées pour inclusion dans le modèle par la province ou le territoire, avec suffisamment de détails.

Les projections de 2023 ne tiennent pas compte du plafonnement proposé des émissions du secteur pétrolier et gazier, ni de la réglementation sur les véhicules lourds postérieure à 2027, que ce soit dans le scénario de référence ou dans le scénario avec mesures supplémentaires.

La liste des politiques et des mesures modélisées dans le scénario avec mesures supplémentaires se trouve dans les *Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada 2023*.

Les projections ascendantes dont il est question dans le Rapport d'étape sur le PRÉ sont tirées du scénario avec mesures supplémentaires, car elles représentent le mieux les progrès réalisés par rapport à la cible du Canada pour 2030 et reflètent la plupart des répercussions des politiques climatiques du Canada.

Le rapport fournit également :

- un aperçu des données de base et des hypothèses sous-jacentes aux projections, y compris une liste de toutes les politiques incluses dans chaque scénario, et une description des hypothèses utilisées pour modéliser ces politiques.
- un aperçu de l'impact des changements majeurs en matière de méthodologie, de données et de politiques sur les projections les plus récentes.
- un examen des sources d'incertitude et des résultats d'une analyse de sensibilité portant sur les principaux inducteurs d'émissions de GES.
- une description de la méthodologie du modèle utilisée pour élaborer les projections.

5.3.3 Résultats des projections

Selon le scénario avec mesures supplémentaires, les émissions en 2030 baisseront à 467 Mt, y compris les contributions de l'ATCATF, des solutions climatiques fondées sur la nature (SCFN) et des mesures agricoles et crédits achetés dans le cadre de la Western Climate Initiative (WCI), soit 36 % de moins que les niveaux de 2005. Ce résultat est inférieur de 24 Mt aux projections de 2030 « avec mesures supplémentaires » (AMS) publiées dans la [8^e communication nationale sur les changements climatiques et Cinquième rapport biennal du Canada sur les changements climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies](#) (NC8 / BR5). Les autres résultats notables du scénario avec mesures supplémentaires comprennent :

- qu'en 2030, on prévoit que les secteurs du transport (137 Mt ou 12,7 % sous les niveaux de 2005) et du pétrole et du gaz (128 Mt ou 24,4 % sous les niveaux de 2005) demeureront les plus grands émetteurs du Canada;
- que d'ici 2030, le secteur de l'électricité devrait connaître les plus importantes réductions d'émissions (-97 Mt), soit 20 Mt ou 82 % de moins que les niveaux de 2005;
- qu'après 2030, le scénario avec mesures supplémentaires prévoit une poursuite de la baisse des émissions, pour atteindre 423 Mt en 2035, soit une réduction de 42 % par rapport aux niveaux de 2005.

Le tableau 5-1 présente une ventilation des tendances projetées des émissions de GES par secteur économique.

Tableau 5-1 : Émissions de GES par secteur économique (Mt d'éq. CO₂)

	Historique				Projections – Cas de référence				Projections – Mesures supplémentaires			
	2005	2010	2015	2021	2026	2030	2035	Changement de 2005 à 2030	2026	2030	2035	Changement de 2005 à 2030
Pétrole et Gaz	168	179	203	189	177	162	158	-6	158	128	123	-41
Électricité	118	95	79	52	38	20	13	-97	39	20	6	-97
Transports	157	166	163	150	156	144	138	-12	155	137	116	-20
Industrie lourde	89	76	81	77	79	77	78	-12	74	63	62	-26
Bâtiments	85	82	85	87	80	75	73	-10	74	69	66	-16
Agriculture	64	59	65	69	67	67	67	3	66	63	63	-1
Déchets et autres	52	46	47	47	46	46	47	-7	39	32	33	-20
<i>Sous-total</i>	<i>732</i>	<i>702</i>	<i>723</i>	<i>670</i>	<i>642</i>	<i>592</i>	<i>574</i>	<i>-140</i>	<i>604</i>	<i>512</i>	<i>468</i>	<i>-220</i>
Crédits WCI	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	-4	-1	0	-1
Contribution comptable de l'ATCATF	n.d.	10	2	-33	-27	-32	-32	n.d.	-27	-32	-32	-32
SCFN et mesures agricoles	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	-13	-13	-13
Total	732	712	725	637	615	560	541	-172	573	467	423	-265

Les émissions de GES historiques par habitant au Canada ont diminué en moyenne de 1,6 % par année de 2005 à 2021. L'intensité des émissions devrait diminuer de 2,9 % par année entre 2021 et 2030 dans le scénario de référence et de 4,5 % par année dans le scénario avec mesures supplémentaires.

Pour des informations plus détaillées sur les projections des émissions de gaz à effet de serre du Canada, y compris les résultats du scénario rétrospectif, veuillez consulter la version complète du Rapport sur les projections des émissions du Canada, [disponible en ligne](#).

5.4 Modifications récentes apportées à la modélisation des projections

Les projections des émissions sont mises à jour chaque année pour tenir compte des nouvelles mesures, pour faire face à l'évolution des conditions de l'économie nationale et mondiale et pour intégrer les émissions historiques mises à jour dans le plus récent RIN, y compris les changements résultant d'améliorations méthodologiques apportées au RIN.

Les émissions historiques sont l'un des principaux intrants des projections des émissions. Les changements apportés aux émissions historiques entraîneront à leur tour des changements dans les projections des émissions. Les nouveaux calculs des estimations de l'inventaire sont souvent effectués dans le cadre d'activités d'amélioration continue de l'inventaire, y compris l'amélioration des méthodes, la correction d'erreurs, la mise à jour des données sur les activités, l'inclusion de catégories qui

n'avaient pas été estimées antérieurement ou la conformité aux recommandations découlant des examens effectués en vertu de la CCNUCC. ECCC consulte et travaille continuellement avec des scientifiques et des experts pour améliorer la qualité de l'inventaire, y compris ceux des agences fédérales, provinciales et territoriales, de l'industrie, des instituts de recherche et des consultants. Une meilleure compréhension et des données raffinées ou plus complètes sont utilisées pour élaborer et adopter des méthodes plus précises. La mise en œuvre d'améliorations méthodologiques conduit à recalculer les estimations précédentes afin de maintenir une tendance cohérente des émissions et des absorptions.

L'édition 2022 de l'inventaire des GES comprenait des recalculs qui ont donné lieu à des changements aux émissions / absorptions déclarés antérieurement pour tous les secteurs du GIEC (énergie; procédés industriels et utilisation des produits [PIUP]; agriculture; affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie [ATCATF]; et déchets) et sous-secteurs de l'énergie (combustion stationnaire, transport et sources fugitives) et pour toutes les années applicables de la série chronologique (1990 à 2019). Ces révisions étaient en grande partie dues à l'amélioration des méthodologies d'estimation ainsi qu'à la mise à jour des données énergétiques. Les révisions qui ont entraîné les changements importants ont été celles des secteurs des sources fugitives (+ 12,4 Mt), de l'agriculture (-5,8 Mt) et des sources de combustion stationnaires (+ 3,0 Mt). Voir le [RIN de 2022](#) pour plus de détails sur les améliorations apportées à l'inventaire pour le RIN de 2022.

L'édition 2023 de l'inventaire des GES intégrait des améliorations méthodologiques dans les estimations des émissions attribuables aux sites d'enfouissement de déchets et des émissions provenant du transport sur route et hors route, entre autres. Une nouvelle source a également été incluse : les émissions fugitives en aval du compteur, qui comprennent les fuites provenant des appareils résidentiels et commerciaux au gaz naturel, des véhicules alimentés au gaz naturel, ainsi que des centrales électriques et des installations industrielles qui consomment du gaz naturel. Au total, les recalculs ont abouti à une diminution de 9 Mt en 2005 et de 14 Mt en 2020. Voir le [RIN de 2023](#) pour plus de détails sur les améliorations de l'inventaire pour le RIN 2023.

Outre les effets des révisions du RIN, les projections des émissions sont également influencées par les changements des conditions socio-économiques, notamment les changements dans les prévisions du PIB et de croissance de la population, les changements dans les prévisions de production d'énergie, les mises à jour pour tenir compte des nouvelles mesures, et les mises à jour pour réviser les hypothèses sur les politiques concernant les mesures précédemment incluses.

Pour les projections de décembre 2022, les principaux facteurs de changement par rapport aux projections de 2021, qui ont été publiées en mars 2022 dans le cadre du PRÉ pour 2030, étaient les suivants :

- **Dans l'ensemble de l'économie** : une légère baisse de la croissance du PIB réel de 2022 à 2030 a entraîné une réduction des émissions; une augmentation de la croissance démographique prévue fondée sur les prévisions de croissance partagées par les provinces et les territoires au cours du processus de consultation a entraîné une augmentation des émissions.
- **Pétrole et gaz** : des changements méthodologiques ont entraîné des révisions au RIN pour les émissions fugitives de méthane dans le secteur pétrolier et gazier entraînant une augmentation des émissions; la mise à jour de la production pétrolière et gazière par rapport aux dernières projections de la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie ») a entraîné une augmentation des émissions; la modification des hypothèses d'adoption du CSC et des solvants dans les sables bitumineux a entraîné une augmentation des émissions.

- **Transports** : des hypothèses sur les politiques révisées pour les mesures aéronautiques, maritimes et ferroviaires, y compris un mélange de 6 % de carburant d'aviation durable ont amené une diminution des émissions.
- **Bâtiments** : changement méthodologique qui permet plus de flexibilité pour convertir la technologie en fin de vie des équipements.
- **Agriculture** : les changements méthodologiques ont entraîné de nouveaux calculs dans le RIN 2022, principalement en raison des révisions des facteurs d'émission utilisés pour estimer les émissions directes de N₂O provenant des sols agricoles, ainsi que des changements dans la minéralisation de l'azote dus à la perte de carbone organique du sol des terres cultivées et des données révisées sur l'activité des engrais azotés inorganiques fournies par Statistique Canada pour l'année 2019.

Pour les projections 2023, les principaux facteurs de changement étaient les suivants :

- **Pétrole et gaz** : les projections mises à jour de la Régie qui indiquent une baisse de la production des sables bitumineux, mais une hausse de la production de pétrole classique, de gaz et de GNL par rapport aux niveaux projetés dans les Plan de réduction des émissions pour 2030; les révisions des hypothèses de modélisation de la stratégie relative à l'hydrogène; les hypothèses moins optimistes sur le déploiement du CSC ont entraîné une hausse des émissions.
- **Transport** : un changement méthodologique important dans les données historiques a entraîné une forte diminution des émissions dans le secteur du transport de marchandises. Cette diminution des données historiques persiste tout au long de la période de projection.
- **ATCATF** : augmentation de la contribution comptable, principalement en raison d'un crédit comptable plus élevé provenant des « terres forestières » demeurant dans la catégorie « terres forestières et produits ligneux récoltés ». Cette augmentation du crédit est attribuable au fait que certaines provinces ont présenté des taux de récolte projetés inférieurs en raison de la mortalité des arbres découlant de perturbations naturelles récentes (à l'exclusion des feux de forêt de 2023).
- **Industrie lourde** : les révisions des hypothèses de modélisation de la stratégie relative à l'hydrogène et les intensités d'émissions historiques plus élevées ont conduit à des projections des émissions plus élevées.
- **Bâtiments** : les révisions des hypothèses de modélisation de la stratégie relative à l'hydrogène et des hypothèses sur le taux d'adoption des codes du bâtiment à consommation énergétique nette zéro par les provinces et les territoires, révisées pour assumer une adoption plus lente que ce qui était précédemment prévu pour refléter des engagements provinciaux plus à jour, ont conduit à des projections des émissions plus élevées.
- **Agriculture** : la baisse des émissions du secteur de la production végétale au cours de la dernière année historique a entraîné une légère baisse des émissions du secteur au cours de la période de projection par rapport à l'analyse de l'année précédente.

Pour plus d'informations sur les changements dans les projections des émissions de gaz à effet de serre du Canada, veuillez consulter la version complète du Rapport sur les projections des émissions du Canada, [disponible en ligne](#).

5.5 Amélioration continue

L'amélioration continue est un élément fondamental de l'approche du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques. Elle vise à faire en sorte que les estimations d'inventaire et les projections des émissions du Canada soient fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, que le plan climatique du Canada soit adapté et évolue au fur et à mesure que de nouvelles possibilités se présentent, et que des corrections soient apportées dans la mise en œuvre de programmes, de politiques et de règlements fédéraux. Des améliorations importantes sont prévues dans les estimations futures des inventaires, notamment pour les terres forestières gérées, dont un résumé est fourni ci-dessous. Voir le [RIN](#) pour plus de détails sur les améliorations prévues.

Pour les projections des émissions, ECCC a organisé un processus dirigé par des experts pour fournir des conseils indépendants garantissant un régime de modélisation solide et fiable, afin de maximiser la transparence et d'aborder les incertitudes inhérentes à tous les processus de modélisation. Un résumé des résultats de l'examen de la modélisation est présenté ci-dessous. Voir le [Rapport sur les projections des émissions](#) pour plus d'informations sur le plan d'action de l'examen indépendant de la modélisation.

5.5.1 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie : une mise à jour sur la comptabilisation des émissions

Le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF) est utilisé pour déclarer les émissions et les absorptions de GES entre l'atmosphère et les terres gérées. Le secteur comprend les terres forestières, les terres cultivées, les prairies, les terres humides, les zones de peuplement, les autres terres, ainsi que les produits ligneux récoltés (PLR). Comparativement à d'autres secteurs, l'ATCATF est unique dans la mesure où les activités humaines ainsi que les événements et processus naturels (p. ex., incendies de forêt, infestations d'insectes) ont une incidence sur ses émissions et absorptions de GES. Les perturbations naturelles des forêts, en particulier les incendies de forêt, peuvent entraîner de très importantes fluctuations des émissions de GES d'une année à l'autre. Le RIN du Canada établit une distinction entre les émissions et les absorptions de GES dans les forêts aménagées en raison des activités humaines et celles résultant de perturbations naturelles. Pour concentrer les déclarations sur les impacts humains, le Canada supprime l'impact des perturbations naturelles lors du calcul des progrès vers les cibles nationales de réduction des émissions.

Les mesures de gestion et les perturbations naturelles qui se produisent sur plusieurs décennies peuvent avoir des impacts à très long terme sur les émissions et les absorptions de GES forestiers. Le Canada, comme de nombreux autres pays et conformément aux méthodologies approuvées par la CCNUCC, applique des approches comptables spécifiques pour déterminer dans quelle mesure les changements récents dans l'activité humaine dans le secteur de l'ATCATF contribuent aux cibles nationales de réduction des émissions. À l'heure actuelle, le Canada utilise la comptabilisation des niveaux de référence (comparaison avec un scénario de statu quo) pour les terres forestières aménagées et les PLR associés et le simple nette-nette (comparaison avec une année de référence) pour le reste des catégories de l'ATCATF. À la lumière des récents changements apportés au cadre comptable de l'ATCATF de l'Union européenne (UE), des recommandations d'un récent rapport d'audit du commissaire du CEDD et des commentaires reçus de groupes environnementaux, Ressources naturelles Canada (RNCan) et ECCC mènent un examen de l'approche de comptabilisation des émissions du secteur de l'ATCATF du Canada, en mettant l'accent sur la comptabilisation des forêts aménagées et des PLR. Le gouvernement du Canada lancera une consultation ciblée d'ici 2024 dans le cadre de cet examen afin de s'assurer que l'approche du Canada reste cohérente avec les

meilleures pratiques internationales et représente une approche scientifiquement crédible pour suivre les progrès en matière de réduction des émissions.

Comme il est indiqué dans le PRÉ pour 2030, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire des estimations approfondies et à comprendre comment les forêts du Canada peuvent contribuer à lutter contre les changements climatiques. Le Canada établit ses estimations d'inventaire des émissions de GES liées à la forêt et ses projections d'émissions et de comptabilisation à l'aide d'une méthodologie reconnue à l'échelle internationale, conformément aux lignes directrices de la CCNUCC et du GIEC.

5.5.2 Examen indépendant de la modélisation

Le PRÉ pour 2030 du Canada comprenait l'engagement suivant :

« Afin de maximiser la transparence et d'atténuer les incertitudes inhérentes à tous les processus de modélisation, ECCC organisera un processus dirigé par des experts dont l'objectif sera de fournir des conseils indépendants à temps pour la réalisation du Rapport d'étape de 2023, garantissant un régime de modélisation solide et fiable qui servira de base aux futurs PRÉ. »

ECCC a mené un processus en deux phases pour respecter cet engagement. Au cours de la phase 1, ECCC a chargé le Dr Paul Boothe et ses associés Mike Beale et Chris Frankel de diriger un processus de consultation initial sollicitant des commentaires sur les objectifs, la portée et les étapes clés d'un processus de consultation formel qui s'est déroulé entre octobre et novembre 2022. À partir des recommandations formulées dans le rapport qui en a résulté, ECCC a élaboré un plan d'action pour l'amélioration de la modélisation. Le plan d'action contient à la fois des mesures à mettre en œuvre d'ici à la fin de 2023 ainsi que des améliorations à plus long terme.

Dans le cadre de la phase 2, ECCC a demandé à Mike Beale de faciliter une deuxième série de consultations élargies, qui ont eu lieu en avril et mai 2023, sur le plan d'action proposé et le rapport produit après la première phase. Ce processus de consultation a servi à élaborer le rapport final et la version finale du plan d'action.

Les consultations de la phase 1 ont mis en évidence le fait que les experts consultés sont généralement d'avis que le cadre de modélisation actuel d'ECCC est solide et qu'il y a un vaste appui et un enthousiasme pour un examen externe afin de donner des conseils sur d'autres améliorations. Par ailleurs, les discussions ont mis en évidence :

- la nécessité de mécanismes visant à améliorer la transparence et à procéder à un examen par les pairs.
- la reconnaissance des liens entre les politiques, y compris l'utilisation accrue de la modélisation comme outil de conception des politiques.
- l'importance d'une capacité de modélisation adéquate pour répondre aux demandes accrues.
- la nécessité d'analyser les trajectoires à long terme jusqu'à la carboneutralité en 2050 et les scénarios hypothétiques.

Collectivement, les experts ont indiqué que ces thèmes étaient fondamentaux pour la crédibilité et la responsabilisation de la modélisation qui sous-tend les mesures de politique climatique du gouvernement.

Après la phase de consultation, M. Boothe et ses collègues ont cerné les thèmes suivants qui seront abordés dans le cadre de la phase 2 :

- la transparence;

- l'engagement;
- les processus de modélisation;
- les trajectoires et scénarios de carboneutralité pour 2050; et,
- la capacité et les ressources.

Les commentaires reçus lors des entrevues de la phase 2 ont indiqué que, bien que les membres de l'équipe de modélisation d'ECCC soient reconnus comme des chefs de file dans le domaine et que la série de modèles soit généralement bien considérée, il existe des préoccupations au sujet de la transparence et de l'âge d'ENERGY2020. Le projet de plan d'action de la phase 1 a été considéré comme ambitieux, mais les personnes interrogées ont mentionné que des améliorations sont nécessaires en termes de rapidité et de profondeur de l'approche proposée. Les personnes interrogées ont également demandé une plus grande transparence dans les hypothèses sous-jacentes et les répercussions des politiques individuelles afin de permettre aux modélisateurs externes de reproduire les résultats d'ECCC. Les personnes interrogées ont suggéré d'utiliser plus d'analyses de sensibilité et d'analyses probabilistes pour répondre aux incertitudes. Un atelier sur la modélisation de la carboneutralité a suscité un grand intérêt. De plus, les personnes interrogées appuient à l'unanimité l'établissement d'une version canadienne du Stanford Energy Modelling Forum (EMF). L'EMF a été créé à Stanford en 1976 pour réunir des experts et des décideurs de premier plan issus du gouvernement, de l'industrie, des universités et d'autres organismes de recherche afin d'étudier d'importantes questions relatives à l'énergie et à l'environnement. Pour chaque étude, le Forum organise un groupe de travail chargé d'élaborer la conception de l'étude, d'analyser et de comparer les résultats de chaque modèle et de discuter des principales conclusions. L'EMF cherche à améliorer l'utilisation des modèles de politique énergétique et environnementale pour la prise de décisions importantes par les entreprises et les gouvernements, en :

- exploitant les capacités collectives de plusieurs modèles pour améliorer la compréhension des problèmes énergétiques importants et des problèmes environnementaux associés;
- expliquant les points forts et les limites des approches concurrentes du problème; et
- fournissant des orientations pour les futurs efforts de recherche.

Atelier de modélisation de la carboneutralité

En septembre 2023, ECCC a tenu l'atelier de modélisation de la carboneutralité recommandé dans le rapport de la phase 2. L'atelier a réuni environ 70 participants, dont des universitaires et des représentants gouvernementaux des États-Unis, d'Europe et du Canada. Les discussions ont porté sur :

- la façon dont les modèles ont soutenu l'élaboration de la Stratégie à long terme du Canada (novembre 2022);
- la suite de modélisation à long terme d'ECCC, qui met l'accent sur les structures, les forces et les faiblesses du modèle, et comment elles ont été utilisées pour appuyer l'analyse de la Stratégie à long terme;
- l'analyse multi-modèles ainsi que d'autres outils et approches nécessaires à la réussite de la modélisation de la carboneutralité; et
- la modélisation en source ouverte, y compris les questions pertinentes entourant la publication du code modèle, des données et de la documentation.

Les discussions ont été fructueuses et ont donné lieu aux principaux points suivants :

- il y avait un appui important pour un exercice de comparaison multi-modèles (p. ex., le Forum canadien de modélisation des émissions ou EMF – Nord) qui permettrait d'améliorer davantage l'écosystème de modélisation canadien en s'appuyant en partie sur l'approche américaine.

- bien que les modèles d'ECCC soient « bons » et « robustes », il faut une plus grande transparence en ce qui concerne la publication d'un plus grand nombre d'informations sur les modèles, tout en reconnaissant qu'il est difficile de rendre les modèles ouverts, car les modèles sont complexes et nécessiteraient d'importantes ressources pour la formation des utilisateurs de source ouvertes.
- ECCC devrait continuer de mettre l'accent sur l'utilisation d'une série de modèles, car différents modèles peuvent apporter des perspectives différentes. En même temps, pour soutenir la transformation industrielle/sectorielle, ECCC devrait continuer de bénéficier des travaux de modèles d'ingénierie/de processus plus détaillés.
- les modèles d'ECCC devraient continuer d'être améliorés en mettant l'accent sur l'augmentation de la désagrégation sectorielle et l'élargissement de la disponibilité des technologies représentées dans les modèles. Cela améliorerait la résolution du modèle, ce qui devrait, à son tour, conduire à des prévisions plus précises.
- ECCC devrait continuer d'élaborer un modèle d'équilibre général calculable prospectif pour une analyse plus détaillée de la transition énergétique et économique nécessaire pour atteindre la carboneutralité afin d'intégrer la prise de décisions prospectives qui ne fait pas partie de l'ensemble actuel de modèles.

Une description plus détaillée du plan d'action d'ECCC, y compris les mesures prises à ce jour et les mesures à prendre à l'avenir, est fournie dans le document *Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada 2023*, qui est [disponible en ligne](#).

Chapitre 6 : Tableaux de suivi de la mise en œuvre

Ce chapitre présente une mise à jour, mesure par mesure, de toutes les stratégies et mesures fédérales découlant du PRÉ pour 2030, y compris les nouvelles mesures élaborées depuis sa publication en mars 2022, ainsi que les mesures et accords de coopération clés avec les provinces et les territoires, identifiés dans le PRÉ pour 2030.

Le PRÉ pour 2030 est organisé autour de secteurs économiques, ainsi que de catégories de mesures à l'échelle de l'économie qui s'étendent à tous les secteurs, des solutions fondées sur la nature, qui examinent les possibilités de réduire les émissions à partir de la nature, et des mesures pour un gouvernement vert. Sont également incluses les mesures habilitantes. Les définitions des secteurs figurent dans l'annexe.

Les mesures sont organisées par secteur en fonction de leur « meilleure adéquation », mais peuvent souvent avoir un impact sur d'autres secteurs, de façon directe ou indirecte. Cette organisation par secteur vise à faciliter l'examen et la prise en compte des secteurs et des mesures – le fait d'inclure une mesure dans un secteur ne doit pas être considéré comme une indication qu'elle n'est pas pertinente ou qu'elle n'a pas de lien avec un autre secteur. Les secteurs sont reliés et interdépendants, et les mesures prises dans l'un des secteurs ont souvent des retombées sur un autre. Par exemple, les mesures prises pour décarboniser le secteur de l'électricité au Canada permettront une électrification à faibles émissions de carbone dans d'autres secteurs.

Des identifiants uniques ont été ajoutés pour permettre un suivi efficace des mesures au fil du temps, en tenant compte du fait que les noms des programmes peuvent changer. Les mesures ont été organisées en mesures principales et sous-mesures et incluent :

- les mesures principales avec activités;
- les mesures principales sans activités, toutes les activités étant décrites dans les sous-mesures (identifiées par un fond gris dans le tableau et non incluses dans le décompte des mesures); et,
- les sous-mesures.

Seules les mesures avec des activités sont prises en compte dans le calcul du nombre de mesures.

L'utilisation de mesures principales et de sous-mesures vise à refléter les relations entre les mesures et ne doit pas être considérée comme une indication de l'importance – les sous-mesures comprennent des initiatives majeures.

Les définitions de l'état d'avancement sont fournies ci-dessous et des exemples sont présentés dans la figure 6-1.

Définitions de l'état d'avancement de la mise en œuvre

En cours de développement (planification initiale) : recherche d'autorités; les premières activités de planification, de recherche et d'analyse sont en cours.

Initié (développement autorisé) : les autorisations nécessaires ont été obtenues; la rédaction, la conception du programme et les consultations initiales s'intensifient.

En cours (mise en œuvre active) : appel à candidatures et examen des demandes; distribution des fonds; en processus d'approbation législative ou réglementaire.

Adopté (finalisé et en vigueur) : la stratégie, la politique, le code ou le plan est approuvé; la loi a reçu la sanction royale; les règlements sont publiés dans la GC II.

Terminé (n'est plus en vigueur) : les opérations ont cessé; les fonds ont été entièrement alloués, largement distribués et aucun financement supplémentaire n'est prévu; la mesure a été abrogée ou remplacée.

En plus de ce qui précède, les initiatives peuvent également être marquées comme étant « **en cours d'exploration** ». Ces initiatives n'entreront dans le processus de mise en œuvre qu'après avoir été évaluées et avoir reçu l'engagement d'aller de l'avant.

Figure 6-1 : Grille d'évaluation de l'état de la mise en œuvre avec exemples

État de la mise en œuvre	En cours de développement	Initié	En cours	Adopté	Terminé
Définitions de haut niveau	Planification initiale : Recherche d'autorités; les premières activités de planification, de recherche et d'analyse sont en cours	Développement autorisé : Les autorisations nécessaires ont été obtenues; la rédaction, la conception du programme et les consultations initiales sont en cours	Mise en œuvre active : Appel et examen des propositions; distribution des fonds; procédure d'approbation législative ou réglementaire	Finalisé et en vigueur : La politique, la stratégie, le plan ou le code est approuvé; la loi ou la réglementation est en vigueur	N'est plus en vigueur : les opérations ont cessé; il n'y a plus de financement; la mesure a été abrogée ou remplacée
Exemples					
Loi ou réglementation	recherche d'autorités; une première analyse et des recherches sont en cours afin d'éclairer l'élaboration du projet	les autorités politiques sont assurées; la consultation, la rédaction et les révisions sont en cours	projet de loi adopté en 2 ^e lecture; projet de règlement publié dans la GC I	la loi a reçu la sanction royale; les règlements ont été publiés dans la GC II	règlement ou loi abrogé(e) et devenu(e) caduc(que)
Politiques, plans, stratégies, codes	recherche d'autorités; recherches et analyses préliminaires	les autorités politiques sont assurées; la rédaction et les consultations sont en cours		autorisations finales en place et actuellement en vigueur	a été abrogé et/ou remplacé; n'est plus en vigueur
Programmes, subventions et contributions	recherche d'autorités; activités de recherche et de conception préliminaire	autorisations politiques et de financement garanties; lancement du programme/S&C	les demandes sont en cours d'examen; les fonds sont distribués; les opérations se poursuivent		tous les fonds ont été alloués; les opérations ont cessé; le programme a pris fin et/ou a été remplacé
Groupes de travail, comités consultatifs	recherche d'autorités; recherche et planification en cours	autorités compétentes garanties; membres en cours de recrutement et de confirmation	réunions prévues; travaux en cours (par exemple, consultations, recherches, rédaction de rapports)		mandat rempli; cessation des activités; publication du rapport final, pas d'autres réunions

À propos des tableaux sur le suivi de la mise en œuvre

Le suivi de la mise en œuvre est présenté dans deux tableaux distincts, organisés par secteur. Le premier tableau donne une mise à jour des mesures et stratégies fédérales incluses dans l'annexe de mise en œuvre du PRÉ pour 2030, ainsi que des mesures climatiques fédérales supplémentaires annoncées depuis la publication du PRÉ pour 2030. Le deuxième tableau fait le point sur les mesures et accords de coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux décrits dans le PRÉ pour 2030.

Tableau 6-1 : Mesures et stratégies fédérales

Dans l'ensemble de l'économie

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
ECW-01 Tarification de la pollution par le carbone	<p>L'approche du gouvernement du Canada en matière de tarification de la pollution par le carbone donne aux provinces et territoires la possibilité de mettre en œuvre le type de système qui convient le mieux à leur situation, pour autant qu'ils s'alignent sur les exigences minimales en matière de rigueur à l'échelon national (« modèle fédéral »).</p> <p>Le système de filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone comprend la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement (STFR) pour les entreprises industrielles et s'applique dans les provinces et territoires qui l'ont demandé ou dont les systèmes ne satisfont pas aux critères du modèle.</p> <p>Ministères responsables : ECCC, FIN</p>	<p>En cours</p> <p>La tarification du carbone est en place partout au Canada depuis 2019, grâce à un mélange de systèmes fédéraux, provinciaux et territoriaux, harmonisés avec des exigences minimales communes à l'échelle nationale en matière de rigueur. En août 2021, des critères du modèle plus rigoureux pour la période de 2023 à 2030 ont été établis à la suite d'un dialogue avec les provinces, les territoires et les dirigeants autochtones.</p> <p>En 2023, le prix minimum de la pollution par le carbone est de 65 dollars par tonne d'éq. CO₂, et augmentera de 15 dollars par année jusqu'à atteindre 170 dollars en 2030.</p> <p>À compter du 1^{er} juillet 2023, la redevance fédérale sur les combustibles s'applique en Alb., en Sask., au Man., en Ont., au N.-B., en N.-É., à l'Î.-P.-É., à T.-N.-L., au Nt et au Yn, et le STFR fédéral s'applique au Man., à l'Î.-P.-É., au Nt et au Yn. La C.-B. continue d'appliquer un prix provincial du carbone et prévoit la mise en œuvre d'un STFR provincial à partir de 2024. Les T.N.-O. maintiennent leur tarification du carbone, le Qc son système de plafonnement et d'échange de droits d'émission lié à celui de la Californie, et les STFR provinciaux continuent de s'appliquer en Alb., en Sask., en Ont., au N.-B. et à T.-N.-L. La N.-É. abandonne son système de plafonnement et d'échange de droits d'émission en élaborant et en mettant en œuvre un nouvel STFR provincial à partir de 2023.</p> <p>Le gouvernement a lancé un examen intermédiaire de la tarification du carbone au Canada et du modèle fédéral, incluant une deuxième évaluation par des experts indépendants, qui devrait être achevée d'ici 2026 et qui inclura une collaboration avec les</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		provinces, les territoires et les peuples autochtones.
<p>ECW-01.1</p> <p>Garantir la tarification future de la pollution par le carbone</p>	<p>Pour accroître la prévisibilité à long terme, le gouvernement du Canada étudiera des mesures qui contribuent à garantir la tarification future de la pollution par le carbone.</p> <p>Ministères responsables : ECCC, FIN</p>	<p>En cours</p> <p>Le gouvernement du Canada soutient le renforcement de la certitude du prix de la pollution par le carbone de plusieurs façons. La trajectoire de tarification de la pollution par le carbone est définie jusqu'en 2030. Actuellement de 65 dollars, le prix commencera à augmenter de 15 dollars par an, jusqu'à atteindre 170 dollars en 2030. Les exigences nationales minimales de rigueur (modèle fédéral) pour les systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada (2023 à 2030) exigent que les marchés du carbone maintiennent un signal de prix fort, conforme au prix national minimal de la pollution par le carbone pour toutes les émissions couvertes. Le gouvernement du Canada renforce également les signaux d'investissement créés par les systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada à l'aide d'autres outils, tels que les contrats sur différence pour le carbone.</p> <p>Tel qu'annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le Fonds de croissance du Canada sera la principale entité fédérale à établir des contrats sur différence pour le carbone. Le Fonds de croissance du Canada affectera, en priorité, jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards de dollars, à toutes les formes de contrats sur différence et accords d'écoulement. Les contrats sur différence pour le carbone serviront de filet de sécurité pour le prix futur du carbone et procureront aux entreprises la prévisibilité dont elles ont besoin pour réduire les risques liés aux importants projets de réduction des émissions au Canada.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ECW-01.2</p> <p><u>Paiements de l'Incitatif à agir pour le climat (IAC)</u></p> <p><i>Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone</i></p>	<p>Toutes les recettes directes du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone sont conservées dans la province ou territoire où elles ont été collectées. Les provinces et les territoires qui ont leur propre système de tarification de la pollution par le carbone utilisent les recettes comme ils le veulent, y compris en aidant les familles à prendre des mesures supplémentaires pour réduire la pollution d'une manière pratique et abordable.</p> <p>Dans les provinces où la tarification fédérale de la pollution par le carbone est en vigueur, le gouvernement du Canada utilise 90 % des revenus sur les combustibles pour soutenir directement les particuliers et les familles en leur versant des paiements de l'IAC. Les 10 % restants sont utilisés pour soutenir les petites entreprises et les partenaires autochtones (voir ECW-01.3 à ECW-01.6b pour plus de détails).</p> <p>Ministères responsables : FIN, ARC</p>	<p>En cours</p> <p>En 2023-2024, les ménages de l'Alb., du Man., du N.-B., de T.-N.-L., de la N.-É., de l'Ont., de l'Î.-P.-É. et de la Sask. recevront des paiements de l'IAC.</p> <p>À compter de juillet 2022, le gouvernement du Canada a commencé à verser aux Canadiens des paiements trimestriels de l'IAC. Cette approche permet de retourner aux ménages les revenus par le prix sur les combustibles plus régulièrement, 8 ménages sur 10 recevant plus d'argent qu'ils n'en paient. Les ménages à faibles et moyens revenus de ces provinces et territoires sont les principaux bénéficiaires. Ces paiements augmenteront au fur et à mesure que la tarification de la pollution par le carbone augmentera. Cette mesure permet de maintenir l'accessibilité financière, de fixer un prix élevé pour la pollution par le carbone et d'inciter à la réduction des émissions. Les résidents des petites communautés et des communautés rurales qui reçoivent des paiements de l'IAC peuvent bénéficier d'un supplément de 20 % sur leurs paiements pour refléter l'accès limité aux options de transport propre.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ECW-01.3</p> <p><u>Programme de renvoi des produits de la redevance sur les combustibles (PRPRC)</u></p> <p><i>Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone</i></p>	<p>Le PRPRC soutient le renvoi des produits de la redevance fédérale sur les combustibles, qui s'élève à plus de 2,5 milliards de dollars, sous forme de paiements directs aux petites et moyennes entreprises (PME) admissibles, en particulier celles des secteurs à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux. Le programme sera disponible dans les provinces et territoires où s'applique la redevance fédérale sur les carburants.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>La première série de programmes ciblera les petites et moyennes entreprises en Alb., Man., Ont. et Sask. Le total des produits provenant de la redevance sur les combustibles sera retourné (par province) dans le cadre de la première série du PRPRC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Alb. : 718,2 millions de dollars ● Man. : 143,9 millions de dollars ● Ont. : 1,336 milliard de dollars ● Sask. : 300,6 millions de dollars <p>La phase d'expression d'intérêt pour le PRPRC a pris fin le 16 décembre 2022. Les candidats jugés admissibles dans le cadre de la phase d'expression d'intérêt seront invités à soumettre une proposition formelle.</p> <p>Plus d'informations sur le renvoi des produits aux PME du N.-B., de T.-N.-L., de la N.-É. et de l'Î.-P.-É. seront disponibles en temps utile.</p>
<p>ECW-1.4</p> <p>Redistribution de 1 % du produit net de la redevance sur les combustibles aux gouvernements autochtones</p> <p><i>Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone</i></p>	<p>Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'approche adoptée par le gouvernement fédéral pour redistribuer les produits de la redevance sur les combustibles perçus au titre de la <i>Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre</i>.</p> <p>En 2020, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il reverserait 1 % du produit de la redevance fédérale sur les combustibles aux gouvernements autochtones au moyen d'une approche élaborée conjointement dans les provinces et territoires où la programmation de la redevance fédérale sur les combustibles est en vigueur.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>ECCC met de l'avant une approche fondée sur les distinctions, qui met l'accent sur l'identification de mécanismes flexibles de paiement de transfert pour restituer les produits perçus à partir de 2020-2021 aux Premières Nations et aux Métis en Ont., au Man., en Sask. et en Alb.; à partir du 1^{er} juillet 2023, aux Premières Nations du N.-B., de la N.-É. et de l'Î.-P.-É.; et à partir du 1^{er} juillet 2023, aux Premières Nations et aux Inuits de T.-N.-L.. ECCC offre une subvention pour soutenir l'engagement des principaux partenaires dans le cadre de cette initiative.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ECW-01.5</p> <p>Remise des produits de la redevance sur les combustibles aux agriculteurs</p> <p><i>Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone</i></p>	<p>Cette initiative s'inscrit dans l'approche du gouvernement fédéral visant à redistribuer les produits de la redevance sur les combustibles perçus en vertu de la <i>Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre</i>.</p> <p>Les produits liés spécifiquement à l'utilisation du gaz naturel et du propane par les agriculteurs sont restitués directement aux agriculteurs sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable.</p> <p>Ministères responsables : FIN, ARC</p>	<p>En cours</p> <p>Le crédit d'impôt remboursable est accordé aux entreprises agricoles qui exercent leurs activités dans certaines provinces qui bénéficient d'un filet de sécurité, à compter de l'année de redevance sur les combustibles 2021-2022.</p>
<p>ECW-01.6</p> <p><u>Fonds issu des produits du système de tarification fondé sur le rendement (STFR)</u></p> <p><i>Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone</i></p>	<p>Le Fonds issu des produits du STFR distribue les produits collectés à la province ou au territoire d'origine dans le cadre du STFR par le biais du Programme d'incitation à la décarbonisation (PID) et le Fonds pour l'électricité de l'avenir (FEA).</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Voir ci-dessous pour les mises à jour spécifiques à chaque volet.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ECW-1.6a</p> <p>Fonds issu des produits du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) : Programme d'incitation à la décarbonisation (PID)</p> <p><i>Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone</i></p>	<p>Le PID est un programme fondé sur le mérite qui encourage les projets de technologies propres à réduire des émissions de GES dans les industries lourdes.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Lancé en février 2022, le volet a été temporairement fermé le 29 mai 2023 pour des besoins d'amélioration du programme. L'admission au programme a été relancée le 8 août 2023 et clôturée le 12 octobre 2023. Les décisions de financement sont attendues pour le début de l'année 2024.</p> <p>Au 24 octobre 2023, 20 accords ont été signés.</p>
<p>ECW-1.6b</p> <p>Fonds issu des produits du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) : Fonds pour l'électricité de l'avenir (FEA)</p> <p><i>Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone</i></p>	<p>Le FEA est administré via des ententes bilatérales signées avec les provinces qui bénéficient d'un filet de sécurité pour soutenir les projets d'électricité propre. Les provinces bénéficiant d'un filet de sécurité sont les administrations où le système fédéral de tarification s'applique en tout ou en partie.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Lancées en février 2022, des conversations sont en cours avec les provinces concernées.</p> <p>Au 24 octobre 2023, environ 198 millions de dollars de produits de tarification de la pollution avaient été approuvés pour des projets en Sask. et environ 20 millions de dollars ont été approuvés pour des projets au N.-B. dans le cadre d'ententes visant à soutenir des projets d'énergie propre, des technologies économes en énergie, ainsi que d'autres initiatives.</p>
<p>ECW-02</p> <p>Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre (GES) du Canada</p>	<p>Le régime de crédits compensatoires encouragera les municipalités, les collectivités autochtones, les forestiers, les agriculteurs, et d'autres promoteurs de projets à entreprendre des projets novateurs qui réduisent les émissions de GES. Pour ce faire, le régime permet aux promoteurs</p>	<p>En cours</p> <p>Le <i>Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre</i> a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 8 juin 2022.</p> <p>ECCC continue d'élaborer des protocoles de crédits compensatoires, qui définissent les exigences relatives à certains types de projets de crédits compensatoires, de</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>de projets de générer des crédits compensatoires fédéraux s'ils mènent à bien des projets qui répondent aux exigences du règlement et du protocole fédéral de compensation applicable. Ces crédits peuvent être vendus et utilisés pour la conformité des installations couvertes par le STFR fédéral ou vendus et utilisés par d'autres qui cherchent à atteindre des cibles climatiques volontaires.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>manière continue. État d'avancement des protocoles fédéraux de crédits compensatoires à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● protocole final de <i>récupération et de destruction du méthane d'enfouissement</i> publié en juin 2022; ● protocole final pour la <i>réduction des émissions de GES provenant des systèmes de réfrigération</i> publié en février 2023; ● ébauche du protocole <i>d'Amélioration de l'aménagement forestier sur les terres privées</i> publié pour commentaires publics en juin 2023, la publication du protocole final étant prévue pour fin 2023; et, ● ébauche du protocole de gestion de l'alimentation du bétail visant la publication à la fin de l'automne 2023 pour commentaires du public. <p>ECCC continue d'élaborer les protocoles supplémentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● captage et séquestration du dioxyde de carbone direct de l'air; ● augmentation de la matière organique des sols; et, ● évitement des émissions de méthane provenant du fumier grâce à la digestion anaérobie et à d'autres traitements. <p>ECCC lancera l'élaboration d'un protocole sur l'amélioration de la gestion forestière sur les terres publiques en 2024.</p> <p>L'ECCC a publié une boîte à outils sur les crédits compensatoires pour les GES, conçue pour fournir aux peuples autochtones des informations et des ressources relatives aux marchés du carbone et à l'élaboration de projets de crédits compensatoires. Cette boîte est actuellement disponible en anglais, en français, en ojibwé, en mi'kmaq et en cri des bois.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
ECW-03 Règlement sur les combustibles propres	Exiger des fournisseurs de combustibles fossiles liquides (essence et diesel) qu'ils réduisent l'intensité en carbone des combustibles qu'ils fournissent pour utilisation au Canada. Ministère responsable : ECCC	Adopté Le Règlement sur les combustibles propres a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 6 juillet 2022.
ECW-04 Fonds pour les combustibles propres	Le Fonds pour les combustibles propres atténue les risques liés aux dépenses en capital pour convertir ou agrandir des installations existantes de production de combustibles propres, ou en construire de nouvelles. Cette mesure a été lancée en 2021. Ministère responsable : RNCan	En cours Les négociations sur les ententes de contribution sont en cours et plusieurs ententes de contribution ont déjà été signées dans le cadre du volet de capacité de production de carburant propre. Les informations sur les ententes signées sont disponibles en ligne . Le Fonds pour les combustibles propres contribue à la cible du gouvernement pour 2030 d'augmenter la capacité de production de combustibles propres du Canada de 10 % par rapport aux niveaux de 2021.
ECW-05 Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)	Le FEFEC mobilise des investissements dans des projets qui génèrent une croissance propre et réduisent les émissions de GES, aidant ainsi le Canada à respecter ou à dépasser ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris. À compter de 2023, le FEFEC compte 4 volets de financement : <ul style="list-style-type: none"> ● le Fonds du leadership; ● le Fonds du Défi; ● le Fonds de leadership autochtone; et, ● le Fonds de préparation à la mise en œuvre. Ministère responsable : ECCC	En cours Lancée initialement par le budget de 2017 avec 2 milliards de dollars, la recapitalisation du FEFEC a été annoncée dans le cadre du PRÉ pour 2030 et du budget de 2022 afin d'appuyer les mesures climatiques prises par les provinces et les territoires, les municipalités, les universités, les collèges, les écoles, les hôpitaux, les entreprises, les organismes sans but lucratif et les collectivités et organismes autochtones. Le FEFEC recapitalisé a permis de renouveler les fonds de Leadership et de Défi et a introduit deux nouveaux volets, le Fonds de leadership autochtone et le Fonds de préparation à la mise en œuvre. Voir ci-dessous pour les mises à jour spécifiques à chaque volet.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ECW-05.1</p> <p><u>Fonds du leadership</u></p> <p><i>Fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)</i></p>	<p>Le Fonds du leadership du FEFEC fournit un financement aux provinces et aux territoires pour les aider à respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions de GES à l'appui des cibles de réduction des émissions du Canada.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Le Fonds du leadership a été lancé en 2017 et a soutenu 52 projets menés par les provinces et territoires ayant adopté le Cadre pancanadien.</p> <p>Grâce au Fonds du leadership recapitalisé, ECCC a poursuivi les discussions avec toutes les provinces et territoires sur des projets qui leur permettent d'accéder à leur allocation théorique. De plus, des allocations supplémentaires sont disponibles pour favoriser la transition vers l'abandon de l'usage du mazout domestique pour les ménages à faible revenu.</p> <p>Au 24 octobre 2023, quatre projets provinciaux avaient été approuvés dans le cadre du Fonds du leadership recapitalisé, d'autres étant en cours d'examen. La signature de la première de ces ententes est prévue pour l'automne 2023.</p>
<p>ECW-05.2</p> <p><u>Fonds du Défi</u></p> <p><i>Fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)</i></p>	<p>Le Fonds du Défi du FEFEC fournit un financement à un large éventail de bénéficiaires pour mettre en œuvre des projets qui déploient des technologies éprouvées et à faibles émissions de carbone entraînant des réductions significatives des émissions de GES dans tous les secteurs, en se concentrant sur son objectif de rentabilité afin de maximiser les réductions d'émissions de GES.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Le Fonds du Défi original comportait deux volets : Champions et Partenariats. Au 24 octobre 2023, le Fonds du Défi avait soutenu un total de 97 projets : 61 dans le volet Champions; et 36 dans le volet Partenariats.</p> <p>Les volets Champions et Partenariats ont été regroupés dans le cadre du Fonds du Défi recapitalisé.</p> <p>Au 24 octobre 2023, 73 projets avaient conclu des ententes, et des négociations étaient en cours pour des projets approuvés dans le cadre du deuxième volet Champions.</p> <p>La première tranche du Fonds du Défi recapitalisé a été lancée le 7 novembre 2023.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ECW-05.3</p> <p><u>Fonds de leadership autochtone (FLA)</u></p> <p><i>Fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)</i></p>	<p>Le Fonds de Leadership autochtone, qui fait partie du FEFEC, finance des projets d'énergie propre, d'efficacité énergétique et de chauffage à faibles émissions de carbone menés par les communautés et les organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.</p> <p>Reconnaissant les droits, les intérêts et les circonstances uniques des gouvernements, des communautés et des organisations des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones non affiliés, le FLA adopte une approche fondée sur les distinctions pour fournir des fonds à l'appui des projets.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Le programme FLA du FEFEC a été élaboré en collaboration avec des représentants des Premières Nations, des organisations inuites et des gouvernements métis. Le programme a été lancé en novembre 2023.</p> <p>En date du 30 octobre 2023, jusqu'à 73,9 millions de dollars seront disponibles pour les projets menés par les Premières Nations dans le cadre d'un processus d'admission continu qui sera ouvert jusqu'au 31 mars 2027. Le financement destiné aux Métis et aux Inuits est réparti sur six ans, à partir de 2023, au moyen d'un processus d'admission dirigé.</p>
<p>ECW-05.4</p> <p><u>Fonds de préparation à la mise en œuvre (FPME)</u></p> <p><i>Fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)</i></p>	<p>Le FPME du FEFEC finance des activités et des investissements qui améliorent la préparation au déploiement de projets visant à réduire les émissions de GES et suppriment les obstacles entravant l'adoption de technologies à faible teneur en carbone et les mesures d'atténuation des changements climatiques à l'horizon 2030.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Les projets financés dans le cadre du programme seront axés sur le développement et l'amélioration des ressources humaines ou institutionnelles par le biais d'activités qui facilitent le déploiement de technologies de réduction des émissions de GES.</p> <p>En date du 24 octobre 2023, le FPME mène des discussions avec des organisations qui répondent à ses critères de financement et prévoit de recevoir des propositions formelles de financement à l'automne 2023.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
ECW-06 Stratégie relative à l'hydrogène	<p>Appel à l'action qui établit un cadre ambitieux pour faire de l'hydrogène un outil clé pour l'atteinte des objectifs climatiques du Canada et positionner le Canada en tant que chef de file mondial des combustibles propres et renouvelables.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>La stratégie relative à l'hydrogène mise à jour (rapport d'étape), qui sera publiée début 2024, inclura les résultats des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie depuis 2020, y compris le rapport sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le financement gouvernemental (fédéral et provincial), de plus d'un milliard de dollars, alloué à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène dans le cadre de 13 programmes; ● le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre annoncé, qui devrait fournir 17,7 milliards de dollars pour soutenir les projets de production d'hydrogène d'ici 2035; et, ● les principales mises à jour politiques fédérales et provinciales et principaux développements industriels dans la production et l'utilisation finale de l'hydrogène.
ECW-07 Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre	<p>Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé un crédit d'impôt remboursable à l'investissement dans la production d'hydrogène propre, basé sur l'intensité carbone du cycle de vie de l'hydrogène. Après consultation des intervenants, le budget 2023 a annoncé les principaux détails relatifs à la conception de cette mesure. L'Énoncé économique de l'automne de 2023 a fourni des détails supplémentaires sur la conception du crédit d'impôt à l'investissement.</p> <p>Département responsable : FIN</p>	<p>En cours d'élaboration</p> <p>La législation devra recevoir la sanction royale avant que les contribuables puissent demander le crédit d'impôt. Une fois la loi adoptée, le crédit d'impôt à l'investissement sera disponible rétroactivement pour les biens admissibles acquis et prêts à être utilisés à partir du 28 mars 2023. Le gouvernement prévoit de déposer un projet de loi au Parlement au début de l'année 2024.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ECW-08</p> <p>Ajustements à la frontière pour le carbone (AFC)</p>	<p>Le gouvernement du Canada étudie si les AFC pourraient compléter la tarification nationale de la pollution par le carbone afin de soutenir des niveaux d'ambition plus élevés et d'atténuer les risques de fuite de carbone.</p> <p>En général, les AFC prévoient des taxes à l'importation et éventuellement des remises à l'exportation pour tenir compte des différences entre les pays en ce qui concerne les coûts liés au carbone encourus pour la production de biens à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux. Une telle politique peut soutenir une tarification ambitieuse de la pollution par le carbone en mettant sur un pied d'égalité les producteurs nationaux et leurs concurrents internationaux.</p> <p>Ministères responsables : FIN, ECCC, AMC</p>	<p>En cours d'exploration</p> <p>Le gouvernement du Canada continue d'étudier les AFC comme outil politique potentiel pouvant compléter la tarification nationale de la pollution par le carbone.</p>
<p>ECW-09</p> <p>Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)</p>	<p>La BIC est une société d'État fédérale qui exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement et qui est gouvernée par un conseil d'administration. Dans les limites de son enveloppe de 35 milliards de dollars, la BIC sera chargée d'investir au moins 25 milliards de dollars pour soutenir des projets dans les domaines de l'infrastructure verte, de l'énergie propre et des transports publics.</p> <p>Ministère responsable : INFC</p>	<p>En cours</p> <p>La BIC est tenue de produire un rapport annuel expliquant comment elle a atteint ses objectifs et obtenu des résultats. Le dernier rapport est disponible en ligne.</p> <p>Voir ci-dessous pour des mises à jour sur les volets de financement spécifiques.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ECW-09.1</p> <p>Secteur d'investissement prioritaire dans l'énergie propre</p> <p><i>Fait partie de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)</i></p>	<p>La BIC investit dans des projets d'énergie propre tels que les interconnexions interprovinciales, les énergies renouvelables, les systèmes énergétiques de quartier et le stockage de l'énergie, afin de réduire les émissions de GES.</p> <p>Ministère responsable : INFC</p>	<p>En cours</p> <p>En date de septembre 2023, la BIC a conclu 8 engagements d'investissement pour un montant total de 5,7 milliards de dollars, dont 2,7 milliards de dollars sont fournis par la BIC elle-même.</p> <p>Voici quelques exemples de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expansion hydroélectrique d'Atlin; • PRM de Darlington; et • Énergie de quartier Enwave.
<p>ECW-09.2</p> <p>Secteur d'investissement prioritaire dans les infrastructures vertes</p> <p><i>Fait partie de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)</i></p>	<p>La BIC investit dans l'infrastructure verte pour soutenir l'économie de croissance propre du Canada dans des domaines tels que l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des eaux usées, et les projets qui contribuent à la transition vers un avenir à faible émission de carbone.</p> <p>Ministère responsable : INFC</p>	<p>En cours</p> <p>En date de septembre 2023, la BIC a conclu 18 engagements d'investissement pour un montant total de 3,8 milliards de dollars, dont 1,7 milliard de dollars sont assurés par la BIC elle-même.</p> <p>Voici quelques exemples de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation d'Algoma Steel; • Recyclage carbone Enerkem Varennes; et, • Rénovations énergétiques de Toronto Western Hospital.
<p>ECW-09.3</p> <p>Secteur d'investissement prioritaire pour le transport en commun</p> <p><i>Fait partie de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)</i></p>	<p>La BIC investit dans des projets d'infrastructures de transport en commun afin de fournir aux citoyens des trajets plus propres et plus rapides et de réduire les émissions de GES.</p> <p>Ministère responsable : INFC</p>	<p>En cours</p> <p>En date de septembre 2023, la BIC a pris 12 engagements d'investissement pour un montant total de 12 milliards de dollars, dont 3,2 milliards de dollars sont fournis par la BIC elle-même.</p> <p>Voici quelques exemples de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les autobus zéro émission (AZE) de la ville de Brampton; • Le Réseau express métropolitain; et, • Les AZE de la région de York.
<p>ECW-10</p> <p>Leadership autochtone en matière de climat</p>	<p>Conformément à l'appel de l'Accord de Paris à respecter, promouvoir et prendre en compte les droits des Autochtones dans le cadre des mesures prises pour lutter contre le changement climatique, le gouvernement du Canada s'engage à renouveler la</p>	<p>En cours</p> <p>Depuis la fin de 2022, le gouvernement du Canada a établi des partenariats avec plus de 30 gouvernements nationaux et régionaux des Premières nations, des Inuits et des Métis, ainsi qu'avec des organisations représentatives, afin d'élaborer le programme de leadership autochtone en matière de</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>relation de nation à nation, d'Inuit à Couronne et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, en se fondant sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le gouvernement du Canada soutient également la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et reconnaît que les systèmes de connaissances et les modes de fonctionnement autochtones doivent constituer la pierre angulaire de la politique climatique canadienne.</p> <p>Ministères responsables : RCAANC, ECCC</p>	<p>climat. Partout au Canada, un processus de mobilisation axé sur les distinctions et les régions est en cours. Les gouvernements et les organisations représentatives mènent des consultations avec les détenteurs de droits, les citoyens et les communautés pour aider à façonner les approches locales, régionales et nationales du leadership autochtone en matière de climat. Ces consultations aboutiront en 2024-2025 à la formulation de recommandations destinées à éclairer le partenariat à long terme du Canada avec les peuples autochtones en matière de climat. Pour soutenir de manière significative le leadership autochtone en matière de climat, il est nécessaire de passer aux prochaines étapes sur des questions telles que : les approches du changement climatique fondées sur les terres et les droits; les mécanismes visant à établir un soutien fédéral aux stratégies climatiques dirigées par les autochtones; la mobilisation des systèmes de connaissances autochtones dans les initiatives climatiques nationales; et les options et les voies permettant de transférer des pouvoirs et des ressources aux peuples autochtones.</p>
<p>ECW-11</p> <p>Tables régionales sur l'énergie et les ressources (Tables régionales)</p> <p><i>Appelées Initiatives stratégiques régionales dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Les Tables régionales sont une initiative de collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, en collaboration avec les partenaires autochtones et avec l'apport des principales parties prenantes, afin de faire progresser les principales priorités économiques dans les secteurs de l'énergie et des ressources dans chacune des régions du Canada.</p> <p>L'objectif des Tables est d'accélérer les possibilités de croissance régionale et la transformation des systèmes énergétiques qui favoriseront la</p>	<p>En cours</p> <p>Au total, neuf Tables régionales ont été officiellement créées (C.-B., Man., T.-N.-L., N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.N-O., Yn et Ont.), chacune progressant à son propre rythme.</p> <p>Le 27 juin 2023, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont publié le Cadre de collaboration sur la voie d'un avenir carboneutre. Ce cadre définit six domaines d'opportunités susceptibles de contribuer de manière significative à la création ou à l'élargissement de l'avantage concurrentiel de la C.-B., ainsi que des actions visant à les faire progresser.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>prospérité économique et la création d'emplois durables dans un avenir à faible teneur en carbone.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	
<p>ECW-12</p> <p>Plan de réduction des émissions de méthane</p>	<p>Un plan visant à réduire les émissions de méthane dans l'ensemble de l'économie, notamment par le biais de réglementations prévoyant la réduction des émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz (voir OIG-02 dans le Tableau 6-1) et des sites d'enfouissement (voir WST-06 dans le Tableau 6-1).</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>En septembre 2022, le gouvernement du Canada a publié sa stratégie intitulée Plus vite et plus loin : La stratégie canadienne sur le méthane, qui énonce les mesures que le Canada compte prendre pour réduire les émissions nationales de méthane de plus de 35 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2020.</p> <p>La stratégie sur le méthane expose la manière dont le Canada s'y prendra pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● mettre en œuvre des mesures dans tous les secteurs de l'économie, y compris le pétrole et le gaz, afin de réduire les principales sources d'émissions de méthane; ● renforcer le secteur des technologies propres et fournir à l'industrie des outils permettant de réduire de manière rentable les émissions de méthane tout en créant des emplois bien rémunérés; ● faire progresser les connaissances scientifiques et les capacités techniques afin d'améliorer la détection, la mesure et la déclaration du méthane; ● atteindre les cibles climatiques internationales dans le cadre de l'Accord de Paris et de l'Engagement mondial sur le méthane; et, ● consolider son leadership mondial et fournir du financement, des outils et des pratiques exemplaires à d'autres pays pour les aider à réduire les émissions. <p>Dans le cadre de cette stratégie, le Canada a récemment publié, pour consultation, un projet de règlement sur le méthane visant à réduire, d'ici à 2030, les émissions de</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		méthane du secteur pétrolier et gazier d'au moins 75 % par rapport aux niveaux de 2012.
<p>ECW-13</p> <p>Programme des Partenariats pour les ressources naturelles autochtones (PRNA)</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques (HVI-06)</i></p>	<p>Accroître la participation économique des communautés et organisations autochtones dans le développement de projets de ressources naturelles qui soutiennent la transition vers un avenir énergétique propre. Le programme PRNA est doté de 80 millions de dollars de contributions sur cinq ans, dont au moins 25 millions sont consacrés à renforcer les capacités des communautés autochtones à s'engager dans des projets de minéraux critiques et à soutenir des projets menés par des Autochtones le long de la chaîne de valeur des minéraux critiques.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Date de lancement : novembre 2022 (en raison de la forte demande, le programme est en pause depuis le 22 mai 2023 et n'accepte plus de candidatures. Les demandes pourront être relancées à une date ultérieure).</p> <p>En date de septembre 2023, ce sont 23 ententes de contribution qui ont été signées, totalisant 29,4 millions de dollars pour des projets qui couvrent plusieurs secteurs des ressources naturelles, dont plusieurs avec un élément carboneutre. Parmi ces projets, 9 (7,5 millions de dollars) visent explicitement à réduire les émissions en soutenant le développement des énergies renouvelables, les plans d'action sur le climat et la participation à des sources d'énergie de remplacement (par exemple, la biomasse, l'hydrogène) qui constituent le bouquet énergétique propre du Canada.</p>
<p>ECW-14</p> <p>Stratégie de gestion du carbone du Canada</p> <p><i>Appelée Stratégie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Établir une vision et un plan pour accélérer l'industrie de la gestion du carbone au Canada afin qu'elle puisse réaliser son potentiel de réduction des GES et sa capacité commerciale.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>La Stratégie de gestion du carbone, publiée le 27 septembre 2023, définit la vision du Canada et ses principales priorités pour le développement d'un secteur de la gestion du carbone concurrentiel à l'échelle mondiale qui contribue aux objectifs climatiques et économiques, y compris celui d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et de faire croître un secteur national robuste qui soutient l'emploi inclusif et à haute valeur ajoutée ainsi qu'une économie plus durable.</p> <p>Reconnaissant la nécessité de procéder à une élimination durable du carbone dans divers secteurs afin de compléter les réductions d'émissions importantes, et guidé par la Stratégie de gestion du carbone du Canada, le gouvernement du Canada s'engage à étudier la possibilité d'accroître les efforts visant à soutenir l'innovation et le</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>déploiement de technologies à émissions négatives. Ces technologies innovantes, également connues sous le nom d'élimination du dioxyde de carbone, sont développées et mises en œuvre dans le monde entier, y compris au Canada. Ainsi, les entreprises canadiennes sont à la pointe du développement de solutions innovantes pour la capture atmosphérique directe et stockage du carbone (CADSC) et la bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECSC). Le gouvernement met en œuvre des mesures de soutien pour tirer parti du leadership précurseur du Canada dans ce domaine, notamment au moyen du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), du régime de crédits compensatoires pour les GES du Canada et d'un soutien direct à la recherche et au développement technologique.</p>
<p>ECW-15</p> <p>Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC)</p>	<p>Le budget de 2021 a proposé d'instaurer un crédit d'impôt à l'investissement pour les capitaux investis dans des projets de CUSC dans le but de réduire les émissions d'au moins 15 Mt par année;</p> <p>Le budget 2022 a annoncé les détails relatifs à la conception du crédit d'impôt à l'investissement sur le CUSC. D'autres améliorations ont été annoncées dans le budget de 2023.</p> <p>Ministère responsable : FIN</p>	<p>Initié</p> <p>En août 2022, une première consultation sur un projet de loi a été lancée, qui comprenait des détails sur les caractéristiques de conception.</p> <p>En août 2023, un ensemble complet de propositions législatives a été publié pour consultation. Cette consultation s'est achevée le 8 septembre 2023.</p> <p>Le projet de loi C-59 a été déposé au Parlement le 30 novembre 2023. La loi et les règlements devront recevoir la sanction royale avant que les contribuables puissent demander le crédit d'impôt. Une fois la loi adoptée, le crédit d'impôt sera offert rétroactivement aux entreprises qui ont engagé des dépenses admissibles de CUSC à compter de 2022.</p>
<p>ECW-16</p>	<p>Le Fonds de croissance du Canada a été doté de 15 milliards de dollars pour aider à attirer des capitaux privés en vue de</p>	<p>Le Fonds de croissance du Canada a commencé ses activités à l'été 2023 et a annoncé son premier investissement en octobre 2023 – un investissement de</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
Fonds de croissance du Canada	<p>construire l'économie propre du Canada, en utilisant des instruments d'investissement qui absorbent certains risques pour encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faible émission de carbone.</p> <p>Ministère responsable : FIN</p>	<p>90 millions de dollars dans une entreprise spécialisée dans l'énergie géothermique, Eavor Technologies Inc. de Calgary, contribuant ainsi à créer de bons emplois pour les Albertains et à assurer l'avenir canadien d'une entreprise à la pointe de l'économie propre mondiale.</p> <p>Dans l'Énoncé économique de l'automne 2023, le gouvernement a annoncé que le Fonds de croissance du Canada sera la principale entité fédérale à établir des contrats sur différence pour le carbone. Le Fonds de croissance du Canada affectera en priorité jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards de dollars à toutes les formes de contrats sur différence et accords d'écoulement.</p>

Bâtiments

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
BDG-01 Élaborer d'ici 2022 un code de construction modèle prêt pour l'énergie carboneutre et un code pour les rénovations	Élaboration de codes de construction modèles de plus en plus stricts et axés sur la performance, notamment pour introduire des codes modèles prêts pour une consommation énergétique carboneutre pour les nouvelles constructions et le code pour les modifications apportées aux bâtiments existants. Ministères responsables : CNRC, RNCan	Adopté Les éditions 2020 du Code national de l'énergie pour les bâtiments et du Code national du bâtiment ont été publiées en mars 2022, incluant des niveaux de performance énergétique pour fournir un cadre permettant d'atteindre des niveaux plus élevés d'efficacité énergétique dans les bâtiments et les maisons.
BDG-02 Élaborer les exigences d'un code modèle national pour les modifications apportées aux bâtiments existants, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et les exigences en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour les nouveaux bâtiments	Élaboration de nouvelles dispositions pour les codes modèles nationaux qui favorisent l'amélioration de l'efficacité énergétique en cas de modification des bâtiments existants. Élaboration de nouvelles dispositions pour les nouvelles constructions qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation des bâtiments. Ministères responsables : CNRC, RNCan	Initié RNCan soutient les travaux menés par le CNRC visant à élaborer, en vue d'une éventuelle inclusion dans les éditions 2025 des codes modèles nationaux, de nouvelles exigences concernant les modifications liées à l'efficacité énergétique des bâtiments et maisons existants et les émissions de GES des nouveaux bâtiments et maisons.
BDG-03 <u>Programme de construction verte en bois (CVBois)</u>	Fournit des contributions non remboursables allant jusqu'à 50 % des coûts admissibles d'un projet (jusqu'à un total de 1,4 millions de dollars) pour des projets de démonstration à fort potentiel de croissance qui ciblent les systèmes et technologies à faible teneur en carbone et base de bois et les	En cours Le programme CVBois a été renouvelé dans le budget 2023 pour un nouveau montant de 38 millions de dollars sur une période de trois ans. Le programme a absorbé des activités de transfert de technologie, d'éducation et de recherche sur le marché intérieur concernant des produits non traditionnels précédemment soutenus dans le cadre du programme national de développement

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>bioproduits de construction avancés.</p> <p>Fournit des contributions non remboursables pour les coûts admissibles des projets d'accélération de la transformation des constructions, y compris le renforcement des capacités, la promotion de l'éducation sur le bois et le soutien des codes et normes de construction.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>des marchés. Le programme a également élargi la portée des projets admissibles au titre des projets de démonstration pour inclure la conception schématique, les solutions de construction innovantes pour la construction en bois (y compris la préfabrication, la modernisation et la conception pour le démontage et l'adaptabilité) et les produits en bois biosourcés (par exemple, l'isolation en fibre de bois, le revêtement en bois, etc.) afin d'encourager l'utilisation accrue du bois comme matériau de construction à faibles émissions de carbone. Les possibilités de financement pour les projets de démonstration ont été ouvertes en août 2023.</p> <p>À ce jour, le programme a soutenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 16 projets de démonstration en bois massif, dont 4 bâtiments en bois de grande hauteur, 10 bâtiments non résidentiels de faible hauteur et 2 ponts en bois; ● l'adoption de programmes d'études sur le bois dans 11 établissements postsecondaires canadiens; ● près de 50 modules ou cours d'éducation sur le bois pour les écoles postsecondaires; et, ● la recherche critique qui a mené à l'inclusion des bâtiments en bois massif encapsulé jusqu'à 12 étages dans l'édition 2020 du Code national du bâtiment du Canada. <p>Le programme a également publié un rapport sur la situation du bois massif au Canada et une carte interactive des projets de bois massif qui est mise à jour régulièrement.</p>
<p>BDG-04</p> <p>L'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes</p>	<p>Une initiative à plusieurs volets pour aider les propriétaires à économiser de l'argent, créer de nouveaux emplois dans tout le Canada pour les conseillers en efficacité énergétique et lutter contre les changements climatiques.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Voir ci-dessous pour les mises à jour spécifiques à chaque volet.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
BDG-04.1 Subvention canadienne pour des maisons plus vertes <i>Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes</i>	Financement visant à aider les propriétaires à rendre leurs maisons plus économes en énergie, créer de nouveaux emplois dans tout le Canada pour les conseillers en efficacité énergétique, développer les chaînes d'approvisionnement écologiques nationales et lutter contre les changements climatiques. Ministère responsable : RNCan	En cours Au 14 novembre 2023, plus de 465 000 demandes de subvention avaient été reçues via le portail national et par des partenaires de l'exécution conjointe en Ont., au Qc et en N.-É. Plus de 444 millions de dollars en subventions ont été accordés aux propriétaires au total. Le programme garantit la participation des Autochtones par la réception continue de demandes pour des projets de rénovation de maisons à l'échelle communautaire. Au 21 novembre 2023, 53 demandes ont été reçues et 27 ententes de contribution autochtones d'une valeur de 19,6 millions de dollars ont été signées. Toujours en date du 21 novembre 2023, la campagne de recrutement, de formation et de mentorat a donné lieu à un total de 18 ententes (4 complétées, 14 en cours) d'une valeur de 9,7 millions de dollars. Ces ententes de contribution appuient le recrutement, la formation et le mentorat de nouveaux conseillers en efficacité énergétique (CEE) et le perfectionnement des CEE existants, en privilégiant les régions mal desservies (p. ex., les collectivités éloignées et rurales). Depuis le lancement du programme, le nombre de CEE au Canada a doublé.
BDG-04.2 Prêt canadien pour des maisons plus vertes <i>Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes</i>	Ce programme aide les propriétaires à effectuer des rénovations résidentielles profondes grâce à des prêts sans intérêt d'une valeur maximale de 40 000 dollars remboursable sur une période de 10 ans. Ministère responsable : SCHL	En cours En août 2023, la SCHL a reçu plus de 38 000 demandes de prêt partout au Canada, dont le montant moyen admissible avoisinait les 24 000 dollars. Les projets financés ou lancés sont : <ul style="list-style-type: none"> • 12 170 prêts d'une valeur de 234 millions de dollars entièrement financés en août 2023; et, • 19 520 prêts d'une valeur de 69 millions de dollars partiellement financés en août 2023. La SCHL prévoit entreprendre une analyse des résultats à partir du début de 2024.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		Des prêts entièrement financés représentant environ 325 millions de dollars en financement fédéral total devraient être accordés.
<p>BDG-04.3</p> <p>Programme canadien pour des logements abordables plus verts</p> <p><i>Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes</i></p>	<p>Ce programme offre des prêts remboursables et à faible taux d'intérêt pour aider les fournisseurs de logements abordables à réaliser d'importantes rénovations énergétiques dans les immeubles résidentiels locatifs. Il fournit également des contributions pour la réalisation des activités préalables aux rénovations nécessaires pour planifier, préparer et soumettre la demande de financement pour les rénovations.</p> <p>Ministère responsable : SCHL</p>	<p>En cours</p> <p>Le Programme canadien pour des logements abordables plus verts comprend une combinaison de contributions (19,5 millions de dollars), de prêts-subventions (500 millions de dollars) et de prêts remboursables (jusqu'à 600 millions de dollars) destinés aux fournisseurs de logements collectifs.</p> <p>Les activités avant rénovations et de rénovations menées dans le cadre du Programme canadien pour des logements abordables plus verts ont été lancées le 1^{er} juin 2023. 248 demandes de financement pour les activités avant rénovations ont été reçues, pour un total de 34,2 millions de dollars en financement demandé. Les candidatures ont été évaluées et les ententes juridiques ont été publiées début septembre. Les candidats non sélectionnés ont été informés. Des informations supplémentaires sur les périodes de présentation sont disponibles en ligne.</p> <p>La période de présentation des demandes de financement des activités préalables aux rénovations pour la première année reste ouverte et les candidatures sont acceptées de manière continue jusqu'à ce que le financement disponible soit entièrement engagé. À ce jour, 10 demandes ont été reçues pour le financement des activités préalables aux rénovations : 8 de ces demandes ont été considérées non admissibles ou incomplètes, et 2 demandes sont en cours d'évaluation pour un financement demandé totalisant 14,8 millions de dollars.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>BDG-04.4</p> <p>Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe</p> <p><i>Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes</i></p>	<p>Le Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe vise à aider les propriétaires canadiens à revenu faible à médian de passer du chauffage au mazout à la thermopompe pour climat froid.</p> <p>Un financement allant jusqu'à 10 000 dollars par ménage admissible est disponible, avec un maximum de 5 000 dollars supplémentaires pour compléter les contributions des provinces et des territoires dans le cadre d'accords de cofinancement.</p> <p>Ce programme aidera les propriétaires à économiser des milliers de dollars sur leurs factures de chauffage chaque année et à réduire les émissions de GES associées à la combustion du mazout.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Le Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe est un nouvel incitatif qui a été lancé le 31 mars 2023, avec le financement disponible sur 4 ans (de 2023-2024 à 2026-2027).</p> <p>Des ententes de prestation conjointe ont été conclues avec Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, permettant aux propriétaires de ces provinces d'accéder facilement aux subventions fédérales et provinciales au moyen d'un guichet provincial unique.</p> <p>Au 21 novembre, plus de 12 794 candidatures ont été reçues, dont 1 241 candidatures via le portail national et 11 553 dans les administrations d'exécution conjointe : 2 337 candidatures ont été reçues en N.-É., 8 000 à l'Î.-P.-É. et 1 216 à T.-N.-L.</p>
<p>BDG-05</p> <p>Bâtiments communautaires verts et inclusifs</p>	<p>Financement pour soutenir la rénovation, la réparation ou la mise à niveau écologique et accessible des bâtiments communautaires publics existants et la construction de nouveaux bâtiments communautaires accessibles au public qui desservent les communautés ayant des besoins élevés partout au Canada. Au moins 10 % du financement accordé dans le cadre de ce programme est réservé aux projets et bénéficiaires autochtones.</p> <p>Ministère responsable : INFC</p>	<p>En cours</p> <p>La période de présentation des demandes au programme est terminée et les candidatures sont en cours d'évaluation.</p> <p>Depuis le lancement du programme en avril 2021, près de 2 000 demandes, sollicitant un financement de plus de 14 milliards de dollars, ont été soumises à INFC. Au mois de novembre 2023, plus de 110 projets d'infrastructure communautaire avaient été annoncés avec un financement de plus de 650 millions de dollars, incluant de petites, moyennes ou grandes rénovations et de nouveaux bâtiments communautaires.</p> <p>Les projets annoncés dans le cadre du programme comprennent la rénovation de centres</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		communautaires, d'installations culturelles et récréatives pour améliorer l'efficacité énergétique, l'accessibilité et la sécurité, et la construction de nouvelles installations inclusives et accessibles, carboneutres, y compris des établissements d'enseignement et de soins de longue durée autochtones.
BDG-06 Programme de recherche, de développement et de démonstration des immeubles écoénergétiques	Contribuer à l'élaboration de codes nationaux de l'énergie pour les bâtiments neufs et existants à consommation énergétique carboneutre par des collaborations provinciales/territoriales, la R-D et des projets de démonstration en situation réelle dans toutes les zones climatiques du Canada. Ministère responsable : RNCan	En cours 42,3 millions de dollars pour financer des projets qui accéléreront l'élaboration et l'adoption de codes pour la consommation énergétique carboneutre et de technologies plus propres afin de promouvoir des pratiques de construction et de conception de bâtiments écoénergétiques, fournir des solutions de construction rentables et valider leurs applications par des démonstrations réelles. En 2022-2023, le programme a soutenu 20 projets de démonstration à haute efficacité.
BDG-07 Stratégie nationale sur le logement (SNL)	La Stratégie accorde du financement pour aider à réduire l'itinérance et à améliorer l'abordabilité, la disponibilité et la qualité des logements pour les Canadiens dans le besoin. Ministère responsable : SCHL	En cours Depuis sa mise en œuvre, la SNL a permis de créer ou engager 100 000 nouveaux logements et plus de 120 000 logements ont été réparés ou dont la réparation est prévue. Le nouveau Fonds d'accélération du logement a été lancé en juillet 2023 pour réduire les obstacles systémiques au logement et promouvoir une augmentation rapide de l'offre de logements, notamment des logements abordables, accessibles et compatibles avec le climat.
BDG-08 Évaluation des infrastructures nationales	Mettre en place un organisme consultatif chargé de mener une évaluation régulière des infrastructures nationales. Ministère responsable : INFC	Initié Des travaux sont en cours pour mettre en place un organisme consultatif ministériel, le Conseil canadien des infrastructures, chargé de réaliser l'évaluation et de fournir des conseils impartiaux, spécialisés et fondés sur des données probantes concernant les défis et les possibilités en matière d'infrastructures pour tous les niveaux de gouvernement.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>BDG-09</p> <p>Stratégie canadienne pour les bâtiments verts</p>	<p>En collaboration avec les partenaires, la Stratégie s'appuiera sur les initiatives existantes et établira de nouvelles politiques, de nouveaux programmes, des mesures incitatives et des normes nécessaires pour rénover massivement le parc de bâtiments et la construction selon les normes de carboneutralité les plus élevées.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours de développement</p> <p>Tout au long de 2022 et 2023, RNCan a travaillé en étroite collaboration avec les principaux intervenants et partenaires fédéraux pour élaborer la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts, en vue d'atteindre la carboneutralité et d'améliorer la résilience climatique. La Stratégie tiendra compte des nouvelles mesures élaborées au niveau fédéral et par les partenaires provinciaux et territoriaux, l'industrie et le secteur privé.</p> <p>À l'été 2022, RNCan a publié le document de discussion sur la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts et a lancé un processus de mobilisation du public qui s'est terminé au début de 2023.</p> <p>À l'été 2023, RNCan a publié les principaux enseignements tirés de cet engagement dans son rapport « Ce que nous avons entendu » et dans le Résumé de la mobilisation avec les partenaires autochtones.</p> <p>Ci-dessous des mises à jour supplémentaires sur des sous-composantes spécifiques de la Stratégie.</p>
<p>BDG-09.1</p> <p>Centre d'innovation pour les matériaux de construction à faible teneur en carbone</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts</i></p>	<p>Stimule la recherche, la réforme du code du bâtiment et les activités de démonstration, tous favorisant l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone (par exemple, bois, acier, ciment, etc.) dans l'environnement bâti.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours de développement</p> <p>Le Centre d'innovation pour les matériaux de construction à faible teneur en carbone est en phase de planification et de développement.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>BDG-09.2</p> <p>Substitution des combustibles fossiles pour les systèmes de chauffage</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts</i></p>	<p>Explorer les normes réglementaires et un cadre incitatif pour appuyer la transition vers l'abandon des combustibles fossiles pour les systèmes de chauffage.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>Initié</p> <p>Le gouvernement du Canada continue d'explorer des options pour élaborer des normes réglementaires et un cadre incitatif dans le but de soutenir la transition vers l'abandon des combustibles fossiles pour les systèmes de chauffage.</p> <p>Tout au long de 2022, RNCan s'est efforcé d'élaborer une base de données probantes pour appuyer la transition vers l'abandon des combustibles fossiles au moyen d'études et d'enquêtes sur les répercussions économiques, énergétiques et des émissions, la fabrication de thermopompes et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que les connaissances, les attitudes et les décisions des Canadiens en matière de chauffage domestique.</p> <p>De 2022 à aujourd'hui, les provinces et les territoires ont poursuivi leur collaboration en vue de renforcer la capacité de la main-d'œuvre pour l'installation de thermopompes.</p> <p>En novembre 2022, le Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe a été annoncé dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes afin d'aider les ménages à revenu faible à médian à passer du mazout aux thermopompes à haute efficacité. Plus de détails sur le programme sont fournis sous la mesure BDG-04.4.</p>
<p>BDG-09.3</p> <p>Étiquetage des maisons ÉnerGuide</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts</i></p>	<p>Élaborer une approche coordonnée à l'échelle nationale pour accroître l'étiquetage des maisons en matière de rendement énergétique et de résilience climatique.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours de développement</p> <p>En septembre 2022, le programme Objectif maisons et communautés nette zéro a été lancé avec pour objectif, en partie, de soutenir des projets qui facilitent l'utilisation d'outils et de méthodes innovants d'étiquetage des maisons concernant l'utilisation de l'énergie afin de mettre en œuvre des rénovations dans le but de réduire les émissions de GES résidentielles. Le programme Objectif maisons et communautés nette zéro a reçu 27 propositions liées à l'étiquetage, dont 8 ont été sélectionnées.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>Financement total d'environ 2,7 millions de dollars sur trois ans.</p> <p>En avril 2023, RNCan a mis en place un groupe de travail sur l'étiquetage des maisons qui regroupe des représentants fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux dans le but de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un étiquetage des maisons concernant les données sur l'efficacité énergétique et la résilience climatique partout au Canada.</p>
<p>BDG-09.4</p> <p><u>Fonds d'accélération des codes</u></p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts</i></p> <p><i>Appelé Fonds d'accélération carboneutre du code du bâtiment dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Contribuera à renforcer les capacités et à soutenir la préparation du marché pour aider à accélérer l'adoption et la mise en œuvre des niveaux de rendement plus élevés des codes nationaux de l'énergie 2020, ou d'autres codes à haute performance, et à promouvoir des taux plus élevés de conformité aux codes adoptés. Le financement contribuera également à ouvrir la voie à de nouvelles exigences du code visant à favoriser des modifications écoénergétiques des bâtiments existants, des rénovations et des constructions carboneutres.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Le Fonds d'accélération des codes a été lancé en janvier 2023. Le premier appel de propositions s'est terminé en avril 2023.</p> <p>La plupart des provinces et des territoires se sont engagés à adopter le niveau de base des codes modèles nationaux de l'énergie de 2020 d'ici 2024.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>BDG-09.5</p> <p>Résilience climatique de l'environnement bâti</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments vert</i></p>	<p>Élaborer une approche pour accroître la résilience climatique de l'environnement bâti.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours de développement</p> <p>Dans le cadre de ses travaux d'élaboration de la Stratégie des bâtiments verts du Canada, RNCan met entre autres l'accent sur le renforcement de la résilience climatique de l'environnement bâti. Voir ci-dessus pour plus de détails sur les avancements réalisés vers la Stratégie.</p> <p>En septembre 2023, le processus d'appel de propositions pour le Programme sur l'adaptation au changement climatique a pris fin. Le programme accordera jusqu'à 15 millions de dollars de financement à des projets qui faciliteront le développement, le partage et l'application des connaissances, d'outils et de pratiques au profit des communautés, des décideurs et des entreprises du secteur des ressources naturelles pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière d'adaptation et de développer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation.</p>
<p>BDG-09.6</p> <p><u>Initiative d'accélérateur de rénovations majeures (IARM)</u></p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts</i></p> <p><i>Appelée Initiative d'accélération des rénovations dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Contribuera à transformer le marché canadien des rénovations majeures en augmentant la capacité des activités d'élaboration et de mise en œuvre de projets à travers le pays. Le financement des organismes d'accélération et d'autres intervenants aidera à repérer et à regrouper les projets de rénovations majeures et à guider les propriétaires d'immeubles dans l'élaboration de leurs projets. L'initiative soutiendra également d'autres activités de renforcement des capacités, telles que le développement d'outils et de ressources ou d'approches standardisées.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>L'IARM été lancée en février 2023. Le premier appel de propositions s'est terminé en avril 2023.</p> <p>D'autres efforts ont été fourni pour développer des outils et des ressources dans le but de soutenir la mise en œuvre de projets de rénovations majeures.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
BDG-010 Programme pilote pour des quartiers plus verts (PPQV)	En se concentrant sur les groupes d'habitations de faible hauteur, le PPQV vise à mettre à l'essai le modèle néerlandais Energiesprong (anglais seulement) au sein du marché canadien. Ministère responsable : RNCan	En cours Doté d'un montant de 35,5 millions de dollars, le PPQV vise à piloter le modèle néerlandais <i>Energiesprong</i> de rénovations énergétiques approfondies regroupées dans jusqu'à six quartiers de logements communautaires à travers le Canada. En regroupant des maisons et des bâtiments similaires dans un quartier entier, le modèle <i>Energiesprong</i> crée une demande massive de rénovations énergétiques majeures, ce qui permet de tirer parti de nouvelles approches de rénovation, telles que l'utilisation de panneaux extérieurs préfabriqués, pour réduire le temps de travail sur le chantier et les coûts globaux du projet tout en réduisant l'intensité de la consommation d'énergie et les émissions de chaque bâtiment. Le PPQV comprend deux appels de financement. Le premier appel concerne le soutien aux équipes de développement de marché (EDM), également connues sous le nom d'accélérateurs de rénovation. Ces organisations se réuniront et coordonneront les acteurs de l'offre et de la demande pour identifier les opportunités liées aux projets agrégés de rénovation énergétique majeure, trouver des solutions aux lacunes et obstacles régionaux et conduire la transformation du marché dans leurs régions. Cet appel s'est terminé en avril 2023, avec 16 propositions reçues; parmi ces propositions, jusqu'à six EDM seront sélectionnés pour recevoir jusqu'à 1 million de dollars chacun. Le deuxième appel, qui s'est terminé le 14 septembre 2023, fournira jusqu'à 10 millions de dollars par projet pour financer des démonstrations de rénovations énergétiques majeure de bâtiments entiers dans un maximum de six quartiers de logements communautaires. Les projets éligibles doivent chacun comprendre au moins 100 logements ou unités d'habitation et viser des réductions d'au moins 50 % de la consommation d'énergie et de 80 % des émissions de GES.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
BDG-11 Centre d'excellence pour l'analyse du cycle de vie des projets de construction <i>Désigné sous le nom</i> <i>Établissement d'un centre d'excellence pour soutenir un secteur de la construction décarbonisé et résilient au changement climatique dans le PRÉ pour 2030</i>	La mise en place d'un nouveau Centre d'excellence pour l'analyse du cycle de vie des projets de construction au Centre de recherche en construction du CNRC aidera à orienter le soutien à la R-D et D pour l'innovation à faibles émissions de carbone dans l'industrie de la construction. Ministère responsable : CNRC	Initié Le programme Défi « Environnement bâti sobre en carbone » mettra en place un centre d'excellence pour l'analyse du cycle de vie des projets de constructions dans le but de fournir un soutien technique continu au SCT, à RNCan, à INFC et à d'autres ministères fédéraux pour élaborer et promulguer des exigences en matière d'approvisionnement à faibles émissions de carbone et aider à fournir à l'industrie la certitude nécessaire pour investir dans les technologies à faibles émissions de carbone.

Électricité

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
ELE-01 Élimination progressive des centrales électriques au charbon d'ici 2030	Modifier la réglementation existante sur l'électricité au charbon afin d'accélérer l'élimination progressive de l'électricité traditionnelle au charbon d'ici 2030. Ministère responsable : ECCC	Adopté Des réglementations sont en place. La production continue de l'électricité au charbon devra cesser à partir du 1 ^{er} janvier 2030. À l'automne 2023, 20 centrales électriques alimentées au charbon sont toujours en activité.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ELE-02</p> <p>Normes de rendement réglementaires pour les nouvelles unités au gaz naturel et les unités au charbon converties au gaz</p>	<p>Fixer des normes de rendement relatives à la production d'électricité à partir du gaz naturel</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>Adopté</p> <p>Des réglementations sont en place.</p> <p>Des normes de performance pour les nouvelles unités au gaz naturel et les unités au charbon converties en gaz sont en place pour garantir l'utilisation d'une technologie efficace.</p>
<p>ELE-03</p> <p><u>Programme des énergies renouvelables émergentes (PERE)</u></p>	<p>Soutenir le déploiement des énergies renouvelables non déployées à l'échelle commerciale au Canada comme l'énergie géothermique, l'énergie marémotrice et l'énergie éolienne extracotière.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>La mise en œuvre du PERE de 200 millions de dollars est en cours et les projets sont surveillés. 178 millions de dollars ont été engagés dans six projets en Alb., en C.-B., en Sask. et en N.-É. Les initiatives portent notamment sur des projets d'énergie solaire bifaciale, d'énergie géothermique et d'énergie marémotrice.</p> <p>Depuis avril 2022, le projet géothermique Tu Deh-Kah en C.-B., dirigé par la Deh Tai Corporation, la société de développement économique de la Première Nation de Fort Nelson, a franchi une étape critique avec l'achèvement des tests de puits fin 2022. Les travaux de construction devraient commencer d'ici 2024 et la date d'exploitation est prévue d'ici 2026.</p>
<p>ELE-04</p> <p><u>Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ÉRITE)</u></p>	<p>Investissement dans l'énergie renouvelable intelligente et modernisation du réseau électrique.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Le Programme ÉRITE a alloué tous les fonds des budgets 2021 et 2022 (1,56 milliard de dollars sur huit ans) à des projets d'énergie renouvelable intelligente et de modernisation du réseau électrique.</p> <p>Le Programme ÉRITE a approuvé 72 projets de déploiement et 50 projets de renforcement des capacités, permettant d'augmenter d'environ 2 700 MW la capacité des nouvelles énergies renouvelables et de soutenir le stockage de l'énergie et la modernisation du réseau afin de mieux le</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>préparer à la transition vers un système électrique à consommation carboneutre. Ces projets devraient créer plus de 34 000 emplois-années et réduire les émissions annuelles de GES de 3,1 Mt d'éq. CO₂. Plus de la moitié des projets sont de propriété autochtone significative, ce qui représente plus de 800 millions de dollars de contributions au programme.</p> <p>RNCan continue de signer des ententes de contribution et de fournir du financement pour les projets approuvés. Les projets annoncés sont disponibles en ligne.</p> <p>RNCan a reçu près de 3 milliards de dollars dans le budget 2023, notamment pour recapitaliser les ÉRITE, soutenir les priorités régionales et les projets menés par les autochtones, et élargir l'admissibilité du programme aux projets de transmission.</p>
<p>ELE-05</p> <p>Wah-ila-toos: Réduire la dépendance au diesel dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées</p> <p><i>Appelé Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Pour veiller à ce que les collectivités rurales, éloignées et autochtones qui dépendent actuellement du diesel soient alimentées par une énergie propre et fiable d'ici 2030.</p> <p>Comprend l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel, le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE) et le Programme ARDEC Nord (Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord).</p> <p>Ministères responsables : RNCan, RCAANC</p>	<p>Avril 2022 : Création de l'unité administrative de Wah-ila-toos pour soutenir la mise en œuvre et la coordination de l'approche rationalisée, des voies d'engagement et du développement d'une stratégie à long terme.</p> <p>Octobre 2022 : Une approche centralisée à guichet unique a été mise en œuvre, pour consolider les admissions à l'EPCRE, l'ARDEC Nord et l'IARDD. Depuis, les programmes ont reçu plus de 450 demandes de financement et de nouvelles propositions arrivent chaque jour.</p> <p>Décembre 2022 : Un conseil autochtone fondé sur les distinctions a été créé pour soutenir les Wah-ila-toos en fournissant des orientations et des conseils sur l'élaboration de programmes et de politiques. Le Conseil autochtone dirigera également un processus de mobilisation et élaborera des recommandations dans une stratégie à long terme pour la transition vers une énergie propre. Parallèlement au Conseil autochtone, le Conseil d'administration a été créé pour</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>inclure un ensemble de fonctionnaires fédéraux et de membres du Conseil autochtone qui examineront et approuveront les projets, ainsi que l'orientation politique stratégique. Depuis le lancement de l'EPCRE, l'ARDEC Nord et l'IARDD en 2018, 253 projets ont été approuvés pour un financement total de 272 millions de dollars. Cela comprend 28 projets totalisant 40 millions de dollars de financement depuis le lancement du conseil d'administration.</p> <p>Le 6 février 2023 : L'initiative interministérielle a reçu le nom de Wah-ila-toos à la suite d'une cérémonie de remise de noms sacrés organisée par les grands-mères et les aînés. Le nom Wah-ila-toos représente notre responsabilité collective de maintenir nos bonnes relations les uns avec les autres.</p>
<p>ELE-05.1</p> <p><u>Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel (IARDD)</u></p> <p><i>Fait partie de Wah-ila-toos</i></p>	<p>Un programme de formation à l'énergie propre qui soutient les solutions climatiques menées par les autochtones dans les communautés autochtones isolées qui utilisent actuellement du diesel ou des combustibles fossiles pour le chauffage et l'électricité.</p> <p>L'IARDD soutient une cohorte de participants (appelés Champions de l'énergie) dans leur parcours, depuis la formation jusqu'à la planification et le développement de projets.</p> <p>Ministères responsables : RNCAN, RCAANC</p>	<p>En cours</p> <p>En octobre 2022, la deuxième cohorte de l'IARDD a été lancée et 10 champions de l'énergie ont été sélectionnés. Les champions de l'énergie recevront jusqu'à 1,52 million de dollars pour mener l'engagement, la planification des énergies propres et le développement de projets au sein de leurs communautés. L'équipe de l'IARDD continue de soutenir la première cohorte, composée de 14 Champions de l'Énergie.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ELE-05.2</p> <p><u>Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE)</u></p> <p><i>Fait partie de Wah-ila-toos</i></p>	<p>Soutenir des projets qui réduisent la dépendance au diesel et à d'autres combustibles fossiles dans les communautés autochtones, rurales et éloignées du Canada.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Du 31 mars 2022 au 30 septembre 2023, 20 ententes de contribution et 13 subventions supplémentaires ont été signées en plus des 114 ententes signées depuis le lancement du programme en 2018. Ces projets aident à démontrer et à déployer des projets d'énergie renouvelable menés par les communautés, à encourager l'efficacité énergétique et à renforcer les compétences et les capacités.</p> <p>Les projets comprenaient le projet énergétique de la rivière St. Mary's, appuyé par un financement de 4,3 millions de dollars de l'EPCRE, achevé avec succès au début de 2023. Le projet a permis de remettre à neuf un système hydroélectrique existant de 240 kW en y ajoutant de nouveaux composants de production et un système de contrôle moderne, et d'installer une centrale solaire photovoltaïque de 250 kW ainsi qu'une batterie lithium-ion de 500 kW intégrée au réseau diesel existant à Mary's Harbour, T.-N.-L. Le projet a démontré une meilleure préparation technique d'un micro-réseau diesel intégré comprenant des composants hydroélectriques, solaires et des batteries, et devrait permettre de réduire la consommation de diesel de 30 %.</p>
<p>ELE-05.3</p> <p><u>Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord (ARDEC Nord)</u></p> <p><i>Fait partie de Wah-ila-toos</i></p>	<p>Financement pour la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable dans les communautés autochtones et nordiques hors réseau qui dépendent du diesel et d'autres combustibles fossiles pour produire de la chaleur et de l'électricité.</p> <p>Ministère responsable : RCAANC</p>	<p>En cours</p> <p>D'avril 2022 à septembre 2023, le programme ARDEC Nord a soutenu un total de 78 projets pour un investissement de 26,2 millions de dollars. Cela comprend des projets d'énergie renouvelable (par exemple, des installations de panneaux solaires, des études éoliennes, etc.) ainsi que des initiatives de renforcement des capacités, notamment des ateliers, des programmes de développement des compétences et de mentorat ou de réseautage.</p> <p>De plus, le programme ARDEC Nord a soutenu les phases de la faisabilité et la</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		planification de 11 projets d'hydroélectricité et d'interconnexion de réseaux dans le Nord, pour un investissement de 23,2 millions de dollars.
ELE-06 Programme autochtone d'énergie propre	Investissement, à partir de 2021-2022, dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS), pour renforcer la capacité de projets d'énergie propre locaux et économiquement durables dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et pour soutenir les possibilités de développement économique. Ministère responsable : SAC	En cours Cinq initiatives autochtones en matière d'énergie propre ont reçu un financement de l'IPS en C.-B., en Alb., en Sask., au Qc et dans les provinces de l'Atlantique. Une sixième initiative, au sein du Man., a été approuvée pour utiliser les conditions générales de l'IPS pour développer une initiative d'énergie propre. Le Programme autochtone d'énergie propre (ICE) continue de fournir des conseils, des activités de sensibilisation et un soutien technique pour faire progresser les initiatives autochtones en matière d'énergie propre à travers le pays.
ELE-07 Programme de réseau intelligent	Programme visant à promouvoir la modernisation de l'infrastructure du réseau en finançant la démonstration de technologies prometteuses et quasi commerciales de réseaux intelligents et le déploiement de systèmes intégrés de réseaux intelligents dans tout le Canada. Financement de projets menés par les services publics visant à réduire les émissions de GES, à mieux utiliser les actifs électriques existants et à favoriser l'innovation et les emplois propres. Ministère responsable : RNCAN	En cours RNCAN a terminé la livraison du programme de réseau intelligent financé à hauteur de 100 millions de dollars. Le programme a financé 22 projets, dont par exemple 6,1 millions de dollars à NS Power et 6,2 millions de dollars à la Société NB Power pour développer, déployer et piloter des solutions visant à intégrer des ressources énergétiques distribuées, telles que des installations solaires sur les toits et à l'échelle de la communauté et le stockage par batterie, dans le réseau et pour s'engager avec les communautés sur la consommation d'énergie et la propriété des actifs énergétiques. Le gouvernement du Canada a engagé 45,6 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour renouveler le volet de démonstration des réseaux intelligents dans le cadre du programme d'innovation énergétique (voir ENB-02 dans le Tableau 6-1) afin d'accélérer le développement des

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		réseaux intelligents et d'éliminer les obstacles à leur adoption.
ELE-08 Programme de préparation des projets d'interconnexions stratégiques (PPPIS)	Financement d'études pour aider à réaliser de nouveaux projets d'infrastructures de transport d'électricité interprovinciales avec le soutien de la Banque canadienne de l'infrastructure. Ministère responsable : RNCAN	En cours En août 2023, trois ententes de contribution ont été signés dans le cadre du PPPIS pour soutenir des projets de transmission en phase de pré-développement dans le Canada atlantique et s'est engagé à verser 15 millions de dollars de financement.
ELE-09 Mise en œuvre du Plan d'action canadien pour les petits réacteurs modulaires (PRM)	Le plan d'action du Canada pour les PRM, publié en 2020, est le plan du Canada visant à développer, démontrer et déployer les PRM pour de multiples applications sur le territoire national et à l'étranger. Dans le cadre de l'une des 27 actions fédérales engagées dans le cadre du plan, le gouvernement du Canada s'est engagé à convoquer la haute direction. La table de direction regroupe des représentants de haut niveau du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés, des communautés autochtones, des services publics, de l'industrie et des organisations non gouvernementales. Ministère responsable : RNCAN	En cours Depuis avril 2022, le sous-ministre de RNCAN a tenu trois réunions de la Table de leadership sur les PRM pour discuter des développements dans le domaine de l'énergie nucléaire. À la suite de la réunion inaugurale tenue en avril 2022, RNCAN s'est engagé à publier une mise à jour sur les progrès réalisés concernant le plan d'action sur les PRM afin de capter la voix de la Table de leadership, de souligner les discussions de la réunion et de décrire les actions futures pour soutenir le développement et le déploiement des PRM au Canada. La deuxième mise à jour des progrès sera publiée à l'automne 2023. Au cours des dernières années, l'énergie nucléaire a connu un essor important tant au niveau national qu'international. Afin de tenir compte de cette transition et refléter l'importance d'une planification intégrée faisant intervenir toutes les technologies nucléaires, qu'il s'agisse de petits ou de grands réacteurs, le champ d'action de la table de leadership a été élargi et s'appelle désormais la Table de leadership sur l'énergie nucléaire.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
ELE-10 Règlement sur l'électricité propre	Établir des normes de rendement pour les unités de production d'électricité émettrices afin de soutenir l'objectif d'électricité carboneutre d'ici 2035. Ministère responsable : ECCC	En cours Le projet de règlement a été publié dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 19 août 2023, pour commentaires officiels. Les dernières modifications devraient être publiées d'ici 2024.
ELE-11 Programme d'avant-projet de l'électricité (PAPE)	Soutenir les travaux des avant-projets d'électricité propre, en collaboration avec les provinces. Ministère responsable : RNCan	En cours En septembre 2023, cinq candidatures ont été reçues et se trouvent à différentes étapes du processus d'examen et d'approbation du projet.
ELE-12 Conseil consultatif canadien de l'électricité <i>Appelé Conseil pancanadien du réseau électrique dans le PRÉ pour 2030</i>	Conseils externes au gouvernement du Canada afin de promouvoir les investissements dans l'infrastructure d'électricité propre Ministère responsable : RNCan	Initié Le budget de 2022 a prévu 2,4 millions de dollars pour la création du Conseil du réseau pancanadien, qui fournirait des conseils externes à l'appui de la planification nationale et régionale de l'électricité. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a collaboré avec ses homologues provinciaux et territoriaux à l'été 2022 pour solliciter des commentaires sur le concept du Conseil de l'électricité à examiner lors de la phase de son élaboration. Les fonctionnaires du ministère ont ensuite assuré le suivi avec leurs homologues du PT dans le cadre d'engagements bilatéraux afin de solliciter des commentaires supplémentaires. En mai 2023, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé la création du Conseil consultatif canadien de l'électricité et la définition de son mandat. Le Conseil a été créé en tant qu'organe consultatif indépendant, spécialisé dans le secteur de l'électricité, chargé de conseiller le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'accélérer les investissements et de promouvoir des systèmes électriques durables, abordables et fiables. Le Conseil consultatif canadien de l'électricité a entamé ses travaux en mai 2023 et a pour objectif de présenter ses conseils au ministre

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		dans un rapport au printemps 2024 pour soutenir et permettre la transition des systèmes électriques du Canada vers les objectifs de carboneutralité.
ELE-13 Boucle de l'Atlantique	Afin d'aider à connecter les régions à l'énergie propre, le gouvernement du Canada dirigera l'engagement à travers le Canada atlantique afin de définir une voie claire pour la boucle atlantique. Ministère responsable : RNCan	En cours Les gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse avanceront sur deux voies de collaboration pour soutenir l'abandon progressif de la production d'électricité à partir du charbon d'ici à 2030 et pour parvenir à une production d'électricité carboneutre d'ici à 2035 et à une économie carboneutre d'ici à 2050. Dans le cadre du premier volet de travail, les gouvernements provinciaux et fédéral définiront les investissements nécessaires pour soutenir l'abandon progressif de l'électricité produite à partir du charbon d'ici à 2030 et la transition vers des énergies propres. La ligne de transport d'électricité de Point Lepreau-Salisbury-Onslow, qui relie la N.-É. et le N.-B., a été identifiée comme une priorité à court terme pour 2030. Une deuxième phase de travail permettra de faire progresser les domaines d'importance critique et la coopération sur la voie de l'électricité carboneutre d'ici 2035, y compris l'exploration plus approfondie des possibilités de transmission régionale et d'échange d'énergie en partenariat avec les services publics voisins, au Qc, à T.-N.-L. et à l'Î.-P.-É.
ELE-14 Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres	Le budget 2023 a proposé d'introduire un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans certains systèmes de production d'électricité non polluants, la production d'électricité au gaz naturel réduite, les systèmes stationnaires de stockage de l'électricité et le matériel de	En cours de développement Le budget 2023 a annoncé l'intention du gouvernement d'introduire un crédit d'impôt pour l'investissement dans l'électricité propre. Le ministère des Finances élabore actuellement les détails relatifs à la conception et la mise en œuvre du crédit d'impôt. Le ministère s'engagera avec les provinces, les territoires et les autres parties concernées

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>transmission de l'électricité entre les provinces et les territoires. Les nouveaux projets et les projets de rénovation des installations existantes seront admissibles. Les entités imposables et non imposables, telles que les sociétés d'État et les services publics, les sociétés détenues par les communautés autochtones et les fonds de pension, seraient éligibles au crédit d'impôt à l'investissement proposé.</p> <p>Ministère responsable : FIN</p>	<p>pour élaborer les détails de la conception et de la mise en œuvre du crédit d'impôt pour l'investissement dans l'électricité propre.</p> <p>Le gouvernement prévoit de présenter un projet de loi au Parlement à l'automne 2024. La loi et les règlements devront recevoir la sanction royale avant que le crédit d'impôt puisse être demandé.</p>

Industrie lourde

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>HVI-01</p> <p>Règlement sur les hydrofluorocarbures (HFC)</p>	<p>Le règlement sur les HFC vise à soutenir l'élimination progressive de la consommation des HFC avec des interdictions de fabrication et d'importation de produits contenant ou conçus pour contenir des HFC.</p> <p>Ministère responsable : ECC</p>	<p>Adopté</p> <p>La réglementation est en place.</p>
<p>HVI-02</p> <p><u>Programme de croissance propre (PCP)</u></p>	<p>Lancé en 2017-2018, le premier PCP en son genre a investi dans la R-D et D sur les technologies propres dans les secteurs canadiens de l'énergie, des mines et de la foresterie. Le programme a couvert cinq domaines : la réduction des gaz à effet de serre et la réduction de la pollution atmosphérique; la réduction des perturbations du paysage et l'amélioration de la gestion des déchets; la</p>	<p>Terminé</p> <p>A fourni 155 millions de dollars pour cofinancer 43 projets de R-D et D dans l'énergie propre grâce à des partenariats conclus avec les provinces et les territoires dans trois secteurs canadiens : l'énergie, les mines et les forêts.</p> <p>En 2022-2023, les projets mis en place dans le cadre du PCP ont démontré des progrès en matière de R D et D, avec plus de la moitié des projets faisant progresser un ou plusieurs niveaux de préparation technologique (69 %), dépassant l'objectif du programme, qui est de</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>production et l'utilisation de matériaux et de bioproduits de pointe; l'utilisation et la production efficaces de l'énergie; la réduction de l'utilisation de l'eau et des impacts sur les écosystèmes aquatiques. Le programme visait à faire progresser les technologies propres émergentes pour une préparation commerciale, à réduire les impacts environnementaux, à améliorer la compétitivité et à créer des emplois.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>50 %. Les projets ont déposé 410 brevets ou licences, contribué à l'élaboration de 11 codes ou normes et partagé les premières découvertes et connaissances grâce à la production de 93 articles évalués par des pairs, rapports techniques et autres publications.</p> <p>En 2022-2023, les projets mis en place dans le cadre du PCP ont déjà atteint leurs objectifs de rendement environnemental pour 2027, en réalisant des réductions annuelles de 0,35 Mt d'éq. CO₂ des émissions de GES (objectif 2027 : 0,3 à 0,7 Mt par an), et de 24 600 000 m³ d'utilisation d'eau (objectif 2027 : 100 000 à 2 000 000 m³ par an) et 91 000 tonnes de déchets (objectif 2027 : 20 000 à 30 000 tonnes par an).</p> <p>Les projets du PCP ont généré plus de 1 003 emplois-années directs et indirects, dont 465 emplois directs. Les promoteurs ont réussi à exploiter des fonds d'une moyenne de 3 dollars en fonds de contribution pour chaque dollar de financement de RNCan qui dépasse le ratio cible de 1:1.</p>
<p>HVI-03</p> <p>Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro (FSI-ANZ)</p>	<p>Investit dans des projets visant à aider les plus grands secteurs industriels émetteurs de GES du Canada à réduire leurs émissions, à positionner les secteurs industriels clé à réussir dans l'économie mondiale carboneutre d'ici 2050 et à faire du Canada un chef de file des technologies propres en tirant parti de nouvelles opportunités de croissance, y compris un écosystème domestique de batteries.</p> <p>Ministère responsable : ISDE</p>	<p>En cours</p> <p>Depuis son lancement en 2021, l'initiative ANZ a signé plusieurs ententes de contribution dans de nombreux secteurs, incluant les piles à combustibles, les batteries, le nucléaire, l'acier et la fabrication de véhicules électriques. Ces projets aideront les industries canadiennes à s'adapter à l'économie verte, à soutenir le développement de technologies propres canadiennes et à assurer des réductions de GES qui contribuent aux objectifs climatiques du Canada.</p> <p>L'ANZ a également lancé un appel à l'action pour les grands émetteurs en mars 2022 afin d'identifier et de sélectionner des propositions de grande envergure, ambitieuses et innovantes qui réduisent considérablement</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>les émissions de GES à court terme tout en positionnant l'industrie canadienne pour qu'elle soit compétitive dans une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Grâce à cet appel à l'action, l'ANZ a identifié plusieurs projets prometteurs de décarbonisation à grande échelle, dont la plupart sont actuellement en phase de vérification préalable du projet. Ces projets devraient soutenir le Canada pour qu'il réalise son objectif de réduction des émissions pour 2030.</p> <p>Dans le cadre d'efforts pour réduire les émissions des installations existantes, le FSI soutient des projets clés qui accéléreront la transition vers la carboneutralité du secteur sidérurgique canadien et réduiront l'intensité des émissions de GES des produits sidérurgiques. Le programme a obtenu des projets avec Algoma Steel et ArcelorMittal Dofasco pour moderniser leurs installations de fabrication d'acier en électrifiant les processus de production et en améliorant la qualité des produits. Grâce à ces projets financés par le FSI, les entreprises se sont également engagées à atteindre un potentiel combiné de réduction des émissions de GES de 6 Mt en 2030.</p>
<p>HVI-04</p> <p>Réduire les taux d'imposition sur le revenu des sociétés qui fabriquent des technologies carboneutres</p>	<p>Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget 2021 qu'il réduirait moitié les taux généraux d'imposition du revenu des sociétés et des petites entreprises qui fabriquent des technologies carboneutres.</p> <p>Ministère responsable : FIN</p>	<p>En cours</p> <p>Le budget 2022 a annoncé une expansion des activités admissibles, laquelle a été mise en place.</p> <p>Le budget 2023 proposait une prolongation de trois ans de cette mesure et une nouvelle expansion des activités admissibles.</p> <p>Un projet de loi visant à mettre en œuvre ces propositions du budget 2023 a été rendu public pour commentaires en août 2023.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
HVI-05 Défi carboneutre	<p>Soutient les industries opérant au Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans crédibles et efficaces de transition de leurs installations vers la carboneutralité d'ici 2050.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Depuis le lancement du programme en août 2022, plus de 140 entreprises canadiennes y ont adhéré.</p> <p>Le recrutement, la sensibilisation et l'engagement se poursuivent.</p> <p>Le SCT a annoncé que les soumissionnaires retenus pour les contrats d'approvisionnement fédéraux de plus de 25 millions de dollars doivent participer au Défi ou à une initiative ou norme similaire.</p> <p>Le programme s'est également engagé à étendre l'admissibilité aux gouvernements locaux et aux entités publiques, pour les inciter à s'engager vers la carboneutralité.</p>
HVI-06 Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques	<p>Créer un Centre d'excellence sur les minéraux critiques pour diriger l'élaboration et la coordination des politiques et des programmes du Canada sur les minéraux critiques, en collaboration avec l'industrie, les partenaires provinciaux, territoriaux, autochtones, non gouvernementaux, internationaux et d'autres ministères.</p> <p>Ministères responsables : RNCan, CNRC</p>	<p>En cours</p> <p>Le Centre d'excellence sur les minéraux critiques a été mis en place à RNCan.</p> <p>La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques a été lancée le 9 décembre 2022.</p> <p>La mise en œuvre est en cours pour chacune des initiatives de la Stratégie. Chaque initiative est présentée en détail ci-après.</p>
HVI-06.1 Initiative Géosciences et données sur les minéraux critiques (GDMC) <i>Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</i>	<p>79,2 millions de dollars sur 4 ans pour accélérer la géoscience publique pour les minéraux critiques. Le programme fournit un financement pour améliorer la disponibilité de données et d'informations précieuses sur l'emplacement, la qualité et la faisabilité économique des ressources minérales critiques.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Date de lancement : printemps 2023 (actif)</p> <p>Février 2023 : Internal Geoscience Projects a annoncé un appel de propositions qui a finalement accordé à 23 projets un financement sur quatre ans pour un total de 9,4 millions de dollars.</p> <p>Juin 2023 : les provinces et les territoires peuvent soumettre des propositions de projets jusqu'à concurrence de 500 000 dollars par projet. Le GDMC prévoit allouer un financement de 1 million de dollars</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>à cette initiative visant à mobiliser les PT. Ces projets sont conçus pour : établir une base de connaissances sur les ressources minérales critiques; étudier et explorer les systèmes minéraux critiques sur des sources nouvelles et émergentes; et modéliser de manière prospective les minéraux critiques en intégrant des analyses avancées et des principes ESG.</p> <p>Été 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● consultation avec les peuples autochtones : correspondance avec 15 organisations autochtones pour appuyer les travaux de terrain menés dans le cadre de GDMC en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. ● communications et conférences : 10 présentations et séances lors d'événements clés. <p>Publications : 4 publiées et 1 en cours de révision, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● « Mapping Canada's Green Economic Pathways for Battery Minerals: Balancing Prospectivity Modelling with Conservation and Biodiversity Values », Earth Science, Systems and Society (2022); ● « Geoscience language models and their intrinsic evaluation », Applied Computing and Geosciences, Volume 14 (2022); et, ● « Applications of Natural Language Processing to Geoscience Text Data et Prospectivity Modeling », Natural Resources Research (2023).

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>HVI-06.2</p> <p><u>Programme de recherche, développement et démonstration pour les minéraux critiques</u></p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</i></p>	<p>Le programme vise à financer des projets miniers critiques pour améliorer la faisabilité de la production ou de la commercialisation de leurs conceptions de nouvelles technologies et de procédés innovants et favoriser l'amélioration des rendements environnementaux et sociaux de leurs méthodes de production.</p> <p>Ministères responsables : RNCan, CNRC</p>	<p>En cours</p> <p>Date de lancement : été 2023 (actif)</p> <p>Mars 2023 : vague 1 : 47,7 millions de dollars dans le cadre du budget de 2021. Six projets annoncés à l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs en mars 2023, pour un investissement total de plus de 14 millions de dollars.</p> <p>Juin 2023 : vague 2 : 144,4 millions de dollars dans le cadre du budget de 2022. RNCan a organisé un atelier de deux jours (les 20 et 21 juin 2023) à Ottawa, avec plus de 150 participants de l'industrie, du milieu universitaire, des associations et du gouvernement.</p> <p>Le 18 juillet 2023 : le processus de réception des demandes de participation au programme de contribution doté de 40 millions de dollars, pour les usines pilotes et les projets de démonstration qui contribueront au développement des chaînes de valeur des minéraux critiques a été lancé le 18 juillet 2023 et restera ouvert jusqu'au 29 septembre 2023. Le programme tiendra compte de projets à réaliser entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2027. La vague 2 du programme a élargi sa liste de minéraux critiques admissibles aux 31 minéraux identifiés dans la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, mais continuera de donner la priorité à certains minéraux critiques de cette liste pour s'aligner étroitement sur le programme du Fonds stratégique pour l'innovation d'ISDE. La vague 2 a également élargi ses chaînes de valeur prioritaires pour inclure la fabrication avancée et les technologies de l'information et de la communication en plus de la chaîne de valeur des véhicules électriques incluse dans la vague 1.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>HVI-06.3</p> <p>Cible des minéraux critiques, Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques.</i></p>	<p>Augmenter l'approvisionnement en minéraux critiques provenant de sources responsables et appuyer le développement de chaînes de valeur nationales et mondiales pour l'économie verte et numérique. Un financement de 1,5 milliard de dollars est prévu pour des projets de minéraux critiques de 2023-2024 à 2029-2030.</p> <p>Ministère responsable : ISDE</p>	<p>En cours</p> <p>Date de lancement : été 2023 (actif)</p> <p>Le 14 juillet 2023 : un cadre d'investissement dans les minéraux critiques visant à orienter l'évaluation et l'établissement des priorités du projet a été élaboré et des lignes directrices ont été publiées par ISDE.</p> <p>Juillet 2023 : 2 projets soutenus (249 millions de dollars)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 27 millions de dollars à E3 Lithium pour un projet d'extraction de lithium à partir de saumures. ● 222 millions de dollars à Rio Tinto Fer et Titane (RTFT) pour augmenter la production de minéraux critiques et pour la décarbonisation des opérations (jusqu'à 70 % de réduction des émissions de GES des activités de RTFT dans le dioxyde de titane, l'acier et les poudres métalliques).
<p>HVI-06.4</p> <p>Service de guide expert dans les minéraux critiques</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</i></p>	<p>21,5 millions de dollars pour soutenir le Centre d'excellence sur les minéraux critiques (CEMC) afin d'élaborer des politiques et des programmes fédéraux sur les minéraux critiques et d'aider les développeurs de projets à naviguer les processus réglementaires et les mesures de soutien fédérales.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Date de lancement : décembre 2022 (active)</p> <p>Hiver 2023 : soutien aux promoteurs de minéraux critiques : Depuis décembre, le CEMC a reçu plus de 300 demandes de la part de partenaires de l'industrie pour obtenir de l'information ou de l'aide dans la navigation des mesures de soutien fédérales pour les projets miniers. Plus de 30 propositions ont été renvoyées à d'autres partenaires fédéraux pour des possibilités de financement potentielles.</p> <p>Le CEMC a développé des outils et mécanismes pour faciliter les opportunités de financement avec d'autres partenaires fédéraux, notamment l'utilisation d'outils logiciels ainsi que la mise en place de comités internes pour explorer l'investissement conjoint.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>HVI-06.5</p> <p>Partenariats mondiaux</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</i></p>	<p>Soutenir les engagements internationaux du Canada et ses engagements dans les initiatives de la géoscience, de R-D, d'attraction du commerce et des investissements, de transparence et de durabilité liées aux minéraux critiques.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>En cours</p> <p>Date de lancement : printemps 2023 (actif)</p> <p>Mars 2023 : lancement du dialogue Canada–Royaume-Uni sur la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques à l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC)</p> <p>Mai 2022 : mission d'innovation du Royaume-Uni au Canada.</p> <p>Juin 2022 : le Haut-commissariat du Canada au Royaume-Uni a organisé une mission de recherche et d'innovation au Royaume-Uni, qui comprenait des discussions sur les minéraux critiques.</p> <p>Mai 2023 : signature d'une entente d'accord avec la Corée du Sud pour renforcer la collaboration bilatérale sur les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques.</p> <p>Été 2023 : en vertu d'un protocole d'entente entre la Commission géologique du Canada (CGC) et l'Institut coréen des géosciences et des ressources minérales (KIGAM), quatre nouveaux projets géoscientifiques sont en cours (à partir du 20 juillet 2023).</p>
<p>HVI-06.6</p> <p>Affaires réglementaires du Nord</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</i></p>	<p>40 millions de dollars pour faire progresser le programme du Canada sur les minéraux essentiels dans le Nord et les territoires en appuyant le dialogue sur la réglementation, les études régionales, la planification de l'utilisation des terres, les évaluations d'impact et la consultation des Autochtones.</p> <p>Le programme vise à réduire les incertitudes et les risques associés à des éléments incomplets ou non appuyés des systèmes de réglementation du Nord, à</p>	<p>En cours</p> <p>Date de lancement : printemps 2023 (actif)</p> <p>Dialogues sur la réglementation (3,78 millions de dollars sur 7 ans) : établir et maintenir des forums de dialogue sur la réglementation au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.</p> <p>Études régionales (14,60 millions de dollars sur 7 ans) : réaliser des études régionales (ou études régionales des effets cumulatifs) dans les régions à fort potentiel minéral critique des territoires.</p> <p>Aménagement du territoire (10,11 millions de dollars sur 7 ans) : fournir un soutien financier aux gouvernements et aux organisations</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>accroître la confiance et l'efficience et à mieux soutenir la participation significative des Autochtones aux processus de gestion des ressources du Nord.</p> <p>Ministère responsable : RCAANC</p>	<p>autochtones qui ne sont pas actuellement financés afin de les aider à participer aux processus d'aménagement du territoire.</p> <p>Évaluation d'impact et consultation de la Couronne (11,52 millions de dollars sur 7 ans) : fournir un soutien financier aux gouvernements et aux organisations autochtones afin de garantir une participation générale et considérable dans toutes les phases de l'évaluation des répercussions; mener un examen (document sur les options et le diagnostic) afin d'améliorer la consultation de la Couronne en matière de gestion des ressources du Nord.</p>
<p>HVI-06.7</p> <p>Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques (FIMC)</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</i></p>	<p>Le FIMC soutiendra les projets d'énergie propre et d'infrastructure de transport nécessaires au développement et à l'expansion de la production des minéraux critiques du Canada.</p> <p>Ministère responsable : RNCAN</p>	<p>Initié</p> <p>Annoncé en mars 2023, le FIMC fournira 1,5 milliard de dollars via le budget 2022 (sur 7 ans à compter de 2023-2024) pour soutenir les projets d'énergie propre et d'infrastructures de transport nécessaires au développement et à l'expansion de la production des minéraux critiques du Canada.</p> <p>L'appel de propositions pour le Fonds a été lancé le 20 novembre 2023.</p>
<p>HVI-07</p> <p>Programme d'installations industrielles et manufacturières vertes (PIIMV)</p> <p><i>Appelé Système de gestion de l'énergie dans l'industrie dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Le Programme d'installations industrielles et manufacturières vertes (PIIMV) vise à aider les installations industrielles à faire des économies d'énergie et de coûts connexes, afin de contribuer à améliorer la compétitivité et la durabilité. Ces économies soutiendront le Canada dans ses efforts visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES qui y sont associées.</p> <p>Ministère responsable : RNCAN</p>	<p>En cours</p> <p>Le PIIMV a été lancé en février 2023.</p> <p>Un premier appel de propositions pour le volet Solutions d'efficacité énergétique (Volet 1) ciblant les provinces, les territoires, les services publics et d'autres organisations s'est terminé en mars 2023.</p> <p>Un appel de propositions pour les installations industrielles (Volet 2) s'est terminé en juillet 2023.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
HVI-08 Stratégie favorisant l'achat de produits propres	Le gouvernement s'est engagé à introduire une nouvelle Stratégie favorisant l'achat de produits propres pour soutenir et privilégier l'utilisation de produits à faible teneur en carbone fabriqués au Canada dans les projets d'infrastructure canadiens. Ministères responsables : RNCAN, INFC, SPAC	En cours de développement En 2022 et 2023, RNCAN, INFC et SPAC ont travaillé avec des partenaires fédéraux, notamment le Centre pour l'écologisation du gouvernement du SCT, ISDE, le CNRC et ECCC, afin d'élaborer une Stratégie favorisant l'achat de produits propres. À la fin de l'été 2022, les ministères ont organisé une série de séances d'engagement avec les parties prenantes.

Pétrole et gaz

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
OIG-01 Fonds de réduction des émissions (FRE)	Financement pour soutenir les investissements en capital, le déploiement de technologies propres et la R-D et D pour réduire les émissions de méthane et d'autres GES provenant des activités pétrolières et gazières côtières et extracôtières. Le fonds comporte trois volets : <ul style="list-style-type: none"> ● le déploiement côtier; ● le déploiement extracôtier; et ● la R-D extracôtier. Ministère responsable : RNCAN	En cours Le financement du programme a pris fin au cours de l'exercice 2022-2023. Tous les projets seront achevés d'ici le 31 mars 2024. Voir ci-dessous pour les mises à jour spécifiques à chaque volet.
OIG-01.1 Fonds de réduction des émissions : déploiement côtier	Le programme de déploiement côtier était un investissement de 675 millions de dollars destinés à soutenir le déploiement de technologies et d'infrastructure propres permettant de réduire ou d'éliminer les émissions de méthane provenant des opérations intermédiaires et en amont de production de pétrole et de gaz. Ministère responsable : RNCAN	En cours Le programme a engagé 254 millions de dollars d'ici à sa clôture en mars 2023. À l'automne 2023, 180 millions de dollars ont été distribués aux promoteurs. Les projets seront achevés d'ici le 31 mars 2024.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>OIG-01.2</p> <p>Fonds de réduction des émissions : déploiement extracôtier</p>	<p>Le Programme de déploiement extracôtier a consisté en un investissement de 42 millions de dollars destiné à soutenir des projets d'investissement conçus pour réduire les émissions de GES extracôtiers ou pour améliorer les performances environnementales des activités de surveillance, de détection et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en mer.</p> <p>Ministère responsable : RNCAN</p>	<p>Terminé</p> <p>Tous les fonds prévus dans le cadre du Programme de déploiement extracôtier ont été alloués à compter de mars 2023.</p>
<p>OIG-01.3</p> <p>Fonds de réduction des émissions : Programme de R-D et D extracôtier</p>	<p>Le Programme de R-D et D extracôtier a représenté un investissement de 33 millions de dollars pour appuyer les projets de recherche, de développement et de démonstration qui font progresser les solutions visant à décarboniser l'industrie extracôtière de T.-N.-L. Il a été livré par RNCAN en collaboration avec Energy Research & Innovation Newfoundland & Labrador.</p> <p>Ministère responsable : RNCAN</p>	<p>Terminé</p> <p>Le programme extracôtier de R-D et D a permis de financer 18 projets de R-D et D appliqués qui contribueront à réduire les émissions dans le secteur pétrolier et gazier extracôtier. Les projets ont été achevés avec succès en mars 2023.</p>
<p>OIG-02</p> <p>Règlement sur le méthane dans le secteur du pétrole et du gaz</p>	<p>L'actuelle réglementation fédérale exige que le secteur du pétrole et du gaz réduise ses émissions de méthane de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2025. Le gouvernement s'est engagé à élaborer des mesures visant à réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier d'au moins 75 % par rapport aux niveaux de 2012.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Projet de cadre réglementaire publié en novembre 2022. Une mise à jour du cadre en septembre 2023 a décrit la voie à suivre pour dépasser l'objectif de 75 %.</p> <p>Le Canada a récemment publié, pour consultation, un projet de règlement sur le méthane qui vise à réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier d'au moins 75 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2030. La publication du règlement final est prévue pour 2024.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>OIG-03</p> <p>Plafonnement des émissions du secteur du pétrole et du gaz</p>	<p>Plafonner les émissions du secteur du pétrole et du gaz et veiller à ce que le secteur apporte une contribution ambitieuse et faisable à la réalisation des objectifs climatiques du pays à l'horizon 2030. Réduire les émissions au rythme et à l'échelle nécessaires pour atteindre l'objectif de carboneutralité à l'horizon 2050, en se fixant des objectifs quinquennaux pour rester sur la bonne voie.</p> <p>Ministères responsables : ECCC, RNCan</p>	<p>Initié</p> <p>Depuis la publication, en juillet 2022, du document de travail sur les options permettant de plafonner et de réduire les émissions de GES du secteur du pétrole et du gaz, ECCC et RNCan ont mobilisé les provinces et les intervenants et ont reçu de nombreuses informations pour orienter la conception du plafonnement. Le gouvernement a reçu plus de 150 contributions écrites des intervenants et plus de 25 000 contributions du grand public dans le cadre de campagnes par courriel. Près de 100 réunions multilatérales et bilatérales et webinaires d'information ont eu lieu. Les contributions reçues venaient des provinces et des territoires, des partenaires autochtones, de l'industrie, des organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, des universitaires et du grand public. Le gouvernement du Canada publiera un cadre réglementaire pour plafonner les émissions provenant de la production de pétrole et de gaz à l'automne 2023.</p>
<p>OIG-04</p> <p>Élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles</p>	<p>En 2009, les dirigeants du G20 se sont engagés à « éliminer progressivement et à rationaliser à moyen terme les subventions inefficaces aux combustibles fossiles ». Lors du Sommet des leaders nord-américains, tenu le 29 juin 2016, le Canada a convenu de mettre en œuvre cet engagement d'ici 2025.</p> <p>Conformément aux lettres de mandat des ministres de l'Environnement et des Finances chargés du dossier des changements climatiques, le Canada s'est par la suite engagé à accélérer l'élimination des subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici 2023, et à élaborer un plan visant à éliminer progressivement le</p>	<p>Adopté</p> <p>Le 24 juillet 2023, le gouvernement du Canada a publié « Subventions inefficaces aux combustibles fossiles – Cadre d'évaluation pour autoexamen par le gouvernement du Canada » ainsi que les lignes directrices sur les Subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le cadre d'évaluation est l'outil qui permet de déterminer les mesures fiscales et non fiscales qui constituent une subvention inefficace aux combustibles fossiles. Les subventions aux combustibles fossiles sont considérées comme inefficaces, à moins qu'elles ne remplissent un ou plusieurs des six critères spécifiques.</p> <p>Les lignes directrices, en vigueur depuis leur publication, ordonnent aux ministères et aux organismes fédéraux d'aligner toutes les futures aides publiques sur le cadre d'évaluation. Les lignes directrices peuvent être</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>financement public du secteur des combustibles fossiles, y compris par les sociétés d'État fédérales.</p> <p>Ministères responsables : ECCC, FIN, RNCAN</p>	<p>mises à jour à tout moment pour mieux refléter les nouveaux développements politiques et permettre une plus grande rigueur, et peuvent être révisées formellement à intervalles réguliers.</p> <p>Dans le cadre de ses travaux portant sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, FIN, avec le soutien d'ECCC, élaborera un rapport d'auto-évaluation qui servira de base à l'évaluation du Canada par un groupe d'experts internationaux (c'est-à-dire le processus d'examen par les pairs). Ce rapport sera rendu public une fois l'examen par les pairs achevé.</p> <p>Le Canada s'est également engagé à élaborer un régime visant à éliminer progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles. Les travaux du gouvernement permettront d'identifier le financement public actuel d'ici 2024 et d'annoncer, d'ici l'automne 2024, le plan de mise en œuvre visant à éliminer progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles.</p>

Transport

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>TRN-01</p> <p>Réglementation des émissions des véhicules routiers légers</p>	<p>Aligner les règlements d'avant 2026 sur les normes américaines les plus strictes.</p> <p>Amendements visant à garantir que les règlements ultérieurs à 2025 soient alignés sur les règlements américains.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Les propositions de règlement pour les années modèles antérieures à 2026 ont été publiées dans la partie 1 de la <i>Gazette du Canada</i> le 31 décembre 2022, pour commentaires du public.</p> <p>Les consultations avec les intervenants se poursuivent.</p> <p>Les modifications finales pour les années antérieures à 2026 devraient être publiées d'ici la fin de l'année 2023.</p> <p>Les projets de règlement pour la période postérieure à 2026 devraient être publiés en</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		2024, après la publication de la règle finale des États-Unis.
TRN-02 Objectifs de vente réglementés pour les véhicules zéro émission (VZE) légers	Exigence qu'au moins 20 % de tous les nouveaux véhicules légers mis en vente soient des VZE d'ici à 2026, au moins 60 % d'ici à 2030 et 100 % d'ici à 2035. Ministère responsable : ECCC	En cours Les projets de règlement ont été publiés dans la partie 1 de la <i>Gazette du Canada</i> en date du 31 décembre 2022 afin de recueillir les commentaires du public. Les consultations avec les intervenants se poursuivent. La version définitive du règlement doit être publiée d'ici la fin de 2023.
TRN-03 Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE)	Le programme iVZE contribue à rendre les nouveaux VZE légers plus abordables en offrant des incitatifs aux points de vente destinés aux particuliers et aux entreprises, soutenant ainsi l'adoption des VZE partout au Canada. Ministère responsable : TC	En cours Le programme iVZE a encouragé l'achat de plus de 300 000 VZE depuis son lancement en mai 2019.
TRN-04 Règlement sur les émissions des véhicules routiers lourds	Amendements visant à garantir que les réglementations postérieures à 2025 soient alignées sur les normes les plus strictes en Amérique du Nord. Ministère responsable : ECCC	En cours de développement Les amendements proposés pour renforcer la rigueur des normes d'émission de polluants atmosphériques et de GES pour les véhicules lourds, conformément à l'EPA des États-Unis, devraient être publiés dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> après la finalisation des exigences relatives aux véhicules zéro émission (voir TRN-05.1).
TRN-05 Stratégie de réduction des émissions des véhicules moyens et lourds (VML)	Une stratégie intégrée visant à ce que 35 % des ventes totales de VML soient des VZE d'ici à 2030. Ministère responsable : TC	En cours Une stratégie a été lancée, y compris de nouveaux programmes et de nouveaux financements, comme : <ul style="list-style-type: none"> Le programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE), doté de 547,5 millions de dollars, lancé le 11 juillet 2022;

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> ● 75,8 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2022-2023, pour le Programme de camionnage à zéro émission; ● Le Programme de transport écoénergétique de marchandises destiné à aider les parcs de véhicules à réduire leur consommation de carburant et les émissions de GES provenant du transport routier des marchandises; et, ● La poursuite du Fonds pour le transport en commun à zéro émission, un programme doté de 2,75 milliards de dollars qui soutient les exploitants de transports en commun et d'autobus scolaires au Canada qui électrifient leurs parcs de véhicules (voir TRN-11.2 pour plus de détails). <p>De plus amples informations sur chacun de ces programmes sont disponibles ci-dessous.</p> <p>Enfin, le gouvernement du Canada travaille avec de nombreux intervenants, y compris l'industrie, les organisations non gouvernementales, les provinces et les territoires, afin de partager les meilleures pratiques, d'échanger des informations et d'identifier des solutions pour assurer un transport de marchandises plus propre, notamment par l'intermédiaire de divers groupes de travail et du Conseil des véhicules à zéro émission qui vient d'être mis en place.</p>
<p>TRN-05.1</p> <p>Réglementation des ventes de véhicules moyens et lourds zéro émission</p> <p><i>Fait partie de la stratégie de réduction des émissions des véhicules moyens et lourds (VML)</i></p>	<p>Exigences que les véhicules zéro émission représentent 100 % des ventes de VML d'ici 2040 pour une sous-catégorie de véhicules selon la faisabilité, ainsi que des exigences réglementaires relatives aux ventes provisoires d'ici 2030 pour les différentes catégories de véhicules qui varieraient selon la faisabilité, et examiner la possibilité d'établir des cibles provisoires pour le milieu des années 2020.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours de développement</p> <p>Proposition de cadre réglementaire pour l'établissement d'exigences zéro émissions pour les VML, prévue pour l'automne 2023.</p> <p>Publication prévue pour 2024 dans la partie 1 de la <i>Gazette du Canada</i> aux fins de commentaires publics. Les dernières modifications devraient être publiées d'ici 2025.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>TRN-05.2</p> <p>Programme d'incitatif pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE)</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie de réduction des émissions des véhicules moyens et lourds (VML)</i></p>	<p>Le iVMLZE contribue à rendre plus abordables les VMLZE en offrant des incitatifs aux points de vente pour les organisations et les entreprises canadiennes qui achètent ou louent un VMLZE admissible. Les véhicules zéro émission admissibles à l'achat ou à la location sont de marques et de modèles très variés et les incitatifs peuvent atteindre 200 000 dollars par véhicule.</p> <p>Ministère responsable : TC</p>	<p>En cours</p> <p>En date du 31 octobre 2023, le iVMLZE avait reçu 1 276 demandes d'incitatifs (1 276 VMLZE) pour une valeur de 34.85 millions de dollars.</p>
<p>TRN-05.3</p> <p>Programme de camionnage à zéro émission (PCZE)</p> <p><i>Fait partie de la Stratégie de réduction des émissions des véhicules moyens et lourds (VML)</i></p> <p><i>Appelés Projets de démonstration de camionnage à l'hydrogène dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Aborder les obstacles à la commercialisation du camionnage zéro émission par le biais de déploiements, en soutenant l'état de préparation des provinces et des territoires, et en orientant la recherche.</p> <p>Ministère responsable : TC</p>	<p>En cours</p> <p>Un appel de propositions pour appuyer l'état de préparation des véhicules moyens et lourds zéro émission dans les provinces et les territoires a été lancé. Une contribution de plus de 1,3 million de dollars a été approuvée pour la collecte de données sur le rendement des camions à zéro émission, le développement de matériel de formation et la planification provinciale afin de soutenir le déploiement sécuritaire des technologies de camionnage à zéro émission.</p> <p>Octroi d'un contrat de 1,5 million de dollars pour le banc d'essai pour le camionnage afin de déployer des camions lourds à zéro émission dans des opérations de transport commercial de marchandises au Canada dans le but de promouvoir la technologie dans les conditions canadiennes, de recueillir des données et d'accroître l'expérience pratique de la technologie.</p> <p>Financement de recherches sur les Batteries pour les camions électriques effectuant de longs trajets, les nouvelles technologies de remorques aérodynamiques et les ensembles de données relatives aux itinéraires de transport routier au Canada.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		Partenariat avec l'industrie pour organiser trois ateliers sur le camionnage à zéro émission, auxquels ont assisté près de 300 participants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de l'industrie et du monde universitaire, afin de partager des informations et d'orienter les activités futures du programme.
TRN-06 Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ)	Le PIVEZ soutient le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques (VE) et de stations de ravitaillement à l'hydrogène dans tout le Canada. Ministère responsable : RNCan	En cours Le budget 2022 a permis de recapitaliser le PIVEZ avec un montant supplémentaire de 400 millions de dollars, prolongeant ainsi le programme jusqu'en 2027. Le budget 2022 a également annoncé que la BIC investira 500 millions de dollars dans des infrastructures de recharge et de ravitaillement à grande échelle. En juin 2023, 42 592 bornes de recharge électriques et 16 stations de ravitaillement à l'hydrogène ont été sélectionnées pour bénéficier d'un financement au titre du PIVEZ. Parmi les stations sélectionnées pour un financement, 6 697 bornes de recharge de VE sont installées et ouvertes. Lancement du projet pilote d'admission continue pour les volets autochtones du PIVEZ et des programmes de sensibilisation le 20 avril 2023. Nouvelle demande de propositions devant être lancée au printemps 2024. Le 26 avril 2023, la BIC a annoncé son premier projet avec FLO visant à construire 2 000 bornes de recharge rapides publics de VE à 400 endroits à travers le Canada.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>TRN-07</p> <p>Programme d'évaluation écoénergétique des parcs de véhicules de transport de marchandises</p>	<p>Le Programme a été lancé en 2018 pour aider les entreprises à prendre des décisions d'investissement fondées sur des données en vue de réduire leurs émissions et leurs coûts de carburant.</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>Terminé</p> <p>Entre 2018 et 2022, le Programme a investi 3,4 millions de dollars pour lever les obstacles financiers et de sensibilisation auxquels sont confrontées les entreprises de transport de marchandises. Le programme a pris fin en mars 2022. Voici quelques-uns de ses principaux résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets d'évaluation : 34 ● Nombre de camions évalués : 5 874 ● Nombre de projets de rénovation : 11 ● Nombre de projets de changement de combustible : 7 ● Nombre de rénovations réalisées : 2 826 ● Chauffeurs formés : 578 ● Nombre de camions de GN financés : 20 <p>Le programme a été recapitalisé pour créer le Programme de transport écoénergétique de marchandises dans le cadre de la stratégie intégrée visant à réduire les émissions des véhicules moyens et lourds (voir la mesure TRN-08).</p>
<p>TRN-08</p> <p><u>Programme de transport écoénergétique de marchandises (PTEM)</u></p>	<p>Le PTEM a été lancé pour aider les flottes à réduire leur consommation de carburant et les émissions de GES provenant du transport routier de marchandises grâce à l'évaluation énergétique des flottes, à leur modernisation, à la remise en état des moteurs, à la mise en œuvre de pratiques exemplaires et à l'achat de véhicules à faibles émissions de carbone.</p> <p>Le programme prévoit deux volets de financement : Le volet 1 offre des subventions aux exploitants de parcs de véhicules canadiens pour leur permettre d'effectuer des évaluations énergétiques par des tiers et de mettre en œuvre des améliorations qui réduiraient les émissions de GES. Le volet 2</p>	<p>En cours</p> <p>Le volet 1 a été lancé le 12 décembre 2022 et accepte les candidatures jusqu'au 31 mars 2027. Pour les évaluations énergétiques des parcs de véhicules, le programme financera jusqu'à 50 % des dépenses par entreprise, à concurrence maximale de 40 000 dollars. Pour l'amélioration écoénergétique des équipements de camions et de remorques, le programme a établi une liste de technologies admissibles et financera jusqu'à 50 % des dépenses par appareil. Le montant maximum payable pour les activités admissibles au volet 1 est de 250 000 dollars par demandeur.</p> <p>Le volet 2, lancé le 18 août 2023, acceptera les demandes de financement jusqu'au 16 novembre 2023. Le programme financera jusqu'à 50 % du coût total du projet, à</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>offre un financement sous forme de contribution aux projets qui réalimentent les flottes existantes de véhicules moyens et lourds (par exemple, pour remplacer totalement ou partiellement le carburant utilisé par un camion par une alternative à faible teneur en carbone). Le programme aide aussi à compenser le coût différentiel de l'achat d'un nouveau camion alimenté par des alternatives à faible teneur en carbone (par exemple, le biodiesel, le gaz naturel renouvelable).</p> <p>Ministère responsable : RNCan</p>	<p>concurrence maximale de 5 millions de dollars par projet.</p> <p>Un autre appel de candidatures est prévu pour l'hiver 2024.</p>
<p>TRN-09</p> <p>Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement</p>	<p>Fait avancer la recherche, le développement et les essais multimodaux de solutions technologiques respectueuses de l'environnement pour le système de transport du Canada.</p> <p>Ministère responsable : TC</p>	<p>Voir ci-dessous pour les mises à jour spécifiques à chaque volet.</p>
<p>TRN-09.1</p> <p>Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement – transport maritime</p>	<p>Fait avancer la recherche, le développement et les essais de solutions technologiques respectueuses de l'environnement pour le système de transport maritime du Canada.</p> <p>Département responsable : TC</p>	<p>En cours</p> <p>Faire avancer des projets, attribués dans le cadre du troisième appel à propositions, démontrant des technologies de propulsion électrique à batterie et à faible teneur en carbone pour le secteur maritime du Canada, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Démonstration d'un diesel renouvelable produit par hydrogénation (DRPH) à faible teneur en carbone pour les flottes de remorqueurs commerciaux en activité (Seaspan); ● Conception et déploiement d'un remorqueur électrique à batterie pour le Canada (Robert Allan); ● Évaluation de la sécurité maritime des piles à combustible pour navires de croisière (Capilano Marine Design);

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> ● Déploiement du biodiesel B100 sur un laquier (Canada Steamship Lines); et, ● Développement et test d'une cellule solaire fonctionnelle pour bateau de pêche (Rayleigh Solar tech).
<p>TRN-09.2</p> <p>Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement – transport ferroviaire</p>	<p>Faire avancer la recherche, le développement et les essais de solutions de technologies respectueuses de l'environnement pour le système de transport ferroviaire du Canada.</p> <p>Ministère responsable : TC</p>	<p>En cours</p> <p>Faire avancer les projets attribués dans le cadre du troisième appel à propositions, qui mettent en évidence les technologies de propulsion électrique à batterie et à faible teneur en carbone pour le secteur ferroviaire canadien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Élaboration de spécifications et de normes techniques pour les systèmes de propulsion ferroviaire à batterie électrique et à pile à hydrogène (Groupe CSA); ● Réalisation d'une évaluation quantitative des risques liés à l'utilisation de l'hydrogène dans les opérations ferroviaires (Laboratoires nucléaires canadiens); ● Essais avec du biodiesel (B100) pour valider les performances et le profil d'émissions (Southern Railway of BC); ● Réalisation d'une analyse technico-économique de la modernisation des piles à combustible et des batteries pour les systèmes de propulsion ferroviaire (Université de la Colombie-Britannique); et, ● Réalisation d'une étude de faisabilité concernant le remplacement des demandes auxiliaires alimentées par des moteurs diesel par des piles à hydrogène (Ballard Power Systems).
<p>TRN-09.3</p> <p>Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement – transport aérien</p>	<p>Fait avancer la recherche, le développement et les essais de solutions technologiques propres pour le système de transport aérien du Canada.</p> <p>Ministère responsable : TC</p>	<p>En cours</p> <p>Faire avancer les projets attribués dans le cadre du troisième appel à propositions, qui mettent en évidence les technologies et les pratiques d'exploitation de la chaîne d'approvisionnement pour le secteur de l'aviation canadien, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Démonstration d'une nouvelle technologie d'étalonnage en temps réel visant à

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>améliorer la norme de mesure pour les règlements sur les émissions de l'aviation (Université de l'Alberta);</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégration du SAF produit dans la région dans la nouvelle installation de carburéacteur marin du fleuve Fraser pour approvisionner l'aéroport international YVR de Vancouver (Waterfall Advisors Group Ltd.); et ● Développement et évaluation de concepts technologiques aéronautiques de nouvelle génération pour réduire les émissions de CO₂ du transport aérien (University of Toronto Institute for Aerospace Studies).
<p>TRN-10</p> <p>Décarbonisation du secteur ferroviaire – Protocole d'entente (PE)</p>	<p>PE avec l'Association des chemins de fer du Canada pour réduire les émissions produites par les locomotives.</p> <p>Ministère responsable : TC</p>	<p>Adopté</p> <p>TC et l'Association des chemins de fer du Canada ont renouvelé le PE à l'automne 2023, afin d'établir un cadre de collaboration pour réduire les émissions du secteur ferroviaire. Le PE inclut des objectifs ambitieux mais réalisables afin de réduire les émissions de classe 1 du secteur ferroviaire d'ici 2030, pour augmenter l'utilisation de carburants propres dans le parc de locomotives existant et pour accélérer la modernisation et l'amélioration des locomotives vers des technologies carboneutres.</p>
<p>TRN-11</p> <p>Financement permanent du transport en commun</p>	<p>Soutenir l'expansion des grands systèmes de transport urbain, l'électrification des parcs de transport public, les infrastructures de transport actif et les solutions de transport pour les communautés rurales, tout en affirmant l'engagement permanent du gouvernement fédéral en matière de financement des transports en commun.</p> <p>Ministère responsable : INFC</p>	<p>Dans le cadre du Programme permanent de transport en commun (PPTC), annoncé en février 2021, le gouvernement du Canada fournit un financement important au moyen du Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE), le Fonds pour le transport actif (FTA), et le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCMR). Ces programmes, qui représentent un financement de plus de 2 milliards de dollars, se poursuivent, et des centaines de projets seront construits à court terme partout au pays. Dans le cadre de la deuxième phase de financement permanent, qui commence en 2026-2027, des dizaines de milliards de dollars de financement seront alloués pour soutenir les transports en commun et l'infrastructure pour le</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>transport actif dans les communautés à travers le pays.</p> <p>Ce financement du transport en commun s'ajoute au financement de 20,1 milliards de dollars accordé par l'entremise des programmes d'infrastructure Investir dans le Canada, au financement de 3,4 milliards de dollars versé par l'entremise du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, à l'admissibilité du transport en commun au Fonds pour le développement des collectivités du Canada de 2,4 milliards de dollars par année et au financement offert par l'entremise de la BIC. Ces investissements favorisent un environnement plus propre, de saines habitudes de vie et une meilleure mobilité des Canadiens en investissant dans des solutions de transport en commun dans les collectivités et en construisant de nouveaux réseaux élargis de voies de circulation, de pistes cyclables, de sentiers et de ponts piétonniers. Les investissements dans le transport en commun font partie du développement de collectivités complètes, inclusives et axées sur le transport en commun.</p> <p>Voir ci-dessous pour les mises à jour spécifiques à chaque volet.</p>
<p>TRN-11.1</p> <p><u>Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCMR)</u></p> <p><i>Fait partie du financement permanent du transport en commun</i></p>	<p>Le FSTCMR permettra de relever des défis uniques en matière de mobilité dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones en facilitant la planification et l'instauration de solutions de mobilité adaptées localement dans les collectivités rurales, y compris en facilitant l'évaluation de la viabilité des nouvelles approches relatives à la mobilité.</p> <p>Ministère responsable : INFC</p>	<p>En cours</p> <p>Au mois de novembre 2023, INFC a annoncé le financement de plus d'une douzaine de projets au titre du FSTCMR, engageant un total de plus de 5 millions de dollars.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
TRN-11.2 Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE) <i>Fait partie du financement permanent du transport en commun</i>	La FTCZE vise à faire avancer l'engagement du gouvernement du Canada envers l'achat d'autobus scolaires et de transport en commun à zéro émission partout au Canada. Ministère responsable : INFC	En cours Au mois de novembre 2023, 15 projets ont été annoncés dans le cadre du FTCZE, représentant une contribution cumulative de 1,3 milliard de dollars.
TRN-11.3 Fonds pour le transport actif (FTA) <i>Fait partie du financement permanent de transport en commun</i>	Le FTA vise à étendre et à améliorer les réseaux de transport actif dans les communautés de tous types et de toutes tailles, tout en soutenant la Stratégie nationale de transport actif. Ministère responsable : INFC	En cours Au mois de novembre 2023, le FTA a approuvé et annoncé plus de 180 projets pour une contribution totale au programme de plus de 100 millions de dollars.
TRN-12 Collaboration au sein de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)	Lutter contre les émissions provenant du transport maritime en élaborant de nouvelles normes internationales et des pratiques recommandées pour les navires, ainsi qu'en élaborant et en mettant en œuvre de nouveaux règlements canadiens. Ministère responsable : TC	En cours de développement Les mesures à court terme de l'OMI visant à améliorer l'intensité carbonique du transport maritime sont entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023. Les travaux se poursuivent en vue d'élaborer une approche visant à réduire les émissions de GES de la flotte nationale sur la base des mesures à court terme de l'OMI. Le Canada a participé et soutenu activement les négociations de l'OMI, au cours desquelles une nouvelle stratégie 2023 sur les GES a été approuvée, comportant des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des GES (émissions nettes de GES nulles d'ici ou vers 2050, avec des points de contrôle en 2030 et 2040), ainsi que de nouvelles lignes directrices pour l'évaluation du cycle de vie des combustibles marins. Elle a également convenu d'élaborer, d'ici à 2025, des mesures

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		à moyen terme pour atteindre les nouveaux objectifs, notamment une norme relative à l'intensité des émissions de GES des carburants et un mécanisme de tarification pour la pollution par les GES.
<p>TRN-13</p> <p>Collaboration avec le secteur de l'aviation dans le cadre du Plan d'action climatique de l'aviation du Canada</p> <p><i>Appelée Plan d'action du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Cette initiative gouvernement-industrie recense les principales initiatives en cours et prévues pour réduire les GES en vue de parvenir à des émissions nettes zéro d'ici à 2050. Le plan comprend également un objectif ambitieux d'utilisation de carburants d'aviation durables (SAF) de 10 % d'ici à 2030.</p> <p>Ministère responsable : TC</p>	<p>En cours</p> <p>Le Plan d'action climatique de l'aviation du Canada a été publié en septembre 2022.</p> <p>TC collabore avec d'autres ministères et le secteur privé pour mettre en œuvre le nouveau plan d'action climatique de l'aviation pour la période 2022-2030.</p> <p>TC, par l'intermédiaire d'un nouveau groupe de travail sur l'aviation durable, a réuni des ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé, le monde universitaire et des organisations non gouvernementales pour superviser la mise en œuvre du plan et produire une mise à jour d'ici 2025. Il s'agira notamment de définir des objectifs intermédiaires de réduction des GES et d'élaborer un plan directeur pour les SAF, qui définira les modalités de création d'un marché des SAF au Canada capable d'atteindre l'objectif fixé pour 2030. Le plan actualisé portera également sur la réduction des émissions provenant de l'ensemble de l'écosystème de l'aviation, y compris les opérations aéroportuaires.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>TRN-14</p> <p>Soutien à la décarbonisation de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)/Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)</p>	<p>Élaboration et maintien de normes internationales et de pratiques recommandées pour réduire les émissions, et mise en œuvre au niveau national. Le CORSIA constitue un moyen de gérer les émissions de l'industrie aéronautique internationale et l'un des moyens utilisés par l'OACI pour parvenir à la carboneutralité</p> <p>Ministère responsable : TC.</p>	<p>Adopté</p> <p>Lors de la 41e assemblée (automne 2022), les États membres de l'OACI (dont le Canada) ont convenu d'un objectif ambitieux à long terme pour l'aviation internationale, soit la carboneutralité d'ici 2050.</p> <p>Le Canada continue de mener le travail technique avec l'OACI pour soutenir les réductions d'émissions provenant de l'aviation internationale, incluant en maintenant les standards et pratiques recommandés du CORSIA.</p> <p>Le Canada fera avancer la décarbonisation de l'aviation internationale grâce aux discussions en cours à l'OACI sur l'élaboration d'un cadre mondial pour les énergies propres dans l'aviation.</p>
<p>TRN-15</p> <p>Réglementation sur les équipements hors route à émissions nulles</p>	<p>Fixer des normes d'émissions nulles pour les polluants atmosphériques provenant de petits moteurs hors route tels que les tondeuses à gazon, les coupe-bordures et les groupes électrogènes.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>Initié</p> <p>Explorer les options pour les équipements hors route à zéro émission.</p>
<p>TRN-16</p> <p>Programme de corridors maritimes verts</p>	<p>Ce programme vise à promouvoir l'engagement du gouvernement du Canada à faciliter la mise en place de couloirs de navigation respectueux de l'environnement afin d'accélérer la décarbonisation du secteur maritime.</p> <p>Ministère responsable : TC</p>	<p>En cours</p> <p>Le budget 2023 a accordé à TC 165,4 millions de dollars à partir de 2023-24 pour la mise en place du programme des corridors maritimes verts. TC a engagé des discussions avec les intervenants du secteur maritime au cours de l'été 2023 et a lancé le programme le 1^{er} décembre 2023.</p> <p>Le programme comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le volet « Ports propres », qui fournira principalement des fonds pour soutenir l'adoption de technologies et d'infrastructures propres dans les ports et les terminaux; et

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> Le volet de démonstration de navires propres, qui fournira principalement un financement pour étudier, tester et piloter des systèmes de propulsion à carburant propre pour les navires de transport maritime. <p>Un appel à propositions a été lancé en décembre 2023.</p>

Agriculture

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
AGR-01 Programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) <i>Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles</i>	SAC est un programme à plusieurs volets qui contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques agricoles visant à lutter contre les changements climatiques. En développant, évaluant, adoptant et surveillant les technologies et les pratiques agricoles, le programme SAC se consacre à la séquestration du carbone, à la réduction des émissions de GES et à la réalisation d'avantages pour l'environnement. Ministère responsable : AAC	Voir ci-dessous pour les mises à jour spécifiques à chaque volet.
AGR-01.1 Solutions agricoles pour le climat : volet Laboratoires vivants <i>Fait partie du Fonds pour des Solutions climatiques naturelles</i>	Fournit du financement pour le codéveloppement, l'expérimentation, l'adoption, la diffusion et le suivi de technologies et de pratiques, y compris de pratiques de gestion bénéfiques (PGB), qui servent à séquestrer le carbone ou à réduire les émissions de GES. Ministère responsable : AAC	En cours Depuis sa création, le programme a approuvé 14 projets répartis dans toutes les provinces et établissant un réseau pancanadien de laboratoires vivants pour codévelopper, tester et surveiller les pratiques et technologies de gestion avantageuses dans un contexte réel au sein des exploitations agricoles canadiennes. À la fin du mois de juillet 2023, le programme avait engagé un total de 55,4 millions de dollars de financement, dont 10,83 millions de dollars ont été distribués. Au 31 mars 2023, les laboratoires vivants ont commencé à travailler à l'élaboration ou à

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>l'amélioration de 79 PGB différentes : 45 PGB visent à accroître la séquestration du carbone et 34 PGB visent à réduire les émissions de GES. Plus de 300 producteurs participent aux projets Laboratoires vivants. Plus de 80 événements de transfert de connaissances ont été organisés dans le cadre du volet Laboratoires vivants afin d'accroître la participation des producteurs et l'adoption des PGB mises au point ou améliorées dans le cadre des projets, au moyen de démonstrations sur le terrain, d'activités de sensibilisation et d'événements d'apprentissage de pair à pair. Ces événements ont rassemblé environ 9 000 producteurs.</p>
<p>AGR-01.2</p> <p>Solutions agricoles pour le climat : Fonds d'action à la ferme pour le climat</p> <p><i>Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles</i></p>	<p>Le Fonds d'action à la ferme pour le climat accorde un financement aux organisations bénéficiaires dans tout le pays dans le but d'aider les producteurs à adopter et à mettre en œuvre immédiatement des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) dans les fermes ayant le plus grand potentiel de stockage du carbone et de réduction des émissions de GES.</p> <p>Ministère responsable : AAC</p>	<p>En cours</p> <p>À la fin juillet 2023, le programme avait approuvé 13 projets engageant un total de 194,8 millions de dollars. 124,8 millions de dollars provenant de ces fonds ont été distribués.</p> <p>Au 31 mars 2023, les bénéficiaires ont déclaré avoir aidé plus de 4 300 producteurs à mettre en œuvre des PGB, ce qui a permis d'améliorer les pratiques de gestion d'environ 1,3 million d'hectares de terres, y compris l'analyse des sols, les services agronomiques ou les plans de pâturage en rotation. Les bénéficiaires ont également déclaré avoir soutenu la formation de plus de 1 000 professionnels, tels que des agronomes, et avoir organisé de nombreux événements d'apprentissage entre pairs et de démonstration à la ferme, auxquels ont participé plus de 14 000 producteurs.</p> <p>Le programme a reçu un financement dans le cadre du budget de 2022 pour compléter des projets existants fructueux et prolonger le programme jusqu'en 2028. Le budget 2023 proposait 34,1 millions de dollars supplémentaires pour aider davantage les producteurs de l'Est du Canada (Ont., Qc,</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		N.-B., N.-É., Î.-P.-É. et T.-N.-L.) à adopter des PGB de gestion de l'azote afin d'optimiser l'utilisation des engrais et de contribuer à l'atteinte de l'objectif du Canada en matière d'émissions pour l'ensemble de l'économie et dues à l'utilisation d'engrais pour 2030.
AGR-02 Programme des technologies propres en agriculture	Fournit des fonds pour la recherche, l'innovation et l'adoption de technologies propres qui soutiendront une économie à faibles émissions de carbone et favoriseront une croissance durable dans le secteur agricole. Ministère responsable : AAC	En cours Le programme appuie l'adoption et le développement de technologies propres qui réduisent les émissions de GES. À la fin juillet 2023, le programme avait approuvé 366 projets et engagé un total de 140,1 millions de dollars. 79,2 millions de dollars provenant de ces fonds ont été distribués en date du mois d'août 2023. Le programme soutient le travail du Défi de réduction du méthane agricole récemment annoncé, doté de 12 millions de dollars, pour faire progresser les solutions innovantes qui contribuent à réduire les émissions de méthane entérique dans le secteur bovin.
AGR-02.1 <u>Programme des technologies propres en agriculture : volet Adoption</u>	Le volet Adoption soutient l'achat et l'installation de technologies propres disponibles dans le commerce ou de mises à niveau d'équipement qui permettront de réduire les émissions de GES. Ministère responsable : AAC	En cours Au 31 mars 2023, 154 technologies propres pour l'agriculture avaient été adoptées. Les 109 projets d'adoption réalisés à ce jour ont permis de réduire les émissions de GES d'environ 14 147 tonnes d'éq. CO ₂ par an et de réduire la consommation d'énergie, à savoir de 1 969 MWh pour l'électricité, de 1,04 million de litres pour le diesel et de 1,5 million de litres pour le propane.
AGR-02.2 <u>Programme des technologies propres en agriculture : volet Recherche et innovation</u>	Le Volet Recherche et innovation soutient l'innovation précédant la mise en marché, notamment les activités de recherche, de développement, de démonstration et de commercialisation, afin de développer des technologies propres et transformatrices et de permettre l'expansion des technologies actuelles dans trois domaines prioritaires : l'énergie verte et l'efficacité énergétique,	En cours Au 31 mars 2023, un total cumulé de 44 technologies agricoles propres avaient été développées, évaluées ou démontrées. Le volet a également donné lieu à 76 événements de transfert de connaissances et a obtenu la protection de la propriété intellectuelle pour 17 technologies. Le programme a reçu 330 millions de dollars de fonds

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	l'agriculture de précision, et la bioéconomie. Ministère responsable : AAC	supplémentaires, comme proposé dans le PRÉ pour 2030 et le budget de 2022.
AGR-03a Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)	Financement accordé pour renforcer le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, contribuant ainsi à promouvoir l'innovation, la croissance et la prospérité continues. Lancé en 2018, le PAC représentait un investissement FPT de 3 milliards de dollars sur cinq ans qui comprenait 1 milliard de dollars en programmation fédérale seulement et 2 milliards de dollars pour des programmes à frais partagés à 60:40 entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'appuyer des programmes et des services agricoles propres à chaque région, axés sur six secteurs prioritaires et adaptés aux besoins régionaux. Ministère responsable : AAC	Terminé Dans le cadre du Partenariat, les provinces et les territoires ont offert des programmes d'intendance environnementale à la ferme à coûts partagés pour appuyer les plans environnementaux des fermes et l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) offrent de multiples bienfaits pour l'environnement, notamment la conservation des sols et de l'eau, la réduction des émissions et de l'intensité des émissions et la résilience climatique. Au cours des trois premières années du cadre : <ul style="list-style-type: none"> ● 19 687 évaluations des risques environnementaux (p. ex., plans environnementaux de ferme ou équivalent) ont été élaborées ou mises à jour par le secteur; et, ● 18 076 projets de PGB à la ferme et 46 projets de PGB de transformateurs agroalimentaires ont été réalisés. Au cours des trois premières années, 272 633 092 dollars ont été financés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre du domaine prioritaire de la durabilité environnementale et des changements climatiques. Le PCA prendra fin le 31 mars 2023.
AGR-03b <u>Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable)</u>	Financement accordé pour renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Lancé en avril 2023, le PCA durable est un investissement quinquennal doté de 3,5 milliards de dollars, dont 1 milliard de	En cours Le PCA durable a été lancé le 1 ^{er} avril 2023. Dans le cadre du PCA durable, les parties ont convenu d'un objectif de réduction cumulative des émissions de 3 à 5 Mt en favorisant l'adoption de pratiques et de technologies qui soutiendront l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>dollars pour la programmation fédérale et 2,5 milliards de dollars pour la programmation dont les coûts sont partagés à 60:40 par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, afin de se concentrer sur cinq domaines prioritaires, y compris celui des changements climatiques et de l'environnement, qui traite spécifiquement des changements climatiques et de la promotion de la viabilité de l'environnement. Il s'agit notamment du Programme des paysages agricoles résilients (PPAR).</p> <p>Ministère responsable : AAC</p>	<p>et l'amélioration de la séquestration du carbone.</p> <p>Les provinces et les territoires ont commencé à recevoir, évaluer et approuver les demandes des bénéficiaires. Les résultats de rendement ainsi que d'autres renseignements sur les résultats seront présentés pour l'année 1, couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, et seront disponibles à l'automne 2024.</p> <p>Pour soutenir le nouveau domaine prioritaire des changements climatiques et de l'environnement, le programme AgriScience a modifié les paramètres du programme, exigeant un investissement minimum obligatoire de 30 % dans des activités qui se concentrent principalement sur ce domaine prioritaire, avec une exemption de 15 % pour la réduction des gaz à effet de serre ou la séquestration du carbone.</p>
<p>AGR-03.1</p> <p>Programme de paysages agricoles résilients (PPAR)</p> <p><i>Fait partie du Partenariat canadien pour une agriculture durable</i></p>	<p>Le PPAR est un programme FPT à frais partagés qui soutient l'adoption à la ferme en utilisant une approche de programme de biens et services écologiques. Il a été conçu et exécuté par les provinces et les territoires en collaboration avec AAC afin de refléter les conditions locales et les besoins régionaux. Le PPAR aide les producteurs à conserver et à améliorer la résilience des paysages agricoles en accélérant l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres à la ferme telles que la restauration et l'entretien des prairies, des zones humides, de l'agroforesterie, des zones riveraines et d'autres pratiques pertinentes à l'échelle régionale.</p> <p>Ministère responsable : AAC</p>	<p>En cours de développement</p> <p>Le programme PPAR a été lancé le 1^{er} avril 2023 dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable. La plupart des provinces et territoires, notamment le Yn, la C.-B., l'Alb., la Sask., le Man., le Qc, la N.-É., T.-N.-L. et l'Î.-P.-É., ont lancé leur PPAR et ont commencé à recevoir, évaluer et approuver les demandes des promoteurs. Les autres provinces et territoires viseront à lancer leur PPAR au cours de l'exercice 2023-2024.</p> <p>Les résultats du rendement pour la première année couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 seront disponibles à l'automne 2024, et les résultats annuels subséquents suivront.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>AGR-04</p> <p>Cible de réduction des émissions provenant des engrais</p>	<p>Dans le cadre du plan climatique renforcé du Canada, le Canada s'est engagé à fixer un objectif national de réduction des émissions provenant des engrais de 30 % sous les niveaux de 2020 d'ici 2030. Le gouvernement collaborera aussi avec les fabricants d'engrais, les agriculteurs, les provinces et les territoires à l'élaboration d'une approche pour y parvenir.</p> <p>Ministère responsable : AAC</p>	<p>Initié</p> <p>Les consultations officielles menées par l'intermédiaire de SimpleSurvey concernant l'objectif relatif aux engrais ont eu lieu d'avril 2022 au 31 août 2022. Des ateliers techniques ont ensuite été organisés à l'automne 2022. Le gouvernement du Canada a reçu plus de deux mille réponses au cours de la période de consultation, et a publié un rapport intitulé Ce que nous avons entendu qui résume les commentaires reçus tout au long du processus de consultation le 22 mars 2023. Un groupe de travail sur les engrais a été mis sur pied en mars 2023 dans le cadre du Comité consultatif sur la stratégie d'agriculture durable, pour un mandat allant jusqu'en mai 2024, avec une possibilité de prolongation. Ce groupe de travail est composé de représentants du gouvernement, du monde universitaire et du secteur qui fourniront des conseils d'experts sur l'élaboration de la stratégie du gouvernement fédéral visant à réduire les émissions provenant des engrais de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030.</p>
<p>AGR-05</p> <p>Agriculture durable et innovation agroalimentaire pour une économie carboneutre</p> <p><i>Appelée Science transformatrice pour un secteur durable dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Investissement dans la science transformatrice pour un secteur durable dans un climat d'incertitude et une économie carboneutre pour 2050. Ce financement appuiera la recherche fondamentale et appliquée qui appuie la voie vers la carboneutralité, le transfert des connaissances et le développement du système métrique.</p> <p>Ministères responsables : CRSNG, CRSH</p>	<p>En cours</p> <p>L'Initiative de soutien à la recherche pour une agriculture durable a été lancée le 20 mars 2023. La date limite pour présenter une demande est le 8 novembre 2023.</p> <p>105 demandes de financement préparatoire pour faciliter les partenariats et établir des collaborations multidisciplinaires et multisectorielles ont été reçues par les organismes subventionnaires qui ont annoncé l'octroi de 53 bourses pour un montant total d'environ 1,75 million de dollars en juin 2023.</p> <p>La possibilité de financement du Réseau du CRSH sur l'agriculture durable dans une économie carboneutre a été lancée le 10 mai 2023 et la date limite de présentation des demandes était le 20 octobre 2023. Les propositions de réseau reçues comprennent</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		entre 33 et 81 co-candidats, partenaires et collaborateurs.
AGR-06 Stratégie pour une agriculture durable <i>Appelé Plan agricole vert pour le Canada dans le PRÉ pour 2030</i>	Établir une vision et une approche à long terme des enjeux agroenvironnementaux en vue de favoriser la durabilité, la compétitivité et la vitalité du secteur. Ministère responsable : AAC	En cours de développement Un large engagement des intervenants a eu lieu du 12 décembre 2022 au 31 mars 2023, notamment par la publication d'un document de discussion . Le Comité consultatif sur la Stratégie pour une agriculture durable a été mis sur pied en décembre 2022.

Déchets

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
WST-01 Défi de réduction du gaspillage alimentaire	Un défi de cinq ans visant à encourager le développement et le déploiement de nouvelles solutions innovantes pour réduire les déchets alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ministère responsable : AAC	En cours Volet Modèles d'entreprise innovantes : 10 finalistes ont soumis des candidatures pour le grand prix en mai 2023. Ces candidatures sont en cours d'examen et l'annonce des deux lauréats du grand prix est prévue pour l'hiver 2023-2024. Volet Technologies innovantes : Six finalistes en sont à l'étape finale. La date limite de soumission des candidatures pour le grand prix est le 5 décembre 2023; l'annonce des deux lauréats du grand prix est prévue au printemps 2024.
WST-02 Zéro déchet de plastique	Approche globale pour atteindre l'objectif du Canada de zéro déchet de plastique d'ici 2030 qui inclut l'investissement dans la recherche par le biais du Programme scientifique canadien sur les plastiques, l'innovation par le biais des Défis canadiens d'innovation dans le domaine des plastiques, le soutien aux initiatives de réduction des déchets plastiques menées par l'industrie, l'action communautaire	En cours Sept organismes fédéraux (ECCC, RCAANC, MPO, SC, CNRC, STC et TC) ont reçu des fonds dans le budget de 2022 pour agir dans cinq domaines prioritaires : l'accroissement des connaissances sur les plastiques dans l'environnement et l'économie; l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de gestion; le soutien à l'innovation et à la transformation du marché; la prévention et la réduction de la pollution par le plastique; et la réduction des

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>pour prévenir, réduire et éliminer la pollution plastique, et la mise en œuvre du Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>déchets plastiques provenant des activités fédérales.</p> <p>Les travaux se poursuivent avec les partenaires provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement pour mettre en œuvre le plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, notamment en élaborant des orientations pour des programmes plus cohérents de recyclage des produits en plastique. Le remplacement de certaines résines vierges par des plastiques recyclés issus de ces programmes dans les emballages devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre (voir WST-03 ci-dessous).</p>
<p>WST-03</p> <p>Règlements sur le contenu recyclé minimum pour certains articles manufacturés en plastique</p>	<p>Le gouvernement du Canada s'engage à élaborer de nouveaux règlements qui fixeront des exigences minimales concernant le contenu recyclé et établiront des règles d'étiquetage en matière de recyclabilité et de compostabilité pour certains produits et emballages en plastique à usage unique.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Des consultations publiques sur un document-cadre réglementaire ont eu lieu en avril/mai 2023.</p>
<p>WST-04</p> <p><u>Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU)</u></p>	<p>Le gouvernement du Canada a introduit le programme RIPUU afin d'éliminer progressivement six catégories d'articles en plastique à usage unique qui sont nocifs et pour lesquels il existe des solutions de remplacement facilement disponibles.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>Adopté</p> <p>Publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, Partie II, le 20 juin 2022.</p> <p>Les entreprises de tout le pays ont pris les devants et sont passées avec succès à des solutions de remplacement durables. Cela a déjà permis de réduire considérablement la pollution plastique.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>WST-05</p> <p>Accord international juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique</p>	<p>Le gouvernement du Canada continuera de jouer un rôle de chef de file en matière de pollution plastique à l'échelle internationale, notamment dans l'élaboration d'un nouvel accord international juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>En novembre/décembre 2022 et en mai/juin 2023, le Canada a participé aux deux premières séances du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) visant à élaborer un instrument financier international juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique dans le but de mener à terme les négociations d'ici la fin de 2024. Le Canada fait preuve de leadership en fournissant 4 millions de dollars au PNUE en 2023 pour faciliter des négociations inclusives, équitables et transparentes. Il est également un membre inaugural de la High Ambition Coalition to End Plastic Pollution, un groupe de 60 gouvernements qui œuvrent en faveur d'un instrument ambitieux visant à mettre fin à la pollution par le plastique d'ici à 2040. Le Canada accueillera la quatrième session de négociation (CIN-4) à Ottawa en avril 2024.</p>
<p>WST-06</p> <p>Nouvelle réglementation sur la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement</p>	<p>Le gouvernement du Canada s'est engagé, dans le cadre du plan climatique renforcé, à élaborer de nouvelles réglementations fédérales afin d'augmenter le nombre de sites d'enfouissement qui prennent des mesures pour réduire les émissions de méthane.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>Initié</p> <p>Le projet de cadre réglementaire a été publié en avril 2023.</p> <p>Un projet de règlement est en cours d'élaboration et sera publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, Partie I, pour commentaires du public d'ici l'hiver 2024.</p>

Solutions fondées sur la nature

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>NBS-01</p> <p>Fonds pour des solutions climatiques naturelles (FSCN)</p>	<p>Avec un investissement de 5,469 milliards de dollars sur 10 ans, cette initiative horizontale menée par RNCAN comprend trois programmes distincts mais liés :</p>	<p>Pour les mises à jour spécifiques à chaque programme, veuillez consulter les sous-mesures associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (NBS-01.1);

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> ● Le fonds des solutions climatiques axées sur la nature d'ECCC; ● Le programme 2 milliards d'arbres de RNCAN; et, ● Le Programme de solutions agricoles pour le climat d'AAC. <p>Le Comité consultatif sur les solutions climatiques axées sur la nature fournit des conseils sur la mise en œuvre du FSCN.</p> <p>Ministères responsables : RNCAN, ECCC, AAC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Programme 2 milliards d'arbres (NBS-01.2); ● Comité consultatif sur les solutions climatiques fondées sur la nature (NBS-01.3); et, ● Programme Solutions agricoles pour le climat (AGR-01).
<p>NBS-01.1</p> <p><u>Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN)</u></p> <p><i>Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles</i></p>	<p>Le Fonds appuie des projets qui visent à préserver, à restaurer et à améliorer les forêts, les zones humides, les tourbières et les prairies afin de stocker et de capturer le carbone.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Un financement supplémentaire de 780 millions de dollars a été investi, pour un total de 1,4 milliard de dollars de fonds destinés à réduire les émissions grâce à des solutions climatiques axées sur la nature.</p> <p>191,9 millions de dollars ont été alloués jusqu'à présent à des projets pour conserver plus de 40 000 hectares d'écosystèmes riches en carbone tels que les prairies, les forêts, les zones humides et les tourbières. Ce financement soutiendra également la restauration de plus de 20 000 hectares de zones humides, de tourbières et de prairies. En outre, plusieurs projets visant à soutenir la mise en œuvre de politiques et de programmes de solutions naturelles pour le climat ont progressé. Parmi les exemples, citons : l'examen des politiques relatives aux zones humides dans l'ensemble du Canada afin de déterminer les possibilités de réduire la perte de zones humides en modifiant les politiques; l'intégration dans un système provincial de réglementation minière de l'atténuation des effets sur le climat de l'utilisation des terres et de la remise en état; et la mise en œuvre de nouveaux types de règlements municipaux liés à la préservation</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		d'habitats riches en carbone. Du financement supplémentaire est prévu pour 2023.
<p>NBS-01.1a</p> <p>Initiative Solutions climatiques naturelles dirigées par les Autochtones</p> <p><i>Fait partie du Fonds des solutions climatiques axées sur la nature et du Fonds pour des solutions climatiques naturelles</i></p>	<p>Dans le cadre du FSCAN, jusqu'à 76,9 millions de dollars ont été alloués aux Solutions climatiques naturelles dirigées par les Autochtones, afin d'offrir un soutien ciblé aux Nations, aux collectivités et aux organisations autochtones pour qu'elles s'engagent comme chefs de file dans les solutions climatiques naturelles. Ce financement appuie également l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la réconciliation.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>En décembre 2022, un financement de 5,8 millions de dollars a été annoncé pour 14 initiatives dirigées par des Autochtones, dans le cadre de l'Initiative Solutions climatiques naturelles dirigées par les Autochtones. Il s'agit notamment de l'initiative de la nation crie de Chisasibi, dans le Nord du Québec, qui forme les exploitants des terres autochtones aux meilleures pratiques en matière de solutions climatiques respectueuses de la nature, en vue de mener à bien la restauration et l'amélioration des écosystèmes côtiers.</p>
<p>NBS-01.2</p> <p>Le programme 2 milliards d'arbres (2MA)</p> <p><i>Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques axées sur la nature</i></p>	<p>Accorde un financement pour appuyer les efforts de plantation d'arbres des provinces, des territoires, des organismes tiers et des partenaires autochtones pour supporter l'engagement du gouvernement du Canada dans son objectif de planter 2 milliards d'arbres partout au pays.</p> <p>Ministère responsable : RNCAN</p>	<p>En cours</p> <p>Depuis le lancement du programme 2 milliards d'arbres en 2021, le gouvernement du Canada a soutenu la plantation de plus de 110 millions d'arbres, dont 54 millions plantés par l'entremise du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) d'ECCC.</p> <p>Au total, les 179 projets financés par 2MA ont permis de planter plus de 220 espèces sur plus de 2 900 sites. De plus, 76 communautés ont été directement soutenues et 1 projet sur 5 financé par 2MA était dirigé par des Autochtones.</p> <p>À l'été 2023, RNCAN a annoncé qu'il verserait 500 millions de dollars pour financer des projets dirigés par des Autochtones en utilisant une approche fondée sur les distinctions. Le programme 2MA a théoriquement alloué des fonds aux Premières Nations, aux Inuits, aux Métis et aux groupes non affiliés ou inter-distinctions.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
NBS-01.3 Comité consultatif sur les solutions climatiques fondées sur la nature	Fournit des conseils d'expert à RNCAN, à ECCC et à AAC sur la mise en œuvre de programmes par le Fonds pour des solutions climatiques naturelles afin de garantir la réduction maximale des émissions, tout en apportant des avantages concomitants en termes de biodiversité et de bien-être humain. Ministère responsable : Secrétariat dirigé par RNCAN	En cours De nouveaux coprésidents ont été nommés en janvier 2023 et les mandats de cinq membres ont expiré en juin 2023. Le groupe pourrait notamment contribuer à l'élaboration du cadre de rapports sur le bien-être humain d'ECCC et fournir des conseils sur le rôle du programme 2 milliards d'arbres de RNCAN dans le contexte des incendies de forêt historiques survenus en 2023.
NBS-02 Aires protégées et de conservation autochtones (APCA)	Les terres, les eaux et la glace où le leadership autochtone constitue est déterminant dans les décisions et les actions visant à protéger et à conserver une zone donnée. Ces projets contribuent à améliorer la connectivité, à promouvoir la conservation et la réconciliation menées par les autochtones, et présentent des avantages pour les espèces en péril et le stockage du carbone. Ministères responsables : ECCC, RCAANC, PC, MPO	En cours Les rapports inclusifs sur les aires protégées et conservées au Canada continuent de progresser et de s'accroître. Plus de 60 projets de conservation dirigés par des Autochtones ont été financés depuis 2019, dont 34 projets du Défi de l'objectif 1 dirigés par des Autochtones et visant à la planification et à l'établissement d'aires protégées et conservées dans tout le Canada, y compris les APCA.
NBS-03 25 d'ici 2025 et 30 d'ici 2030	Le gouvernement du Canada s'est engagé à conserver 25 % des terres et 25 % des océans du pays d'ici à 2025 et 30 % de chacun d'entre eux d'ici à 2030. Ministères responsables : ECCC, MPO	En cours À la fin de 2022, 13,6 % des zones côtières et marines du Canada et 14,7 % des océans du Canada étaient conservés. Les rapports sur les aires protégées et conservées au Canada continuent de s'améliorer et d'augmenter. Par exemple, les zones protégées et conservées par les autorités locales déclarées dans la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC) ont augmenté de trois zones en 2020, de 29 en 2021 et de 45 en 2022. Depuis que la définition pancanadienne des Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) a été finalisée en 2019, les

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>rapports pancanadiens sur les AMCEZ ne cessent d'augmenter. À la fin de 2022, le réseau de conservation du Canada compte 210 AMCEZ pour les zones terrestres, d'une superficie de 90 953 km² (0,91 % du Canada terrestre), et 59 AMCEZ pour les zones marines, d'une superficie de 318 517 km² (5,54 % du Canada marin).</p> <p>À la fin de 2022, les 19 réserves de biosphère du Canada avaient reçu des investissements financiers pour qualifier des zones au titre des AMCEZ, augmentant ainsi les zones protégées et conservées rapportées à la BDCAPC.</p>
<p>NBS-04</p> <p>Fonds pour les infrastructures naturelles</p>	<p>Ce programme soutient des projets qui utilisent des approches naturelles ou hybrides pour protéger l'environnement naturel, soutenir des communautés saines et résilientes, contribuer à la croissance économique et améliorer l'accès à la nature pour les Canadiens.</p> <p>Ministère responsable : INFC</p>	<p>En cours</p> <p>Les inscriptions au volet des Projets de petite envergure ont été lancées en juillet 2022 et se sont terminées à l'automne 2022 avec plus de 550 candidatures reçues. Les demandes sont actuellement à l'étude.</p> <p>Au mois de novembre 2023, cinq projets ont été annoncés avec une contribution fédérale de 46 millions de dollars. Ces projets comprennent l'augmentation du couvert végétal dans le centre-ville de Winnipeg, le soutien à la restauration des écosystèmes côtiers et la réduction de l'érosion côtière à Halifax, la prévention des inondations et l'amélioration de la qualité de l'eau à Vancouver, ainsi que la revitalisation des espaces verts tels que les parcs et les forêts urbaines à Saskatoon.</p>

Un gouvernement vert

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
GRG-01 Mise à jour des objectifs et des politiques de la Stratégie pour un gouvernement vert	<p>Décrit comment le gouvernement du Canada passera à des opérations zéro émissions nettes et résilientes au climat, et réduira les impacts environnementaux sur les déchets, l'eau et la biodiversité.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux bâtiments fédéraux ne produisent aucune émission et les rénovations importantes nécessitent une analyse des coûts du cycle de vie pour déterminer les économies optimales de GES en utilisant un prix fictif du carbone de 300 dollars par tonne; • Réduire de 30 % le carbone incorporé dans les matériaux structurels des projets de construction à partir de 2025; • À compter de 2030, 75 % des nouveaux locaux à bureaux au Canada (nouveaux baux et renouvellements de baux) doivent être des immeubles à carbone net zéro et résilients aux changements climatiques; • Tirer parti du pouvoir d'achat du gouvernement du Canada pour inciter les fournisseurs de biens et de services qui ont un impact environnemental élevé à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à utiliser des plastiques durables et à obtenir des avantages environnementaux plus larges, • Veiller à ce que 100 % du parc de véhicules légers soit zéro émission d'ici 2030. <p>Ministère responsable : SCT</p>	<p>En cours</p> <p>Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts pour réduire ses émissions de portée 1 et 2 provenant des opérations immobilières et de la flotte conventionnelle. En 2022-2023, ces émissions étaient inférieures de 39,8 % par rapport aux niveaux de 2005-2006.</p> <p>Le gouvernement est en bonne voie pour atteindre ses objectifs à court terme en matière de carboneutralité pour les biens immobiliers et le parc de véhicules conventionnels.</p> <p>La proportion de véhicules verts (hybrides électriques ou à zéro émission) dans le parc de véhicules légers conventionnels du gouvernement du Canada continue d'augmenter. En 2022-2023, 14 % du parc de véhicules légers conventionnels étaient des véhicules verts.</p> <p>En 2022-2023, le SCT a renforcé la Politique d'achats écologiques en complétant deux nouvelles normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Norme sur le carbone intrinsèque en construction exige que les prestataires de services déclarent et réduisent l'empreinte carbone liée aux grands projets de construction gouvernementaux, à commencer par une réduction de 10 % pour le béton prêt à l'emploi par rapport à la moyenne régionale; et, • La Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction garantit que le processus de passation des marchés de plus de 25 millions de dollars incite les fournisseurs à mesurer et à déclarer leurs émissions de gaz à effet de serre et à adopter un objectif de réduction des GES sur la base de données scientifiques.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		Une mise à jour complète sur les progrès réalisés par le gouvernement en matière d'écologisation est disponible en ligne .
GRG-02 Programme fédéral d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone (PACFTC)	Appuie l'achat et l'utilisation de combustibles liquides à faible teneur en carbone par les ministères fédéraux pour l'exploitation de leurs flottes aériennes et maritimes. Ministère responsable : SCT	En cours Le PACFTC a été établi en 2022 et les premières livraisons de combustibles ont eu lieu à l'été 2023. Trois offres permanentes pour l'achat de combustibles marins à faible teneur en carbone ont été établies avec la Garde côtière canadienne en Colombie-Britannique et plusieurs marchés sont actuellement en cours pour des livraisons de combustibles marins et aéronautiques à faible teneur en carbone pour la Garde côtière, la Marine royale canadienne et l'Armée de l'air royale canadienne dans l'ensemble du Canada.
GRG-03 Fonds fédéral pour l'électricité propre	SPAC met en œuvre, au nom du gouvernement du Canada, une stratégie d'approvisionnement visant à fournir de l'électricité propre à la communauté fédérale afin de respecter l'engagement de la Stratégie pour un gouvernement vert d'utiliser 100 % d'électricité propre d'ici 2025 au plus tard. Ministère responsable : SPAC	En cours Contrat attribué en Alberta avec Electricity Retailer pour fournir environ 250 000 MWh d'électricité par an à partir d'une nouvelle infrastructure d'électricité propre et renouvelable. Le contrat est d'une durée de 23 ans et la nouvelle infrastructure devrait être opérationnelle d'ici 2025. Une entente a été signée en Saskatchewan avec SaskPower (société d'État) pour fournir environ 87 000 MWh d'électricité par année à partir de nouvelles infrastructures d'électricité propre renouvelable. 25 % de la consommation annuelle est actuellement opérationnelle, et la tranche restante de 75 % devrait l'être d'ici 2024. Un accord a été signé avec la province de la Nouvelle-Écosse pour fournir aux installations fédérales environ 200 000 MWh d'électricité propre dans le cadre de son programme Green choice program (GCP, en anglais seulement). Au quatrième trimestre 2023, la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de son administrateur indépendant chargé des achats, lance un appel d'offres concurrentiel pour la mise en place d'une nouvelle infrastructure de production d'électricité propre et renouvelable.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>Le programme GCP aidera la Nouvelle-Écosse à atteindre son objectif de produire 80 % de son électricité à partir de projets d'énergie renouvelable et d'éliminer progressivement l'utilisation du charbon d'ici 2030.</p> <p>Un contrat a été passé avec une entreprise autochtone pour la fourniture de 6 400 certificats d'énergie renouvelable (CER) par an pendant 20 ans à partir de nouvelles infrastructures d'électricité renouvelable et propre.</p> <p>L'appel d'offres pour les certificats nationaux d'énergie renouvelable a été clôturé le 26 septembre 2023.</p>

Mesures habilitantes

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
ENB-01 Carrefour de la croissance propre	<p>Un point focal pangouvernemental pour les technologies propres. Le carrefour aide les innovateurs et les adeptes des technologies propres à naviguer dans le système fédéral de financement et de services, tout en améliorant la coordination des programmes fédéraux en matière de technologies propres.</p> <p>Ministères responsables : RNCan, ISDE</p>	<p>En cours</p> <p>Le Carrefour de la croissance propre remplit trois fonctions principales : 1) aider les acteurs du secteur des technologies propres à identifier les programmes et services fédéraux les mieux adaptés à leurs besoins et à y naviguer; 2) améliorer la coordination des programmes fédéraux en matière de technologies propres; et 3) renforcer la capacité du gouvernement fédéral à suivre les résultats obtenus dans le domaine des technologies propres.</p> <p>Le Carrefour a pour mission de remplir son rôle de point focal fédéral pour les technologies propres, notamment en aidant les intervenants à naviguer dans les programmes fédéraux et les mesures de soutien disponibles dans 18 ministères et organismes qui contribuent à faire progresser l'innovation et l'adoption des technologies propres.</p> <p>Le Carrefour a permis de soutenir plus de 2 750 clients depuis sa mise en place grâce à son service de guichet unique, notamment en engageant de manière proactive des</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>entreprises de technologies propres qui sont prêtes à devenir des chefs de file dans ce secteur. Le Carrefour entretient également des relations continues avec des partenaires provinciaux et régionaux afin d'échanger des informations et de faciliter la collaboration dans le domaine des technologies propres.</p>
<p>ENB-02</p> <p>Programme d'innovation énergétique (PIE)</p>	<p>Le financement de base du PIE, qui s'élève à 116 millions de dollars par an, vise à faire progresser les technologies d'énergie propre qui aideront le Canada à atteindre ses objectifs de lutte contre le changement climatique, tout en soutenant la transition vers une économie carboneutre. Il finance des projets de R-D et D et d'autres activités scientifiques connexes qui font progresser les technologies énergétiques propres dans des domaines prioritaires tels que l'efficacité énergétique, l'électrification, les transports, les carburants plus propres et la réduction des émissions de GES et de méthane.</p> <p>En outre, le PIE a reçu un financement ciblé et limité dans le temps pour faire avancer les domaines clés et prioritaires : le budget 2023 a fourni 45,6 millions de dollars sur trois ans pour la R-D et D dédiée au réseau intelligent; et le budget 2021 a prévu 319 millions de dollars pour la R-D et D de la CUSC (voir ENB-02.1 ci-dessous).</p> <p>L'objectif du PIE est de réduire les émissions de</p>	<p>En cours</p> <p>En 2023, le PIE a lancé un appel de propositions concernant le transport routier pour la R-D et D liée aux véhicules routiers moyens et lourds à émissions nulles ou faibles. Le programme a également sélectionné des projets qui recevront jusqu'à 53 millions de dollars pour la R-D et D dans les projets concernés par le remplacement du combustible industriel, la production de combustibles propres, ainsi que les codes et normes sur l'hydrogène pour les segments de l'industrie difficiles à réduire. Il a également financé le Réseau canadien d'innovation pour la réduction des émissions (RCIRE) avec Alberta Innovates, afin d'accélérer le développement, la validation et le déploiement de technologies qui réduisent les émissions de méthane, produite en amont, dans le secteur pétrolier et gazier au Canada, et a investi dans la R-D des projets liés à la détection du méthane dans les laboratoires fédéraux (environ 10 millions de dollars sur cinq ans).</p> <p>En 2022-2023, les projets financés par le PIE ont progressé en matière de R-D et D, les promoteurs ayant déposé 49 brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, influencé 56 codes et normes et produit 136 publications scientifiques, rapports techniques, outils et autres produits de connaissances. Les projets menés dans le cadre du PIE ont également permis d'accroître les investissements fédéraux dans une proportion de 2:1, ont soutenu 1 191 années-emploi directs et indirects, et sont en bonne voie d'atteindre les cibles de réduction des GES de 2030, ayant atteint</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	4,25 Mt d'éq. CO ₂ par an d'ici à 2030. Ministère responsable : RNCan	2,6 Mt de réductions directes des GES en 2022-2023.
ENB-02.1 Volet de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) du PIE <i>Fait partie du Programme d'innovation énergétique</i>	Prend en charge la R-D et D pour améliorer la viabilité commerciale des technologies de CUSC. Le budget de 2021 a accordé 319 millions de dollars sur sept ans dans la R-D et D en matière de CUSC. Ministère responsable : RNCan	En cours Le volet CUSC du PIE a lancé deux appels de financement externes : <ul style="list-style-type: none"> ● L'appel de financement pour l'ingénierie de base relative au CUSC, qui était ouvert aux études en matière de CUSC, y compris les technologies d'élimination du dioxyde de carbone appliqué aux installations existantes et aux nouvelles installations industrielles. L'appel a permis de signer des ententes de financement pouvant atteindre 50 millions de dollars. ● Un appel de financement de 81,5 millions de dollars pour la R-D et D des projets de CUSC visant à réduire le coût et d'augmenter les rendements des technologies innovantes en matière de CUSC en stade de développement. L'appel comprend trois domaines d'intervention : la capture; le stockage et le transport; et l'utilisation. Les deux premiers volets ont été lancés en 2022-2023, tandis que le troisième devrait démarrer à l'automne 2023. RNCan a également investi dans la recherche appliquée critique sur le CUSC dans les laboratoires et centres de recherche fédéraux. Entre 2021 et 2023, 89 projets intra-muros de R-D et D en matière de CCUS ont été réalisés dans des laboratoires fédéraux pour soutenir la commercialisation des projets de CUSC. En 2023, la planification stratégique pour les cinq prochaines années a été achevée, 52 nouveaux projets de CUSC ayant été sélectionnés et lancés dans des laboratoires fédéraux.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ENB-03</p> <p>Soutien fédéral à Technologies du développement durable Canada (TDDC)</p>	<p>Pour soutenir les entreprises en démarrage et les entreprises en expansion afin que la viabilité des technologies propres précommerciales puisse être démontrée avec succès et que les premiers efforts de commercialisation puissent être appuyés.</p> <p>Ministère responsable : ISDE</p>	<p>En cours</p> <p>TDDC continue d'identifier et de soutenir les entreprises canadiennes transformatrices dans leurs efforts de développement et de déploiement des solutions de technologies propres compétitives à l'échelle mondiale qui répondent aux défis environnementaux liés aux changements climatiques, à la qualité de l'air, de l'eau et des sols. En 2022-2023, TDDC a investi 134 millions de dollars dans 115 nouveaux projets partout au Canada. Cela comprenait 46 projets de démarrage et d'expansion et 69 entreprises soutenues par le biais du Fonds d'appui de TDDC. TDDC continue également de travailler avec ses partenaires régionaux et fédéraux pour renforcer et soutenir l'écosystème canadien des technologies propres.</p>
<p>ENB-04</p> <p>Transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes : Groupe de travail</p>	<p>Le Groupe de travail a été appelé à produire un rapport sur la façon de garantir l'équité dans la transition vers l'électricité produite à partir du charbon pour les travailleurs et les collectivités minières du Canada.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>Terminé</p> <p>Le Groupe de travail a complété son mandat en 2019 en présentant deux rapports au gouvernement du Canada.</p>
<p>ENB-05</p> <p>Loi sur les emplois durables (projet de loi C50) et mesures globales</p> <p><i>Appelée Législation et action globale sur la transition équitable dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Soutenir l'avenir et les moyens de subsistance des travailleurs et de leurs communautés dans la transition vers une économie sobre en carbone.</p> <p>Ministères responsables : RNCan, EDSC</p>	<p>En cours</p> <p>En février 2023, le gouvernement du Canada a publié un Plan d'emploi durable provisoire pour 2023-2025, qui décrit l'approche du gouvernement pour bâtir un avenir plus prospère à faibles émissions de carbone pour tous les Canadiens. Ce plan a prévu 10 mesures concrètes, y compris l'engagement de présenter une loi sur l'emploi durable.</p> <p>Le 15 juin 2023, le gouvernement du Canada a honoré cet engagement législatif en déposant le projet de loi C-50, <i>Loi canadienne sur les emplois durables</i>, qui vise à faciliter et à promouvoir la création d'emplois durables et à soutenir les travailleurs et les collectivités du</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>Canada à mesure que le monde avance vers un avenir carboneutre. Le projet de loi place les travailleurs et les collectivités au centre des politiques et des décisions fédérales en établissant un cadre de responsabilisation, une structure de gouvernance et des mécanismes de mobilisation pour guider l'action fédérale et en assurer l'efficacité.</p> <p>En s'appuyant sur les investissements existants pour faire progresser une économie durable et soutenir les travailleurs et les collectivités du Canada, l'Énoncé économique de l'automne 2022 prévoyait 250 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour aider les travailleurs canadiens à prospérer dans une économie mondiale en évolution. Les mesures prises visaient notamment à soutenir : 1) le Centre de formation pour les emplois durables (désormais nommé Fonds de formation pour les emplois durables); 2) un nouveau volet d'emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical; et 3) le Secrétariat pour les emplois durables et le Conseil de planification des emplois durables.</p>
<p>ENB-06</p> <p>Obligations vertes</p>	<p>Appuyer les investissements qui visent des objectifs environnementaux qui profitent à tous les Canadiens, notamment des projets qui appuient les mesures d'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la biodiversité et la conservation, ainsi que la prévention et le contrôle de la pollution.</p> <p>Ministères responsables : FIN, ECC</p>	<p>En cours</p> <p>Conformément au Cadre de référence des obligations vertes, le gouvernement du Canada a publié en 2023 un rapport sur les affectations pour sa toute première obligation verte. Le premier rapport d'impact sera publié au cours de l'exercice 2023-2024.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ENB-07</p> <p><u>Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC)</u></p>	<p>Appuyer les projets qui contribuent à accroître la capacité et la sensibilisation en vue de réduire les émissions de GES du Canada.</p> <p>La FASC a trois grandes priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accroître la sensibilisation des jeunes et l'action communautaire pour le climat; ● Soutenir la recherche sur le climat au sein des groupes de réflexion et dans les établissements; d'enseignement canadiens; et, ● Faire progresser les sciences et des technologies climatiques. <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>Dans le cadre du FASC, un financement a été accordé en 2021-2022 et 2022-2023 pour des projets relevant des piliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Action communautaire pour le climat; ● Recherche sur le climat dans les groupes de réflexion et dans les établissements d'enseignement canadiens; et, ● Sciences et technologies climatiques. <p>Les candidats ont été informés des décisions de financement dans le cadre du programme et les projets approuvés sont en cours.</p>
<p>ENB-07.1</p> <p>Action communautaire pour le climat</p> <p><i>Fait partie du Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC)</i></p>	<p>Le volet Action communautaire pour le climat du FASC accorde un financement aux projets qui fournissent des connaissances, des outils ou des compétences qui mènent ou engagent les communautés dans l'action climatique.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Deuxième période d'admission clôturée à l'hiver 2022 : 10 projets (environ 3,7 millions de dollars) ont été approuvés.</p> <p>Le 4 octobre 2023, le FASC a annoncé 12,5 millions de dollars supplémentaires pour appuyer des projets visant à accroître la sensibilisation des jeunes Canadiens aux questions environnementales dans le cadre de solutions à long terme visant à lutter contre les changements climatiques. De ce financement, 2,5 millions de dollars sont consacrés aux initiatives dirigées par des Autochtones et destinées à améliorer la sensibilisation aux questions environnementales afin de renforcer la capacité de faire face à la triple menace que représentent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ENB-07.2</p> <p>Recherche sur le climat dans les groupes de réflexion et dans les établissements d'enseignement canadiens</p> <p><i>Fait partie du Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC)</i></p>	<p>Le volet « recherche sur le climat au sein des groupes de réflexion et dans les établissements universitaires canadiens » du FASC fournit du financement pour soutenir des projets axés sur l'identification, l'accélération et l'évaluation de solutions et de stratégies d'atténuation climatique qui contribueront à atteindre la carboneutralité au Canada.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Appel de propositions clos à l'été 2022 : 16 projets (environ 10 millions de dollars) ont été approuvés.</p>
<p>ENB-07.3</p> <p>Sciences et technologies climatiques</p> <p><i>Fait partie du Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC)</i></p>	<p>Le volet « Sciences et technologies climatiques » du FASC fournit des fonds pour faire avancer les projets scientifiques et technologiques sur les changements climatiques qui renforcent la capacité scientifique du Canada à identifier, à accélérer et à évaluer les mesures d'atténuation en vue d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050.</p> <p>Ministère responsable : ECCC</p>	<p>En cours</p> <p>Clôturé au printemps 2021 : 24 projets (environ 58,4 millions de dollars) ont été approuvés.</p>
<p>ENB-08</p> <p>Crédit d'impôt à l'investissement pour fabrication de technologies propres</p>	<p>Le budget 2023 a instauré un nouveau crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % du coût d'investissement dans de la nouvelle machinerie et du nouvel équipement utilisés pour fabriquer ou transformer des technologies propres et extraire, transformer ou recycler les principaux minéraux critiques. L'Énoncé économique de l'automne de 2023 a fourni des détails supplémentaires sur l'échéancier à venir.</p> <p>Ministère responsable : FIN</p>	<p>En cours de développement</p> <p>FIN élabore présentement les détails sur la conception du crédit d'impôt. L'Énoncé économique de l'automne 2023 a annoncé qu'un projet de loi sera publié pour commentaires et consultations publiques avant la fin de l'automne 2023. Les dispositions législatives et réglementaires devront recevoir la sanction royale avant que les entreprises puissent demander le crédit d'impôt.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>ENB-09</p> <p>Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres</p>	<p>Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022, le gouvernement du Canada a proposé un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 30 % pour les investissements des entreprises dans certains équipements de production d'électricité, le stockage stationnaire d'électricité, le chauffage à faibles émissions de carbone, les véhicules à zéro émission non routiers et l'infrastructure de recharge et de ravitaillement connexe. Le budget de 2023 proposait également d'élargir l'admissibilité pour inclure certains types de matériel d'énergie géothermique.</p> <p>Ministère responsable : FIN</p>	<p>Initié</p> <p>L'Énoncé économique de l'automne de 2022 et le budget de 2023 ont défini des détails de conception du crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres.</p> <p>En août 2023, un ensemble de propositions législatives a été publié pour consultation. Cette consultation s'est achevée le 8 septembre.</p> <p>Le projet de loi C-59 a été déposé au Parlement le 30 novembre 2023. Une fois adopté, le crédit d'impôt sera offert rétroactivement aux entreprises qui ont engagé des dépenses admissibles à compter du 28 mars 2023.</p>
<p>ENB-10</p> <p><u>Stratégie relative aux données sur les technologies propres (SRDTP)</u></p>	<p>Créé en 2017, la SRDTP est une initiative conjointe, dirigée par RNCan, ISDE et le Carrefour de la croissance propre, pour appuyer la collecte de données et la déclaration régulière des activités liées aux technologies propres.</p> <p>Ministères responsables : RNCan, ISDE</p>	<p>En cours</p> <p>Les ministères concernés continuent de collaborer pour fournir les informations les plus récentes permettant de mesurer les contributions de l'industrie des technologies propres au Canada sur le plan économique, environnemental et social.</p>
<p>ENB-11</p> <p>Stratégie en matière de technologies propres et d'innovation climatique</p>	<p>Dans le PRÉ pour 2030, le gouvernement s'est engagé à renforcer la coordination fédérale en matière de technologies propres et d'innovation climatique en insistant sur le soutien à l'innovation, l'investissement dans le déploiement, les signaux réglementaires, les incitatifs fiscaux et l'approvisionnement.</p> <p>Ministères responsables : ECCC, RNCan, ISDE</p>	<p>En cours</p> <p>S'appuyant sur les progrès existants, les ministères concernés continuent de travailler pour renforcer la coordination fédérale en matière de technologies propres et d'innovation climatique en cartographiant de manière exhaustive les mesures fédérales relatives aux technologies propres et en identifiant les opportunités stratégiques qui s'offrent pour prendre des actions supplémentaires afin d'améliorer l'alignement.</p>

Tableau 6-2 : Mesures et accords de coopération

Le tableau des mesures et accords de coopération comprend les mesures qui ont été identifiées par les provinces et les territoires (PT) comme des accords de coopération clés dans leurs soumissions au cours de l'élaboration du PRÉ pour 2030. Ces soumissions se trouvent à l'annexe 1 du PRÉ pour 2030. Il existe une grande variété de types de mesures considérées comme des « mesures et accords de coopération », incluant les accords formels et les protocoles d'entente, les cadres politiques et les partenariats, la collaboration dans les forums internationaux et le soutien financier pour atteindre des objectifs climatiques communs avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. En ce qui concerne le soutien financier, il peut s'agir d'initiatives fédérales qui se déroulent dans une province ou un territoire ou d'initiatives fédérales pour lesquelles les provinces et les territoires ont un rôle à jouer dans la réception et/ou la distribution des fonds. Notez que la liste des PT dans la description sert à identifier les provinces et territoires qui participent à l'accord ou à la mesure de coopération. Dans de nombreux cas, toutes les provinces et les territoires sont admissibles à présenter une demande pour le financement, et des négociations en vue d'une participation peuvent être en cours, mais ce n'est que lorsque la participation est confirmée, par exemple par un accord annoncé publiquement, que la province ou le territoire figure sur la liste. Les juridictions participantes peuvent changer au fil du temps.

Dans l'ensemble de l'économie

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-01 Prix de la pollution par le carbone – Systèmes provinciaux et territoriaux	<p>L'approche du gouvernement du Canada en matière de tarification de la pollution par le carbone donne aux provinces et aux territoires la possibilité de mettre en œuvre le type de système le mieux adapté à leur situation, pour autant qu'il soit conforme aux exigences nationales minimales en matière de rigueur (« modèle fédéral »).</p> <p>Le filet de sécurité du système fédéral de tarification du carbone est constitué de la taxe fédérale sur les carburants et/ou du Système de tarification fondé sur le rendement (STFR) pour les installations industrielles et s'applique dans les provinces et territoires qui en ont fait la demande ou dont les systèmes ne satisfont pas aux critères du modèle.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours</p> <p>Voir la mesure ECW-01 dans le Tableau 6-1.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>COA-02</p> <p>Restitution des produits du système fédéral de tarification du carbone</p>	<p>Tous les produits directs du système fédéral de tarification du carbone restent dans la province ou le territoire où ils ont été collectés. Les provinces et les territoires qui disposent de leur propre système de tarification du carbone utilisent les recettes comme ils l'entendent.</p> <p>Dans les provinces où le prix fédéral de la pollution par le carbone est en vigueur, le gouvernement du Canada utilise environ 90 % des produits issus de la redevance sur les combustibles pour soutenir directement les particuliers et les familles par le biais de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat. Les 10 % restants serviront à soutenir les petites entreprises et les partenaires autochtones.</p> <p>Les produits collectés par le biais du STFR fédéral seront reversés aux provinces et territoires qui en ont fait la demande par le biais d'un transfert direct. Les produits collectés auprès des autres provinces et territoires où le STFR fédéral a été appliqué seront restitués par le biais du Fonds issu des produits du STFR qui a été lancé en février 2022.</p> <p>PT : Alb., Sask., Man., Ont., N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L., Yn, Nt</p>	<p>En cours</p> <p>Voir les mesures ECW-01.2, ECW-01.3, ECW-01.4, ECW-01.5, ECW-01.6a et ECW-01.6b dans le Tableau 6-1.</p>
<p>COA-03</p> <p>Fonds d'incitation à l'action pour le climat (FIAC)</p>	<p>En 2019-2020 et 2020-2021, le gouvernement du Canada a retourné une partie du produit de la redevance sur les combustibles de 2019-2020 par l'entremise de programmes fédéraux, y compris le FIAC. Les produits ont été utilisés pour soutenir les écoles ainsi que les petites et moyennes</p>	<p>Terminé</p> <p>Un nouveau programme, le Programme de renvoi des produits de la redevance sur les combustibles, est mis en œuvre pour restituer une partie des recettes de la taxe sur les carburants aux petites et moyennes entreprises des secteurs exposés aux échanges à forte intensité d'émissions, y compris une partie des</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>entreprises par l'intermédiaire du FIAC dans les provinces et territoires qui ne répondaient pas aux exigences de rigueur fédérales.</p> <p>PT : Sask., Man., Ont., N.-B.</p>	<p>recettes collectées en 2019-2020 qui n'ont pas été restituées par l'intermédiaire du FIAC.</p>
<p>COA-04</p> <p>Liste des programmes et protocoles de crédits compensatoires reconnus pour le Système de tarification fondé sur le rendement (STFR) fédéral</p>	<p>Les programmes et les protocoles de crédits compensatoires provinciaux ou territoriaux qui satisfont aux critères d'admissibilité énoncés dans le Règlement sur le SFTR sont spécifiés dans la Liste des programmes et protocoles de crédits compensatoires reconnus pour le STFR fédéral, si la province ou le territoire accepte que leurs crédits soient utilisés en tant qu'unités reconnues. Les crédits compensatoires générés dans le cadre de protocoles reconnus peuvent être vendus et utilisés à des fins de conformité par les installations couvertes par le STFR fédéral.</p> <p>La liste comprend actuellement deux programmes : le Système de crédits compensatoires des émissions de gaz à effet de serre de la Colombie-Britannique et le Système de crédits compensatoires de l'Alberta.</p> <p>PT : C.-B., Alb.</p>	<p>En cours</p> <p>Système de crédits compensatoires des émissions de gaz à effet de serre de la Colombie-Britannique et le Système de crédits compensatoires de l'Alberta sont des programmes de compensation reconnus depuis août 2020. Actuellement, cinq protocoles de compensation reconnus de l'Alberta peuvent générer des crédits compensatoires qui peuvent être remis en tant qu'unités reconnues, sous réserve des critères spécifiques aux crédits dans le règlement fédéral sur le STFR.</p> <p>Pour la période de conformité de 2021, 30 000 tonnes de crédits compensatoires de l'Alberta ont été remises en tant qu'unités reconnues pour la compensation dans le cadre du STFR fédéral.</p>
<p>COA-05</p> <p>Fonds pour l'économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)</p>	<p>Le FEFEC soutient des projets qui contribuent à réduire les émissions de GES du Canada, à générer une croissance propre, à bâtir des communautés résilientes et à créer de bons emplois pour les Canadiens. Le fonds est un élément important des plans d'action du Canada en matière de croissance propre et de climat,</p>	<p>En cours</p> <p>Voir les mesures ECW-05, ECW-05.1, ECW-05.2, ECW-05.3 et ECW-05.4 dans le Tableau 6-1.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>notamment le Cadre pancanadien et le PRÉ pour 2030.</p> <p>Le FEFEC comporte quatre volets : le Fonds du leadership, le Fonds du Défi, le Fonds du leadership autochtone et le Fonds de préparation à la mise en œuvre. Le Fonds du leadership comprend l'enveloppe de financement de 250 millions de dollars pour la transition vers le chauffage résidentiel sans mazout.</p> <p>PT : Tous</p>	
<p>COA-06</p> <p>Politique fédérale en matière d'utilisation des crédits carbone internationaux</p> <p><i>Appelée les négociations liées à l'Article 6 dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Dans le cadre du Pacte de Glasgow sur le climat, lors de la COP26 en 2021, les Parties sont parvenues à un accord sur les aspects en suspens du recueil de règles de Paris, y compris les règles relatives aux approches coopératives volontaires internationales au titre de l'article 6. Avec les orientations et procédures adoptées lors de la COP27 en 2022, les règles de l'article 6 garantiront l'intégrité environnementale, la transparence et une comptabilité solide pour l'échange international de crédits carbone.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours de développement</p> <p>Les provinces et les territoires apportent une contribution importante à l'engagement international du Canada en matière de changement climatique et ont été mobilisés dans les négociations de l'article 6. À la suite du plaidoyer vigoureux du Canada en faveur de règles internationales robustes pour les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI) afin de garantir l'intégrité environnementale, la transparence et d'éviter le double comptage lors des COP26 et COP27, des efforts sont en cours pour élaborer une politique fédérale sur l'autorisation et l'utilisation des RATI dans le contexte canadien.</p>
<p>COA-07</p> <p>Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC)</p>	<p>Approuvé en 2016, le CPC était le tout premier plan climatique national du Canada, élaboré avec les provinces et les territoires et en consultation avec les peuples autochtones.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Man., Ont., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L., Yn, T.N.-O., Nt</p>	<p>Adopté</p> <p>La mise en œuvre du CPC est en cours. Un rapport sur les actions menées en 2020 a été publié en 2022.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>COA-08</p> <p>Tables ministérielles fédérales–provinciales–territoriales (FPT)</p>	<p>Il existe un certain nombre de tables ministérielles fédérales–provinciales–territoriales pertinentes pour les changements climatiques et l'atténuation de ses effets, notamment le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), les ministres responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité (CCB), le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), et la Conférence des ministres de l'énergie et des mines (CMEM). Le CCME est le principal forum intergouvernemental dirigé par les ministres pour une action collective sur les questions environnementales d'intérêt national et international, d'autres tables contribuant également à d'importantes questions sectorielles (p. ex. l'énergie, les forêts, l'agriculture, la biodiversité, la pêche).</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours</p> <p>La plupart des tables ministérielles se réunissent sur une base annuelle et disposent de comités de travail qui se réunissent régulièrement pour traiter de questions spécifiques.</p> <p>Le Conseil des ministres du CCME s'est réuni en août 2022 et en juillet 2023 pour poursuivre les conversations en cours sur le changement climatique. Les différents comités et groupes de travail du CCME se réunissent en permanence.</p> <p>Le CCMF a approuvé le Cadre renouvelé pour la bioéconomie forestière à l'automne 2022 afin d'aider à maximiser la contribution du secteur forestier à la transition vers la carboneutralité.</p> <p>La CMEM est un rassemblement annuel des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des portefeuilles de l'énergie et des mines. La CMEM s'est réunie en juillet 2022 et en septembre 2023 pour discuter des priorités dans le contexte d'une transition mondiale vers des émissions nettes de carboneutralité.</p>
<p>COA-09</p> <p>Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)</p>	<p>Le FSI réalise des investissements transformateurs dans tous les secteurs de l'économie afin d'aider le Canada à prospérer dans une économie mondiale fondée sur la connaissance.</p> <p>L'initiative Accélérateur net zéro (ANZ) du FSI fournira jusqu'à 8 milliards de dollars pour soutenir les investissements à grande échelle dans les secteurs industriels clés à travers le pays pour s'assurer que le Canada reste compétitif dans une économie carboneutre et réduit</p>	<p>En cours</p> <p>En septembre 2023, 8,2 milliards de dollars de financement FSI ont été alloués à 117 projets. Le budget de 2023 a annoncé que le FSI se concentrera sur les technologies propres, les minéraux essentiels et les projets de transformation industrielle en tant que priorités d'investissement.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>les émissions de GES. Le FSI-ANZ soutient les investissements qui sont alignés sur les priorités provinciales et territoriales en matière de décarbonisation et qui tiennent compte des besoins régionaux en matière d'environnement, d'industrie et d'économie. Pour plus d'informations sur le FSI-ANZ, voir la mesure HVI-03 dans le Tableau 6-1.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.</p>	
<p>COA-10</p> <p>Programme d'infrastructure Investir dans le Canada</p>	<p>Le programme d'infrastructure Investir dans le Canada réalise des investissements dans l'infrastructure à travers plusieurs volets, y compris le volet « Infrastructures vertes ».</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours</p> <p>Pour contribuer au financement, le gouvernement du Canada a négocié et signé des accords bilatéraux intégrés avec les 13 provinces et territoires.</p> <p>La période d'inscription des provinces au programme s'est terminée le 31 mars 2023. Les territoires ont jusqu'au 31 mars 2025 pour soumettre leurs projets.</p>
<p>COA-11</p> <p>Fonds pour l'infrastructure verte</p>	<p>Le Fonds pour l'infrastructure verte a soutenu des projets d'infrastructure environnementale qui favorisent la réduction des émissions de GES, l'assainissement de l'air, l'assainissement de l'eau et l'assainissement des sols. En fournissant jusqu'à 50 % de financement fédéral sur la base d'un partage des coûts, le fonds a permis d'obtenir des investissements supplémentaires de la part d'autres partenaires, y compris les provinces et les territoires.</p> <p>PT : C.-B., Man., Ont., Qc, Î.-P.-É., Yn</p>	<p>Terminé</p> <p>Le Fonds pour l'infrastructure verte a été lancé en 2009-2010. Tous les fonds disponibles dans le cadre de ce programme ont été engagés. Une évaluation du Fonds pour l'infrastructure verte est disponible en ligne.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-12 Financement de l'infrastructure verte <i>Fait partie de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)</i>	La BIC travaille avec les provinces et les territoires pour développer la prochaine génération d'infrastructures vertes. PT : Tous	En cours Voir la mesure ECW-09.2 dans le Tableau 6-1. De plus amples informations sur les partenariats du BIC sont disponibles en ligne .

Bâtiments

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-13 Subvention canadienne pour des maisons plus vertes <i>Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes</i>	<p>Les propriétaires de toutes les provinces et de tous les territoires peuvent recevoir de 125 à 5 000 dollars pour couvrir les coûts des rénovations énergétiques, notamment l'isolation, les fenêtres et les portes, les pompes à chaleur et les systèmes solaires photovoltaïques.</p> <p>Dans certaines provinces, RNCan exécute le programme en collaboration avec des partenaires provinciaux, notamment le programme Remise maison écoénergétique plus (RME+) d'Enbridge Gas en Ontario, le programme Rénoclimat du gouvernement du Québec et le programme Home Energy Assessment (HEA) d'Efficiency Nova Scotia.</p> <p>Les propriétaires de maisons situées dans les communautés nordiques et hors réseau peuvent bénéficier de mesures d'isolation supplémentaires ainsi que d'une majoration de 30 % pour certaines rénovations.</p> PT : Tous	En cours Voir la mesure BDG 04.1 dans le Tableau 6-1.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-14 Prêt canadien pour des maisons plus vertes <i>Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes</i>	Les propriétaires de toutes les provinces et de tous les territoires peuvent bénéficier d'un financement sans intérêt de 5 000 à 40 000 dollars en plus de la subvention pour des maisons plus vertes au Canada pour les aider à réaliser d'autres rénovations importantes recommandées par un conseiller en énergie. PT : Tous	En cours Voir la mesure BDG-04.2 dans le Tableau 6-1.
COA-15 Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe <i>Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes</i>	Le programme Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe aide les propriétaires qui chauffent actuellement leur maison au mazout à passer à des pompes à chaleur électriques à air froid. Les propriétaires à revenu faible ou médian peuvent recevoir un paiement initial allant jusqu'à 10 000 dollars, et jusqu'à 5 000 dollars supplémentaires pour compléter les contributions des provinces et des territoires par le biais d'accords de co-traitance. Dans certaines provinces, RNCan coexécute le programme avec des partenaires provinciaux, notamment Efficiency Nova Scotia, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le Programme de thermopompes gratuites du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. PT : Tous	En cours Voir la mesure BDG-04.4 dans le Tableau 6-1.
COA-16 PACE Maritimes	La Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada ont accordé un financement de 14 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds municipal vert pour PACE Maritimes, un programme de financement visant à aider les propriétaires à effectuer des rénovations éconergétiques à Charlottetown et Stratford (Î.-P.-É.) et à Wolfville (N.-É.). PT : N.-É., Î.-P.-É.	En cours Depuis le lancement du programme en juillet 2021 jusqu'en janvier 2023, les programmes Switch PEI : <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 1 200 personnes y ont participé; • Plus de 400 projets ont été menés à bien et 150 autres sont en cours;

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • Investi un total de 8,5 millions de dollars dans des projets d'efficacité énergétique; et • Réduction des émissions de GES des propriétés concernées de plus de 40 % en moyenne. <p>En septembre 2022, Switch Wolfville avait réalisé 35 projets qui ont permis une réduction de 268,67 tonnes d'éq. CO₂.</p>

Électricité

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-17 Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ÉRITE)	<p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent demander jusqu'à 25 millions de dollars pour soutenir la construction de projets d'énergie renouvelable et de modernisation du réseau. Tous les provinces et territoires peuvent appliquer pour du financement.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Sask., Ont., Qc, N.-B., N.-É.</p>	<p>En cours</p> <p>Voir la mesure ELE-04 au Tableau 6-1.</p> <p>De plus amples informations sur les projets annoncés sont disponibles en ligne.</p>
COA-18 Feuille de route sur l'énergie propre pour le Canada atlantique	<p>En 2019, le gouvernement du Canada, les gouvernements des provinces de l'Atlantique et leurs services publics respectifs ont formé le Comité de l'énergie propre de l'Atlantique. Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont participé en tant qu'observateurs. Le Comité a élaboré une feuille de route sur la façon dont les administrations peuvent collaborer au cours des prochaines décennies pour assurer un avenir énergétique propre à la région.</p> <p>PT : Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.</p>	<p>En cours</p> <p>Les travaux du Comité atlantique pour une énergie propre se sont achevés par la publication du rapport final en mars 2022. La feuille de route continue de fournir des orientations pour les travaux actuels et futurs.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-19 La boucle de l'Atlantique	Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire progresser les connexions interprovinciales dans le Canada atlantique, et négocie actuellement avec les provinces et les services publics afin de définir une voie claire pour la réalisation de la première étape du projet d'ici 2030. PT : Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.	En cours Voir la mesure ELE-13 dans le Tableau 6-1.
COA-20 Projet de transport d'énergie de Wataynikaneyap	En 2019, Wataynikaneyap Power et le gouvernement du Canada ont signé des accords qui ont officialisé 1,6 milliard de dollars pour soutenir le Projet de raccordement réseau dans le Nord de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario soutient la construction du projet par le biais d'un prêt pouvant aller jusqu'à 1,34 milliard de dollars pour les coûts de construction. PT : Ont.	En cours La première des deux phases – une ligne de 300 km à 230 kV reliant Dinorwic à Pickle Lake (Ont.) – a été achevée en août 2022. L'ensemble de la ligne devrait être pleinement opérationnel à la fin de l'année 2024.

Pétrole et gaz

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-21 Fonds de réduction des émissions extracôticières	Le Fonds de réduction des émissions extracôticières est une initiative fédérale qui a fonctionné en T.-N.-L. et qui comporte deux volets : Le Programme de déploiement extracôtier et le Programme de R-D et D en mer qui a été mis en œuvre par RNCan en collaboration avec Energy Research & Innovation Newfoundland & Labrador. PT : T.-N.-L.	Terminé Voir les mesures OIG-01.2 et OIG-01.3 dans le Tableau 6-1. L'initiative a pris fin en mars 2023.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-22 Accords d'équivalence concernant les émissions de méthane du secteur du pétrole et du gaz	En octobre 2020, le gouvernement du Canada a signé des accords d'équivalence sur les émissions de méthane provenant du secteur du pétrole et du gaz avec les gouvernements de l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. PT : C.-B., Alb., Sask.	Adopté L'accord d'équivalence avec l'Alberta sera en vigueur pendant cinq ans, jusqu'en 2025. Le deuxième rapport annuel d'avancement de l'Alberta, pour l'année de déclaration 2021, a été publié en avril 2023 et montre que les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier ont diminué d'environ 44 % entre 2014 et 2021. L'accord d'équivalence avec la Colombie-Britannique sera en vigueur pendant cinq ans, jusqu'en 2025. En ce qui concerne la réduction des émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz, la Colombie-Britannique a indiqué qu'elle était en bonne voie pour atteindre sa cible de 2025, à savoir une réduction de 45 % par rapport aux niveaux de 2014. Les progrès sont également présentés dans le Climate Change Accountability Report, que la Colombie-Britannique publie chaque année. L'accord d'équivalence avec la Saskatchewan sera en vigueur pendant cinq ans, jusqu'à la fin de 2024. La Saskatchewan estime que les émissions de méthane liées au pétrole et au gaz ont été réduites de plus de 60 % par rapport aux niveaux de 2015. ECCC demeure ouvert à toute demande concernant des accords d'équivalence dans le futur.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-23 Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique sur l'électrification du secteur du gaz naturel	En 2019, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont signé un protocole d'entente dans lequel ils s'engagent à prendre des mesures conjointes pour faire progresser l'électrification des installations de gaz naturel. PT : C.-B.	Adopté Le protocole d'entente sera en vigueur pendant cinq ans, jusqu'en 2024. L'électrification reste une voie essentielle pour décarboniser les émissions industrielles et créer de nouvelles opportunités de croissance propre.

Transport

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-24 Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ)	Le PIVEZ fournit un financement pour le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques et de stations de ravitaillement à l'hydrogène à travers le Canada. PT : C.-B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L., Yn, T.N.-O.	En cours Voir la mesure TRN-06 dans le Tableau 6-1.
COA-25 Accord à but spécifique pour l'investissement dans l'infrastructure de recharge publique de la Colombie-Britannique	La Colombie-Britannique et RNCan ont conclu un accord à but spécifique. Son objectif est de fournir une aide financière des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique à des projets qui favorisent le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques (VE). Le PIVEZ est chargé de fournir 16 millions de dollars de fonds de la Colombie-Britannique pour le déploiement des bornes de recharge par l'intermédiaire d'un compte à but spécial. Grâce à cet accord, le programme de bornes de recharge dans les lieux publics <i>CleanBC Go Electric</i> fournit	En cours L'accord est en vigueur depuis 2017 et expire le 31 mars 2029. Il n'y aura pas de réclamations payées pour les dépenses admissibles encourues après le 31 mars 2027. Au mois de novembre 2023, 57 projets de déploiement d'infrastructures de recharge en Colombie-Britannique ont été qualifiés pour recevoir un financement par le biais de ce mécanisme, pour un total de plus de 14 millions de dollars de fonds provinciaux.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>jusqu'à 25 % du coût de la construction, jusqu'à un maximum de 25 000 dollars par borne de recharge rapide. Une fois approuvés par le PIVEZ, les projets de bornes de recharge rapide situés en Colombie-Britannique sont automatiquement éligibles au financement complémentaire provincial. Les participants au PIVEZ reçoivent jusqu'à 50 % du coût total du projet, dans la limite de 100 000 dollars par borne de recharge (les entreprises et communautés autochtones peuvent recevoir jusqu'à 150 000 dollars).</p> <p>PT : C.-B.</p>	
<p>COA-26</p> <p>Le Fonds pour le transport actif</p>	<p>Le Fonds pour le transport actif est une initiative fédérale qui fournira 400 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir un transfert modal de la voiture vers le transport actif, à l'appui de la Stratégie nationale pour le transport actif du Canada. Le Fonds pour le transport actif investira dans des projets de construction et d'extension de réseaux de sentiers, de pistes cyclables, de sentiers et de passerelles pour piétons, en plus de soutenir la planification du transport actif et les activités de mobilisation des parties prenantes. Les provinces et les territoires peuvent faire une demande de financement.</p> <p>PT : Tous les PT sont éligibles</p>	<p>En cours</p> <p>Voir la mesure TRN-11.3 dans le Tableau 6-1.</p>
<p>COA-27</p> <p>Programme d'efficacité énergétique pour le camionnage</p>	<p>Les demandeurs peuvent bénéficier d'un rabais de 50 % sur les dispositifs et technologies d'économie de carburant pour les véhicules lourds qui peuvent entraîner des réductions de GES. Le Programme d'efficacité énergétique pour le camionnage a été lancé en 2019. Le gouvernement du Canada a investi 5,9 millions de dollars</p>	<p>En cours</p> <p>En mai 2023, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement supplémentaire de 3,6 millions de dollars pour soutenir une nouvelle série de demandes. Le gouvernement du Manitoba a également fourni 3,3 millions de dollars et le secteur du</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>par l'intermédiaire du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, et le gouvernement du Manitoba a contribué à hauteur de 5,9 millions de dollars supplémentaires.</p> <p>PT : Man.</p>	<p>camionnage du Manitoba a contribué à hauteur de 6,6 millions de dollars.</p>
<p>COA-28</p> <p>Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement (IDIVECR)</p>	<p>L'IDIVECR a fourni des fonds à des organisations pour mettre en place des infrastructures afin d'aider les Canadiens à passer à des véhicules à émissions faibles ou nulles, notamment : un réseau d'un océan à l'autre de bornes de recharge rapides le long des routes principales et des autoroutes; des sites de ravitaillement en gaz naturel le long des principaux corridors de transport de marchandises; et des stations de ravitaillement à l'hydrogène dans les grands centres urbains.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.</p>	<p>Terminé</p> <p>L'IDIVECR a pris fin en 2022. Le programme ne lance plus d'appels d'offres. Le programme a dépassé son objectif de 1 000 bornes de recharge.</p>
<p>COA-29</p> <p>Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC)</p>	<p>Le FITC fournit plus de 2,9 milliards de dollars de financement à court terme pour aider à accélérer les investissements municipaux afin de soutenir la réhabilitation des systèmes de transport en commun, les nouveaux projets d'investissement, ainsi que la planification et les études pour l'expansion future du transport en commun afin de favoriser les plans de transport en commun à long. Le Canada a signé des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre le FITC.</p> <p>PT : Tous les PT sont éligibles</p>	<p>Terminé</p> <p>Depuis le lancement du programme en 2016-2017, plus de 1 000 projets ont été approuvés, représentant une contribution fédérale de plus de 2,9 milliards de dollars et une valeur totale de plus de 6 milliards de dollars.</p> <p>Plus de 98 % des projets approuvés ont déjà été complétés, incluant des projets de transport collectif et de transport actif.</p> <p>Aucune autre proposition de projet n'est acceptée dans le cadre de ce programme. INFC continue de travailler avec les provinces et territoires pour acheminer les paiements finaux dans le cadre de ce fonds.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-30 Fonds national des corridors commerciaux (FNCC)	<p>Le FNCC finance des projets qui aident le réseau de transport à résister aux répercussions des changements climatiques et à mieux s'adapter aux nouvelles technologies et à l'innovation. Un financement de 4,6 milliards de dollars sera réparti sur 11 ans, se terminant en mars 2028.</p> <p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent demander un financement. Le FNCC a financé des projets dans toutes les provinces et tous les territoires.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours</p> <p>Le budget 2022 a doté le FNCC de 450 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, portant l'enveloppe totale du FNCC à 4,6 milliards de dollars. Un appel de propositions pour des projets qui renforceront l'infrastructure numérique afin d'améliorer l'efficacité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement en transport s'est conclu en avril 2023.</p>

Agriculture

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-31 Le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) <i>Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles</i>	<p>Le programme SAC, qui comprend plusieurs volets, aidera à mettre au point et à mettre en œuvre des pratiques agricoles pour lutter contre les changements climatiques</p> <p>Le programme Laboratoires vivants fournit un financement pour le codéveloppement, l'essai, l'adoption, la diffusion et le suivi de technologies et de pratiques, y compris les pratiques de gestion bénéfiques (PGB), qui séquestrent le carbone et/ou atténuent les émissions de GES. Ce programme de 10 ans a été annoncé en 2021 et s'appuie sur le succès de l'Initiative des laboratoires vivants (2018 à 2023).</p> <p>Le Fonds d'action pour le climat à la ferme octroie des fonds à des organisations bénéficiaires dans tout le pays pour aider les producteurs à adopter et à mettre en œuvre immédiatement des PGB à la ferme ayant le plus grand potentiel de stockage du carbone et de réduction des émissions de GES.</p>	<p>En cours</p> <p>Voir les mesures AGR-01.1 et AGR-01.2 dans le Tableau 6-1.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	PT : C.-B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.	
<p>COA-32</p> <p>Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)</p>	<p>Le PCA était un investissement de 3 milliards de dollars sur cinq ans (2018 à 2023) par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour renforcer et faire croître l'agriculture et le secteur agroalimentaire Canada.</p> <p>Les programmes conçus pour répondre aux besoins régionaux ont fait l'objet d'un partage des coûts, le gouvernement fédéral contribuant à hauteur de 60 % et les gouvernements provinciaux-territoriaux à hauteur de 40 %. Les programmes ont été élaborés et mis en œuvre par les provinces et les territoires. Les paramètres et les priorités des programmes ont été définis conjointement par les gouvernements fédéraux-provinciaux-territoriaux.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>Terminé</p> <p>Voir la mesure AGR-03a dans le Tableau 6-1.</p>
<p>COA-33</p> <p>Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable)</p> <p><i>Appelé le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>Le PCA durable est un investissement de 3,5 milliards de dollars sur cinq ans (2023 à 2028) réalisé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de renforcer et de faire croître le secteur agricole et agroalimentaire du Canada.</p> <p>Le PCA durable investit 2,5 milliards de dollars pour soutenir les programmes et services agricoles spécifiques à la région. Ces programmes sont à frais partagés, le gouvernement fédéral contribuant à 60 % des coûts et les gouvernements provinciaux-territoriaux à 40 %. Les programmes sont élaborés et mis en œuvre par les provinces et les territoires. Les paramètres et les priorités des programmes sont définis conjointement par les gouvernements fédéraux-provinciaux-territoriaux.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours</p> <p>Voir la mesure AGR-03b dans le Tableau 6-1.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-34 Stratégie pour une agriculture durable (SAD) <i>Appelée le Plan agricole vert dans le PRÉ pour 2030</i>	<p>La SAD établira un plan à long terme pour rassembler les actions sur les questions prioritaires liées à l'environnement et au climat dans le secteur de l'agriculture et aidera à définir une orientation commune pour une action collective visant à améliorer la performance environnementale et à renforcer la résilience face au changement climatique.</p> <p>La SAD a été initialement introduite dans le PRÉ pour 2030 sous le nom de Plan agricole vert.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>Initié</p> <p>Voir la mesure AGR-06 dans le Tableau 6-1.</p>

Solutions fondées sur la nature

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-35 Fonds pour des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN) <i>Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles</i>	<p>Le FSCAN vise à réduire les émissions de GES en soutenant des projets qui conservent, restaurent et améliorent les forêts, les zones humides, les tourbières et les prairies afin de stocker et de capturer le carbone. Les provinces et les territoires peuvent faire une demande de financement.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours</p> <p>Voir la mesure NBS-01.1 dans le Tableau 6-1.</p>
COA-36 Programme 2 milliards d'arbres <i>Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles</i>	<p>Le programme 2 milliards d'arbres s'est engagé à financer les provinces et les territoires pour soutenir la plantation d'environ un milliard d'arbres, sur l'objectif de deux milliards, d'ici 2031. Afin de faire avancer ce travail, le gouvernement fédéral signe des ententes de principes avec les provinces et les territoires.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Man., N.-É., Î.-P.-É., Yn, T.N.-O.</p>	<p>En cours</p> <p>Voir la mesure NBS-01.2 dans le Tableau 6-1.</p> <p>Au mois de septembre 2023, sept ententes de principes ont été signées, suivies d'ententes de financement. La négociation d'autres ententes de principes et d'accords de financement est en cours.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>COA-37</p> <p>Fonds de la nature du Canada – volet des espaces</p>	<p>Le volet des espaces du Fonds de la nature du Canada offre des ressources qui permettront aux partenaires d'aider le Canada à respecter les engagements qu'il a pris par rapport à la biodiversité. À l'heure actuelle, le volet des espaces est divisé en deux grandes composantes : le Défi de l'objectif 1 du Canada, qui contribue à la création d'aires protégées sur des terres provinciales, territoriales, municipales et autochtones; et le Programme de conservation du patrimoine naturel, qui soutient la création d'aires protégées sur des terres privées.</p> <p>Le Fonds canadien pour la nature soutient l'objectif du Canada d'assurer la conservation de 25 % des terres, des eaux intérieures et des océans au pays d'ici 2025, et de faire le nécessaire pour que ce chiffre s'élève à 30 % d'ici 2030. Pour de plus amples informations, voir la mesure NBS-03 dans le Tableau 6-1.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours</p> <p>Le volet des espaces du Fonds de la nature du Canada se poursuit jusqu'en 2026, dans le cadre de l'investissement historique de 2,3 milliards de dollars du budget 2021 dans le programme Patrimoine naturel bonifié du Canada. En décembre 2022, le Canada a annoncé un investissement pouvant aller jusqu'à 90 millions de dollars sur trois ans pour prolonger le Programme de conservation du patrimoine naturel.</p>
<p>COA-38</p> <p>Accord-cadre tripartite sur la conservation de la nature</p> <p><i>Appelé l'Accord sur la nature entre la Colombie-Britannique et le Canada dans le PRÉ pour 2030.</i></p>	<p>Le Canada, la Colombie-Britannique. et le Conseil des leaders des Premières Nations de la Colombie-Britannique ont élaboré un accord tripartite sur la nature pour valoriser le leadership autochtone dans le domaine de la conservation et réaliser en collaboration des mesures ambitieuses et durables en matière de conservation, de protection, de restauration, de rétablissement et d'amélioration des divers écosystèmes de la province, y compris les forêts anciennes et d'autres habitats, et de supporter la protection et le rétablissement des espèces en péril.</p>	<p>Adopté</p> <p>L'accord a été signé le 3 novembre 2023. Le Canada s'est engagé à travailler avec la Colombie-Britannique et le Conseil des leaders des Premières Nations pour commencer la mise en œuvre de l'accord d'ici la fin de 2023.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>L'accord est un cadre de gouvernance destiné à reconnaître le leadership des Premières Nations en gestion des écosystèmes et améliorer l'alignement et la coordination des actions et des financements pour des résultats positifs en matière de conservation. Il est aligné sur les priorités de la Colombie-Britannique telles que : la biodiversité et la santé des écosystèmes; la stratégie « Together for Wildlife »; la planification modernisée de l'utilisation des terres; le cadre « Collaborative Indigenous Stewardship Framework »; la conservation effective de 30 % des terres et de l'eau d'ici 2030; la sécurité des bassins versants; et la résilience aux changements climatiques.</p> <p>PT : C.-B.</p>	
<p>COA-39</p> <p>Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts (SNSCPRCF)</p>	<p>Le SNSCPRCF est le système canadien de déclaration du carbone forestier. Son objectif est d'estimer les stocks de carbone forestier, les changements dans les stocks de carbone et les émissions de gaz à effet de serre autre que le CO₂ dans les forêts aménagées du Canada. Les agences forestières des provinces et territoires sont impliquées en tant que partenaires.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L., Yn, T.N.-O.</p>	<p>En cours</p> <p>Les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux collaborent en permanence pour déterminer les contributions annuelles du secteur forestier au Rapport d'inventaire national du Canada et pour améliorer les méthodes de comptabilisation du carbone.</p> <p>Le nouveau programme d'amélioration de l'information et de la technologie des systèmes forestiers, qui fait partie du Budget de 2023 « Investir dans l'économie forestière du Canada », est un investissement dans les opérations de base visant à améliorer la capacité du Service canadien des forêts en matière de données et de rapports de surveillance des forêts nationales afin d'améliorer les informations sur le carbone forestier et la santé des forêts, de soutenir la réputation et les actions du Canada en matière de</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		durabilité, et de faciliter l'accès au marché pour les produits forestiers.
<p>COA-40</p> <p>Programme d'adoption des technologies propres pour les pêches et l'aquaculture (PATPPA)</p>	<p>Le PATPPA est un programme de contribution national qui investit 35 millions de dollars sur sept ans (2017 à 2024) pour aider les industries canadiennes de la pêche et de l'aquaculture à améliorer leur performance environnementale.</p> <p>Les candidats doivent fournir une lettre de soutien de l'agence/ministère provincial responsable du projet.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.-B., N.-É., T.-N.-L.</p>	<p>En cours</p> <p>Les demandes pour des projets qui seront achevés avant le 31 mars 2024 ont été acceptées jusqu'au 31 juillet 2023.</p>
<p>COA-41</p> <p>Règlement sur les combustibles propres – Reconnaissance législative de la conformité aux critères d'utilisation des terres et critères de biodiversité</p> <p><i>Appelé la reconnaissance fédérale des pratiques de foresterie durable dans le PRÉ pour 2030</i></p>	<p>La reconnaissance législative sert de mécanisme pour démontrer la conformité aux critères d'utilisation des terres et critères de biodiversité pour les charges d'alimentation récoltées en vue de la création des unités de conformité dans le cadre du Règlement sur les combustibles propres (RCP). Les autorités nationales et infranationales ont la possibilité de soumettre une demande, en identifiant toute législation qu'elles appliquent et qui permet d'atteindre les mêmes résultats qu'un ou plusieurs des critères d'utilisation des terres et critères de biodiversité. Une liste publique des autorités, des reconnaissances législatives accordées et des critères d'utilisation des terres et critères de biodiversité associés sera publiée sur le site web du RCP.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>Initié</p> <p>Au 30 mai 2023, toutes les provinces et tous les territoires ont reçu un projet de modèle qu'ils peuvent utiliser pour commencer leur demande de reconnaissance législative. ECCC a rencontré les provinces et les territoires concernant les demandes de reconnaissance législative.</p>

Mesures habilitantes

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-42 Fonds d'action pour le climat (FAC)	<p>En 2018-2019 et 2019-2020, le Fonds d'action pour le climat a permis un financement de 5,3 millions de dollars pour soutenir 44 projets d'action pour le climat. L'objectif du programme était de sensibiliser au changement climatique et de renforcer les capacités afin d'accroître les actions climatiques qui contribuent aux plans du Canada en matière de croissance propre et de changements climatiques (le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et Un environnement sain et une économie saine).</p> <p>En septembre 2020, les contributions du Fonds d'action pour le climat existant ont été réorientées pour créer le Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (voir COA-43 ci-dessous).</p> <p>PT : Tous</p>	<p>Terminé</p> <p>Tous les projets soutenus par le Fonds d'action pour le climat étaient complétés au 31 mars 2022. Les détails des projets annoncés sont disponibles en ligne.</p>
COA-43 Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC)	<p>Le FASC soutient la sensibilisation des jeunes au climat et l'action communautaire en faveur du climat, finance la recherche sur le climat dans les groupes de réflexion canadiens et dans les universités, et fait progresser la science et la technologie dans le domaine du changement climatique.</p> <p>PT : Tous</p>	<p>En cours</p> <p>Voir la mesure ENB-07 dans le Tableau 6-1.</p>
COA-44 Les Acheteurs pour l'action climatique <i>Appelés la Coalition des acheteurs verts dans le cadre du PRÉ pour 2030</i>	<p>L'initiative des Acheteurs pour l'action climatique est une coalition de grands acheteurs verts qui achètent un volume important de biens et de services dans des catégories d'achats à fort impact environnemental. En 2021, la coalition a été créée pour aider à conduire la transition vers une économie verte, carboneutre, en collaborant sur l'approvisionnement</p>	<p>En cours</p> <p>La coalition est financée par le Fonds pour un gouvernement vert et des travaux sont en cours pour partager les meilleures pratiques en matière d'écologisation des marchés publics dans les domaines des bâtiments et de la construction, du parc automobile et des technologies de l'information.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>vert. Les membres comprennent : le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Québec, la ville de Vancouver, la ville de Toronto et la ville de Montréal.</p> <p>PT : C.-B., Qc</p>	
<p>COA-45</p> <p>Centre de l'innovation et de l'énergie propre (CICE) de la Colombie-Britannique</p>	<p>Le CICE offre des programmes de financement ciblés sur les innovations à faibles émissions de carbone. Le CICE propose des programmes de financement ciblés sur les innovations à faible teneur en carbone. Le CICE a été créé en 2021 avec 105 millions de dollars levés grâce à des partenariats entre membres publics et privés et à des subventions, notamment du gouvernement de la Colombie-Britannique, de Shell Canada et du gouvernement du Canada (35 millions de dollars dans le cadre du Programme d'innovation énergétique).</p> <p>Pour plus d'informations sur le Programme d'innovation énergétique, voir la mesure ENB-02 dans le Tableau 6-1.</p> <p>PT : C.-B.</p>	<p>En cours</p> <p>En juin 2023, le CICE a annoncé un financement de 5,2 millions de dollars pour des projets portant sur les batteries et le stockage de l'énergie, les carburants à faible teneur en carbone et l'hydrogène à faible teneur en carbone. Le CICE a également accepté des propositions axées sur la gestion des résidus forestiers à l'été 2023.</p>
<p>COA-46</p> <p>Accord de financement Canada–Yukon</p>	<p>Dans le budget 2021, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 25 millions de dollars pour soutenir les priorités d'atténuation et d'adaptation climatiques du Yukon.</p> <p>L'investissement a pris la forme d'une subvention ponctuelle, laissant au gouvernement du Yukon l'autonomie nécessaire pour déterminer les projets et les mesures spécifiques. Les projets sont alignés sur les objectifs plus larges du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et de la politique</p>	<p>Terminé</p> <p>La subvention a été transférée au gouvernement du Yukon en une seule fois en mars 2022. Le Yukon a alloué les fonds à cinq projets d'énergie propre et à quatre projets d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Le Yukon a affecté des fonds à des initiatives de lutte contre le changement climatique qui soutiennent directement les objectifs de la stratégie climatique <i>Our Clean Future</i> du territoire, en renforçant les capacités techniques, l'infrastructure et l'approvisionnement</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
	climatique fédérale, y compris le plan climatique renforcé du Canada. PT : Yn	en énergie renouvelable. Le financement des projets est en place jusqu'en 2024-2025. Les projets comprennent : le projet d'expansion hydroélectrique d'Atlin; un programme de prévision des inondations, de cartographie et de résilience; le projet d'énergie éolienne Kluane; des projets pilotes de véhicules électriques moyens et lourds; des investissements dans l'infrastructure de sécurité alimentaire; l'identification des risques, la planification des urgences et la réponse aux incidents; la surveillance du pergélisol et des risques géologiques; des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique; et la transition des bâtiments hors-réseau du gouvernement du Yukon vers l'électricité renouvelable.

Adaptation

L'adaptation n'entre pas dans le champ d'application du rapport d'étape sur le PRÉ pour 2030; toutefois, des mises à jour sur la mise en œuvre de certaines mesures sont incluses ici. Un certain nombre de mesures d'adaptation ont été identifiées par les gouvernements provinciaux et territoriaux comme des accords et des mesures clés, compte tenu des liens étroits entre les mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Les rapports sur l'adaptation sont traités dans le cadre d'autres mécanismes d'établissement de rapports. Par exemple, le [Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada \(PAAGC\)](#) décrit le cadre des politiques et des programmes du gouvernement fédéral et fournit un inventaire complet de tous les programmes fédéraux sur l'adaptation au changement climatique, y compris les exemples présentés dans le tableau ci-dessous.

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
COA-47 Stratégie nationale d'adaptation	La première Stratégie nationale d'adaptation du Canada a été publiée en juin 2023. PT : Tous	En cours En novembre 2022, le gouvernement du Canada a publié le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC). Ce document décrit la manière dont le gouvernement du Canada contribue à la réalisation des buts,

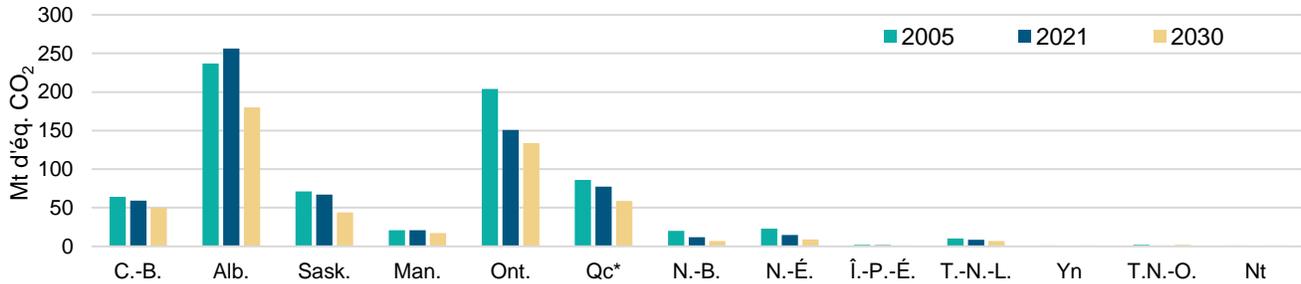
Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>des objectifs et des cibles définis dans la Stratégie.</p> <p>La mise en œuvre de la Stratégie comprendra des plans d'action fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux.</p> <p>De plus amples informations sur la mise en œuvre sont disponibles en ligne.</p>
<p>COA-48</p> <p>Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)</p>	<p>Le FAAC investit dans des projets d'infrastructures structurelles et naturelles afin d'accroître la résilience des communautés qui sont touchées par des catastrophes naturelles déclenchées par le changement climatique. Toutes les provinces et tous les territoires peuvent faire une demande de financement.</p> <p>PT : Tous les PT sont éligibles</p>	<p>En cours</p> <p>Les demandes de nouveaux projets ont été acceptées de janvier à juillet 2023 et sont en cours d'évaluation.</p>
<p>COA-49</p> <p>Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord</p>	<p>Le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord définit une vision stratégique à long terme qui guidera les activités et les investissements du gouvernement du Canada dans l'Arctique jusqu'en 2030 et au-delà, et qui alignera les objectifs de la politique arctique sur les priorités des peuples autochtones et des résidents de l'Arctique et du Nord.</p> <p>PT : Man., Qc, T.-N.-L., Yn, T.N.-O., Nt</p>	<p>En cours</p> <p>Publié en 2019, le Cadre fournit une orientation pour les travaux actuels et futurs. Plus de détails sur le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord sont disponibles en ligne.</p>
<p>COA-50</p> <p>Organisations de services climatiques</p>	<p>Le Canada compte cinq organisations de services climatiques qui donnent accès à des informations et à des services pour aider les Canadiens à accroître leur résilience face au changement climatique.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Sask., Man., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.</p>	<p>En cours</p> <p>Pour plus d'information sur les organisations régionales de services climatiques consulter : le Centre canadien des services climatiques; le Pacific Climate Impacts Consortium (en anglais seulement); ClimateWest (en anglais seulement); Ouranos; et CLIMAtlantic.</p>

Mesure	Description	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>COA-51</p> <p>Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA)</p>	<p>Le programme RCERA a investi dans la formation, les activités d'échange de connaissances et les actions pratiques pour accroître les mesures d'adaptation aux changements climatiques. De 2017 à 2022, 20 projets ont été cofinancés par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et des associations professionnelles.</p> <p>PT : C.-B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.</p>	<p>Terminé</p> <p>Le programme RCERA s'est achevé en 2022.</p> <p>De plus amples informations sur l'état des programmes fédéraux d'adaptation aux changements climatiques sont disponibles en ligne.</p>
<p>COA-52</p> <p>Programme Municipalités pour l'innovation climatique</p>	<p>Le programme Municipalités pour l'innovation climatique était un programme quinquennal de 75 millions de dollars mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada. De 2017 à 2022, le programme Municipalités pour l'innovation climatique a aidé plus de 600 municipalités en fournissant du financement, de la formation et du partage d'informations dans le but d'encourager les municipalités à mieux se préparer et à s'adapter aux nouvelles réalités des changements climatiques.</p> <p>PT : Tous les PT sont éligibles</p>	<p>Terminé</p> <p>Le programme Municipalités pour l'innovation climatique s'est achevé en 2022.</p>

Chapitre 7 : Provinces et territoires

Ce chapitre fournit un aperçu de chaque province et territoire, incluant le profil économique et d'émissions de gaz à effet de serre, les objectifs de réduction d'émissions et les plans climatiques, les actions climatiques récentes et les prochaines étapes. Le chapitre s'ouvre sur un résumé des données des provinces et les territoires en « un coup d'œil ».

Figure 7-1 : Émissions de GES dans chaque province/territoire, 2005, 2021 et (projection) 2030



*Les projections pour le Québec incluent les crédits achetés dans le cadre de la Western Climate Initiative

Figure 7-2 : Population par province/territoire, 2023¹

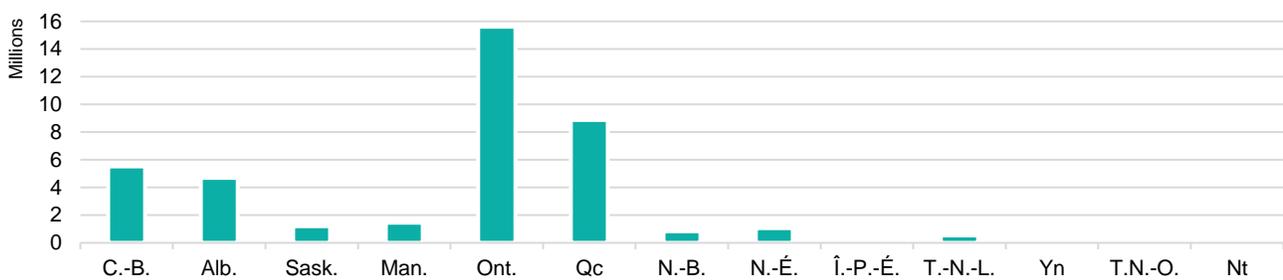


Figure 7-3 : PIB par province/territoire, 2022³

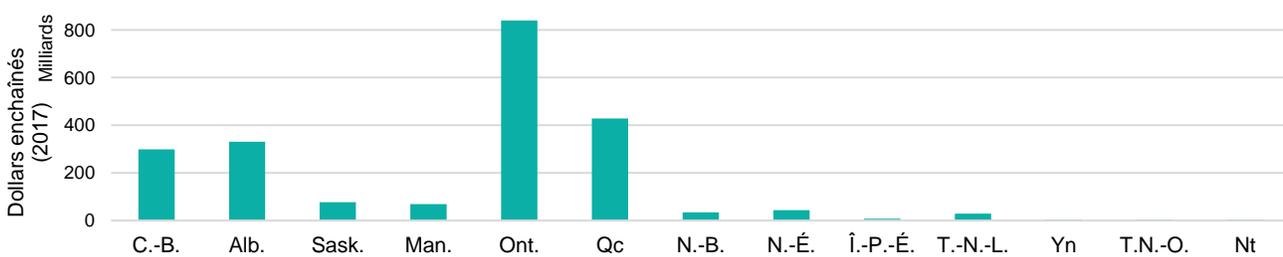


Figure 7-4 : Émissions de GES par habitant par province/territoire et pour le Canada, 2021^{1,4}

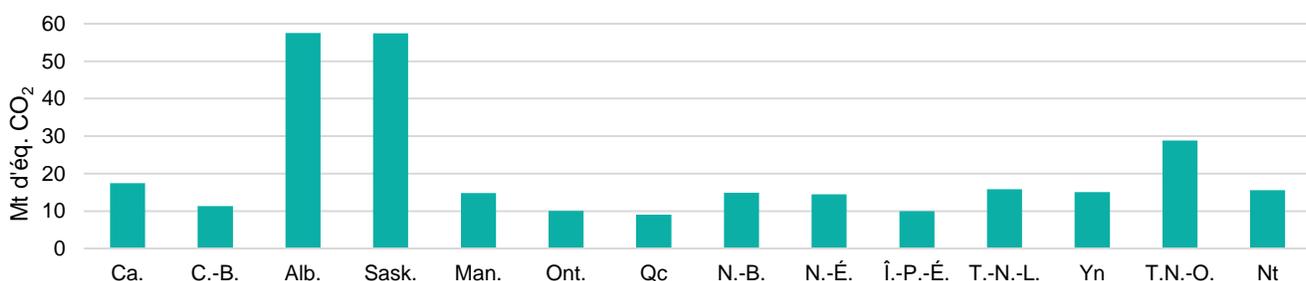
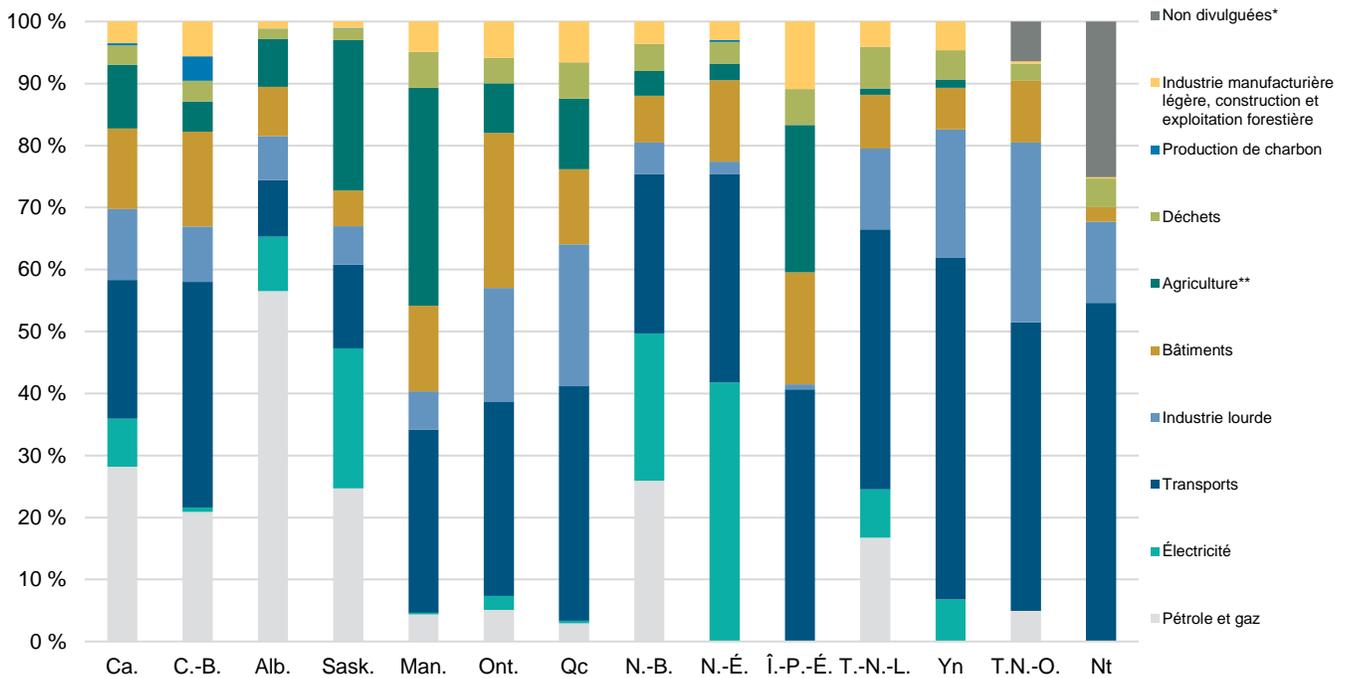


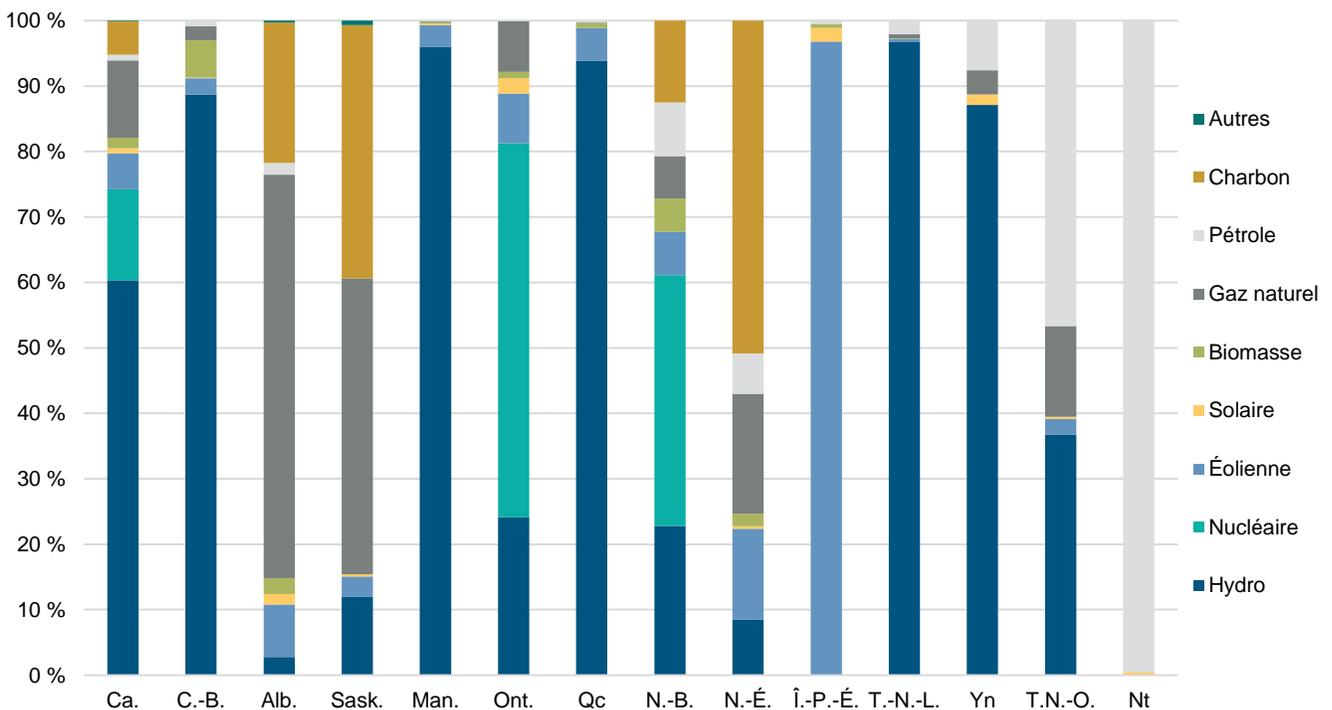
Figure 7-5 : Émissions de GES par secteur économique par province/territoire et pour le Canada, 2021⁴



*Les données sur les émissions provenant de l'électricité et de la construction pour les T.N.-O. et le Nt ont été supprimées dans le RIN pour respecter la confidentialité.

**Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont comptabilisées dans le secteur de l'ATCATF. La séquestration provenant des sols agricoles a contribué à l'absorption nette dans le secteur des terres ces dernières années.

Figure 7-6 : Production d'électricité par source* par province/territoire et pour le Canada, 2021⁵



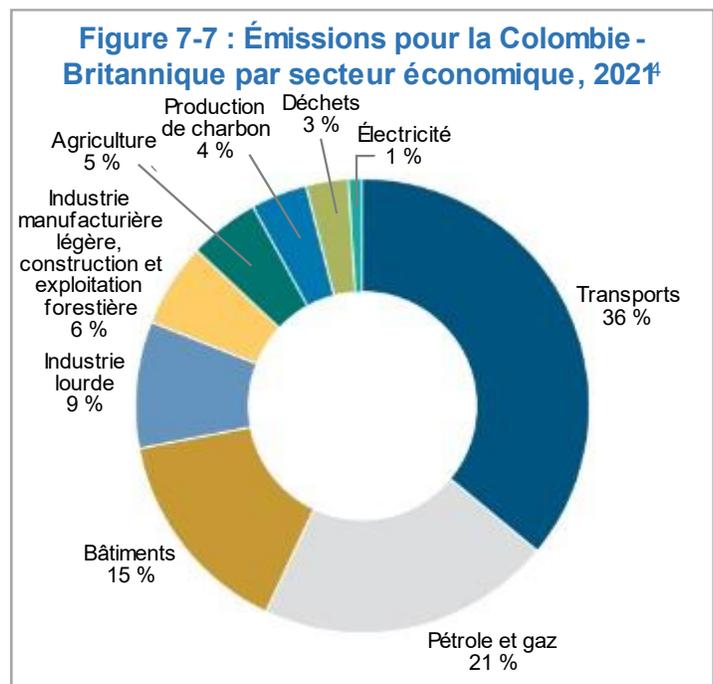
*Ce graphique représente uniquement la production d'électricité. Certains provinces/territoires sont des importateurs/exportateurs d'électricité importants. Pour de plus amples informations, voir les profils provinciaux/territoriaux.



7.1 Colombie-Britannique

Profil provincial

- **Population (2023)¹** : 5 519 013
- **Revenu médian (2020)²** : 40 800 dollars
- **PIB (2022)³** : 299,3 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant des services immobiliers et des services de location et de location à bail (17,52 %), de la construction (9,76 %) et services professionnels, scientifiques et techniques (7,51 %)
- **Émissions de GES (2021)⁴** : 59,44 Mt d'éq. CO₂, soit 8,87 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)^{1,4}** : 11,28 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)⁴** : les secteurs des transports (36 %), du pétrole et gaz (21 %) et des bâtiments (15 %)
- **Production d'électricité (2021)^{5,6}** : 88,7 % de l'hydroélectricité, 5,7 % de la biomasse, 2,5 % de l'énergie éolienne, 2,1 % du gaz naturel, 0,9 % du pétrole et 0,1 % de l'énergie solaire. La Colombie-Britannique a des interconnexions électriques avec l'Alberta et l'Ouest des États-Unis.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

La *Climate Change Accountability Act* de la Colombie-Britannique est entrée en vigueur en novembre 2007, établissant des objectifs législatifs et des exigences en matière de production de rapports. La Colombie-Britannique a publié son plan climatique « CleanBC » en 2018 et sa [CleanBC Roadmap to 2030](#) (en anglais seulement) en octobre 2021, qui établit un plan renforcé pour atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques fixés par la loi de la province.

La Colombie-Britannique s'est engagée à atteindre une série d'objectifs de réduction des émissions, dont la plupart sont des objectifs prévus par la loi :

- 16 % sous les niveaux de 2007 d'ici 2025 (objectif provisoire);
- réduction de 40 % des émissions de carbone en deçà des niveaux de 2007 d'ici 2030;
- réduction de 60 % en deçà des niveaux de 2007 d'ici 2040; et
- réduction de 80 % en deçà des niveaux de 2007 d'ici 2050.

Afin d'atteindre ces objectifs, la province a également établi des objectifs de réduction des émissions pour 2030 pour quatre secteurs, 2007 étant le point de référence : les transports (27 à 32 %), l'industrie (38 à 43 %), le pétrole et le gaz (33 à 38 %) et les bâtiments et les collectivités (59 à 64 %). Ils servent de points de repère pour éclairer l'élaboration des politiques, évaluer les progrès et assurer une plus grande transparence.

La *CleanBC Roadmap to 2030* énonce l'intention d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et affirme que l'engagement de la Colombie-Britannique concernant un avenir carboneutre sera appuyé par la loi.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Dans le cadre de la *feuille de route CleanBC pour 2030*, la province s'est engagée à faire passer de 20 à 30 % l'objectif de réduction de l'intensité carbonique de 2030 pour les réservoirs de carburant diesel et d'essence en vertu de la norme sur les carburants à faible teneur en carbone (LCFS) de la Colombie-Britannique. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les modifications apportées au [Renewable and Low Carbon Fuel Requirements Regulation](#) (en anglais seulement) de la Colombie-Britannique exigent que les fournisseurs de carburant réduisent l'intensité carbonique moyenne des carburants de transport fournis dans la province pour atteindre une réduction globale de 30 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2010. De plus, la province a l'intention de moderniser la loi régissant la LCFS en janvier 2024, notamment en élargissant sa portée pour y inclure le carburant d'aviation et en modifiant les exigences relatives au carburant à faible teneur en carbone au-delà de la limite actuelle de l'utilisation du carburant de transport pour l'appliquer à toute utilisation de carburant. La LCFS est l'un des principaux contributeurs aux objectifs de réduction des émissions du plan CleanBC.

Le [CleanBC Industry Fund](#) (en anglais seulement) appuie l'élaboration, la mise à l'essai et le déploiement de projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités de grandes entreprises industrielles. Le Fonds appuie des projets novateurs depuis 2019 et a fait l'objet d'une transition en 2023 afin de s'harmoniser au nouveau système de tarification fondé sur le rendement de la Colombie-Britannique. Le renouvellement de ce fonds est prévu pour le printemps 2024.

Le [budget de 2023](#) (en anglais seulement) de la Colombie-Britannique prévoyait 100 millions de dollars pour appuyer des investissements plus actifs dans les transports, 85 millions de dollars pour accroître la capacité de gestion des urgences dans la province et pour fournir de nouveaux investissements dans l'évaluation, la préparation et l'atténuation des risques de catastrophe et 44 millions de dollars pour continuer d'appuyer la transition de la Colombie-Britannique vers une économie à zéro émission.

En vedette : le Centre for Innovation and Clean Energy de la Colombie-Britannique

En partenariat avec le Canada, la Colombie-Britannique a mis sur pied le [Centre for Innovation and Clean Energy \(CICE\) de la Colombie-Britannique](#) (en anglais seulement), une société indépendante, à but non lucratif, qui se consacre à l'expansion des solutions de décarbonisation les plus efficaces de la Colombie-Britannique, du Canada au monde entier. Le CICE est financé par la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada et Shell. Le CICE fournit un financement de démarrage pour accélérer la commercialisation et dirige des investissements non dilutifs dans des domaines d'innovation en matière d'énergie propre où l'absence de mesures traditionnelles sur les revenus est un obstacle commun. En travaillant en étroite collaboration avec l'industrie, les investisseurs, le gouvernement, le milieu universitaire et les titulaires de droits autochtones en vue de réduire les risques liés à l'adoption d'innovations en matière d'énergie propre, le CICE aide le monde à progresser vers une économie carboneutre qui tire parti des avantages de la Colombie-Britannique, attire des investissements et crée des emplois verts bien rémunérés. En août 2023, le CICE a octroyé 12,8 millions de dollars pour financer des projets d'énergie propre de la Colombie-Britannique, soit 58,3 millions de dollars au total.

Prochaines étapes

Dans le cadre du budget de 2023, la Colombie-Britannique a annoncé qu'à partir du 1^{er} avril 2023, son prix du carbone augmenterait à 65 dollars par tonne d'éq. CO₂, soit une hausse de 15 dollars par tonne chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne 170 dollars par tonne en 2030. La province a également annoncé son intention de passer du CleanBC Program for Industry (CPI) à un système de tarification fondé sur le rendement (STFR) élaboré en Colombie-Britannique pour les grands émetteurs industriels, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2024. La rigueur du STFR de la C.-B. est influencée par les normes de rendement propres à chaque produit et s'appuie sur les données du CleanBC Industrial Incentive Program (CIIP), ainsi que sur la capacité d'utiliser des unités de compensation pour assurer la conformité. La participation des producteurs de certains produits industriels réglementés en vertu du *Greenhouse Gas Industrial Reporting and Control Act* (GGIRCA), qui émettent plus de 10 kt d'éq. CO₂ par année, sera obligatoire.

En mars 2023, la Colombie-Britannique a annoncé un nouveau cadre d'action sur l'énergie pour veiller à ce que les projets du secteur pétrolier et gazier respectent les engagements de la province en matière de climat et créent de nouvelles possibilités pour les personnes qui travaillent dans les domaines de l'énergie et des technologies propres. Selon ce cadre, la Colombie-Britannique exigera que tous les nouveaux projets de gaz naturel liquéfié (GNL) proposés dans le cadre du processus d'évaluation environnementale de la province ou entrant dans ce processus passent avec succès un test d'émissions assorti d'un plan crédible visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2030, et elle envisagera un plafonnement réglementaire sur les émissions du secteur pétrolier et gazier. De plus, la Colombie-Britannique élaborera et mettra en œuvre un Cadre d'action sur l'énergie alignée sur le climat, dont l'objectif global est de maximiser la production d'énergie propre à utiliser au pays et à exporter.

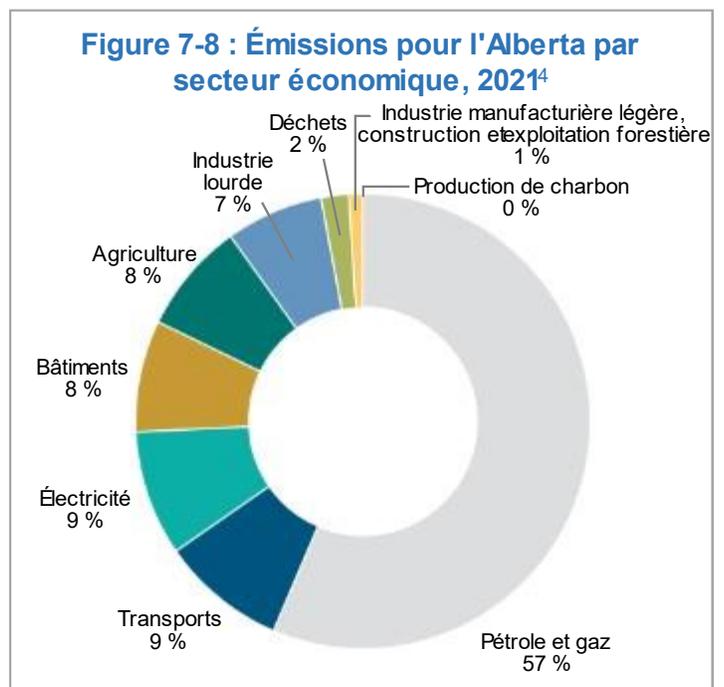
La Colombie-Britannique mène au Canada dans l'adoption de ventes de véhicules neufs zéro émission. Selon le rapport annuel de 2022 de la province sur les véhicules zéro émission, 18,1 % des véhicules neufs achetés en 2022 étaient des véhicules zéro émission. Dans le cadre de la *feuille de route CleanBC pour 2030*, la Colombie-Britannique prévoit que toutes les voitures neuves vendues seront des véhicules zéro émission d'ici 2035. Afin de faciliter cette transition pour les résidents, la province prévoit [investir 26 millions de dollars](#) (en anglais seulement) dans 250 nouvelles bornes de recharge rapide publiques et légères, qui s'ajouteront à plus de 3 800 bornes de recharge publiques déjà présentes dans la province.



7.2 Alberta

Profil provincial

- **Population (2023)¹** : 4 695 290
- **Revenu médian (2020)²** : 44 800 dollars
- **PIB (2022)³** : 331,5 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant de l'extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (22,00 %), des services immobiliers et services de location et de location à bail (10,72 %) et de la fabrication (8,59 %)
- **Émissions de GES (2021)⁴** : 256,15 Mt d'éq. CO₂, soit 38,21 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)^{1,4}** : 57,56 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)⁴** : les secteurs du pétrole et gaz (57 %), des transports (9 %) et de l'électricité (9 %)
- **Production d'électricité (2021)^{5,6}** : 61,6 % du gaz naturel, 21,4 % du charbon, 8,0 % de l'énergie éolienne, 2,8 % de l'hydroélectricité et 2,4 % de la biomasse, 1,8 % du pétrole, 1,6 % de l'énergie solaire et 0,3 % d'autres sources. L'Alberta est une importatrice nette d'électricité. La province a des interconnexions électriques avec la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Montana.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

L'Alberta a publié son [Emissions Reduction and Energy Development Plan](#) (en anglais seulement) en avril 2023, qui décrit les prochaines étapes que la province compte entreprendre en vue de lutter contre les changements climatiques. Le plan décrit les mesures, les opportunités et de nouveaux engagements visant à réduire les émissions et à maintenir la sécurité énergétique grâce à la collaboration et aux partenariats, à la technologie propre et à l'innovation, et aux cadres financiers et stratégiques. Il confirme l'intention de l'Alberta d'atteindre une économie carboneutre d'ici 2050.

La [Renewable Electricity Act](#) (en anglais seulement) de l'Alberta décrit l'engagement de l'Alberta à augmenter la quantité d'énergie verte produite dans la province, y compris un objectif imposé par la loi de 30 % d'électricité renouvelable d'ici 2030.

L'Alberta a été le premier gouvernement régional en Amérique du Nord à s'engager à réduire les émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier. Le [Methane Emission Reduction Regulation](#) (en anglais seulement) de l'Alberta vise une réduction de 45 % des niveaux de méthane provenant des activités pétrolières et gazières d'ici 2025.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Le système de réglementation [Technology Innovation and Emissions Reduction \(TIER\)](#) (en anglais seulement) de l'Alberta a été modifié, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour la période de 2023 à 2030. Les modifications comprennent l'augmentation du prix du carbone afin de l'aligner avec le prix minimum national du gouvernement fédéral, le resserrement des critères de réduction des émissions, y compris dans le secteur des sables bitumineux, et la réduction du seuil d'adhésion pour permettre à plus d'industries d'être réglementées volontairement.

Dans le cadre du [budget de 2023](#) (en anglais seulement), l'Alberta a investi 800 millions de dollars dans le cadre du système TIER au cours des trois prochaines années pour soutenir une série de programmes visant à réduire les émissions, à soutenir le développement de technologies et à créer des emplois et des possibilités d'investissement dans tous les secteurs. Ce financement comprend des investissements continus dans des programmes offerts par des partenaires, dont *Emissions Reduction Alberta*, *Alberta Innovates* et le *Municipal Climate Change Action Centre*. Un montant supplémentaire de 387 millions de dollars sur cinq ans est réservé dans le Fonds TIER pour des investissements dans de futurs projets de captage, d'utilisation et de stockage du carbone.

D'autres mesures récentes comprennent un financement de 50 millions de dollars pour établir le [Centre d'excellence sur l'hydrogène](#), (en anglais seulement) un financement de 41 millions de dollars pour appuyer le mandat élargi de la Régie de l'énergie de l'Alberta qui consiste à mettre en œuvre un cadre réglementaire pour la géothermie et les minéraux essentiels, et l'adoption de [nouveaux codes nationaux du bâtiment et de l'énergie](#) (en anglais seulement) pour assurer une efficacité énergétique en tant que norme provinciale minimale.

En vedette : le système de réglementation Technology Innovation and Emissions Reduction

Le [système TIER](#) (en anglais seulement) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. TIER est un système industriel de tarification du carbone et d'échange de droits d'émission qui s'applique automatiquement à toute installation qui a émis 100 000 tonnes ou plus d'éq. CO₂ de GES en 2016 ou toute année subséquente. Les plus petites installations peuvent volontairement s'inscrire au système TIER. Les secteurs assujettis au système TIER comprennent les secteurs pétrolier et gazier, l'exploitation des sables bitumineux, l'électricité, la foresterie, les produits chimiques (y compris la production d'hydrogène), les engrais, les minéraux, la transformation des aliments et les déchets. Les installations réglementées peuvent faire des investissements pour réduire les émissions sur place, se conformer en utilisant des crédits (crédits compensatoires, crédits d'émission ou tonnes de séquestration) ou verser au fonds TIER au prix du carbone établi. Le prix actuel du carbone en Alberta est de 65 dollars la tonne (à compter du 1^{er} janvier 2023) et il augmentera de 15 dollars par an jusqu'à ce qu'il atteigne 170 dollars la tonne en 2030. Le fonds TIER est investi dans des programmes et des projets de technologie et d'innovation afin de réduire les émissions et d'accroître la résilience de l'Alberta.

Prochaines étapes

Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) sont au cœur des efforts de l'Alberta pour réduire les émissions. Pour permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets de CUSC et aider à répondre à la demande croissante de stockage du carbone, l'Alberta conclut des ententes d'exploration de séquestration de carbone au moyen d'un processus concurrentiel. Les propositions pour [25 centres de CUSC](#) approuvés en 2022 passent à l'étape de l'évaluation. Ces centres pourraient faciliter les plans de décarbonisation des sables bitumineux et des industries telles que l'énergie, l'hydrogène propre, les produits pétrochimiques, la valorisation et le raffinage, le ciment, l'acier, les engrais, la production de biodiesel et le traitement du gaz.

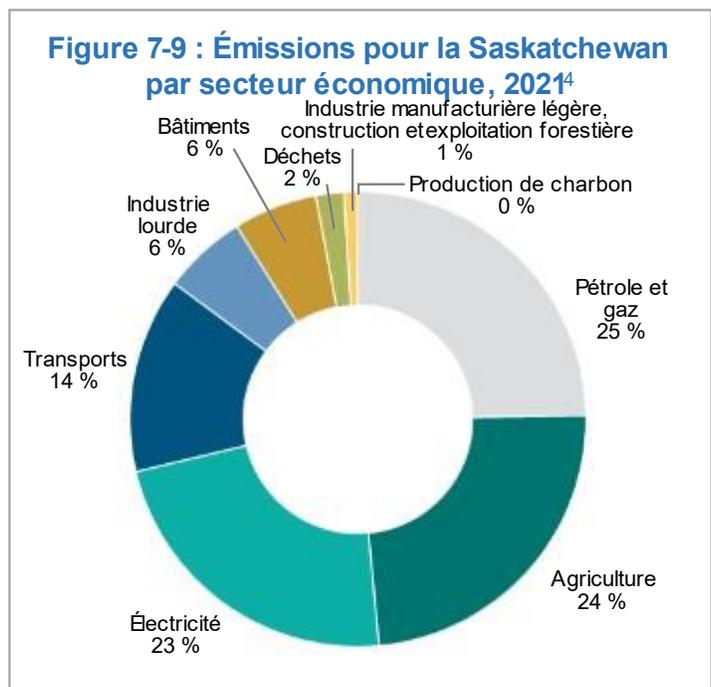
L'Alberta étudiera un cadre pour un marché du crédit volontaire en Alberta pour les activités ou les secteurs, y compris les objectifs qui appuient l'article 6 de l'Accord de Paris et le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale. L'Alberta a également l'intention d'explorer des partenariats en matière d'échange de droits d'émission et de liens commerciaux avec d'autres provinces et administrations, comme la Colombie-Britannique, pour soutenir le CUSC et le gaz naturel liquide.



7.3 Saskatchewan

Profil provincial

- **Population (2023)¹** : 1 209 107
- **Revenu médian (2020)²** : 42 400 dollars
- **PIB (2022)³** : 76.7 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant de l'extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (26,62 %), et de l'agriculture, foresterie, et chasse et pêche (11,05 %) et des services immobiliers et services de location et de location à bail (8,20 %)
- **Émissions de GES (2021)⁴** : 67,11 Mt d'éq. CO₂, soit 10,01 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)^{1,4}** : 57,41 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)⁴** : les secteurs du pétrole et gaz (25 %), de l'agricultureⁱⁱⁱ (24 %) et de l'électricité (23 %)
- **Production d'électricité (2021)^{5,6}** : 45,2 % du gaz naturel, 38,7 % du charbon, 12,0 % de l'hydroélectricité, 3,1 % de l'énergie éolienne, 0,3 % de l'énergie solaire et 0,7 % d'autres sources. La Saskatchewan est une importatrice nette d'électricité. La province a des interconnexions électriques avec l'Alberta, le Manitoba et le Dakota du Nord.



ⁱⁱⁱ Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont comptabilisées dans le secteur de l'ATCATF. La séquestration provenant des sols agricoles a contribué à l'absorption nette dans le secteur des terres ces dernières années. Voir l'annexe A1.3.7 pour plus d'informations sur la déclaration des émissions du secteur agricole.

Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

En décembre 2017, la Saskatchewan a publié le document intitulé [Prairie Resilience : A Made-in-Saskatchewan Climate Change Strategy](#) (en anglais seulement). La stratégie adopte une approche systémique et qui comprend plus de 40 engagements visant à rendre la Saskatchewan plus résiliente aux effets des changements climatiques.

Le [Methane Action Plan](#) (2019, en anglais seulement) de la Saskatchewan comprend des règlements visant à réduire de 4,5 millions de tonnes par année d'ici 2025 les émissions de GES provenant des rejets dans l'atmosphère et du torchage dans le secteur amont du pétrole et du gaz de la Saskatchewan.

La Saskatchewan a déterminé qu'il était nécessaire d'assurer un approvisionnement en électricité fiable et abordable tout en continuant de réduire les émissions de GES dans des délais réalistes. SaskPower s'est également engagée à réduire de 50 % les émissions de GES d'électricité en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030 et à augmenter la capacité de production d'électricité renouvelable de 50 % d'ici 2030. Le plan d'abordabilité de mai 2023 de SaskPower prévoit la mise en place d'un réseau électrique carboneutre d'ici 2050, qui doit être réalisé en combinant l'énergie renouvelable et l'énergie nucléaire.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Le règlement de la Saskatchewan sur la gestion des émissions pétrolières et gazières a permis de réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier en amont de 64 %, soit 7,0 Mt d'éq. CO₂, par rapport aux niveaux de 2015.

La Saskatchewan s'est engagée à maintenir une combinaison d'énergie de base fiable, notamment en utilisant des centrales au gaz naturel jusqu'à leur fin de vie utile, éolienne et solaire, et à travailler à l'établissement de petits réacteurs modulaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Saskatchewan a renforcé et élargi son système de tarification fondé sur le rendement (STFR) pour y inclure les secteurs de la production d'électricité et du transport du gaz naturel par pipeline. Les produits du STFR seront versés dans un fonds technologique qui financera des projets de réduction des émissions entrepris par des émetteurs réglementés.

La stratégie sur les minéraux critiques de la Saskatchewan vise à stimuler la production des minéraux nécessaires à la transition énergétique, à aider à réduire les goulots d'étranglement dans les matières premières et à accélérer la transition mondiale vers l'énergie durable.

L'adoption historique de pratiques agricoles durables et l'augmentation des rendements par les agriculteurs de la Saskatchewan ont modifié les émissions et les absorptions dans les sols agricoles. De 2017 à 2021, le flux net estimé de CO₂ échangé entre les sols agricoles et l'atmosphère a entraîné des absorptions nettes moyennes de 15,75 Mt de carbone, compensant 95,7 % des émissions produites par le secteur agricole.

En vedette : les Rapports sur la résilience climatique

La Saskatchewan a publié son [*Climate Resilience Measurement Framework*](#) (en anglais seulement) en novembre 2018 et fait le point annuellement dans le cadre d'un rapport sur la résilience climatique. Le Cadre est une collaboration entre 14 directions générales de ministères et d'agences et suit les progrès réalisés sur 25 mesures dans cinq domaines clés : systèmes naturels, infrastructure physique, viabilité économique, préparation communautaire et bien-être humain. Les mesures comprennent la capacité de production d'énergie renouvelable, les émissions totales de GES du secteur de l'électricité, l'intensité des émissions de l'économie de la Saskatchewan et les émissions totales de GES produites en association avec le pétrole. Le premier rapport sur la résilience a été publié en avril 2019, présentant des données de référence et des objectifs pour ces mesures. Le rapport de 2023 s'est poursuivi en faisant rapport sur l'état et les tendances de 22 des 25 mesures. Vingt mesures figurant dans le rapport de 2023 ont été classées comme bonnes et deux comme équitables. Il n'y avait pas de mesures ayant un statut insatisfaisant.

Prochaines étapes

La Saskatchewan a déterminé que l'énergie nucléaire pourrait être une option de production d'énergie dans la province. SaskPower a fait sa sélection technologique en 2022 et en est maintenant à la phase de sélection des sites, dans le but de réduire les options pour un site potentiel en fonction de l'information recueillie dans le cadre d'études et d'activités de mobilisation avec les collectivités, les intervenants et les partenaires autochtones. Une décision sur le choix des sites sera prise en 2024, avec la décision de construire ou non un petit réacteur modulaire d'ici 2029.

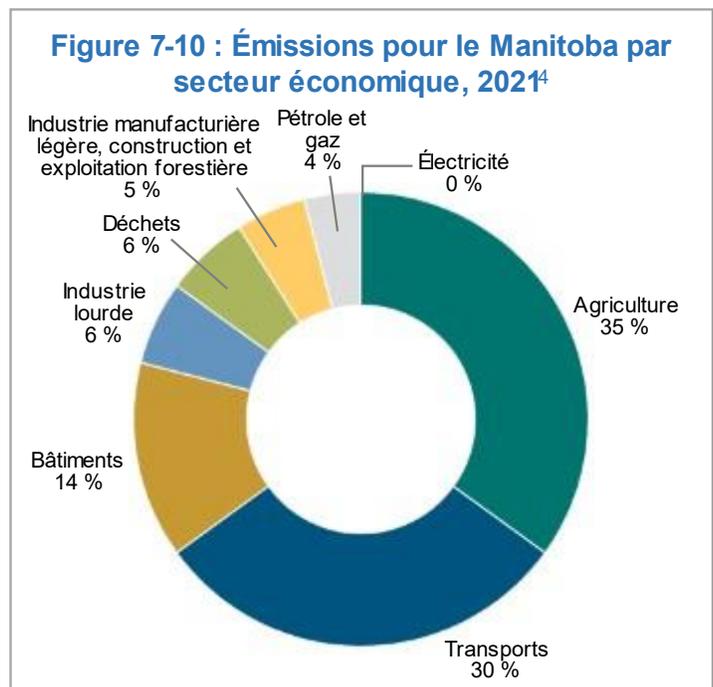
Le fonds technologique de la Saskatchewan fournira du financement aux émetteurs industriels pour les aider à réduire leurs émissions de GES. Le Fonds commencera à accepter les propositions de projets en septembre 2023, et les décisions de financement seront prises en 2024.



7.4 Manitoba

Profil provincial

- **Population (2023)**¹ : 1 454 902
- **Revenu médian (2020)**² : 39 200 dollars
- **PIB (2022)**³ : 68,5 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant des services immobiliers et services de location et de location à bail (13,11 %), de la fabrication (10,96 %) et des soins de santé et assistance sociale (9,26 %)
- **Émissions de GES (2021)**⁴ : 20,70 Mt d'éq. CO₂, soit, 3,09 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)**^{1,4} : 14,82 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)**⁴ : les secteurs de l'agriculture^{iv} (35 %), des transports (30 %) et des bâtiments (14 %)
- **Production d'électricité (2021)**^{5,6} : 96,0 % de l'hydroélectricité, 3,3 % de l'énergie éolienne, 0,3 % de la biomasse, 0,2 % de l'énergie solaire, 0,1 % du pétrole et 0,1 % du gaz naturel. Le Manitoba est un exportateur net d'électricité. La province a des interconnexions électriques avec l'Ontario, la Saskatchewan et le Midwest des États-Unis.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

En 2017, le gouvernement a établi [le Plan vert et climatique du Manitoba](#) (en anglais seulement), qui s'appuie sur quatre piliers : le climat, l'emploi, l'eau et la nature. Les pierres angulaires du pilier des changements climatiques comprennent l'énergie propre, la réduction des émissions sectorielles et l'adaptation.

^{iv} Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont comptabilisées dans le secteur de l'ATCATF. La séquestration provenant des sols agricoles a contribué à l'absorption nette dans le secteur des terres ces dernières années. Voir l'annexe A1.3.7 pour plus d'informations sur la déclaration des émissions du secteur agricole.

La [Loi sur la mise en œuvre du plan vert et climatique](#) du Manitoba (2018) exige que le ministre de la Conservation et du Climat fixe des objectifs de réduction des émissions de GES pour la période de 2018 à 2022 et pour chaque période de cinq ans qui suit. Le Manitoba s'est engagé à réduire les émissions cumulatives de GES de 1 Mt entre 2018 et 2022. En 2023, le Manitoba a présenté son deuxième objectif quinquennal, soit un compte d'épargne carbone (CEC) d'au moins 5,6 Mt pour la période de 2023 à 2027. Des objectifs climatiques précis sont fixés pour 2030 et 2050.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Le [Fonds pour la conservation et le climat](#) appuie des projets au Manitoba qui intègrent des mesures de lutte et d'adaptation contre les changements climatiques et de protection de l'environnement. Dans le cadre du budget provincial de 2023, Le Manitoba s'est engagé à continuer de financer des projets novateurs qui contribuent à protéger l'environnement en 2023-2024.

En 2022-2023, le Manitoba a investi 8,7 millions de dollars pour continuer à soutenir les initiatives de recyclage, de compostage et de réacheminement des déchets dans toute la province dans le cadre du programme [d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets](#). Ce programme aide à réacheminer plus de 188 250 tonnes de déchets des sites d'enfouissement du Manitoba chaque année.

Le programme [Growing Outcomes in Watersheds](#) (en anglais seulement) du Manitoba appuie la réduction des émissions et la séquestration du carbone. Le programme aidera les producteurs à établir des projets qui améliorent la gestion de l'eau dans les exploitations agricoles, renforcent la production agricole durable, améliorent la biodiversité et l'habitat, ainsi que la séquestration et le stockage du carbone. Le programme aide les producteurs et les éleveurs à réaliser des projets visant la restauration des terres humides, la plantation de brise-vent et l'équilibre entre le drainage et la rétention d'eau.

En vedette : le programme de camionnage efficace

Le [programme de camionnage efficace](#) (en anglais seulement) du Manitoba a été lancé en 2019 et appuie l'adoption de technologies propres dans le secteur des transports en offrant des incitatifs pour des technologies et des dispositifs précis afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de GES. Des centaines de camions et de remorques ont fait l'objet d'amélioration en matière d'économie de carburant et de réduction des émissions, et les coûts sont partagés entre le Manitoba et le Canada par l'entremise du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Lancé initialement comme un programme de trois ans, le budget de 2023 du Manitoba prévoit de nouveaux fonds pour continuer de miser sur le succès du programme de camionnage efficace. Le Manitoba travaille également en étroite collaboration avec les intervenants du secteur des transports et fera progresser les travaux de développement pour favoriser une transition verte.

Prochaines étapes

Au cours des prochaines années, le Manitoba coordonnera les efforts déployés par l'ensemble du gouvernement pour mettre en œuvre des mesures visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. De plus, la province continuera :

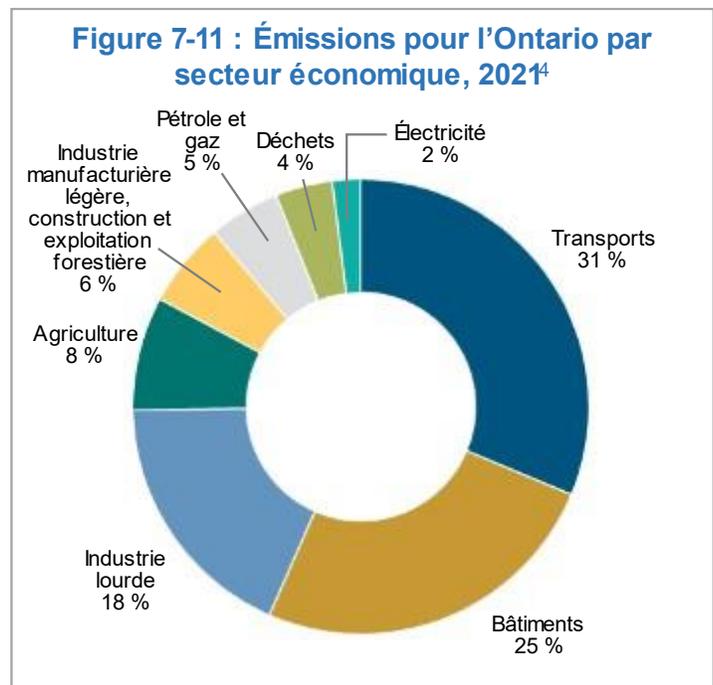
- d'examiner les possibilités de réduire davantage les émissions dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;
- de poursuivre ses travaux sur l'adaptation et la coopération intergouvernementale afin d'élargir les mesures de résilience;
- de fournir un soutien à Efficacité Manitoba pour faire progresser les programmes d'efficacité énergétique; et
- s'efforcera de rendre son réseau énergétique carboneutre d'ici 2035.



7.5 Ontario

Profil provincial

- **Population (2023)**¹ : 15 608 369
- **Revenu médian (2020)**² : 41 200 dollars
- **PIB (2022)**³ : 839,5 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant des services immobiliers et services de location et de location à bail (12,88 %), de la fabrication (11,45 %) et des finances et assurances (9,20 %)
- **Émissions de GES (2021)**⁴ : 150,56 Mt d'éq. CO₂, soit 22,46 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)**^{1,4} : 10,08 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)**⁴ : les secteurs des transports (31 %), des bâtiments (25 %) et de l'industrie lourde (18 %)
- **Production d'électricité (2021)**^{5,6} : 57,1 % de l'énergie nucléaire, 24,1 % de l'hydroélectricité, 7,7 % du gaz naturel, 7,6 % de l'énergie éolienne, 2,3 % de l'énergie solaire, 1,0 % de la biomasse, et 0,1 % du pétrole. L'Ontario est un exportateur net d'électricité. La province a des interconnexions électriques avec le Manitoba, le Québec, le Michigan, le Minnesota et New York.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

Le plan climatique de l'Ontario, [*Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental élaboré en Ontario*](#) (2018) s'engage à réduire les émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Le plan vise à comprendre les répercussions des changements climatiques, à mettre à jour les politiques et à établir des partenariats pour améliorer la résilience aux changements climatiques, à mettre en œuvre des normes de rendement à l'égard des émissions pour les grands émetteurs, à encourager les investissements dans les technologies propres et les infrastructures vertes, à améliorer l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments et à accroître l'accès à une énergie propre et abordable.

En avril 2022, l'Ontario a publié son [scénario des émissions de l'Ontario](#), qui décrit, à l'aide de données de modélisation, l'approche de la province pour atteindre son objectif de réduction des émissions de 2030, qui consiste à réduire les émissions de GES de 30 % en deçà des niveaux de 2005. Selon les nouvelles prévisions de l'Ontario, la province atteindra son objectif de 2030 en réduisant les émissions de 12 Mt (à 143,7 Mt) de plus sous les niveaux prévus actuels (155,7 Mt). La majorité de ces réductions sont attribuables aux normes de rendement à l'égard des émissions et à la teneur en gaz renouvelable de l'Ontario et appuient l'élimination progressive du charbon industriel.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

En avril 2022, le gouvernement provincial a publié la [Stratégie ontarienne relative à l'hydrogène bas carbone](#), qui fait de l'Ontario un carrefour de fabrication propre prêt à soutenir de nouveaux investissements dans la production d'acier propre, des véhicules électriques et des batteries qui les alimentent. La stratégie comprend huit mesures particulières pour permettre la production et développer l'économie de l'hydrogène bas carbone. Ces mesures devraient aider à multiplier par huit la capacité de production provinciale annuelle d'hydrogène bas carbone et à aider le marché naissant à réaliser son potentiel :

- le lancement du projet pilote de production d'hydrogène à Niagara Falls;
- la désignation des communautés du carrefour de l'hydrogène de l'Ontario;
- l'évaluation de la faisabilité des possibilités d'utilisation de l'hydrogène par Bruce Power;
- l'élaboration d'un tarif d'électricité interruptible;
- le soutien des projets pilotes de stockage de l'hydrogène et d'intégration au réseau;
- la transition de l'industrie par l'utilisation d'hydrogène bas carbone;
- la consultation sur un cadre réglementaire pour la séquestration et le stockage du carbone en Ontario;
- le soutien de la recherche en cours sur l'hydrogène.

En septembre 2022, le gouvernement provincial a augmenté le financement des programmes d'efficacité énergétique de 342 millions de dollars, ce qui porte le financement total à plus d'un milliard de dollars au cours de la période-cadre actuelle de 2021 à 2024. Cette augmentation du financement a également soutenu le lancement de « Peak Perks », un programme de thermostats intelligents auquel les propriétaires de maison et les petites entreprises peuvent s'inscrire et recevoir 75 dollars pour permettre à leur thermostat intelligent d'être ajusté lors des périodes de demande élevée pour une période maximale de trois heures, jusqu'à 10 fois par année. En juillet 2023, le gouvernement provincial a lancé une consultation publique et une consultation auprès des intervenants, y compris une sensibilisation ciblée auprès des communautés autochtones de l'Ontario sur la portée des futurs cadres d'efficacité énergétique et de conservation.

En mars 2023, l'Ontario a lancé un registre volontaire des [Crédits pour l'énergie propre \(CEP\)](#) qui fournit aux entreprises un outil pour atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de durabilité et démontrer que leur électricité provient de ressources propres. Le produit de la vente des CEP servira à financer la mise sur pied de projets d'électricité propre en Ontario par l'intermédiaire d'un nouveau Fonds pour l'électricité propre de demain. Ce fonds renforcera l'avantage de l'Ontario en matière d'énergie propre, au fur et à mesure que la province rivalisera pour attirer de nouveaux investissements dans la fabrication de véhicules électriques et de batteries, l'acier propre et d'autres secteurs. Le fonds permettra également de réduire le coût de l'électricité pour les contribuables en finançant les coûts futurs du système.

Parmi les autres initiatives d'électrification et de planification énergétique en Ontario, mentionnons le lancement, en 2022, du [Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie](#), qui fournira des conseils sur la planification énergétique intégrée, la demande croissante d'énergie, l'adoption de technologies propres émergentes et le remplacement des combustibles dans le contexte de la demande croissante d'énergie et de l'électrification à la fin de 2023. Les travaux du Comité sont appuyés par la première étude de la province sur les filières énergétiques rentables afin de réduire les émissions dans le secteur de l'énergie, qui devraient également être terminés à la fin de 2023.

En vedette : le plan *Alimenter la croissance de l'Ontario*

En juillet 2023, l'Ontario a publié son plan [Alimenter la croissance de l'Ontario](#), qui décrit les mesures prises par la province pour répondre à la demande croissante d'électricité découlant d'une forte croissance économique et de l'électrification tout au long des années 2030 et 2040. Ce plan décrit les mesures prévues pour répondre aux besoins en énergie propre pour l'avenir de l'Ontario, notamment la construction du premier réacteur nucléaire intégré à grande échelle au Canada depuis 30 ans sur le site de la centrale nucléaire de Bruce, l'élargissement du programme de construction de petits réacteurs modulaires intégrés au réseau de l'Ontario, soit de un à quatre réacteurs, sur le site de la centrale nucléaire de Darlington, le lancement d'un marché pour des ressources énergétiques propres telles que l'énergie éolienne, l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie hydroélectrique et les batteries en 2025-2026 pour une date opérationnelle de 2029-2030, déterminer et planifier des mesures pour éviter un flux excessif des transmissions dans le réseau provincial, tout en faisant progresser l'efficacité énergétique. Le plan prépare également le terrain pour la première planification énergétique intégrée de la province qui prévoit la façon dont la province commencera à planifier la transition énergétique d'une manière plus holistique, en tenant compte des besoins de la province et en harmonisant la planification du système entre le gaz naturel et l'électricité afin d'améliorer les résultats et de réduire les coûts.

Prochaines étapes

L'Ontario continuera de mettre en œuvre son Programme de normes de rendement à l'égard des émissions et finalisera une approche pour utiliser les revenus afin de réduire les grandes émissions industrielles tout en maintenant la compétitivité des entreprises.

L'Ontario s'est engagé à prendre un certain nombre de mesures pour favoriser la transition vers une énergie propre, notamment :

- faire progresser l'énergie nucléaire grâce aux travaux préparatoires de construction de la première centrale nucléaire à grande échelle depuis plus de trois décennies à Bruce Power et commencer la planification de trois petits réacteurs modulaires supplémentaires à la centrale nucléaire de Darlington;
- planifier l'approvisionnement à long terme en ressources électriques non émettrices, y compris l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie hydroélectrique, le stockage et la bioénergie;
- optimiser le parc hydroélectrique d'Ontario Power Generation afin d'augmenter la production;
- planifier l'expansion du système de transmission qui offrira des possibilités de production d'électricité propre et facilitera l'électrification.

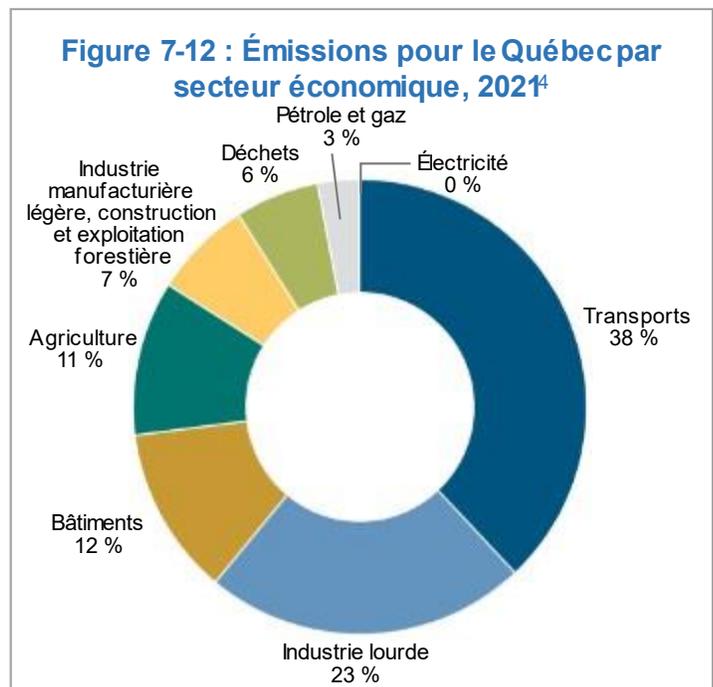
Dans son récent budget, l'Ontario s'est également engagé à attirer des investissements qui appuient la réduction des émissions dans le secteur de l'acier, à investir dans le transport en commun et à développer davantage l'avantage concurrentiel de la province dans les véhicules électriques et les batteries grâce à des investissements dans les installations et les opérations.



7.6 Québec

Profil provincial

- **Population (2023)**¹ : 8 874 683
- **Revenu médian (2020)**² : 40 800 dollars
- **PIB (2022)**³ : 428,3 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant de la fabrication (14,16 %), des services immobiliers et services de location et de location à bail (10,48 %) et des soins de santé et assistance sociale (8,72 %)
- **Émissions de GES (2021)**⁴ : 77,48 Mt d'éq. CO₂, soit 11,56 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)**^{1,4} : 9,01 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)**⁴ : les secteurs des transports (38 %), de l'industrie lourde (23 %) et des bâtiments (12 %)
- **Production d'électricité (2021)**^{5,6} : 93,9 % de l'hydroélectricité, 5,1 % de l'énergie éolienne, 0,7 % de la biomasse et 0,1 % du gaz naturel. Le Québec est un exportateur net d'électricité. La province a des interconnexions électriques avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Nord-Est des États-Unis.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

En 2020, le Québec a publié son [Plan pour une économie verte 2030](#). Ce plan fournit un cadre stratégique sur l'électrification et la lutte contre les changements climatiques de la province. Le plan réitérait l'engagement antérieur du Québec d'atteindre d'ici 2030 son objectif de réduction des émissions de 37,5 % sous les niveaux de 1990. Il fait également référence à l'ambition du Québec

d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le 19 mai 2023, le Québec a publié son troisième [Plan de mise en œuvre](#) pour la période de 2023 à 2028.

Voici d'autres objectifs clés inclus dans le plan du Québec :

- aucune vente de véhicules neufs à essence à compter de 2035;
- toutes les voitures, les VUS, les fourgonnettes et les minifourgonnettes du gouvernement et 25 % des camionnettes devront être électriques en 2030;
- une réduction de 50 % des émissions provenant du chauffage des bâtiments en 2030 et de 60 % des émissions provenant des bâtiments du gouvernement en 2030;
- 70 % de l'approvisionnement en énergie des systèmes hors réseau seront assurés à partir d'énergies renouvelables d'ici 2025;
- le règlement exige 15 % de carburant renouvelable dans l'essence et 10 % dans le diesel d'ici le 1^{er} janvier 2030 (le règlement a été adopté en 2021-2022, à compter de 2023, pour un volume incrémentiel de carburant renouvelable).

Le Québec a voté pour atteindre un objectif de 80 à 95 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2050 en tant que membre du Pacte des États et régions et signataire du Protocole d'accord sur le leadership climatique infranational mondial.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Les mesures d'atténuation pour les secteurs des transports, de la décarbonisation de l'industrie et des bâtiments demeurent les trois principales priorités du Québec, de même que de nouvelles mesures et de nouveaux investissements dans l'ensemble du portefeuille du climat.

Les mesures annoncées dans le secteur des transports comprennent une augmentation de l'objectif pour les véhicules électriques légers, qui passera de 1,6 million à 2 millions d'ici 2030, l'octroi de 82,5 millions de dollars pour améliorer le programme Écocamionnage pour l'électrification des parcs de véhicules lourds, ainsi qu'une augmentation de 68 millions de dollars pour le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.

Dans le secteur industriel, les principaux investissements comprennent 175 millions de dollars pour un nouveau volet industriel du programme Bioénergies pour financer des projets de conversion de l'énergie en bioénergie pour les grands émetteurs industriels, 254,9 millions de dollars pour un nouvel appel de projets dans le cadre du programme Défi GES et 280,3 millions de dollars pour divers projets de conversion partielle hors réseau et des projets communautaires d'énergie renouvelable.

Dans le secteur de la construction, de nouveaux investissements comprennent 214,5 millions de dollars pour lancer un nouveau programme de récupération de chaleur résiduelle et 129,3 millions de dollars pour un nouveau volet commercial et institutionnel du programme Chauffez vert. La province travaille également à la mise en œuvre d'un système de rapports et de notation sur le rendement énergétique des bâtiments.

Le Québec a apporté des ajustements à son système de plafonnement et d'échange de droits d'émission afin d'accroître la rigueur de l'approche concernant les allocations gratuites d'émissions. Les ajustements comprennent un nouveau mécanisme selon lequel une partie des unités d'émission constituant l'allocation gratuite octroyée sera consignée, vendue aux enchères et le produit de la vente sera mis de côté au nom de l'émetteur pour contribuer à la transition climatique par le biais de projets de réduction des émissions de GES et de la recherche et du développement dans ce domaine.

En vedette : le plan de mise en œuvre 2023–2028

Conformément au plan de mise en œuvre 2023–2028, le gouvernement du Québec augmente ses investissements à 9 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,4 milliard de dollars par rapport au plan de mise en œuvre précédent. On estime que les mesures et les budgets prévus mèneront à des réductions de GES représentant 60 % du travail requis pour atteindre l'objectif de 2030, par opposition à 51 % du travail nécessaire lorsque le plan de mise en œuvre 2022–2027 a été lancé. Le plan prévoit également des mesures en cours d'élaboration pour stimuler davantage les progrès dans une fourchette allant de 69 à 73 %.

Prochaines étapes

Le Québec a annoncé son intention d'officialiser son objectif de carboneutralité d'ici 2050 au moyen du processus prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

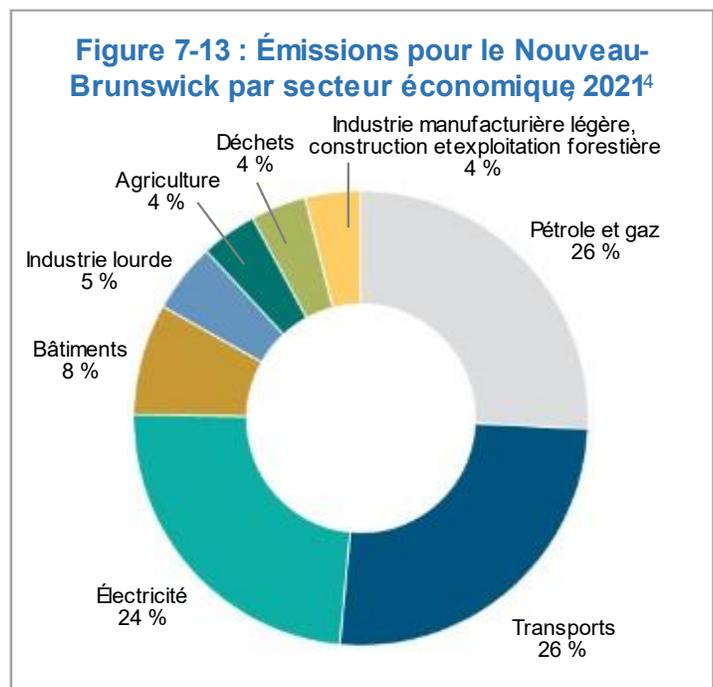
Le plan de mise en œuvre le plus récent du Québec définit une série d'initiatives prévues pour appuyer une transition climatique accélérée, y compris un certain nombre d'investissements importants dans des technologies en développement comme la bioénergie et l'hydrogène bas carbone, des technologies de pointe liées à la production d'aluminium, ainsi que le captage, l'utilisation et la séquestration du carbone. L'approche du Québec en matière de planification climatique appuie également l'examen et l'ajustement réguliers du plan de mise en œuvre, y compris la modification des mesures en cours, l'amélioration du financement et l'ajout de nouvelles activités.



7.7 Nouveau-Brunswick

Profil provincial

- **Population (2023)¹** : 834 691
- **Revenu médian (2020)²** : 37 600 dollars
- **PIB (2022)³** : 34,3 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant des services immobiliers et services de location et de location à bail (12,81 %), de la fabrication (11,88 % et des administrations publiques (11,60 %)
- **Émissions de GES (2021)⁴** : 11,87 Mt d'éq. CO₂, soit 1,77 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)^{1,4}** : 14,92 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)⁴** : les secteurs du pétrole et gaz (26 %), des transports (26 %) et de l'hydroélectricité (24 %)
- **Production d'électricité (2021)^{5,6}** : 38,3 % de l'énergie nucléaire, 22,8 % de l'hydroélectricité, 12,5 % du charbon, 8,2 % du pétrole, 6,6 % de l'énergie éolienne, 6,5 % du gaz naturel et 5,1 % de la biomasse. Le Nouveau-Brunswick est un importateur net d'électricité. La province a des interconnexions électriques avec le Maine, le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

En septembre 2022, le Nouveau-Brunswick a publié son plan d'action sur les changements climatiques de 2022–2027 : [Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques](#).

Les objectifs de réduction des émissions du Nouveau-Brunswick ont été légiférés en 2018 par la *Loi sur les changements climatiques* :

- 14,8 Mt d'éq. CO₂ en 2020 (équivalant à environ 24 % en deçà des niveaux de 2005);
- 10,7 Mt d'éq. CO₂ en 2030 (équivalant à environ 45 % en deçà des niveaux de 2005);
- 5 Mt d'éq. CO₂ en 2050 (équivalant à environ 74 % en deçà des niveaux de 2005)^v.

Dans son Plan d'action sur les changements climatiques de 2022–2027, le Nouveau-Brunswick s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Le Plan d'action sur les changements climatiques de 2022–2027 du Nouveau-Brunswick comprend 30 nouvelles mesures réparties sur trois piliers : le leadership et la responsabilisation du gouvernement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préparation aux changements climatiques. Le plan s'appuie sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques de 2017–2022 du Nouveau-Brunswick : *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone*. En juillet 2022, 76 % des mesures du plan étaient considérées comme terminées. Le Nouveau-Brunswick a publié son premier rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques de 2022–2027 à l'automne 2023.

En novembre 2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Énergie NB ont annoncé un investissement total de 70 millions de dollars pour le lancement du Programme écoénergétique amélioré. Le programme aide les propriétaires à revenu faible ou moyen à abandonner les plinthes électriques et le mazout en offrant des thermopompes gratuites et une meilleure isolation.

Le Nouveau-Brunswick a lancé le programme de remise pour véhicules électriques rechargeables en juillet 2021. Le programme offre des remises pouvant atteindre 5 000 dollars pour l'achat de véhicules électriques et 750 dollars pour l'installation de bornes de recharge. L'immatriculation des véhicules entièrement électriques au Nouveau-Brunswick a plus que doublé de 2021 à 2022. La province investit également 10,6 millions de dollars dans des projets visant à décarboniser le secteur des transports par l'intermédiaire du Fonds pour les changements climatiques en 2023-2024.

Le Nouveau-Brunswick continue de mettre en œuvre un système de tarification fondé sur le rendement (STFR) provincial pour les grands émetteurs industriels, des ajustements à son système STFR sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et s'harmonisent aux exigences fédérales de tous les régimes de tarification de la pollution par le carbone.

En novembre 2022, une modification à la *Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick* est entrée en vigueur. Elle comprend des objectifs d'efficacité énergétique, un financement dédié dans le cadre du Fonds pour l'efficacité énergétique et des exigences précises en matière de rapports d'Énergie NB.

En 2023-2024, le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick a investi plus de 2 millions de dollars dans des projets qui visent l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation et l'éducation. Le Fonds appuie des initiatives communautaires qui s'alignent sur les domaines prioritaires suivants : la protection de l'environnement, la sensibilisation accrue à l'environnement, la gestion des déchets, la lutte contre les changements climatiques et le développement de collectivités durables.

^v Les pourcentages approximatifs en deçà des niveaux de 2005 sont calculés à l'aide des données du Rapport d'inventaire national de 2023.

En août 2023, Énergie NB a publié son [Plan intégré des ressources \(PIR\) 2023 : Voies vers un réseau électrique à consommation nette zéro](#). Le PIR représente le plan à long terme en matière d'offre et de demande d'énergie du Nouveau-Brunswick, présentant 16 voies différentes pour parvenir à un réseau électrique net zéro d'ici 2035.

En vedette : les Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick

Le Fonds pour les changements climatiques a été créé en vertu de la *Loi sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick en 2018. Des projets de tous les secteurs de l'économie reçoivent du financement pour aider à réduire les émissions de GES, à accroître la résilience aux effets des changements climatiques et à favoriser les possibilités d'éducation pour les jeunes de la province. Parmi les projets récents, mentionnons des rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique, une agriculture adaptée au climat et l'écologisation des parcs de véhicules gouvernementaux. [Soixante-treize projets ont été approuvés](#) pour l'exercice 2023-2024 et un financement engagé de 47 millions de dollars a été accordé.

Prochaines étapes

Une liste exhaustive de mesures figure dans le Plan d'action sur les changements climatiques 2022–2027. Voici quelques exemples :

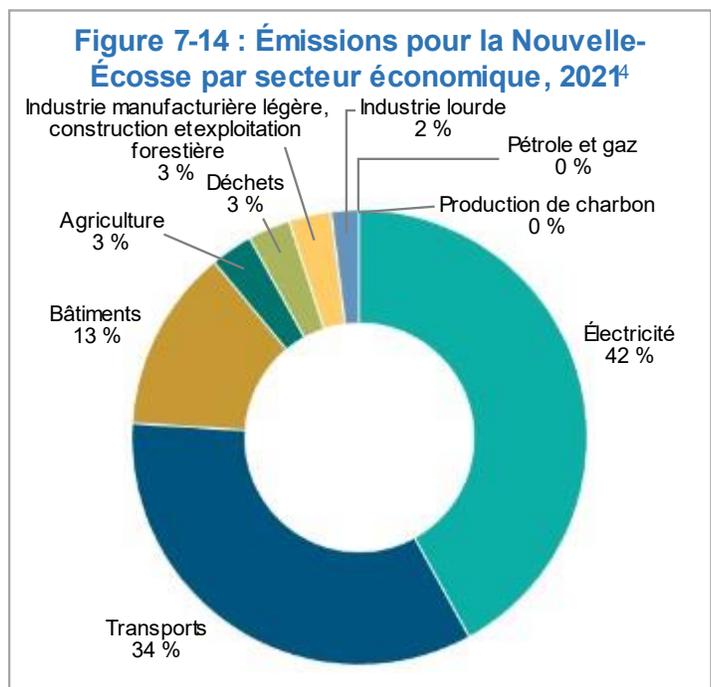
- élaborer un plan d'action sur la carboneutralité d'ici 2025 qui établira des objectifs de réduction des émissions provisoires sur cinq ans et comprendra une série de mesures axées sur tous les secteurs clés, y compris les nouvelles technologies à faibles émissions de carbone et les solutions fondées sur la nature;
- élaborer un plan pangouvernemental de développement économique durable d'ici 2024, axé sur les opportunités et les obstacles de décarbonisation, visant spécifiquement à créer les conditions de croissance économique qui faciliteront la transition et le développement des entreprises et de l'industrie.
- élaborer une stratégie en matière d'électricité propre d'ici 2025 pour atteindre la carboneutralité d'ici 2035.
- élaborer une évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques d'ici 2025 afin de cerner les risques, d'établir les domaines prioritaires pour les mesures d'adaptation et d'éclairer la prise de décisions au Nouveau-Brunswick;
- collaborer avec les commissions de services régionaux, les administrations locales et les districts ruraux pour élaborer des plans de réduction des GES et des plans d'adaptation aux changements climatiques, et commencer à rendre compte des progrès et de la mise en œuvre chaque année;
- adopter la version la plus récente du Code national de l'énergie pour les bâtiments et du Code national du bâtiment du Canada et, à intervalles réguliers, adopter des codes à des niveaux plus rigoureux entre 2023 et 2030 dans le but d'atteindre la carboneutralité dans le secteur de la construction d'ici 2030.



7.8 Nouvelle-Écosse

Profil provincial

- **Population (2023)**¹ : 1 058 694
- **Revenu médian (2020)**² : 38 000 dollars
- **PIB (2022)**³ : 43,2 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant des services immobiliers et services de location et de location à bail (16,42 %), des administrations publiques (13,06 %) et des soins de santé et assistance sociale (10,20 %)
- **Émissions de GES (2021)**⁴ : 14,60 Mt d'éq. CO₂, soit 2,18 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)**^{1,4} : 14,50 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)**⁴ : les secteurs de l'électricité (42 %), des transports (34 %) et des bâtiments (13 %)
- **Production d'électricité (2021)**^{5,6} : 50,9 % du charbon, 18,3 % du gaz naturel, 13,9 % de l'énergie éolienne, 8,5 % de l'hydroélectricité, 6,2 % du pétrole, 1,9 % de la biomasse et 0,4 % de l'énergie solaire. La Nouvelle-Écosse est un importateur net d'électricité. La province a des interconnexions électriques avec le Nouveau-Brunswick.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

En novembre 2021, la Nouvelle-Écosse a adopté la *Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*, dans laquelle elle s'engage à réduire les émissions de GES d'au moins 53 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La Loi énonce un certain nombre d'autres objectifs liés à l'atténuation des changements climatiques et à la réduction des

émissions, notamment de faire en sorte que 80 % de l'électricité de la province soit fournie par des sources d'énergie renouvelables d'ici 2030, d'éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030 et de réduire les émissions de GES dans les bâtiments appartenant au gouvernement de 75 % d'ici 2035.

Le plan climatique de la Nouvelle-Écosse, intitulé « [Notre climat, notre avenir : Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre](#) », publié en décembre 2022, comprend également un nouvel engagement visant à réduire de 90 % les émissions de GES du secteur de l'électricité d'ici 2035 et à réduire la consommation de mazout domestique d'au moins 20 % d'ici 2030.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

La *Loi sur les objectifs environnementaux et la réduction du changement climatique* de 2021 a établi 28 objectifs pour atteindre une prospérité durable en Nouvelle-Écosse. En juillet 2023, la Nouvelle-Écosse a publié son premier [rapport d'étape](#) annuel (en anglais seulement) sur la mise en œuvre de la *Loi sur les objectifs environnementaux et la réduction du changement climatique* et du plan sur les changements climatiques *Notre climat, notre avenir*, qui souligne les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de la province.

Depuis l'adoption de la *Loi sur les objectifs environnementaux et la réduction du changement climatique*, la Nouvelle-Écosse a investi plus de 223 millions de dollars pour aller de l'avant avec les objectifs et les mesures prévues par la loi dans le plan sur les changements climatiques de la Nouvelle-Écosse, notamment :

- élaborer plus de projets d'efficacité énergétique et d'énergie propre, en mettant l'accent sur la pauvreté et l'équité énergétiques;
- déployer plus d'efforts pour réduire les émissions et passer du charbon à l'énergie renouvelable et à l'hydrogène bas carbone, y compris l'approbation de plus de 650 mégawatts de nouveaux projets d'énergie éolienne;
- renforcer la capacité communautaire de planifier et d'exécuter des projets de lutte contre les changements climatiques au moyen de programmes comme le Fonds [Sustainable Communities Challenge Fund](#) (en anglais seulement).
- soutenir les agriculteurs et les pêcheurs qui adoptent l'énergie solaire et élaborent des plans d'adaptation;
- accorder des remises aux consommateurs pour les véhicules zéro émission et les vélos électriques, ainsi qu'un soutien pour construire plus d'infrastructures de recharge;
- effectuer plus de recherche sur la technologie des batteries et d'autres technologies et pratiques de pointe qui appuient la carboneutralité;
- appuyer une formation et une capacité technique accrues en matière d'énergie propre afin de répondre à la demande de main-d'œuvre pour les professionnels des métiers.

En mars 2023, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont lancé l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse. Le Comité mobilisera les organisations autochtones, les autorités fédérales et provinciales, les organisations non gouvernementales et le public.

En vedette : 140 millions de dollars pour des programmes de réduction du mazout de chauffage

En 2022, la Nouvelle-Écosse a investi 140 millions de dollars dans deux programmes pour aider les Néo-Écossais à revenu faible ou moyen à abandonner plus rapidement le mazout. Les ménages à faible revenu peuvent maintenant présenter une demande au programme [HomeWarming](#) (en anglais seulement) pour obtenir des thermopompes gratuites et toute mise à niveau des panneaux électriques nécessaire afin de les installer. Les ménages qui ont déjà bénéficié d'améliorations de l'efficacité énergétique dans le cadre de ce programme peuvent présenter une nouvelle demande pour ce nouveau soutien. Tous les Néo-Écossais peuvent recevoir du soutien pour diverses améliorations écoénergétiques dans le cadre du [Home Energy Assessment program](#) (en anglais seulement). Il s'agit de la première étape pour obtenir des remises ou des prêts dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes. Le nouveau financement fournira un soutien supplémentaire aux ménages à revenu moyen pour qu'ils obtiennent des remises lorsqu'ils installent des systèmes de chauffage écoénergétiques et d'autres améliorations qui réduisent leur dépendance au mazout de chauffage. Combinés aux investissements fédéraux du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes, ces programmes provinciaux aideront environ 13 500 ménages à faible revenu et environ 30 000 ménages à revenu moyen à réduire leurs émissions de GES et leurs factures d'énergie.

Prochaines étapes

La Nouvelle-Écosse a nommé un groupe d'experts possédant une vaste expertise dans plusieurs domaines, entre autres, l'histoire mi'kmaw et afro-néo-écossaise, le droit, le racisme environnemental, les politiques et la mobilisation communautaire, et les sciences de la santé et de l'environnement, pour diriger les travaux sur son engagement prévu par la loi qui consiste à lutter contre le racisme environnemental. Leurs travaux appuieront l'engagement du gouvernement à veiller à ce que chaque personne dans la province ait un accès équitable à un environnement sain, sûr et durable, ainsi qu'à une protection égale contre les dommages environnementaux et les répercussions des changements climatiques.

La Nouvelle-Écosse a mis en place un système provincial de tarification fondé sur le rendement pour les émetteurs industriels qui a remplacé son système de plafonnement et d'échange de droits, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le programme de plafonnement et d'échange de droits prendra officiellement fin d'ici la fin de 2023.

Une nouvelle stratégie sur les aires protégées sera publiée d'ici la fin de 2023. Cela permettra d'atteindre l'objectif de protéger au moins 20 % de la masse totale des terres et des eaux de la Nouvelle-Écosse d'ici 2030 et de réduire au minimum les répercussions climatiques en protégeant les aires naturelles.

Afin d'aider un plus grand nombre de collectivités à réduire leurs émissions de GES, la Nouvelle-Écosse élabore un nouveau programme solaire communautaire, fournit un soutien accru aux collectivités pour accroître leur capacité à planifier et à mettre en œuvre des projets d'atténuation des émissions de GES et élabore des programmes pour élargir l'accès à des logements carboneutres, y compris des logements abordables.

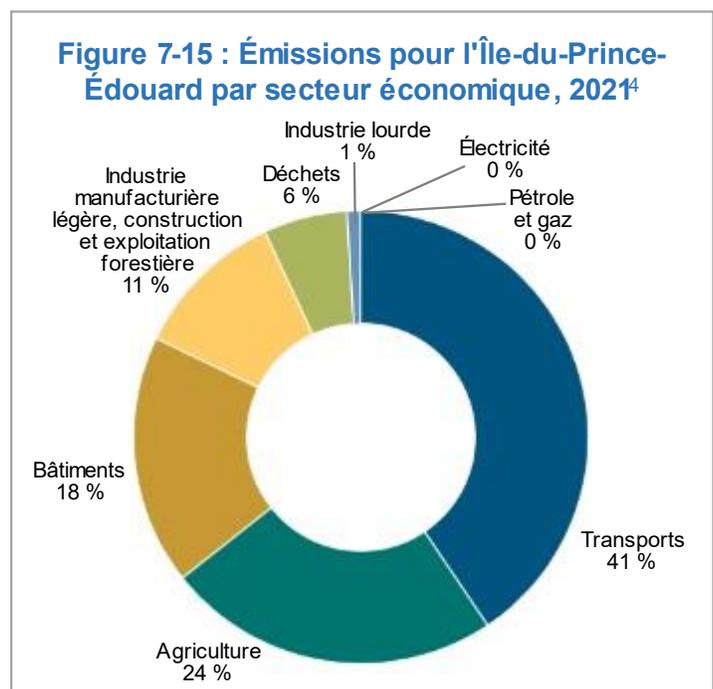
Des travaux sont en cours pour appuyer la modernisation du processus d'évaluation environnementale en Nouvelle-Écosse afin de s'assurer que les nouveaux projets industriels sont alignés sur la vision de la province pour une prospérité durable, qui comprend des plans pour appuyer les objectifs de réduction des émissions.



7.9 Île-du-Prince-Édouard

Profil provincial

- **Population (2023)**¹ : 173 787
- **Revenu médian (2020)**² : 38 800 dollars
- **PIB (2022)**³ : 7,1 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant des services immobiliers et services de location et de location à bail (14,82 %), de la fabrication (12,99 %) et des administrations publiques (12,11 %)
- **Émissions de GES (2021)**⁴ : 1,63 Mt d'éq. CO₂, soit 0,24 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)**^{1,4} : 9,93 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)**⁴ : les secteurs des transports (41 %), de l'agriculture^{vi} (24 %) et des bâtiments (18 %)
- **Production d'électricité (2021)**^{5,6} : 96,8 % de l'énergie éolienne, 2,1 % de l'énergie solaire, 0,6 % de la biomasse et 0,5 % du pétrole. L'Île-du-Prince-Édouard est une importatrice nette de l'électricité. En 2019, environ 60 % de l'électricité consommée à l'Île-du-Prince-Édouard a été importée du Nouveau-Brunswick.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

Le 2 décembre 2020, l'Île-du-Prince-Édouard a adopté la loi [Net Zero Carbon Act](#) (en anglais seulement). La loi établit des objectifs d'émissions pour 2030 et 2040 :

^{vi} Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont comptabilisées dans le secteur de l'ATCATF. La séquestration provenant des sols agricoles a contribué à l'absorption nette dans le secteur des terres ces dernières années. Voir l'annexe A1.3.7 pour plus d'informations sur la déclaration des émissions du secteur agricole.

- D'ici 2030, les émissions de GES doivent être inférieures à 1,2 Mt d'éq. CO₂ par année (ce qui équivaut à environ 36 % en deçà des niveaux de 2005, selon les données du RIN de 2023);
- D'ici 2040, les émissions de GES doivent être à un niveau permettant d'atteindre la carboneutralité.

La Loi exige la [production de rapports annuels](#) (en anglais seulement) sur les émissions de GES de la province, les risques liés aux changements climatiques et les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs.

En février 2022, l'Île-du-Prince-Édouard a publié son [Cadre pour la carboneutralité 2040](#) (en anglais seulement). Ce cadre pour l'ensemble de l'économie fournit une feuille de route pour atteindre l'objectif de carboneutralité pour 2040 fixé par l'Île-du-Prince-Édouard, tout en contribuant aux priorités et aux objectifs nationaux. Le cadre repose sur six piliers : les transports, les bâtiments, l'agriculture, la séquestration du carbone, l'industrie propre et les déchets, et le leadership et la mobilisation. Chaque pilier a un objectif sectoriel pour 2030 et 2040 et est soutenu par des priorités et des objectifs précis.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

L'Île-du-Prince-Édouard a lancé des initiatives dans tous les secteurs afin d'atteindre son objectif de carboneutralité. Dans le secteur du bâtiment, les programmes d'électrification et d'efficacité énergétique enregistrent des réductions importantes des émissions malgré les mises en chantier et la croissance démographique. Depuis 2019, plus de 2 000 demandes de remise sur les systèmes solaires résidentiels ont été approuvées, ce qui représente plus de 75 millions de dollars en coûts d'installation.

L'Île-du-Prince-Édouard appuie activement la décarbonisation de son secteur des transports. Instauré en 2021, le programme d'incitatif universel pour les véhicules électriques offre des remises pouvant atteindre 5 000 dollars aux Prince-Édouardiens qui achètent des véhicules électriques à batterie, neufs ou d'occasion, ou jusqu'à 2 500 dollars pour les véhicules hybrides rechargeables, ainsi que 750 dollars pour les coûts de recharge. Le budget d'immobilisations de 2023-2024 prévoyait également 3,5 millions de dollars pour installer 16 nouvelles bornes de recharge rapide dans l'ensemble de l'Île. De plus, 25 % du parc d'autobus scolaires de l'Île est maintenant électrique.

L'augmentation de la séquestration du carbone est un pilier du cadre pour la carboneutralité 2040 de l'Île-du-Prince-Édouard. La province s'est engagée à accroître sa production d'arbres de 30 %, soit de 1,3 million d'arbres par an. En juin 2023, l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé un financement provincial d'un million de dollars dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres pour agrandir la pépinière J. Frank Gaudet Tree Nursery et travailler avec les partenaires communautaires et les propriétaires fonciers à la plantation d'arbres.

En vedette : les programmes de revenus admissibles

L'Île-du-Prince-Édouard a mis au point une série de programmes gratuits axés sur l'électrification et l'efficacité pour les résidents de l'île au revenu admissible afin de lutter contre les changements climatiques et la pauvreté énergétique. Ces programmes comprennent l'octroi de thermopompes gratuites, d'une isolation gratuite et de chauffe-eaux électriques gratuits. Depuis le lancement des programmes en 2021, plus de 7 000 thermopompes gratuites ont été installées et 7 000 autres sont prévues d'ici la fin de l'exercice 2023-2024.

Prochaines étapes

L'Île-du-Prince-Édouard a publié son plan [Accroître la résilience : Plan d'adaptation climatique](#) à la fin de 2022. Le plan fournit une feuille de route concrète permettant à la province de mieux se préparer tout en réduisant les répercussions des changements climatiques sur les résidents de l'Île. Accroître la résilience tout en atteignant la carboneutralité, c'est-à-dire en adoptant des stratégies qui peuvent réduire les émissions de GES et la vulnérabilité de l'Île-du-Prince-Édouard aux changements climatiques en même temps, est un aspect clé du plan.

Dans son cadre pour la carboneutralité 2040, l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagée à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'actions quinquennales consécutives qui comprendront des mesures et des initiatives précises pour atteindre ses objectifs ambitieux. Voici quelques-unes des mesures prévues qui sont soulignées dans le cadre :

- Établir un mandat zéro émission pour tous les nouveaux achats de véhicules légers, moyens et lourds;
- Faire des investissements pour aider les résidences et les entreprises de l'Île à changer de combustible et à adopter des mesures d'efficacité énergétique;
- Donner l'exemple en écologisant les opérations du gouvernement, notamment en convertissant le parc de véhicules existants en véhicules zéro émission et en investissant dans de nouvelles constructions de bâtiments gouvernementaux prêts à la consommation énergétique carboneutre;
- Élaborer une politique d'utilisation des terres qui désigne les terres à protéger.

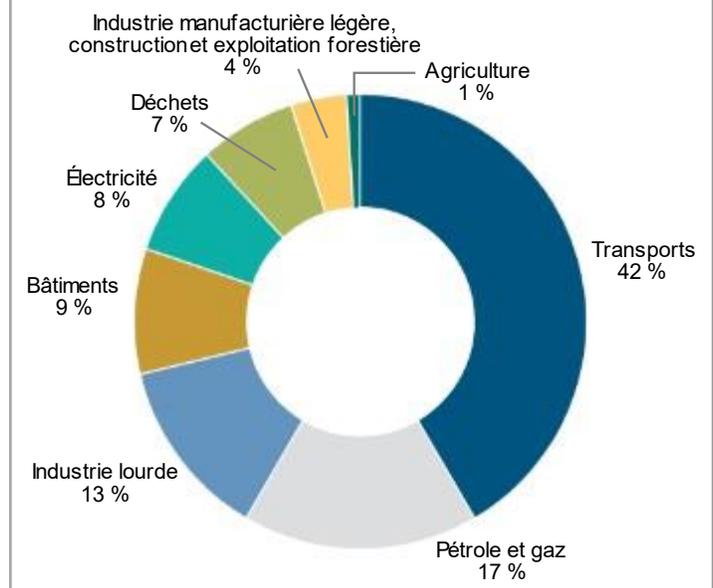


7.10 Terre-Neuve-et-Labrador

Profil provincial

- **Population (2023)¹** : 538 605
- **Revenu médian (2020)²** : 36 800 dollars
- **PIB (2022)³** : 29,7 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant de l'extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (31,56 %), des services immobiliers et services de location et de location à bail (9,05 %) et des soins de santé et assistance sociale (8,33 %)
- **Émissions de GES (2021)⁴** : 8,34 Mt d'éq. CO₂, soit 1,24 % du total national des émissions
- **Émissions de GES par habitant (2021)^{1,4}** : 15,78 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)⁴** : les secteurs des transports (42 %), du pétrole et gaz (17 %) et de l'industrie lourde (13 %)
- **Production d'électricité (2021)^{5,6}** : 96,7 % de l'hydroélectricité, 2,1 % du pétrole, 0,6 % du gaz naturel, 0,4 % de l'énergie éolienne et 0,1 % de la biomasse. Terre-Neuve-et-Labrador est une exportatrice nette d'électricité. En 2019, les exportations interprovinciales et internationales nettes représentaient environ 75 % de la production.

Figure 7-16 : Émissions pour Terre-Neuve-et-Labrador par secteur économique, 2021⁴



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

Terre-Neuve-et-Labrador met en œuvre son plan climatique de 2019 à 2024 intitulé [The Way Forward on Climate Change](#) (en anglais seulement), qui comprend un objectif provincial de réduction des

émissions de 30 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030. Le plan contient 45 engagements qui exigent une action dans tous les secteurs de l'économie. En décembre 2021, 30 des 45 engagements étaient terminés. Un nouveau plan est en cours d'élaboration pour la période 2025 à 2030.

Le 5 juin 2020, Terre-Neuve-et-Labrador s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. En 2021, la province a nommé un conseil consultatif pour la carboneutralité. Le Conseil fournira des conseils sur les mesures fondamentales à prendre pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Plusieurs nouveaux investissements ont été annoncés dans le budget de 2023 de Terre-Neuve-et-Labrador :

- 57 millions de dollars de financement provincial, du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et du Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe aideront 1 840 propriétaires à passer du mazout au chauffage électrique, ainsi que des projets de remplacement de combustible et d'efficacité énergétique dans les secteurs privé, municipal, sans but lucratif et public;
- 3 millions de dollars octroyés pour des initiatives reliées aux véhicules électriques et l'achat des sept premières bornes de recharge ultrarapide (175 kw/h) de la province;
- plus de 500 000 dollars pour accroître la capacité d'évaluation environnementale et de surveillance réglementaire des projets d'énergie éolienne et d'hydrogène.

Les dépenses totales pour les initiatives de réduction des GES entre 2023-2024 et 2026-2027 sont actuellement estimées à plus de 160 millions de dollars.

À compter du 1^{er} janvier 2023, des modifications au *Management of Greenhouse Gas Regulations* de Terre-Neuve-et-Labrador ont été mises en œuvre afin d'adapter son système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs industriels afin de s'aligner sur les exigences fédérales visant à mettre un prix actuel sur la pollution par le carbone. Les cibles de réduction des GES à l'échelle du système ont été atteints pour chaque année de mise en œuvre à ce jour (de 2019 à 2022).

En mars 2023, les gouvernements fédéral et provincial ont lancé une évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière. L'évaluation éclairera les futures évaluations d'impacts et décisions fédérales en ce qui a trait aux projets éoliens extracôtiers. En mai 2023, le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique* afin d'établir un nouveau régime de réglementation pour les projets d'énergie renouvelable dans la zone extracôtière. Cela comprend l'exploitation, le stockage, la transmission et la recherche et l'évaluation connexes des ressources renouvelables. Une loi provinciale parallèle sera déposée à court terme.

En juin 2023, le gouvernement fédéral a investi jusqu'à 86 millions de dollars de son Fonds pour les combustibles propres et de son Fonds stratégique pour l'innovation afin de finaliser la transition de la raffinerie de North Atlantic vers une nouvelle installation de carburant diesel renouvelable et de carburant d'aviation à faible émission de carbone à partir d'huiles végétales et de graisses animales usées.

En août 2023, le gouvernement provincial a approuvé quatre soumissionnaires à passer au processus réglementaire en vue d'examiner les futurs projets éoliens côtiers. Un cinquième développeur poursuit un projet sur des terres privées. Cela fait suite à la levée en 2022 d'un moratoire sur les projets éoliens

et à l'augmentation de l'énergie éolienne pour les premiers projets d'énergie associée à l'hydrogène de la province.

En octobre 2023, la province a annoncé un nouveau défi d'innovation de 6 millions de dollars pour le CUSC. Les dépenses totales devraient s'élever à au moins 12 millions de dollars. Le processus de candidature est en cours.

En vedette : le nouveau Fonds pour une transition verte de Terre-Neuve-et-Labrador

Le [Green Transition Fund](#) (en anglais seulement) appuiera des projets pour les entreprises, les organismes, les établissements postsecondaires et les associations industrielles, ainsi que d'autres efforts de collaboration visant à faciliter la transition de la province vers une économie verte. Dans le cadre de la restructuration de son entente avec le gouvernement provincial en mai 2022 pour relancer le projet West White Rose, les partenaires du projet se sont engagés à verser 100 millions de dollars pour établir un Fonds pour une transition verte. Le paiement annuel commence à 6 millions de dollars en 2023 et passe à 12 millions de dollars en 2033 et 2034. Les contributions peuvent être utilisées pour appuyer la poursuite, l'expansion ou la création d'activités dans la province qui mettent particulièrement l'accent sur la sensibilisation, la recherche et le développement commerciaux, le développement de nouveaux marchés et d'autres initiatives appuyant l'économie verte.

Prochaines étapes

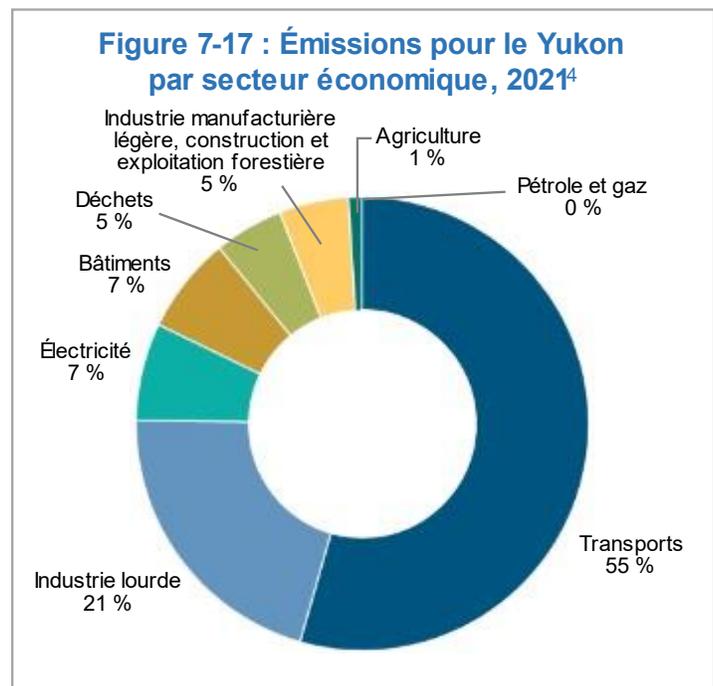
Terre-Neuve-et-Labrador travaille sur la mise en œuvre des mesures financées dans le cadre de son plus récent budget, y compris celles financées dans le cadre d'ententes à frais partagés avec Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada.



7.11 Yukon

Profil territorial

- **Population (2023)**¹ : 44 975
- **Revenu médian (2020)**² : 54 800 dollars
- **PIB (2022)**³ : 3,3 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant des administrations publiques (22,96 %), des services immobiliers et services de location et de location à bail (13,57 %) et de l'extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (13,50 %)
- **Émissions de GES (2021)**⁴ : 0,65 Mt d'éq. CO₂, soit 0,10 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)**^{1,4} : 15,08 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)**⁴ : les secteurs des transports (55 %), de l'industrie lourde (21 %) et de l'électricité (7 %)
- **Production d'électricité (2021)**⁵ : 87,2 % de l'hydroélectricité, 7,6 % du pétrole, 3,7 % du gaz naturel et 1,6 % de l'énergie solaire.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

En s'appuyant sur [Notre avenir propre : La stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte](#) (2020), la [Loi sur l'énergie propre](#) du Yukon a été adoptée en novembre 2022, avec des objectifs de réduction des émissions et de carboneutralité d'ici 2050 et de réduction de 45 % des émissions en deçà des niveaux de 2010 d'ici 2030, sans compter les émissions du secteur minier.

Parmi les autres cibles, mentionnons : 93 % de l'électricité branchée au réseau proviendra de sources renouvelables d'ici 2030, avec un objectif aspirationnel de 97 %; une réduction de 30 % de l'utilisation du diesel pour la production d'électricité hors réseau en deçà des niveaux de 2010 d'ici 2030; la fourniture de 50 % des besoins de chauffage en énergie renouvelable d'ici 2030; la réduction de 30 % des émissions du transport routier en deçà des niveaux de 2010 d'ici 2030; et la réduction des émissions des bâtiments du gouvernement du Yukon de 30 %.

Le gouvernement du Yukon travaille à la révision de la *Loi sur l'énergie propre* afin d'y inclure un objectif de réduction de 45 % de l'intensité des émissions des opérations minières d'ici 2035.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Dans son budget de 2023-2024, déposé le 2 mars 2023, le gouvernement du Yukon a accordé la priorité aux investissements visant à rendre la vie plus abordable, à renforcer les systèmes de santé et les systèmes sociaux du Yukon, à faire progresser la réconciliation, à faire croître une économie forte et à bâtir un avenir vert. En 2023-2024, le Yukon a affecté près de 60 millions de dollars à des initiatives sur les changements climatiques, notamment :

- 10,2 millions de dollars pour des remises sur l'énergie dans les secteurs de la construction et des transports;
- 9 millions de dollars pour financer des projets d'amélioration écoénergétique et d'énergie renouvelable;
- 8,3 millions de dollars pour la rénovation des bâtiments gouvernementaux afin de réduire les pertes d'énergie;
- 2,2 millions de dollars pour des rénovations énergétiques des logements appartenant aux Premières Nations;
- 2,5 millions de dollars pour l'élaboration de projets d'énergie renouvelable dirigés par un promoteur.

36,5 millions de dollars ont été alloués à la construction de projets énergétiques, notamment des projets éoliens, solaires et de stockage de batteries à l'échelle du réseau dans les collectivités reliées et non reliées au réseau au moyen du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Le gouvernement du Yukon a affecté 50 millions de dollars pour soutenir le projet d'agrandissement de la centrale hydroélectrique d'Atlin, une centrale au fil de l'eau qui offrirait une capacité hivernale fiable, ce qui réduirait le besoin de louer quatre générateurs diesel.

Le Yukon a adopté le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone, mettant en œuvre un prix de la pollution par le carbone de 20 dollars par tonne à compter du 1^{er} juillet 2019. Le 1^{er} avril 2023, la tarification fédérale est passée à 65 dollars la tonne et augmentera de 15 dollars la tonne le 1^{er} avril de chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne 170 dollars en 2030. Le Yukon a mis en place un programme de remise sur le carbone qui retourne tous les revenus générés par le système fédéral aux particuliers, aux entreprises, aux gouvernements des Premières Nations, aux administrations municipales et aux exploitations minières autorisées de placers et de quartz du Yukon.

En vedette : le projet éolien de Haeckel Hill

Dans sa stratégie climatique intitulée *Notre avenir propre*, le Yukon s'est engagé à établir une exigence réglementaire minimale pour que la Société d'énergie du Yukon (SEY) produise en moyenne au moins 93 % de l'électricité à partir de sources renouvelables sur le réseau principal, et l'idéal serait d'atteindre 97 %. Le plan décennal d'électricité renouvelable de la SEY propose les projets et partenariats clés nécessaires pour donner suite aux politiques et aux mesures contenues dans le plan *Notre avenir propre* d'ici 2030. Parmi ceux-ci figure l'approvisionnement en électricité renouvelable du projet éolien de Haeckel Hill, qui permettra à quatre éoliennes d'un mégawatt de commencer à produire de l'électricité à l'automne 2023. Cela suffit pour alimenter 650 maisons du Yukon. Le projet appartient à Eagle Hill Energy Limited Partnership, une filiale en propriété exclusive de la société en commandite Chu Niikwan, la branche commerciale de la Première Nation des Kwanlin Dün, qui en assure l'exploitation. Le gouvernement fédéral fournit environ 26 millions de dollars pour le projet éolien, soit 8 millions de dollars par l'entremise de l'initiative Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées, environ 13 millions de dollars dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique et près de 5 millions de dollars par l'entremise de l'Agence canadienne de développement économique du Nord. La Société de développement du Yukon verse 485 000 dollars. La Société en commandite Eagle Hill Energy apporte une contribution de plus de 2 millions de dollars.

Prochaines étapes

Dans le cadre du plan *Notre avenir propre*, le Yukon s'est engagé à réduire l'intensité en carbone du cycle de vie des carburants de transport, qui représentent la moitié des émissions de GES du territoire. Les priorités à court terme comprennent la préparation de l'industrie à la distribution et à l'utilisation de carburants renouvelables, l'objectif à long terme est de passer au transport à zéro émission.

Le Yukon a identifié plusieurs technologies de réduction des émissions qui pourraient faire l'objet de recherches plus approfondies et pour déterminer celles qui s'appliqueraient le mieux au territoire. Il s'agit notamment d'options pour l'électrification des véhicules moyens et lourds, des petits réacteurs modulaires, des technologies de l'hydrogène et des technologies permettant d'accroître l'approvisionnement en énergie renouvelable.

Le Yukon s'engage à continuer de travailler avec les gouvernements autochtones pour planifier, élaborer et autoriser des projets d'énergie renouvelable. À l'automne 2023, le gouvernement du Yukon participera à une série de conférences sur l'énergie organisées par le Conseil des Premières Nations du Yukon et travaille à l'élaboration d'un cadre pour la participation des Autochtones à l'économie de l'énergie renouvelable.

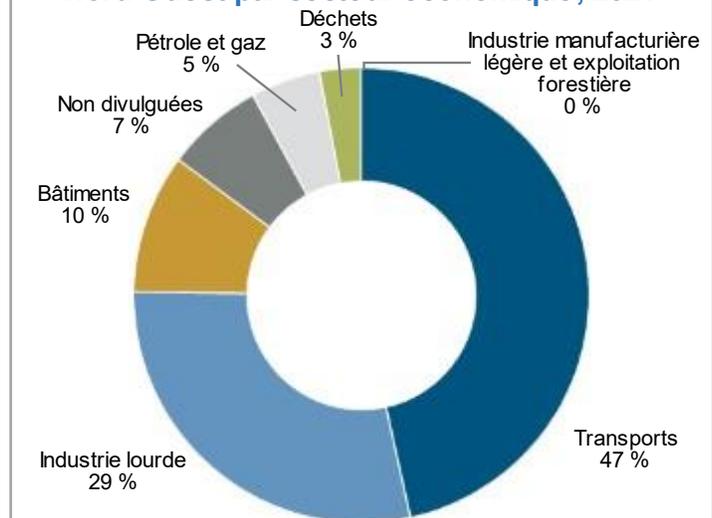


7.12 Territoires du Nord-Ouest

Profil territorial

- **Population (2023)¹** : 44 972
- **Revenu médian (2020)²** : 56 800 dollars
- **PIB (2022)³** : 4,3 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant de l'extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (21,07 %), des administrations publiques (18,61 %) et des services immobiliers et services de location et de location à bail (10,05 %)
- **Émissions de GES (2021)⁴** : 1,29 Mt d'éq. CO₂, soit 0,19 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)^{1,4}** : 28,84 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)⁴** : les secteurs des transports (47 %), de l'industrie lourde (29 %) et des bâtiments (10 %)
- **Production d'électricité (2021)⁵** : 46,7 % du pétrole, 36,8 % de l'hydroélectricité, 13,9 % du gaz naturel, 2,4 % de l'énergie éolienne et 0,3 % de l'énergie solaire.

Figure 7-18 : Émissions pour les Territoires du Nord-Ouest par secteur économique, 2021[#]



Remarque : Les données sur les émissions provenant de l'électricité et de la construction ont été supprimées dans le RIN pour respecter la confidentialité.

Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

Le 1^{er} mai 2018, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a publié le [Cadre stratégique sur le changement climatique](#). Le cadre définit l'objectif global du GTNO de réduire les émissions de 30 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030. Cet objectif est principalement traité dans le cadre de la [Stratégie énergétique 2030](#).

Quatre des six objectifs stratégiques de la *Stratégie énergétique 2030* servent également de cibles sectorielles :

- réduire de 25 % les émissions provenant de la production d'électricité dans les collectivités alimentées au diesel;
- réduire les émissions des transports de 10 % sur une base par habitant;
- augmenter la part d'énergie renouvelable utilisée pour le chauffage communautaire à 40 % d'ici 2030;
- accroître l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux, résidentiels et institutionnels de 15 % en deçà des niveaux de 2016 d'ici 2030.

Depuis 2021, les Territoires du Nord-Ouest ont réduit leurs émissions de GES de 25 % depuis 2005, la pandémie de coronavirus et le ralentissement des activités d'exploitation des ressources étant les principaux facteurs de réduction des émissions au cours des dernières années. D'après une modélisation récente commandée par le territoire et réalisée par Navius Research, les Territoires du Nord-Ouest sont en bonne voie pour atteindre leur objectif de réduction des émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030. La réduction prévue de l'activité minière à la fin des années 2020 est un facteur qui contribuera à la réalisation de cet objectif.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Depuis le lancement du *Cadre stratégique sur le changement climatique* et de la *Stratégie énergétique 2030*, le GTNO et ses partenaires ont investi environ 165 millions de dollars dans des actions et des initiatives visant à améliorer les systèmes énergétiques, à stabiliser les coûts de l'énergie et à réduire les émissions de GES du territoire.

Les programmes et les services de l'Arctic Energy Alliance sont essentiels pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES des Territoires du Nord-Ouest en offrant des remises et des incitatifs pour aider les résidents à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, à adopter des véhicules électriques et à soutenir les efforts de planification énergétique des communautés. Au cours de l'exercice 2022-2023, 2 656 remises et incitations accordées par l'Arctic Energy Alliance ont permis de réduire de 1,1 kilotonne d'éq. CO₂ et de 1 400 mégawattheures la consommation d'électricité dans les Territoires du Nord-Ouest. Le GTNO administre également le Programme de subventions publiques pour la réduction des GES afin d'aider les gouvernements communautaires, les entreprises et les organisations à développer des projets de plus grande envergure qui réduisent les coûts énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Bon nombre de ces projets consistent à passer du chauffage aux combustibles fossiles à la biomasse et à réduire les coûts énergétiques tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre provenant du parc immobilier des Territoires du Nord-Ouest. Le Fonds de modernisation des immobilisations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a ouvert la voie en déployant le chauffage à la biomasse dans les bâtiments gouvernementaux depuis 2007, réduisant les émissions de GES de 16,2 kilotonnes d'éq. CO₂ et diminuant les coûts de 4,1 millions de dollars en 2021-2022.

En vedette : le projet éolien d'Inuvik

Avec jusqu'à 30 millions de dollars alloués par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme d'infrastructure Investir dans le Canada, le GTNO construit une éolienne de 3,5 mégawatts associée à un système de stockage par batterie à Inuvik. Initiative clé de la *Stratégie énergétique 2030*, le projet éolien d'Inuvik devrait réduire la consommation de diesel dans la plus grande communauté hors réseau des Territoires du Nord-Ouest d'environ 30 %, soit 3 millions de litres de diesel par an. Lorsqu'il sera mis en service, ce projet devrait faire baisser le coût de l'électricité dans la communauté et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 6 000 tonnes d'éq. CO₂.

Prochaines étapes

Au-delà de 2030, une modélisation récente montre que les émissions des Territoires du Nord-Ouest sont sensibles à l'évolution future du secteur minier. Les émissions devraient diminuer très lentement si d'importants investissements en capital ne sont pas effectués. Ces investissements sont nécessaires dans le système énergétique, le système de transport, les bâtiments communautaires et le logement des Territoires du Nord-Ouest. Cet investissement pourrait s'élever à plusieurs milliards de dollars selon les estimations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Cependant, il ouvrira de nouvelles perspectives économiques et contribuera à la croissance et à la diversification d'une économie des Territoires du Nord-Ouest alimentée par des énergies propres. Une nouvelle génération de mines axées sur les minéraux essentiels pourrait également contribuer à la transition du Canada vers des émissions nettes nulles à l'avenir.

Le GTNO fait progresser plusieurs projets pour réduire la dépendance au diesel dans les collectivités éloignées dans les prochaines années. Ceux-ci incluent l'extension de lignes de transport aux communautés de Fort Providence, de Kakisa et de Whatì. Le GTNO planifie également le développement d'un réseau de bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques dans les communautés reliées au réseau hydroélectrique, incluant un corridor pour relier ces communautés à l'Alberta.

En 2023, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a lancé l'examen quinquennal du *Cadre stratégique sur le changement climatique* et de la *Stratégie énergétique 2030* afin d'entendre les partenaires, les intervenants, les gouvernements autochtones et le public sur l'avenir énergétique des Territoires du Nord-Ouest. La discussion a été étayée par les conclusions d'une étude portant sur les exigences technologiques et les implications économiques de la réalisation d'objectifs climatiques plus ambitieux, y compris un objectif de carboneutralité d'ici à 2050.

À plus long terme, le projet d'expansion de la centrale hydroélectrique de Taltson vise à accroître les ressources hydroélectriques des Territoires du Nord-Ouest, à relier les deux réseaux hydroélectriques du territoire et à fournir de l'énergie propre pour développer l'industrie d'extraction des ressources, soutenant ainsi une économie à faibles émissions de carbone dans les Territoires du Nord-Ouest.

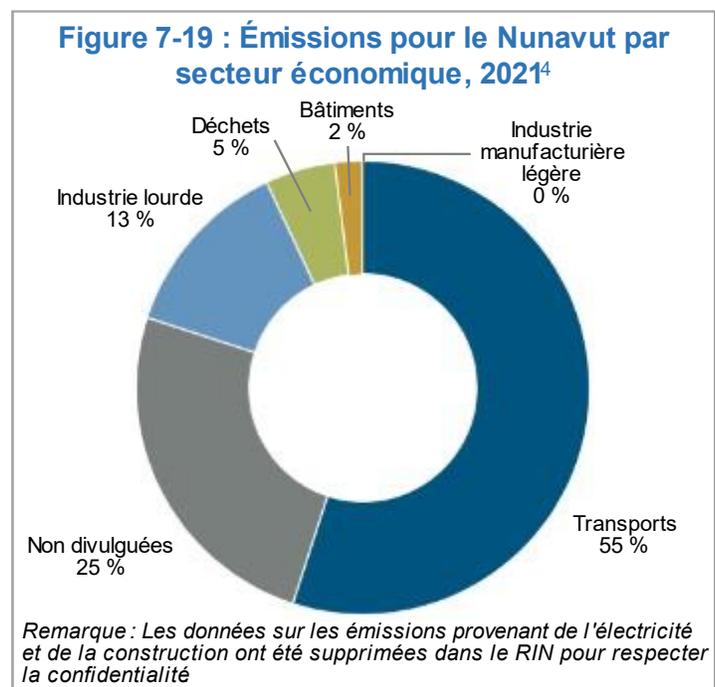
Les travaux du Conseil sur le changement climatique et du Groupe consultatif des jeunes sur le climat des Territoires du Nord-Ouest sont au cœur de l'action climatique dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Conseil offre un forum pour l'échange d'information, la collaboration et la mobilisation entre le personnel non élu des gouvernements autochtones et des organisations autochtones, les représentants des collectivités des Territoires du Nord-Ouest et du GTNO, avec la participation de partenaires externes. Le Groupe consultatif des jeunes a été créé en 2023, en tant que priorité initiale du Conseil sur les changements climatiques des Territoires du Nord-Ouest, reflétant l'importance qu'il accorde aux perspectives des jeunes pour éclairer la prise de décisions.



7.13 Nunavut

Profil territorial

- **Population (2023)**¹ : 40 673
- **Revenu médian (2020)**² : 37 600 dollars
- **PIB (2022)**³ : 3,7 milliards de dollars, avec les contributions les plus importantes provenant de l'extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (43,87 %), des administrations publiques (17,12 % et des services immobiliers et services de location et de location à bail (6,90 %)
- **Émissions de GES (2021)**⁴ : 0,63 Mt d'éq. CO₂, soit 0,09 % du total national
- **Émissions de GES par habitant (2021)**^{1,4} : 15,56 tonnes d'éq. CO₂
- **Secteurs économiques les plus émetteurs (2021)**⁴ : les secteurs des transports (55 %), de l'industrie lourde (13 %) et des déchets (5 %)
- **Production d'électricité (2021)**⁵ : 99,5 % du pétrole et 0,5 % de l'énergie solaire.



Plan climatique et objectifs de réduction des émissions

Le plan de lutte contre les changements climatiques du Nunavut, [Upagiaqtavut : Paver la voie – Impacts et adaptations liés aux changements climatiques au Nunavut](#), a été publié en 2011 et met l'accent sur l'adaptation. *Upagiaqtavut* donne la priorité à l'action gouvernementale dans quatre domaines :

- la création de partenariats;
- la recherche et surveillance;
- l'éducation et sensibilisation;
- la politique et planification du gouvernement.

Le Nunavut a déployé des efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments gouvernementaux et financés par le gouvernement. Grâce à l'appui du gouvernement fédéral, il

soutient également le développement de projets d'énergie propre, comme le projet de liaison hydroélectrique et à fibre optique Kivalliq entre le Manitoba et le sud-est du Nunavut, et de projets communautaires d'énergie solaire, afin de réduire la dépendance au diesel pour produire de l'électricité.

Points saillants des mesures d'atténuation récentes

Le budget de 2023-2024 du Nunavut comprenait un certain nombre de postes budgétaires liés au climat. Le budget propose des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* visant à instaurer un nouveau crédit d'impôt remboursable qui utilisera l'argent de la taxe sur le carbone pour verser un paiement en espèces aux Nunavummiut tous les trois mois afin de compenser la hausse des coûts du carburant. Le Crédit carbone du Nunavut remplacera le Programme de remboursement de la taxe sur le carbone du Nunavut. Un remboursement unique pour le carburant résidentiel est également prévu pour 2023 afin d'aider les propriétaires du Nunavut à gérer les coûts de chauffage plus élevés. Le Nunavut s'est également engagé à continuer d'investir dans des programmes comme le Programme de subvention pour l'autoproduction d'énergie renouvelable par les propriétaires et à travailler avec les constructeurs pour élaborer des plans et des conceptions de logements écoénergétiques.

Le Nunavut administre deux programmes de soutien à l'énergie renouvelable, le Programme de subvention pour l'autoproduction d'énergie renouvelable par les propriétaires et le Programme de subvention en énergie renouvelable pour cabine, afin d'aider les propriétaires à installer des systèmes d'énergie renouvelable dans leurs maisons ou leurs cabines. Le Nunavut s'associe également à la Société d'énergie Qulliq et à la Société d'habitation du Nunavut pour mener une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie.

En vedette : l'énergie renouvelable par la Société d'énergie Qulliq

Le Société d'énergie Qulliq (SEQ) du Nunavut a mis en place une série de politiques et de programmes visant à appuyer le développement d'énergies renouvelables dans le territoire, à réduire sa dépendance au carburant diesel et à réduire les émissions de GES. Le Programme de facturation nette de la SEQ permet aux clients résidentiels qui possèdent leur propre système de production d'énergie renouvelable d'intégrer l'énergie excédentaire dans le réseau de la société en échange de crédits d'énergie. Le Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels travaille avec des clients commerciaux et institutionnels existants pour leur permettre de vendre de l'électricité à la SEQ à partir de grandes installations d'énergie renouvelable, comme des panneaux solaires dans des arénas, des écoles ou des entreprises. La SEQ élabore également un Programme pour les producteurs d'électricité indépendants, qui permettra à ces derniers de vendre de l'électricité provenant de grands projets d'énergie renouvelable, comme des parcs éoliens et de grandes installations de panneaux solaires.

Prochaines étapes

Le Nunavut met en œuvre une évaluation pangouvernementale des risques et de la résilience liés aux changements climatiques afin de mieux comprendre les risques à court et à long terme associés aux changements climatiques au Nunavut et de permettre au gouvernement territorial d'établir des priorités et de comparer les risques climatiques aux fins de planification de la résilience.

Une priorité importante pour le Nunavut est d'augmenter le nombre de membres du Comité des jeunes du Nunavut sur les changements climatiques et de soutenir les voix des jeunes sur les changements climatiques. Le comité vise à fournir une perspective et une contribution des jeunes aux programmes, aux politiques et aux activités du Nunavut sur les changements climatiques, et à donner aux jeunes la possibilité de devenir des leaders engagés dans la lutte contre les changements climatiques.

Annexes

Annexe 1 : Définitions et méthodologie

A1.1 Glossaire

Accord de Paris : Un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques adopté lors de la COP 21 à Paris. A fixé un objectif global visant à limiter l'augmentation de la température mondiale moyenne en dessous de deux degrés Celsius. Depuis 2020, les pays soumettent des plans climatiques de plus en plus ambitieux, appelés contributions déterminées au niveau national.

Adaptation : Les ajustements des systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réponse aux effets climatiques réels ou attendus. Cela est généralement fait pour modérer les dommages potentiels.

Ajustements à la frontière pour le carbone (AFC) : Tiennent compte de la différence entre les coûts liés au carbone encourus dans la production de biens à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Les formes et les conceptions peuvent varier, mais l'objectif général est de maintenir un niveau de tarification du carbone sur les marchandises importées et exportées, par exemple au moyen de frais d'importation et de ristourne d'exportation.

Analyse rétrospective : Un scénario illustratif qui est basé sur l'ensemble des politiques et des mesures comprises dans l'« approche ascendante » et qui est calibré de manière à atteindre les niveaux établis dans la cible. Les résultats du scénario d'analyse rétrospective ne doivent pas être interprétés comme une indication des intentions politiques, mais plutôt comme une illustration de ce que le cadre de modélisation suggère comme étant des opportunités économiquement efficaces pour atteindre des réductions d'émissions prédéterminées.

Article 6 : Dans le cadre de l'Accord de Paris, l'article 6 permet aux pays de coopérer volontairement les uns avec les autres pour atteindre les objectifs de réduction des émissions tels qu'énoncés dans leurs contributions déterminées au niveau national respectives. Pour ce faire, il établit un mécanisme d'échange de réductions d'émissions de GES entre les pays sous la supervision de la Conférence des Parties. En vertu de l'article 6, les réductions d'émissions peuvent être autorisées à être vendues par le gouvernement d'un pays à un autre pays, le destinataire les comptant alors dans son total de réductions d'émissions.

Atténuation : La mise en œuvre de mesures qui évitent ou réduisent les gaz à effet de serre dans le but de prévenir les changements climatiques.

Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) : Une société d'État qui investit dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus dans l'intérêt public et qui cherche à attirer des capitaux privés et institutionnels. Les investissements comprennent l'énergie propre, l'infrastructure écologique, le transport en commun, le commerce et le transport, et l'infrastructure à haute vitesse.

Banque du Canada : La banque centrale du Canada, distincte du processus politique, qui influence et contrôle la politique monétaire, y compris l'offre de monnaie et les taux d'intérêt clés.

Bétail (fermentation entérique) : Processus digestif chez les ruminants comme les bovins où les glucides sont décomposés par des micro-organismes en molécules simples pour soutenir la croissance, le développement et les besoins énergétiques des animaux. Le méthane est un sous-produit de ce procédé.

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC) : Un plan élaboré en collaboration avec les provinces et les territoires, et en consultation avec les peuples autochtones, afin d'atteindre les cibles du Canada en matière de réduction des émissions.

Captage, utilisation et stockage du carbone (CUSC) : Processus de captage des émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de carburants, de procédés industriels ou directement de l'atmosphère. Les émissions de CO₂ captées peuvent être stockées dans des formations géologiques souterraines, côtières et extracôtières, ou utilisées comme intrants ou matières premières dans le secteur manufacturier.

Carboneutralité : Désigne une économie ou un autre organisme qui équilibre les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par rapport aux émissions de gaz à effet de serre enlevées de l'atmosphère.

Catégorie de sources de combustion fixes : Sources qui brûlent des combustibles solides, liquides, gazeux ou résiduels dans le but de produire de la chaleur ou du travail utile.

Catégorie de sources de combustion fixes résidentielles : Sources résidentielles qui brûlent du combustible dans le but de produire de la chaleur et d'autres utilisations.

Catégorie de sources fugitives : Émissions provenant du rejet involontaire ou intentionnel de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Tels que la ventilation et les fuites liées à la production et au traitement du pétrole et du gaz naturel.

Changements climatiques : Désigne les changements à long terme des températures et des conditions météorologiques.

Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) : Fournit aux parlementaires et aux Canadiens une analyse et des recommandations objectives et indépendantes sur les efforts du gouvernement du Canada pour réduire les émissions.

Communication nationale (CN) : Rapports qui étaient soumis à la CCNUCC tous les quatre ans pour communiquer les actions entreprises par le pays pour réduire les émissions.

Conférence des Parties (COP) : La COP est l'organe décisionnel de la CCNUCC. Tous les États qui sont Parties à la CCNUCC sont représentés, et y examinent la mise en œuvre de la CCNUCC et de tout autre instrument juridique adopté par la COP. Des sessions de la COP sont organisées afin de faciliter les discussions internationales, la prochaine, la COP 28 à Dubaï, devant débiter à la fin novembre 2023.

Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) : Le CCME est un organisme composé des ministres de l'Environnement du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le CCME est conçu pour discuter et établir les priorités environnementales nationales ainsi que pour accroître la collaboration dans la réalisation d'objectifs spécifiques.

Contribution déterminée au niveau national (CDN) : Articule l'ambition et les efforts de chaque pays pour réduire les émissions nationales et s'adapter aux impacts des changements climatiques. Pour ce

faire, elle soumet l'objectif de réduction des émissions du pays concerné, la manière de suivre les progrès et la manière de l'atteindre.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est entrée en vigueur en 1994, dans le but ultime de prévenir les interférences anthropiques (provoquées par l'humain) avec le système climatique. Les pays participants soumettent des documents tels que des contributions déterminées au niveau national, pour illustrer leur rôle dans la réduction des émissions.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) : Établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones du monde et élabore sur les normes existantes en matière de droits de la personne et les libertés fondamentales qui s'appliquent à la situation particulière des peuples autochtones.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) (aussi appelées émissions de carbone) : Les gaz quantifiables produits par des actions humaines et libérés dans l'atmosphère. Ces gaz sont les principaux responsables de l'augmentation de la température mondiale moyenne.

- Source : Une source de GES est toute action ou partie de l'environnement bâti ou naturel du Canada qui émet des GES.
- Puits : Toute source, naturelle ou construite, qui absorbe les GES.

Emplois-années : Une façon de décrire les effets d'un programme sur l'emploi. Un emploi-année signifie un emploi pendant un an.

Fédéral-Provincial-Territorial (FPT) : Terme désignant la relation entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Gazette du Canada (GC) : Le journal officiel du gouvernement du Canada. Rapports sur les nouvelles lois, les nouveaux règlements, les décisions des commissions administratives et les notes publiques.

Gaz synthétiques : Produits chimiques artificiels, couramment utilisés dans la réfrigération, la production de mousse, les aérosols et plus encore. Ils comprennent des gaz comme les HFC, les PFC, le SF6 et le NF3.

Gestion du carbone : La gestion du carbone fait référence à un écosystème de technologies et d'approches qui contribuent à réduire et à éliminer les émissions de CO₂. Elle englobe toutes les activités qui captent, utilisent ou stockent le CO₂, ou qui relient ces activités. Elle comprend, sans toutefois s'y limiter :

- Les technologies de CUSC qui atténuent les émissions de sources ponctuelles; et,
- Des approches d'élimination du dioxyde de carbone telles que la capture atmosphérique directe et stockage du carbone (CADSC), le stockage et extraction du carbone par la biomasse (ESCBi) et la minéralisation améliorée du carbone.

Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC) : Lancé en 2021, il est composé de plus de 15 experts de partout au Canada qui fournissent des conseils indépendants sur la façon dont le Canada peut atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Groupe des Sept (G7) : Forum regroupant sept des économies avancées du monde, dont le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Groupe des Vingt (G20) : Le G20 est un forum de coopération internationale entre les principales économies développées et émergentes du monde. Il comprend : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, l'UE, l'Allemagne, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Hydrofluorocarbures (HFC) : Groupe de gaz synthétiques principalement utilisés pour le refroidissement et la réfrigération. De nombreux HFC sont des polluants climatiques très puissants et à courte durée de vie.

Hydrogène :

- Hydrogène gris : Utilise un procédé industriel appelé reformage de méthane à la vapeur qui utilise de la vapeur à haute température pour séparer l'hydrogène du méthane (la principale composante du gaz naturel). Ce processus libère des émissions.
- Hydrogène bleu : Utilise la même méthode que l'hydrogène gris, sauf qu'il capte et stocke les émissions générées par le procédé de reformage du méthane à la vapeur. Peut également utiliser d'autres méthodes pour séparer l'hydrogène du méthane, à savoir le reformage autothermique.
- Hydrogène vert : Utilise de l'électricité renouvelable et un processus appelé électrolyse pour séparer et extraire les molécules d'hydrogène de l'eau - une méthode de production d'hydrogène sans émissions, en supposant que l'électricité utilisée provient d'une production sans émissions.
- Hydrogène à faible teneur en carbone/propres : Englobe toute voie de production d'hydrogène à faible teneur en carbone, y compris l'hydrogène « vert », « bleu », l'hydrogène dérivé de la biomasse avec captage et stockage du carbone, la pyrolyse du méthane ou d'autres méthodes de production innovantes.

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) : Ce programme fournit des données et des informations pour suivre le rendement du Canada sur les enjeux clés de durabilité environnementale, notamment les changements climatiques et la qualité de l'air, la qualité et la disponibilité de l'eau, ainsi que la protection de la nature.

Initiative de la boucle de l'Atlantique : Développement d'infrastructures électriques pour faciliter le transport d'électricité entre les provinces du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Intensité des émissions : Compare la quantité d'émissions de gaz à effet de serre émises par unité d'activité ou toute autre mesure spécifique. Souvent indiquée en tant qu'émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB.

Interconnexions : Lignes de transport qui relient des réseaux électriques distincts. Elles permettent l'échange d'électricité entre les provinces et territoires.

Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité (LCRMC) : Adoptée en juin 2021, consacre dans la loi l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et à un processus de planification et de déclaration transparent et ouvert sur la route vers 2050. Cela comprend l'établissement de cibles pour les années jalons et l'élaboration de plans de réduction des émissions, de rapports d'étape et de rapports d'évaluation associés. La Loi comprend également des dispositions relatives aux rapports financiers annuels, aux rapports réguliers du

commissaire à l'environnement et au développement durable, et établit le Groupe consultatif pour la carboneutralité en tant qu'organisme consultatif nommé par le gouverneur en conseil.

Loi constitutionnelle de 1867 : Loi constitutionnelle du Canada qui définit les systèmes et la structure de gouvernance qui persistent aujourd'hui. Cela comprend le Parlement du Canada, ainsi que le rôle et la compétence du gouvernement du Canada, ainsi que des provinces et des territoires.

Mégatonne d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO₂) : Quantité de gaz à effet de serre qui a le même potentiel de réchauffement qu'un million de tonnes (une mégatonne) de dioxyde de carbone sur une période déterminée.

Modélisation ascendante : Une approche qui utilise un modèle de simulation ascendant détaillé dans lequel les données sur l'énergie sont attribuées aux secteurs économiques. Cette approche fournit un seuil inférieur pour les réductions d'émissions projetées pouvant être réalisées grâce aux mesures climatiques existantes.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU) : Un ensemble de 17 appels à l'action que les Nations Unies ont proposé aux pays pour qu'ils travaillent en ce sens. Les grands thèmes incluent l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de la santé et de l'éducation et la lutte contre les changements climatiques.

Petits réacteurs modulaires (PRM) : Réacteurs nucléaires plus petits que les centrales nucléaires traditionnelles. Ils peuvent varier en taille, en conception et en types de refroidissement.

Plan de réduction des émissions (PRÉ) : Un document stratégique à long terme conçu pour communiquer de manière transparente les politiques, les mesures, les développements, les règlements, les programmes et les incitatifs que le gouvernement du Canada met en œuvre pour réduire les émissions de carbone.

Pratiques de gestion bénéfiques (PGB), parfois également appelées **meilleures pratiques de gestion** : Toute pratique de gestion qui réduit les risques environnementaux, généralement dans un contexte agricole. Le terme « bénéfique » est préférable dans les systèmes agricoles plutôt que « meilleur », car « bénéfique » permet de multiples pratiques complémentaires qui peuvent être utilisées pour répondre à des besoins opérationnels spécifiques et à des objectifs environnementaux. À l'inverse, le terme « meilleur » implique qu'il n'existe qu'une seule pratique qui est acceptable et qui ne tient pas compte de la diversité des opérations, des systèmes de production, des paysages et des climats.

Produit intérieur brut (PIB) : Le produit intérieur brut est la valeur de marché totale de tous les produits finis et services produits dans un pays pendant une période de temps spécifique. Souvent utilisé comme mesure de performance économique.

Provinces ou territoires qui bénéficient d'un filet de sécurité : Les administrations où le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone s'applique en tout ou en partie.

Rapport biennal (RB) : Un rapport que chaque pays participant fournit à la CCNUCC. Il est soumis tous les deux ans et comprend un inventaire national des émissions, une description des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention, ainsi que d'autres informations pertinentes.

Rapport biennal sur la transparence (RBT) : Un rapport qui sera soumis conformément au cadre de transparence renforcé de la CCNUCC, et qui fournira des renseignements sur les mesures de réduction des émissions.

Rapport d'inventaire national (RIN) : Présentation officielle de l'inventaire national des gaz à effet de serre soumis par le Canada à la CCNUCC. Il comprend un inventaire des émissions anthropiques par source et des absorptions par puits de sept gaz à effet de serre.

Recherche, développement et démonstration (R-D et D) : La recherche et le développement expérimental comprennent des travaux créatifs et systématiques entrepris afin d'accroître le stock de connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications des connaissances disponibles. La démonstration désigne la conception, la construction et l'exploitation d'un prototype d'une technologie à l'échelle industrielle ou quasi industrielle, dans le but d'apporter des informations techniques, économiques et environnementales aux industriels, aux financiers, aux régulateurs et aux décideurs.

Régie de l'énergie du Canada : Un organisme gouvernemental qui examine les projets de développement énergétique, partage des informations sur l'énergie et applique les normes de sécurité et environnementales.

Résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI) : Représentent des réductions ou des absorptions d'émissions de GES réelles, vérifiées et supplémentaires qui sont autorisées et transférées entre des parties participant à une approche coopérative volontaire au titre de l'article 6 de l'accord de Paris ou autorisées par un pays hôte à d'autres fins d'atténuation internationale.

Science autochtone : La science autochtone est un système de connaissances distinct, éprouvé et méthodologique qui peut améliorer et compléter la science occidentale. La science autochtone concerne la connaissance de l'environnement et la connaissance de l'écosystème détenue par les peuples autochtones. Il s'agit de la connaissance de la survie depuis des temps immémoriaux et elle comprend de multiples systèmes de connaissances tels que la connaissance des plantes, de la météo, du comportement et des modèles des animaux, des oiseaux et de l'eau, entre autres. Il est très important de *relier*, *tresser* et *tisser* la science autochtone avec les approches scientifiques occidentales afin d'éclairer et d'améliorer la prise de décisions aux niveaux fédéral, provincial et territorial.

Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) : Le principal véhicule du gouvernement fédéral pour la planification et la production de déclarations sur le développement durable. Il établit les priorités fédérales en matière de développement durable, établit des objectifs et des cibles et détermine les mesures à prendre pour les atteindre.

Système de tarification fondé sur le rendement (STFR) : Un système réglementaire d'échange de droits d'émission pour l'industrie. Il est conçu pour fournir à l'industrie un incitatif financier pour réduire les émissions industrielles et stimuler l'innovation. C'est l'un des deux volets de la tarification de la pollution par le carbone au Canada.

Technologies du développement durable Canada (TDDC) : Une organisation soutenue par le gouvernement du Canada qui finance et aide les petites et moyennes entreprises à s'engager dans des réductions d'émissions innovantes et d'autres technologies liées au climat.

Véhicule léger (VL) : Véhicules principalement utilisés pour transporter des passagers et certaines marchandises, notamment des voitures, des fourgonnettes, des VUS et des camionnettes. Au Canada, ces véhicules ont un poids nominal brut inférieur à 8 500 livres.

Véhicules moyens et lourds (VML) : Véhicules dont le poids nominal brut est supérieur à 8 500 livres et qui sont utilisés dans un large éventail d'activités, notamment la livraison de colis, les camions à ordures, les autobus, les semi-remorques longue distance et plus encore.

Véhicule zéro émission (VZE) : Véhicules pouvant fonctionner sans produire d'émissions d'échappement. Au Canada, cela comprend les véhicules électriques à batterie, hybrides rechargeables et à pile à hydrogène.

A1.2 Abréviations et acronymes

A1.2.1 Ministères et organismes fédéraux

AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada

ADR : Agences de développement régional

AMC : Affaires mondiales Canada

CNRC : Conseil national de recherches Canada

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

ECCC : Environnement et Changement climatique Canada

EDSC : Emploi et Développement social Canada

FIN : Finances Canada

INFC : Infrastructure Canada

ISDE : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

MPO : Pêches et Océans Canada

RCAANC : Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada

RNCan : Ressources naturelles Canada

SAC : Services aux Autochtones Canada

SC : Canada Santé

SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement

SCT : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

SPAC : Services publics et Approvisionnement Canada

STC : Statistique Canada

TC : Transports Canada

A1.2.2 Canada, provinces et territoires

Alb. : Alberta

Ca. : Canada

C.-B. : Colombie-Britannique

Î.-P.-É. : Île-du-Prince-Édouard

Man. : Manitoba

N.-B. : Nouveau-Brunswick

N.-É. : Nouvelle-Écosse

Nt : Nunavut

Ont. : Ontario

Qc : Québec

Sask. : Saskatchewan

T.-N.-L. : Terre-Neuve-et-Labrador

T.N.-O. : Territoires du Nord-Ouest

Yn : Yukon

A1.2.3 Acronymes courants

AFC : ajustements à la frontière pour le carbone

AM : avec mesures

AMS : avec mesures supplémentaires

ATCATF : Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

BIC : Banque de l'infrastructure du Canada

CAFD : Conseil d'action en matière de finance durable

CCME : Conseil canadien des ministres de l'Environnement

CDN : Contributions déterminées au niveau national

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CEDD : Commissaire à l'environnement et au développement durable

CN : Communication nationale

COP : Conférence des Parties

CPC : *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*

CUSC : captage, utilisation et stockage du carbone

FEFEC : Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone

FPT : Fédéral–Provincial–Territorial

FSI-ANZ : Fonds stratégique pour l’innovation – Accélérateur net zéro

GC : *Gazette du Canada*

GCPC : Groupe consultatif pour la carboneutralité

GEIC : Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat

GES : Émissions de gaz à effet de serre

HFC : Hydrofluorocarbures

ICC : Institut climatique du Canada

ICDE : Indicateurs canadiens de durabilité de l’environnement

LAC : Leadership autochtone en matière de climat

LCRMC : *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*

ODD : Objectifs de développement durable

PE : Protocole d’entente

PGB : pratiques de gestion bénéfiques

PIB : produit intérieur brut

PNUE : Programme des Nations Unies pour l’environnement

PRÉ : Plan de réduction des émissions

PRM : petits réacteurs modulaires

PT : provinces et territoires

RATI : Résultats d’atténuation transférés à l’échelle internationale

RB : Rapport biennal

RBT : Rapport biennal sur la transparence

R-D et D : recherche, développement et démonstration

RIN : Rapport d’inventaire national

SFDD : Stratégie fédérale de développement durable

STFR : Système de tarification fondé sur le rendement fédéral

VE : véhicule électrique

VL : véhicule léger

VML : véhicules moyens et lourds

VMLZE : véhicules moyens et lourds zéro émission

VZE : véhicule zéro émission

A1.3 Définitions des secteurs

Lorsqu'il est fait référence aux « secteurs » dans le présent rapport d'étape, il s'agit des secteurs économiques canadiens et non des secteurs du GIEC. Pour plus d'informations sur les secteurs, la différence entre les secteurs du GIEC et les secteurs économiques canadiens et la manière dont les émissions sont classées dans les secteurs économiques canadiens, veuillez voir le [Rapport d'inventaire national](#) du Canada.

A1.3.1 Dans l'ensemble de l'économie

« Dans l'ensemble de l'économie », ne constitue pas un secteur économique canadien aux fins de la déclaration des émissions. Les mesures dans l'ensemble de l'économie sont celles qui s'appliquent à plusieurs secteurs. Les stratégies de réduction des émissions dans l'ensemble de l'économie offrent une souplesse maximale au coût global le plus bas. Certains des éléments fondamentaux du plan climatique du Canada sont des mesures dans l'ensemble de l'économie, telles que la tarification de la pollution par le carbone. Les politiques comportant des cibles et des trajectoires de prix à long terme offrent une certitude quant aux politiques, ce qui permet aux Canadiens et aux entreprises de prendre des décisions d'investissement éclairées.

A1.3.2 Bâtiments

Le secteur des bâtiments est constitué des immeubles résidentiels, commerciaux et institutionnels. Le secteur des bâtiments comprend des émissions attribuables à la combustion fixe et aux procédés (c.-à-d. la climatisation) des immeubles résidentiels et de l'industrie des services. Les mesures prises dans le secteur des bâtiments visent à réduire les émissions provenant du chauffage de l'espace et de l'eau (la principale source d'émissions du secteur), ainsi que d'autres sources telles que les appareils électroménagers, l'éclairage et les équipements auxiliaires. Les mesures d'efficacité énergétique sont également importantes pour réduire les émissions du secteur des bâtiments.

Les émissions attribuées au secteur des bâtiments ne tiennent pas compte du carbone intégré, c'est-à-dire de l'énergie et des émissions provenant de la fabrication, du transport et de l'installation des matériaux de construction, ainsi que de leur fin de vie. Le carbone intégré, en particulier les émissions associées à la production de matériaux tels que l'acier et le béton, qui sont comptabilisées dans le secteur de l'industrie lourde, est un exemple des liens entre les secteurs.

A1.3.3 Électricité

Le secteur de l'électricité comprend les émissions de combustion et de procédés provenant de la production d'électricité par les services publics, de la production de vapeur pour vente et de la transmission. Les mesures visant à réduire les émissions du secteur de l'électricité contribueront également à réduire les émissions dans d'autres secteurs, tels que le transport, les bâtiments et l'industrie lourde, au fur et à mesure que ces secteurs s'électrifient.

A1.3.4 Industrie lourde

Le secteur de l'industrie lourde comprend les émissions attribuables à la combustion fixe, au transport sur place, à la production d'électricité et de vapeur et aux procédés provenant des mines de métaux et

de non-métaux et des carrières de pierre et de gravier; à la fonte et au raffinage des métaux non ferreux tels que l'aluminium et le magnésium; des pâtes et papiers; à la sidérurgie et à la production de ciment et autres produits minéraux non métalliques; à la fabrication de chaux et de produits en gypse; et à la fabrication des produits chimiques et d'engrais.

Compte tenu des liens multiples entre ce secteur et d'autres, les mesures prises dans l'ensemble de l'économie et dans d'autres secteurs sont importantes pour la réduction des émissions dans le secteur de l'industrie lourde.

A1.3.5 Pétrole et gaz

Le secteur du pétrole et du gaz comprend les émissions attribuables à la combustion fixe, au transport sur place, à la production d'électricité et de vapeur, aux procédés et les émissions fugitives provenant des opérations en amont et en aval. Les opérations en amont comprennent la production et le traitement du gaz naturel; la production de pétrole classique; l'exploitation minière, l'extraction sur place et la valorisation des sables bitumineux; et le transport et stockage de pétrole brut et de gaz naturel. Les opérations en aval comprennent les industries de raffinage du pétrole et la distribution locale de gaz naturel jusqu'au compteur de gaz naturel, incluant ce dernier.

Les mesures prises dans le secteur du pétrole et du gaz visent à réduire l'intensité en carbone de la production et faciliter la transition vers des produits et services non émetteurs.

A1.3.6 Transport

Le secteur des transports comprend les émissions attribuables au transport de passagers, au transport de marchandises et aux autres activités (récréatives, commerciales et résidentielles). Le transport de passagers comprend les émissions de combustion, de procédés et de frigorigènes provenant des voitures, des camions légers, des motocyclettes, des autobus, et le transport ferroviaire et aérien de passagers. Le transport de marchandises comprend les émissions de combustion, de procédés et de frigorigènes provenant des camions lourds, du transport maritime et le transport ferroviaire et aérien de marchandises. Les émissions de combustion provenant de l'usage non industriel de véhicules récréatifs hors route (p. ex., VTT, motoneiges, véhicules nautiques), incluant également les moteurs portatifs (p. ex., générateurs, tondeuses, tronçonneuses), sont incluses dans le secteur des transports en tant qu'activités récréatives, commerciales et résidentielles.

Les mesures prises dans le secteur des transports visent à réduire les émissions provenant du transport de passagers et de marchandises par l'électrification et les carburants propres, ainsi qu'à favoriser les transports actifs et publics.

A1.3.7 Agriculture

Le secteur agricole comprend les émissions provenant de l'utilisation de combustibles à la ferme (combustion fixe, transport sur place et procédés de l'industrie de l'agriculture, de la chasse et du piégeage); des cultures (épandage de biosolides et d'engrais azotés inorganiques, décomposition des résidus de culture, perte de carbone organique dans le sol, travail des sols organiques, émissions indirectes résultantes du lessivage et de la volatilisation, brûlage des résidus organiques dans les champs, chaulage et application d'urée); et de l'élevage (bâtiments d'élevage, stockage du fumier, fumier déposé par des animaux en pacage et épandage de fumier aux fins de gestion des sols).

Le secteur de l'Agriculture du GIEC ne reflète pas l'impact total de l'agriculture sur les émissions nettes de GES au Canada ni la contribution importante du secteur à l'absorption des émissions. Aux fins de la comptabilisation des émissions dans le cadre du GIEC, le secteur de l'Agriculture comprend les émissions de GES non attribuables à la production d'énergie, mais liées à la production végétale et à

l'élevage de bétail. Les émissions liées à la production de la machinerie et l'engrais sont comptabilisées dans le secteur des procédés industriels et d'utilisation de produits et les émissions liées à la consommation d'électricité sont déclarées dans le secteur de l'Énergie. Pour analyser les tendances et les politiques économiques, il est utile d'attribuer les émissions au secteur économique dont elles proviennent. Par conséquent, la déclaration des émissions par secteur économique canadien ajoute au secteur agricole les émissions provenant de l'utilisation de carburant dans la machinerie agricole et le transport à la ferme. Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont déclarées dans le secteur de l'ATCATF. Lorsque l'on examine les émissions provenant de l'agriculture et les possibilités de réduction des émissions, il est donc important d'inclure non seulement les émissions liées à la production végétale et à l'élevage de bétail, y compris l'utilisation de combustibles correspondante, mais aussi les émissions provenant de l'utilisation de combustibles à la ferme et les émissions et l'absorption provenant des sols agricoles.

Les mesures prises dans le secteur agricole visent à réduire les émissions provenant des sources biologiques (telles que l'élevage de bétail), l'utilisation d'engrais et l'utilisation de combustibles à la ferme. Les mesures du secteur agricole peuvent également viser à augmenter la séquestration du carbone, notamment en établissant des liens avec des solutions fondées sur la nature.

A1.3.8 Déchets

Les émissions du secteur des déchets proviennent des déchets solides (sites d'enfouissement des déchets solides municipaux, sites d'enfouissement des déchets de bois et autres traitements de déchets solides municipaux), de l'épuration des eaux usées municipales et industrielles et de l'incinération des déchets (déchets solides municipaux, déchets dangereux, déchets cliniques et des boues d'épuration). Les mesures prises dans le secteur des déchets visent à accroître le détournement des déchets et à réduire les émissions provenant des sites de gestion des déchets (en particulier le méthane provenant des sites d'enfouissement municipaux, la source principale des émissions du secteur).

Les émissions du secteur des déchets sont souvent regroupées avec les « autres » émissions (c.-à-d., dans une catégorie « déchets et autres »), les autres comprenant les émissions provenant de la production de charbon et de l'industrie manufacturière légère, de la construction et de l'exploitation forestière.

A1.3.9 Solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature ne constituent pas un secteur économique canadien aux fins de la déclaration des émissions. Les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer à résoudre la double crise des changements climatiques et la perte de biodiversité, tout en offrant de multiples autres avantages. Les écosystèmes du Canada, notamment les océans, les terres agricoles, les zones humides, les établissements et les forêts, constituent à la fois une source et un puits d'émissions de GES. Les solutions fondées sur la nature sont des actions qui protègent, gèrent et restaurent durablement les écosystèmes pour contribuer à l'atténuation des changements climatiques et apporter d'importants avantages communs à la société. Les avantages communs peuvent inclure la réduction des impacts des vagues de chaleur et des inondations, l'augmentation des équipements récréatifs basés sur la nature, le développement ou le renforcement de la capacité des communautés à planifier d'une manière inclusive et à assurer une intendance ou une tutelle durable, et le soutien à la réconciliation et aux droits inhérents et aux droits issus de traités des peuples autochtones. Un élément important à prendre en compte pour de nombreuses solutions fondées sur la nature, c'est qu'il faut des années, voire des décennies, pour obtenir des résultats complets en matière d'atténuation.

A1.3.10 Mesures habilitantes

Les mesures habilitantes constituent une catégorie supplémentaire de mesures desquelles on n'attend pas de réductions d'émissions directes, mais qui soutiendront les réductions d'émissions de manière indirecte; ou qui généreront des réductions d'émissions, mais ces réductions seront comptabilisées dans un ou plusieurs des secteurs économiques canadiens. Les mesures habilitantes comprennent : les technologies propres et l'innovation climatique; la finance durable; et les emplois, les compétences et les communautés durables.

A1.3.11 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF) est un secteur du GIEC qui déclare les flux de GES entre l'atmosphère et les terres aménagées du Canada, de même que les flux associés aux changements d'affectation des terres et aux émissions provenant des produits ligneux récoltés dérivés de ces terres. Le secteur de l'ATCATF est composé de six catégories de terres : terres forestières, terres cultivées, prairies, terres humides, établissements, autres terres, ainsi qu'une septième catégorie pour les produits ligneux récoltés dérivés de ces terres.

Annexe 2 : Références

Chapitre 1

¹ Carbon Brief. 2022. (page web). Attributing extreme weather to climate change. Diffusé le 4 août 2022. Disponible en ligne à : <https://www.carbonbrief.org/mapped-how-climate-change-affects-extreme-weather-around-the-world/> (uniquement en anglais).

² Environnement et Changement climatique Canada. 2022. *Plan de réduction des émissions pour 2030 : prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*. Ottawa. Diffusé le 29 mars 2022. Disponible en ligne à : https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/eccc/En4-460-2022-fra.pdf.

³ Climate Watch. 2023. (page web). Historical GHG Emissions – Emissions for 2020. Disponible en ligne à : https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions?end_year=2020&source=Climate%20Watch&start_year=1990 (uniquement en anglais).

⁴ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (page web). Pourquoi le bilan mondial est un moment critique pour l'action climatique. Disponible en ligne à : <https://unfccc.int/fr/themes/global-stocktake/about-the-global-stocktake/pourquoi-le-bilan-mondial-est-un-moment-critique-pour-l-action-climatique>.

⁵ National Oceanic and Atmospheric Administration National Centers for Environmental Information. 2023. (page web). Billion-Dollar Weather and Climate Disasters. Mise à jour le 8 novembre 2023. Disponible en ligne à : <https://www.ncei.noaa.gov/access/billions/> (uniquement en anglais).

⁶ Finances Canada. 2023. *Énoncé économique de l'automne de 2023 : Bâtir une économie qui fonctionne pour tout le monde*. Ottawa. Diffusé le 21 novembre 2023. Disponible en ligne à : <https://www.budget.canada.ca/fes-eea/2023/home-accueil-fr.html>.

⁷ Agence internationale de l'énergie. 2023. *World Energy Outlook 2023*. Paris. Diffusé le 24 octobre 2023. Disponible en ligne à : <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2023> (uniquement en anglais).

⁸ Boyd, Richard et Anil Markandya. 2021. Coûts et avantages liés aux impacts des changements climatiques et aux mesures d'adaptation. Chapitre 6 dans *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*. Fiona J. Warren et Nicole Lulham, éditeurs. Ressources naturelles Canada, Ottawa. Disponible en ligne à : <https://changingclimate.ca/national-issues/fr/chapter/6-0/>; Bureau d'assurance du Canada. 2023. (page web). Dommages assurés de l'ouragan Fiona maintenant supérieurs à 800 millions de dollars. Diffusé le 5 janvier 2023. Disponible en ligne à : <https://fr.abc.ca/news-insights/news/insured-damages-from-hurricane-fiona-now-over-800-million>.

⁹ Bush, Elizabeth et Donald S. Lemmen, éditeurs. 2019. *Rapport sur le climat changeant du Canada*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. Disponible en ligne à : <https://changingclimate.ca/CCCR2019/fr/>.

Chapitre 2

¹ Environnement et Changement climatique Canada. 2016. *Deuxième rapport biennal du Canada sur les changements climatiques*. Ottawa. Diffusé le 10 février 2016. Disponible en ligne à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/deuxieme-rapport-biennal.html>.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2019. *Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées*. Disponible en ligne à : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/SRCCL_SPM_fr.pdf; Agence internationale de l'énergie. 2021. *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*. Disponible en ligne à : <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050> (uniquement en anglais).

³ Gibb, Duncan, Jan Rosenow, Richard Lowes, et Neil J. Hewitt. 2023. *Coming in from the cold: Heat pump efficiency at low temperatures*. Joule 7 (9) : 1939-1942. Disponible en ligne à : <https://doi.org/10.1016/j.joule.2023.08.005> (uniquement en anglais).

⁴ Ressources naturelles Canada. (page web). Base de données nationale sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel – Canada – Tableau 27 : Stock des systèmes de chauffage par type de bâtiment et type de système. Disponible en ligne à : <https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=CP§or=res&juris=ca&rn=27&year=2020&page=4>.

⁵ Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. 2022. (page web). Residential Heating Fuel and Equipment, 2021. Diffusé le 12 décembre 2022. Disponible en ligne à : <https://novascotia.ca/finance/statistics/news.asp?id=18413> (uniquement en anglais).

⁶ Ressources naturelles Canada. 2016. *Cahier d'information sur l'énergie, 2016-2017*. Ottawa. Disponible en ligne à : https://natural-resources.canada.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/energy/pdf/EnergyFactBook_2016_17_Fr.pdf.

⁷ International Renewable Energy Agency. 2023. *Renewable Power Generation Costs in 2022*. Abu Dhabi. Disponible en ligne à : <https://www.irena.org/Publications/2023/Aug/Renewable-Power-Generation-Costs-in-2022> (uniquement en anglais).

⁸ Clean Energy Canada. 2023. *A Renewables Powerhouse*. Vancouver. Diffusé le 2 février 2023. Disponible en ligne à : <https://cleanenergycanada.org/report/a-renewables-powerhouse/> (uniquement en anglais).

⁹ Association canadienne de l'énergie renouvelable. 2023. Communiqué : Le Canada a ajouté 1,8 GW d'énergie éolienne et solaire en 2022. Disponible en ligne à : <https://renewablesassociation.ca/fr/communiqu-e-le-canada-a-ajoute-18-gw-denergie-eolienne-et-solaire-en-2022/>.

¹⁰ Dunsky Énergie + Climat. 2023. (page web). *Zero Emission Vehicle Availability: Estimating Inventories in Canada: 2022 Update*. Montréal. Diffusé le 31 janvier 2023. Disponible en ligne à : <https://www.dunsky.com/wp-content/uploads/2023/01/Zero-Emission-Vehicle-Availability-2022-Update.pdf> (uniquement en anglais).

¹¹ S&P Global Mobility. 2023. Canadian Automotive Insights – Q2 2023. Disponible en ligne à : <https://cdn.ihsmarket.com/www/prot/pdf/0823/EV-Canadian-Newsletter-Q2-2023.pdf> (uniquement en anglais).

¹² Services économiques et leadership avisé RBC, Centre pour l'avenir du Canada du BCG, et Arrell Food Institute. 2022. *Les sept technologies transformatrices capables de soutenir le Canada dans sa révolution verte*. Diffusé le 30 novembre 2022. Disponible en ligne à : <https://leadershipavise.rbc.com/wp-content/uploads/Ag-Tech-Report-FR-Final-1.pdf>.

¹³ Statistique Canada. 2022. (page web). *Compte économique des produits environnementaux et de technologies propres, 2021*. Diffusé le 19 décembre 2022. Disponible en ligne à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221219/dq221219c-fra.htm>.

¹⁴ Cleantech Group. 2023. (page web). 2023 Global Cleantech 100. Disponible en ligne à : <https://www.cleantech.com/the-global-cleantech-100/> (uniquement en anglais).

Chapitre 3

¹ Fédération canadienne des municipalités. Climat et développement durable. Disponible en ligne à : <https://fcm.ca/fr/enjeux-prioritaires/climat-et-developpement-durable>.

Chapitre 5

¹ Environnement et Changement climatique Canada. 2023. *Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*. Ottawa. Disponible en ligne à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/inventaire.html>.

² Environnement et Changement climatique Canada. 2023. *Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada 2023*. Ottawa. Disponible en ligne à : <https://publications.gc.ca/site/fra/9.866116/publication.html>.

Chapitre 7

¹ Statistique Canada. Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population, trimestrielles. Diffusé le 29 septembre 2023. Disponible en ligne à : <https://doi.org/10.25318/1710000901-fra>.

² Statistique Canada. 2023. (tableau). *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 mars 2023. Disponible en ligne à : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>.

³ Statistique Canada. Tableau 36-10-0402-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires, dollars enchaînés (2017) (x 1 000 000). Diffusé le 8 novembre 2023. Disponible en ligne à : <https://doi.org/10.25318/3610040201-fra>; Statistique Canada. Tableau 36-10-0400-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires, part en pourcentage. Diffusé le 8 novembre 2023. Disponible en ligne à : <https://doi.org/10.25318/3610040001-fra>.

⁴ Environnement et Changement climatique Canada. 2023. *Rapport d'inventaire national 1990-2021: Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*. Ottawa. Disponible en ligne à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/inventaire.html>.

⁵ Ressources naturelles Canada. 2023. *Cahier d'information sur l'énergie, 2023-2024*. Ottawa. 62-63. Disponible en ligne à : <https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2023-10/cahier-information-energie-2023-2024.pdf>.

⁶ Régie de l'énergie du Canada. 2023. (page web). Profils énergétiques des provinces et territoires. Mise à jour le 23 août 2023. Disponible en ligne à : <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/>.